Critique économique

❑ Autour de la notion de changement social : le cas du Maroc rural
Grigori Lazarev

❑ La perception du changement social
Mohamed Allaoui

❑ Des chats et des hommes : un paradigme pour l'identification de l'évolution des sociétés
Mohamed Naciri

❑ Le Nouveau Modèle de développement : une expérience de pensée marocaine
Noureddine El Aoufi

❑ Les pays en développement à l'âge de la mondialisation : l'exemple du Maroc
Bernard Billaudot

❑ Qualité des institutions, croissance et développement économique : une analyse empirique en coupe transversale
Safae Akodad, Hicham Goumrhar

❑ La politique économique à l'épreuve de la crise sanitaire : une fenêtre d'opportunité
Rédouane Taouil

❑ Crise sanitaire, inégalités et société civile au Maroc
Mohammed Benlahcen Tlemçani, Abderrahim Oubrahim

❑ Registre social unifié : analyse des enjeux et des défis dans le contexte marocain
Hicham Hafid, Fatima Ait Ben Lmadani, Rachid Benlabbah

❑ Émergence de nouvelles destinations touristiques dans les arrière-pays méditerranéens : le cas de la région de Chefchaouen (Maroc)
Mohamed Berriane

❑ Contribution à un ordre monétaire international tripolaire
Mohammed Germouni

❑ Sur la nature du système économique chinois
Rémy Herrera, Tony Andreani, Zhiming Long

❑ Le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte avec l'Europe. Tahtâwî revisité
Abdeslam Cheddadi

❑ Blog-Notes
Noureddine El Aoufi

41-42

Vingt-troisième année • Été 2022 • 50 Dh

Critique économique

Revue trimestrielle

L'équipe

Directeur

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V de Rabat

Comité de rédaction

Safae Aissaoui
Université Hassan II de Casablanca
saf.aissaoui@gmail.com

Najib Akesbi
Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat
n.akesbi@iav.ac.ma

Nadia Benabdeljlil
Université Mohammed V de Rabat
nadiab@emi.ac.ma

Mohammed Bouslikhane
Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat
mbouslikhane_9@yahoo.fr

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V de Rabat
noureddine.elaoufi@gmail.com)

Nicolas Moumni
Université d'Amiens, France
nicolas.moumni@u-picardie.fr

Redouane Taouil
Université de Grenoble Alpes, France
redouane.taouil@yahoo.fr

Pré-presse Babel com : 05 37 77 92 74

Impression Imprimerie Bidaoui

Périodicité 4 numéros par an

Couverture : Souad Benabdellah

N° 41-42 • Eté 2022

Critique économique • n° 41-42 • Été 2022

sommaire

Autour de la notion de changement social. Le cas du Maroc rural
Grigori Lazarev 3

La perception du changement social
Mohamed Allaoui 31

Des chats et des hommes : un paradigme pour l'identification de l'évolution des sociétés
Mohamed Naciri 37

Le Nouveau Modèle de développement : une expérience de pensée marocaine
Noureddine El Aoufi 53

Les pays en développement à l'âge de la mondialisation. L'exemple du Maroc
Bernard Billaudot 71

Qualité des institutions, croissance et développement économique : une analyse empirique en coupe transversale
Safae Akodad, Hicham Goumrhar 89

La politique économique à l'épreuve de la crise sanitaire : une fenêtre d'opportunité
Rédouane Taouil 115

Crise sanitaire, inégalités et société civile au Maroc
Mohammed Benlahcen Tlemçani, Abderrahim Oubrahim 129

Registre social unifié : analyse des enjeux et des défis dans le contexte marocain
Hicham Hafid, Fatima Ait Ben Lmadani, Rachid Benlabbah 149

Émergence de nouvelles destinations touristiques dans les arrière-pays méditerranéens : le cas de la région de Chefchaouen
Mohamed Berriane 165

Contribution à un ordre monétaire international tripolaire
Mohammed Germouni 189

Sur la nature du système économique chinois
Rémy Herrera, Tony Andreani, Zhiming Long 207

Le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte avec l'Europe. Tahtâwî revisité
Abdeslam Cheddadi 219

Blog-Notes
Noureddine El Aoufi 247

Autour de la notion de changement social
Le cas du Maroc rural

Grigori Lazarev
grigorilazarev@gmail.com

Résumé

Nous avançons dans cet article l'idée, très partagée, du changement social comme un processus continu, comme un résultat de transformations matérielles et immatérielles au sein d'un groupe social. Nous avons, en même temps, noté des résistances, des accélérations, des inerties. Mais nous n'avons pas su dire quand la société avait changé, pas plus que nous n'avons pu dire s'il existait un moment de basculement d'un état social à un autre. Le regard sur la longue durée nous montre des successions de transformations, des avancées, des reculs. Il ne nous montre pas si, et comment, leur accumulation a, à des périodes identifiables, été perçue comme le marqueur d'un avant et d'un après.

L'analyse extérieure pourrait, certes, concevoir une périodisation du changement, projetant telle ou telle batterie de critères pour montrer que l'on est passé d'une société à une autre. Mais un tel exercice serait largement arbitraire, tel autre analyste pouvant, avec des critères différents, parvenir à une autre périodisation du changement social. Cet exercice n'est vraiment probant que lorsqu'il existe d'indéniables ruptures, par exemple avant ou après la guerre, avant ou après la révolution, avant et après l'indépendance.

La perception du changement social ne peut être que celle du vécu des acteurs des sociétés concernées. Ont-ils ressenti que l'on passait, peut-être même à plusieurs reprises au cours d'une vie, d'un état à un autre, que quelque part il y avait un avant et un après ? Mais n'entre-t-on pas dans une immense relativité ? Les hommes, les femmes, les classes d'âge, les habitants de telle ou telle région et, à la limite, chaque individu ont leur propre perception du changement social. Si la temporalité du changement social a des réalités bien marquées, ce n'est qu'à l'échelle de la perception du vécu qu'elle peut être identifiée. Elle est, de ce fait, aussi diverse que le sont les groupes sociaux, les régions et les individus.

Ces questions sont traitées en projetant l'interrogation sur la société rurale marocaine.

Les études sur la société rurale du Maroc précolonial montrent que cette société, malgré de surprenantes continuités, diffère profondément de celle

que l'on voit évoluer, dès son entrée dans le XXe siècle, dans le contexte nouveau créé par une colonisation étrangère. Ces études montrent comment ces changements ont transformé la société rurale du XIXe siècle et l'ont confrontée à la modernisation ainsi qu'à de nouvelles formes de gestion de l'État. Notre regard s'est cependant porté sur les décennies qui se sont écoulées depuis l'indépendance du pays. Ce regard nous a paru mieux poser la question du changement social en partant d'une situation politique et sociale nouvelle et dont on pouvait suivre l'évolution sans l'ombre dominante des facteurs de changement exogènes liés à la rupture coloniale.

S'en tenant aux données sociales que l'on peut observer dans la longue durée, il est indéniable que la société rurale marocaine des débuts du XXIe siècle n'est plus la même que celle des lendemains de l'indépendance du pays. Mais comment qualifier ce changement social ? Quels en ont été les moteurs ? Quelle a été la profondeur du changement ? Quelles sont les permanences des ordres anciens et quel poids ont-elles encore dans la transformation de la société rurale marocaine ? Quels sont les ferments qui pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social ?

Ces questions interpellent la signification du changement social en tant que concept sociétal. Depuis son émergence au XIXe siècle, la sociologie n'a cessé de s'interroger sur cette notion, et il est peu de domaines qui aient autant nourri le débat théorique. Ses questionnements se sont, au départ, essentiellement fondés sur le passage de la société traditionnelle à la société industrielle. Ils ont, de là, souvent dérivé vers une philosophie de l'histoire et sur l'interprétation des étapes par lesquelles était passée l'évolution des sociétés. Pour Durkheim et Weber, il s'agissait de définir les méthodes et l'objet d'une nouvelle science.

Les manuels (1) définissent le changement social comme étant « une transformation durable, plus ou moins rapide, d'une partie ou de l'ensemble d'un système social au niveau de son fonctionnement (modes d'organisation), de sa structure (stratification, rapports sociaux) ou de ses modèles culturels (comportements, normes, systèmes de valeur). […] Les facteurs du changement social sont complexes. On invoque souvent l'évolution techno-économique. Si elle joue un rôle important dans nombre de transformations sociales, comme, par exemple, lors de la révolution industrielle, la dimension proprement technique doit cependant être relativisée. […] Certains changements sociaux obéissent à des processus non économiques ou dépassant la seule logique économique, comme, notamment, les dynamiques du pouvoir, les processus de différenciation sociale, les mouvements religieux et tant d'autres manifestations sociales. » La définition souvent retenue est celle de G. Rocher : le changement social est « toute transformation observable dans le temps qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire ».

(1) Voir, par exemple, le programme de sociologie du baccalauréat français, d'où est extraite la citation dans le texte.

Quelques notations, recueillies au fil des lectures, complètent ces définitions. « Le changement est à la fois processus et aboutissement du processus… Le changement social est bien un changement de société, plus qu'un changement dans la société… Le changement social correspond aux transformations durables des structures sociales et du fonctionnement de l'organisation sociale (valeurs, pratiques sociale). » L'accent, on le voit, est mis sur la comparaison historique de deux états de la société, sur la durabilité du changement, mais aussi sur sa généralité dans la mesure où le changement social concerne l'ensemble du système social. Le champ reste cependant ouvert pour en expliquer les causes, ruptures ou processus.

La sociologie anglo-saxonne a un point de vue un peu différent. Ce sont des transformations continues du tissu social qui qualifient le changement social. Elle y voit surtout un processus. « Le changement social en sociologie est représenté par l'altération des mécanismes au sein de la structure sociale, altérations caractérisées par des changements dans les symboles culturels, les règles de comportement, l'organisation sociale ou les systèmes de valeurs… Le changement social, au sens large, renvoie ainsi à tous les changements dans les relations sociales. Considéré de cette façon, le changement social est un phénomène continu dans toutes les sociétés. Une distinction est souvent faite entre les processus de changement au sein de la structure sociale, qui servent en partie à maintenir la structure, et les processus qui modifient la structure et résultent en un changement sociétal. Les causes du changement social sont multiples, et les processus de changement peuvent être identifiés autant comme des tendances à court terme que comme des développements à long terme (2). »

(2) *Encyclopedia Britannica*, article « Social Change ».

L'une des interrogations pose aussi le changement social dans une perspective d'éthique sociétale : le changement social peut-il être assimilé au progrès social ? C'est cette dimension que l'on retrouve dans les questionnements actuels qui portent sur les interactions entre croissance, changement social et développement. Elle interpelle tout particulièrement le Maroc dont les grandes politiques renvoient à une idée de « projet de société ». Le changement social y devient une volonté, ses instruments se veulent être ceux de l'ingénierie sociale. Avec le temps, il revient à la sociologie de faire la part des choses et de mesurer ce qui est dû à la volonté de changement social et ce qui est dû à tous les autres facteurs qui ne cessent de transformer la société. Il lui revient, surtout, de constater, dans le futur, si, comment et pourquoi la société a changé.

Revenons au Maroc rural. Interrogeons son évolution en la confrontant aux paradigmes de la sociologie du changement social. Il sera temps de se demander si les significations qui en résultent entrent dans le champ des réflexions théoriques acquises ou bien si elles nous invitent à d'autres réflexions. Je n'ai pas voulu être seul pour questionner cette réalité. Je me suis en effet proposé d'en ouvrir le champ en engageant un débat sur certains thèmes avec un ami sociologue, Mohamed Allaoui, qui a bien voulu

m'accompagner et que je remercie de cette collaboration. Mon expérience de la ruralité, pour intense qu'elle ait pu être à certaines périodes, a souffert d'un biais auquel je n'ai pas vraiment échappé, celui d'avoir été, le plus souvent, d'un seul côté du miroir, celui de l'administration du développement. J'ai demandé à Mohamed Allaoui quelle était la perception qu'il avait pu avoir en se plaçant de l'autre côté, en le questionnant sur ce qu'il avait compris du vécu du changement social. Cet article est, pour une part, un reflet de ses messages.

1. Comment qualifier le changement social du Maroc rural ?

Les sociologues n'ont pas encore créé d'indicateurs du changement social. Par contre, il en existe de nombreux qui mesurent des éléments significatifs du changement social. Y figurent, par exemple, l'espérance de vie à la naissance, l'indice de fécondité, le taux d'urbanisation, la structure de la population active par secteurs d'activité, notamment pour montrer le passage des sociétés paysannes aux sociétés modernes, l'accès aux services sociaux (éducation, santé, administration, moyens de communication, culture, etc.). L'évolution de ces indicateurs au Maroc montre, incontestablement, un changement évident et des transformations profondes de la société. De tels indicateurs ont certainement l'avantage d'une mesure comparative de la transformation dans des sociétés différentes. Mais ils ne nous disent rien ou très peu sur la nature du changement vécu dans chacune de ces sociétés, ni sur ses moteurs.

Faute d'indicateurs, les sociologues nous proposent quelques qualificatifs qui voudraient attester le fait d'un changement social. Le changement social peut s'exprimer par une évolution lente, progressive, ou par des transformations brutales et rapides. Il est nécessairement, nous disent-ils, une manifestation qui implique l'ensemble d'un corps social. Un changement social doit se manifester dans l'organisation sociale, dans les rapports entre les individus et les groupes, dans les règles et les normes qui régissent la vie en commun. Il implique également qu'on puisse le dater, le repérer dans la durée. Il doit, en même temps, se manifester par sa permanence, par son caractère durable, tout au moins pendant une certaine durée. Le changement, enfin, a une dimension historique. Il est reconnu comme tel quand il influence le cours de l'histoire d'une société… jusqu'à une phase suivante de changement.

Si l'on s'en tient à ces critères, peut-on dire qu'il y a eu changement social au Maroc ? Commençons par l'identification dans le temps. La comparaison des caractéristiques observables entre deux dates, il y a soixante-dix ans et maintenant, montre incontestablement que la société rurale marocaine n'est plus la même. Mais quel a été le degré de changement, sa profondeur, son efficacité sociale ? Les rapports de pouvoir des ruraux entre eux, avec les pouvoirs locaux, avec le pouvoir central ont-ils déterminé les dynamiques

de la société ? Ces rapports ont, en fait, évolué de façon diversifiée selon les régions et selon les périodes, ils ont parfois subi d'importantes transformations mais, dans le fond, ils n'ont pas changé de nature. Ces rapports sont restés régis, dans une large mesure, par la domination du maghzen dont l'autorité s'exerce d'abord sur les sociétés rurales et dans une moindre mesure sur les urbains. Certains considèrent que ces rapports de pouvoir ont été déterminants pour apprécier autant les changements intervenus que les "résistances" au changement. Les évolutions récentes vers une lente démocratisation semblent ouvrir la voie à une transformation de ces rapports, et elles pourraient déboucher sur une plus grande autonomie des ruraux.

Dans quelle mesure les rapports sociaux qui caractérisaient cette société il y soixante-dix ans se sont-ils transformés, modifiés, de quelle façon ont-ils évolué ? Si l'on considère les transformations de l'économie rurale, le tableau actuel nous montre de nouveaux acteurs, de nouvelles relations dans la production, dans les mécanismes de l'accumulation de la richesse, dans les échanges, dans l'accès à un certain bien-être. Les acteurs sociaux, politiques, se sont aussi différenciés. Cependant, la ruralité reste marquée par un dualisme qui maintient la marginalité d'une grande partie du monde rural, même si les contrastes qui en résultent sont moindres qu'il y a soixante-dix ans. Démontant les mécanismes de ce dualisme sur plusieurs décennies, le professeur Naciri se demande, dans un essai, si l'on peut en sortir (3). Même constat pour la relation avec l'État qui, pour la masse des ruraux, est restée celle d'une subordination mais aussi celle d'une forte dépendance. Le changement est, à cet égard, caractérisé par une grande ambivalence. Si les ruraux continuent à exiger beaucoup de l'État, ils savent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus compter sur lui comme auparavant.

(3) Mohamed Naciri, « Peut-on sortir du dualisme ? », Postface en forme d'essai de l'ouvrage de G. Lazarev, *Les Politiques agraires au Maroc, 1956-2006*, Rabat, éd. Économie critique, 2012.

Quelle place les changements intervenus vont-ils prendre dans l'histoire ? L'indépendance a, sans nul doute, été une rupture historique majeure et a été vécue comme telle. Depuis, on est plus sensible à une certaine évolution, à une transformation de modes de vie, des mœurs et jusqu'à un certain point des valeurs et des normes. L'histoire sociale des six dernières décennies est celle d'une évolution continue, avec des progrès dont on peut discuter la rapidité ou la lenteur, mais aussi, à certaines périodes, avec des reculs. Prise dans son ensemble la société rurale ne montre pas de marqueurs du changement social à un moment donné, mais localement les ruraux peuvent avoir été concernés par telle ou telle mesure qui a constitué un changement important.

De là un questionnement : ne faut-il pas relativiser la notion de changement social considérée comme un changement de société ? Ne doit-on pas plutôt l'inscrire dans un processus d'évolution et n'en réserver l'application qu'aux constats que l'on peut faire de l'état de la société entre deux dates ? Sans aller plus loin dans ce débat, situons notre interrogation au plan des questions que nous avons posées au début de ce texte. En

sept décennies, la société rurale a changé. Comment peut-on analyser ce changement ? Que nous disent les instruments d'analyse de la sociologie lorsqu'on les projette sur la ruralité marocaine ?

2. Quels en ont été les moteurs du changement social ?

La sociologie s'est interrogée d'une façon multiple sur les moteurs du changement social. Les évolutionnistes, par exemple, considèrent le changement social en termes de progrès, de devenir, et ils recherchent des phases, en identifiant le facteur déterminant. Max Weber, l'un des premiers à en théoriser la causalité, en a vu le moteur dans la généralisation de la rationalité capitaliste et de la mentalité protestante. Émile Durkheim a expliqué l'émergence de la société industrielle par la division du travail et du changement du type de solidarité qu'elle induisait. Karl Marx en a trouvé les fondements dans la lutte des classes. L'approche fonctionnaliste, popularisée par Talcott Parsons, privilégie les causes exogènes ou endogènes, l'effet de novation et de diffusion. Cette approche considère en effet que le changement s'appuie sur la nouveauté dans la société. Elle voudrait y trouver de grands principes de lois de la sociologie, les forces à l'intérieur d'un système social lui permettant de s'autoréguler, bien que pour Talcott Parsons l'autorégulation ne signifie pas immobilisme : pour durer un système social doit, en effet, être capable de changement et de modernisation.

La sociologie contemporaine prend un peu plus de recul par rapport aux causalités unidimensionnelles, et elle tend à analyser le changement social à partir des interactions d'un grand nombre de facteurs dont les principaux renvoient à la démographie, au développement économique, à l'innovation et au progrès technique, aux valeurs culturelles et idéologiques, aux conflits sociaux, aux politiques des États.

La démographie

La démographie a, sans nul doute, été un facteur majeur de changement dans la société rurale. L'augmentation considérable de la population rurale s'est surtout traduite par une relation nouvelle à la terre. Celle-ci, abondante au début du XX^{e} siècle, est devenue une ressource rare. Sa raréfaction a été l'une des principales causes de l'exode rural, E. Boserup a montré (4) que la pression démographique avait pu entraîner le raccourcissement de la jachère, provoquant ainsi une innovation technique, une augmentation de la productivité agricole et, de là, un changement social significatif. On a de nombreux exemples semblables au Maroc (5). Mais cette adaptation est devenue négative lorsque le nombre des agriculteurs est devenu trop grand et lorsque les solidarités traditionnelles se sont décomposées. L'émigration, qui a été un facteur majeur de l'évolution démographique, n'a pas diminué la pression sur les ressources, bien au contraire. La population rurale, en effet,

(4) Esther Boserup, *Évolution agraire et pression créatrice*, 1965.

(5) Grigori Lazarev, *Structures agraires au Maroc dans les années soixante*, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, 2013.

n'a cessé de progresser malgré les départs, et ce n'est que maintenant qu'elle commence à se stabiliser, bien qu'elle soit peut-être appelée à diminuer au cours des prochaines décennies. L'équilibre avec les ressources s'est fait beaucoup moins par l'intensification que par une extension considérable des terres cultivées, de plus en plus sur des sols marginaux, accélérant la dégradation de l'environnement. Mais l'augmentation de la population rurale a aussi été accompagnée d'avancées, bien que notoirement insuffisantes, en matière d'intensification agricole, d'éducation, de santé. Ces dernières ont notablement contribué à l'essor démographique.

Sept décennies de croissance démographique, c'est aussi l'histoire de deux générations et d'une troisième qui occupe la décennie en cours. La génération de la fin du XX^{e} siècle, celle des 40-60 ans, est née après l'Indépendance. Elle a grandi avec les valeurs sociales d'une société encore traditionnelle. Mais elle a été, en même temps, confrontée à des transformations objectives de son environnement. Cette confrontation n'a certes pas été la même partout. Dans les grandes plaines agricoles, dans les grands périmètres irrigués, les repères qui fondaient la société rurale traditionnelle ont été profondément bouleversés par la généralisation de systèmes de production modernes, par le relâchement des organisations communautaires. C'est dans ces régions que le dualisme s'est le plus manifesté, les politiques de l'État n'ayant pas su prendre en compte les producteurs les plus vulnérables, marginalisant ainsi dans la pauvreté une masse considérable d'agriculteurs et en intégrant d'autres dans le salariat ou le travail précaire. Dans les montagnes, les régions oasiennes, les structures traditionnelles sont restées plus efficientes, redevenant même parfois une matrice d'adaptation aux contraintes du changement. Mais dans toutes ces régions, cette génération est celle qui a été le plus confrontée à l'irruption de la présence de l'État. Elle a vécu le passage définitif du système d'autorité traditionnel, qui avait été peu transformé par le Protectorat, à celui d'une administration toute puissante et omniprésente.

La génération actuelle, celle des 20-30 ans, s'est formée en partageant une période de l'histoire commencée dans d'extrêmes tensions politiques puis dans l'expérience d'une nouvelle époque de la monarchie et d'une lente progression de la démocratisation. Elle s'est développée dans la contradiction, d'une part, d'une contestation religieuse, nourrie de longues frustrations citoyennes et d'un rejet des partis politiques minés par leurs compromissions et, d'autre part, d'une ouverture de plus en plus grande sur le monde extérieur. Les moyens de communication ont donné à la composante rurale de cette génération de nouvelles aspirations, de plus en plus tournées vers la ville et vers de nouvelles références culturelles. Pour une majorité, qui vit dans la décadence de la masse des petites exploitations agricoles, l'avenir est de moins en moins dans la reprise d'un patrimoine familial et dans la continuité d'une vie rurale jugée désespérante. Cette génération ne s'intéresse pas à l'histoire, et, dans de nombreuses régions, elle perd ses références culturelles. Elle ne se projette pas, non plus, dans un futur à construire.

Mais, en même temps, elle manifeste une incontestable ingéniosité dans ses stratégies de survie et elle devient de plus en plus consciente de ses droits et ses exigences politiques.

Croissance et développement

La croissance et le développement sont tenus, par les analyses sociologiques, comme étant les facteurs parmi les plus déterminants du changement social. Le Maroc rural offre, à cet égard, un champ d'observation particulièrement riche d'enseignements, mais il ne diffère pas, en cela, de tous les pays du tiers-monde qui, dans les mêmes périodes, ont accédé à l'indépendance. L'idéologie dominante était alors celle du progrès par le développement, celle de la modernité et du rattrapage des économies développées. Elle était supportée par les nouvelles élites politiques, elle était devenue une orientation majeure des agences des Nations Unies « pour le développement ». Cette dominante était, de plus, soutenue par des idéologies qui projetaient un changement profond des sociétés, qu'il s'agisse du marxisme dont se réclamaient de nombreuses mouvances, de l'idéologie tiers-mondiste de Bandoeng, des variantes du socialisme arabe. On imaginait, alors, que l'on pouvait changer les sociétés par le volontarisme politique. Ces expériences tournèrent court, le plus souvent, guerre froide et difficultés intérieures aidant, pour évoluer vers des modèles de partis uniques et de règle dictatoriale, des modèles appelés à durer sur de longues décennies. Le Maroc échappa à ces extrémismes, mais son idéologie du développement, un temps expression d'un espoir collectif, fut, très vite et d'une autre façon, confisquée par une toute puissante administration du développement qui en élabora les messages et les politiques.

Durant toutes ces décennies, le développement, et tout particulièrement celui de l'agriculture et de la ruralité, a été l'expression d'un autoritarisme politique qui a surtout privilégié certaines catégories sociales. Ses thématiques se sont renouvelées au cours des années, intégrant successivement les messages des stratégies de développement des organisations internationales ou des organismes de financement, ceux, par exemple, du développement intégré, de la participation, du genre, de la gouvernance, de la durabilité, du libéralisme économique, etc. Dans leur majorité, les populations rurales, ramenées au rang d'agriculteurs encadrés, de bénéficiaires, de populations-cibles, n'eurent dans ces processus qu'un rôle passif. Le développement, pensé ailleurs, leur était proposé, à prendre ou à laisser, quand il ne leur était pas imposé comme il le fut, par exemple, dans certains grands périmètres d'irrigation. Avec le temps, il est indéniable que l'accumulation des projets, la somme des investissements dans l'agriculture, le déploiement des services de l'État, eurent, malgré de nombreux gaspillages de ressources, un impact sur le progrès de plusieurs secteurs de l'agriculture. Les grands projets pour l'eau potable, les routes rurales, l'électrification ont notablement changé la

vie de nombreuses campagnes. Mais les populations rurales n'en furent les acteurs qu'au deuxième ou troisième degré. Elles ne furent pas, jusqu'à ces toute dernières années et encore de façon très limitée, associées aux processus de décision qui portaient sur des problèmes qui les concernaient, sinon, parfois, au travers de structures formelles et très peu démocratiques. Les politiques de développement ont certes changé certaines des structures du monde rural. Mais elles n'ont pas encore changé la société rurale, n'étant pas parvenues (ou n'ayant pas désiré) en faire les acteurs premiers de leur développement.

La croissance, le développement ont, sans nul doute, été un facteur de changement. Mais sait-on vraiment comment les populations rurales ont vécu ces mêmes politiques ? Comment ont-elles perçu le changement qu'elles vivaient ? Comment jugeaient-elles les programmes de développement qui leur étaient proposés ou imposés ? Quels ont été leurs apports au changement social ? Leurs innovations, leur résilience, leur capacité de résistance furent ignorées des développeurs, enfermés dans leurs certitudes. La société rurale a, pendant toute cette longue période, été un corps social vivant, multiforme, constitué d'hommes, de femmes qui y ont agi et vécu avec obstination, de générations qui se sont renouvelées dans une grande continuité sociétale. Elle a montré qu'elle avait une extraordinaire capacité de survie, en dépit des mauvaises récoltes, des dettes, des prélèvements de toutes sortes, du mépris et du cynisme politique. C'est, sans nul doute, sur la perception qu'eut ce corps social de l'histoire du développement, sur celle de son vécu, qu'il faudrait s'interroger pour comprendre ce que fut l'impact du développement.

Technologie et innovation

Pour de nombreux auteurs, la technologie et l'innovation ont constitué un facteur essentiel du changement social. L'abandon des organisations agricoles communautaires et leur remplacement par des prairies encloses ont radicalement transformé la société rurale anglaise. L'invention de la machine à vapeur est le marqueur de la révolution industrielle et du changement social le plus important des deux derniers siècles. Aujourd'hui, les sociologues s'interrogent sur la transformation sociale et les relations humaines qu'entraîneront les nouveaux systèmes de communication, l'économie dite « de la connaissance », les rapports interpersonnels dérivés de la diffusion des réseaux sociaux.

La technique a-t-elle joué, dans la société rurale marocaine, un même rôle dans le changement social ? Si l'on s'en tient aux systèmes de production, le constat doit être fait qu'ils ont été fortement marqués par le changement technique. La mécanisation a supplanté les techniques traditionnelles. L'extension et la modernisation de l'irrigation, l'élevage laitier, la culture sous serre et d'autres techniques ont impulsé de nouveaux systèmes de production. Là où elles se sont diffusées, ces innovations ont sans nul doute transformé

les rapports de travail, et elles ont influé sur la manière de penser, sur les rapports sociaux et les solidarités sociales traditionnelles, sur les rapports entre hommes et femmes. Les agriculteurs et les ruraux ont découvert l'intérêt des engrais, des semences améliorées, des produits de traitement, ils ont, pour une grande majorité, recours à la mécanisation. Leur société a-t-elle changé pour autant ? La réponse ne peut être qu'ambivalente. La société rurale marocaine a mis un pied dans la modernité mais a gardé l'autre dans la tradition. Pour elle, maintenant, être uniquement dans la modernité ou la tradition, c'est « marcher à cloche-pied ». La tradition n'existe plus, mais la modernité s'invente tous les jours. Ce nouveau dualisme, quelque peu marxien, est bien plus prometteur que l'ancien, il est résolument moderniste. Il se donne le temps de l'assimilation. Il n'est pas subi, il est créateur de transitions originales moins traumatisantes. Cette ambiguïté est bien reflétée dans les analyses qui démontrent, d'une part, des progrès de la modernisation et, d'autre part, la marginalisation des ruraux dans la société marocaine, ainsi que leur retard social en termes d'accès aux services, à l'éducation, à la santé. La nécessité d'une « modernisation de la société rurale » est, depuis de longues années, une composante récurrente du discours politique. Mais cette récurrence n'est-elle pas, elle-même, la preuve de l'échec relatif des actions de modernisations entreprises et de l'état d'abandon dans lequel ont été laissées bien des zones rurales ?

L'innovation technologique n'a pas été suffisante pour provoquer cette transformation. Elle a contribué à la déstabilisation du système traditionnel, mais sans imaginer un modèle alternatif elle n'a pas été accompagnée d'une vision. Si elle a joué un rôle dans un changement social, elle l'a souvent fait d'une façon négative. Le système traditionnel était fondé sur une cohésion sociale forte qui permettait une certaine sécurité au sein des communautés. Les associations agricoles, les entraides en cas de pénurie et bien d'autres mécanismes sociaux donnaient à chaque individu le sentiment d'être un membre d'un corps social solidaire. Le bannissement n'était-il pas la sanction la plus grave ? Le délitement de ces solidarités, les progrès d'un individualisme certain, de la concurrence et d'un sentiment d'insécurité témoignent d'une crise souterraine que l'État n'a pas su affronter. Les filets de protection se sont distendus. Certes, ils ont parfois continué à fonctionner mais moins bien qu'auparavant. La mécanisation a rendu obsolètes les systèmes traditionnels d'association agricole, mais elle a parfois suscité de nouvelles formes d'organisation.

Les idéologies

Les idéologies ont-elles été un facteur de changement social dans les campagnes marocaines ? A. Touraine nous rappelle que l'idéologie est un système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une

collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité. L'idéologie a sans nul doute été un facteur déterminant de changement social chaque fois qu'elle a été le support des révolutions du XX[e] siècle. Elle est aujourd'hui un ferment essentiel des mouvements que connaît le monde arabe. On ne sait pas encore si cette idéologie changera ses sociétés dans le sens de valeurs inspirées par la religion ou si elle sera la cause d'autres changements qui résulteront de son antagonisme avec d'émergentes forces de modernité.

La société rurale traditionnelle avait une certaine façon de se représenter les rapports sociaux, mais il ne s'agissait ni d'une idéologie explicite ni d'un référentiel collectif, tant cette société avait été marquée par la diversité de ses références culturelles. On peut, au Maroc, parler d'idéologie avec la naissance du mouvement nationaliste. Par la suite, après l'Indépendance, de nouvelles références idéologiques se sont exprimées au sein de diverses tendances politiques. Aujourd'hui, un certain islam politique constitue l'idéologie d'une importante mouvance politique qui, cependant, semble avoir un ancrage plus citadin que rural. La société rurale n'a largement partagé une idéologie commune que dans les premières années de l'Indépendance. Elle avait, en effet, profondément participé à l'euphorie de la nation retrouvée, elle s'était approprié les messages dominants de progrès et de solidarité nationale. La construction spontanée d'écoles fut un symbole de la volonté de changement. L'Opération labour, promue par Mohammed V, la route de l'Unité, voulue par Mehdi Ben Barka, en furent d'autres symboles.

La mise sous tutelle de la paysannerie par l'État signa la décroissance rapide de cette adhésion. Son élan ne se retrouva qu'un moment, lors de l'extraordinaire mobilisation pour la Marche verte. Durant de longues décennies, la ruralité ne se vit offrir que les messages idéologiques que leur proposaient des partis politiques en chasse d'électeurs. Rien n'indique qu'il y eut une adhésion profonde à ces messages. En revanche, dans certaines régions, la paysannerie se retrouva dans des référentiels qui valorisaient la particularité culturelle de celles-ci. Ce fut notamment ce qui se passa avec la collusion entre amazighité et notables du Mouvement populaire, ce qui se passa également dans le Souss dont la personnalité s'affirma par une relation moderniste de ses notables avec les élites émigrées à Casablanca. La ruralité marocaine a toujours été profondément attachée à des valeurs religieuses avec souvent des particularismes locaux. Cependant cette « idéologie » religieuse ne fut vraiment mobilisée que lors des révoltes des années cinquante contre l'occupation étrangère. Avec du recul, il apparaît que les ruraux ont été relativement insensibles aux grandes idéologies.

Les valeurs culturelles

La transformation des valeurs culturelles est souvent avancée comme l'un des grands moteurs du changement social. Les fonctionnalistes, comme

ceux de l'école de Talcott Parsons, leur donnent une place essentielle dans leurs analyses théoriques. Ils mettent l'accent sur les idées, les valeurs, les croyances. Le besoin de réussite est un moteur du changement social, car les individus changent pour mieux réussir et favoriser la mobilité sociale. Ce besoin de réussir est mu par les valeurs et, en particulier, par l'esprit d'entreprise. C'est l'effet cumulé de cette dynamique qui conduit la société à passer d'un stade de développement socio-économique à un autre.

Le champ des valeurs culturelles est certainement celui qui caractérise le mieux la particularité des sociétés rurales. La société rurale marocaine en donne un tableau d'une extrême diversité. Ses valeurs plongent leurs racines dans de séculaires accumulations et dans des processus ininterrompus de transmission. Les analystes du développement se sont complus à en dénoncer les inerties et les résistances lorsqu'une société rurale était confrontée à leurs messages de progrès ou de changement technologique. Le changement social se produit lorsque la société acquiert de nouvelles valeurs et lorsque ses comportements, ses aspirations se modifient en conséquence et sont valorisés. La société rurale marocaine a-t-elle acquis de nouvelles valeurs culturelles, et celles-ci ont-elles imprimé une force de changement ?

Il est indéniable que de nouvelles valeurs ont pénétré la société rurale. La première, et la plus déterminante pour la société, a concerné les rapports familiaux. Le modèle traditionnel était fondé sur l'autorité du père sur toutes les générations vivant sous le toit familial. Ce modèle s'est délité au cours des sept décennies passées. La famille nucléaire est devenue un modèle dominant avec notamment pour conséquence une extrême fragmentation des unités de production. Cette individualisation est allée de pair avec une certaine ouverture sur les marchés, avec la contraction des économies de subsistance et avec une concurrence qui ne pouvait plus s'accommoder des règles communautaires traditionnelles. Seules ont résisté certaines organisations hydrauliques et certains parcours d'altitude dont le fonctionnement ne pouvait se passer de telles règles. Ces familles nucléaires ont, elles-mêmes, été souvent désorganisées par l'émigration des hommes, saisonnière ou de plus longue durée. Les femmes ont dû se substituer aux hommes dans de nombreuses tâches agricoles et dans la gestion du foyer. La scolarisation les a, en outre, privées de l'aide qu'apportaient les enfants.

D'autres valeurs se sont introduites avec les transformations économiques. La pénétration massive de l'économie monétaire a généralisé les comportements concurrentiels. Le remplacement des associations agricoles traditionnelles et du *khamessat* par la location des terres et par le salariat a incontestablement modifié les rapports sociaux. Les inégalités n'ont pas disparu mais pris d'autres formes. Les solidarités d'autrefois ont disparu parce qu'elles n'étaient plus opérantes. Les anciennes dépendances ont fait place à un clientélisme nouveau. De plus, pendant de longues années, là où l'État est intervenu, les agriculteurs ont été habitués aux subventions et autres aides de l'État qui ont encouragé une certaine passivité des producteurs. Cette

dépendance a marqué durablement les comportements et les attitudes envers l'État.

Localement, les ressources de l'émigration ont eu des effets positifs. Bien souvent les ressources de l'émigration ont permis de maintenir à flot une exploitation qui aurait périclité autrement. Ce sont ces subsides qui ont, dans certaines zones de montagne notamment, permis de maintenir sur place une population qui autrement aurait déserté bien des douars. Dans le nord du pays, le développement de la culture du cannabis a entraîné des comportements nouveaux, jusque-là ignorés au Maroc, et qui affectent des strates entières de la population, devenues les associés minoritaires des puissants réseaux internationaux de la drogue. Là aussi s'est créée une dépendance à des revenus extérieurs.

La corruption pour l'accès aux services de l'Administration est, malheureusement, devenue un mécanisme d'échange autant accepté que subi. À cela s'est souvent ajouté le clientélisme politique qui a reproduit, de façon nouvelle, les rapports anciens de la société rurale avec ses élites. L'économie de marché semble donc bien avoir modifié de nombreux comportements sociaux, mais elle a n'a pas supprimé le dualisme, laissant une large frange des ruraux dans une situation de précarité et dans la dépendance d'une incertaine économie de survie.

Les moyens de communication

D'autres facteurs ont incontestablement contribué à l'acquisition de nouvelles valeurs, mais jusqu'où celles-ci ont-elles contribué à une transformation de la société ? L'accès à l'information a, à cet égard, représenté une transformation décisive de l'image que les ruraux avaient du monde extérieur. Il y a soixante-dix ans, l'une des questions des enquêtes sociologiques concernait le nombre de postes de radio dans le douar, il n'y en avait que quelques-uns. Aujourd'hui, la majorité des ruraux a accès à la télévision. Il nous faudrait des études pour mieux comprendre ce qu'a signifié cet accès à l'image. Quel a été l'effet de cette ouverture sur le monde pour les ruraux, et surtout pour les femmes qui étaient le plus coupées des villes et de l'information ? Dans quelle mesure les messages qui en étaient retenus ont-ils créé de nouvelles aspirations ? Comment ont-ils influencé les jeunes, garçons et filles ? Quelle a été leur influence sur leurs codes vestimentaires, sur leurs goûts musicaux, sur leurs relations avec l'autre sexe ? Quels désirs inaccessibles les publicités ont-elles fait naître ? De quels conflits familiaux de nouveaux comportements des jeunes ont-ils pu être la cause ? Le cinéma national, le théâtre, les pièces télévisées ont probablement été les meilleurs interprètes de ces nouveautés. Mais ces œuvres n'ont qu'effleuré le rural. Il nous faudrait encore bien des études pour savoir dans quelle mesure les comportements nés de l'accès massif à l'information ont changé la société en profondeur et quels germes de changements futurs ils ont déposés.

Le téléphone portable a été une innovation qui a massivement touché le milieu rural. Mais jusqu'où a-t-il été un instrument porteur de progrès ? La réponse est probablement positive lorsque cela a facilité les échanges économiques. Mais il semble que l'un de ses effets principaux ait été de donner de la vitesse et de l'amplitude au champ de la culture orale traditionnelle. Le téléphone portable a multiplié les possibles du mode habituel de communication. Par contre, il a donné un espace de liberté aux femmes qui ont pu apprendre à communiquer en dehors d'un cadre social traditionnel, contrôlé et codifié. L'accès des jeunes à l'internet, qui progresse lentement en milieu rural, pose, par contre, d'autres questions. Sa principale utilisation est celle des réseaux sociaux. Quels en seront les effets sur la jeune génération qui entre dans ce moyen de communication et, ce faisant, se situe de plus en plus dans un autre monde que celui de ses parents ? Cette question, au demeurant, n'est pas propre au Maroc, elle concerne aujourd'hui toutes les sociétés contemporaines.

Bien d'autres domaines mériteraient également un questionnement, par exemple les particularités culturelles propres à chaque région, celles des aires linguistiques, les rapports avec le tourisme, l'impact culturel des relations entre villes et campagnes, etc. On s'en tiendra cependant aux quelques remarques que nous venons de faire, non pas parce qu'elles sont les plus importantes mais bien parce qu'elles ont été les premières à rencontrer nos réflexions. Il serait de toute façon téméraire de prétendre faire le tour du si vaste champ du culturel et de son incidence sur le changement social.

Le champ politique et les conflits

Notre survol des principaux paradigmes que la sociologie associe au changement social nous amène à un dernier facteur, celui du champ politique et celui des conflits. Les changements les plus brutaux qu'aient connus les sociétés ont généralement été un effet des guerres, des conquêtes, des révolutions. Mais le changement a pu aussi s'inscrire dans les orientations, moins violentes, que pouvait décider un pouvoir politique. Il pouvait également résulter des effets, plus ou moins bien négociés, de conflits ou de tensions au sein de la société sans que l'issue en soit une révolution.

Au Maroc, les changements dans le monde rural ont été parmi les plus visibles. Beaucoup de ces changements ont résulté des politiques de développement de l'État. C'est l'État qui en prit l'initiative, essayant d'orienter le changement selon ce qu'il considérait être les « bonnes » politiques pour les populations rurales. Mais ces mêmes structures de pouvoir eurent aussi une politique constante de contrôle de ces populations, dans lesquelles elles voyaient une assise sécurisée de leur pouvoir, protégée des influences des villes dont elles craignaient les influences déstabilisatrices. *Le Fellah, gardien du trône* est le titre d'un ouvrage de Rémy Leveau qui résume bien cette politique. Du fait de leur éparpillement, les populations rurales pouvaient

être plus facilement contrôlées par un pouvoir administratif auquel furent facilement soumis les notables qui servaient de relai. Le changement social était pour ainsi dire sous surveillance et ne pouvait être qu'un changement octroyé, un changement sous contrôle qui ne devait surtout pas perturber l'ordre établi et les intérêts qui en dépendaient. Tout au long de l'histoire agraire des sept décennies depuis l'Indépendance, toutes les tentatives de dévolution d'un pouvoir de décision aux communautés rurales furent déniées pour éviter de déséquilibrer le rapport des forces que le pouvoir souhaitait maintenir. L'un des instruments de contrôle de l'État fut de maintenir une tutelle sur une immense partie du territoire qui relevait du statut collectif ou de celui du domaine forestier.

Des moments de tension ont cependant incité le pouvoir à promouvoir, assez tôt, des formes d'organisation susceptibles de favoriser une certaine participation des populations rurales. Ce furent des coopératives, des associations, des organisations non gouvernementales dont cependant l'administration conserva longtemps le contrôle juridique et la tutelle directe. L'étau se desserra progressivement avec la création des associations régionales et, plus tard, le développement dans les années quatre-vingt-dix d'un important mouvement de la société civile qui fut confirmé avec le gouvernement d'alternance. On ne compte plus, au Maroc, les organisations non gouvernementales et les associations locales qui s'efforcent de mobiliser les populations rurales. Les associations de microcrédit, les coopératives structurées autour de produits spécifiques, le lait et la fromagerie, l'arganier, le safran, les associations de douar, les organisations professionnelles témoignent de cette vitalité. Dans beaucoup de régions, ces formations ont trouvé leurs racines dans une modernisation des organisations communautaires anciennes dont l'héritage n'avait pas été totalement perdu. Le nouveau paysage de la société civile dans les zones rurales constitue à coup sûr une manifestation prometteuse du changement social dans zones rurales. Il est renforcé par la présence tout à fait déterminante d'une catégorie sociale nouvelle et agissante, même si c'est encore à la marge. Celle-ci est principalement constituée par des diplômés chômeurs, devenus animateurs locaux, et que l'on retrouve dans beaucoup de douars et pas uniquement dans les bourgs ruraux. On assiste ainsi à un renforcement historique de l'organisation des ruraux, un renforcement que vient soutenir la nouvelle charte communale et la mise en œuvre, depuis 2005, de l'Initiative nationale pour le développement humain. Dans ce nouveau contexte, de nouvelles formes de contestation apparaissent, en particulier pour interpeller la tutelle de l'État sur les terres collectives et sur les forêts.

Les conflits ont-ils joué un rôle dans le changement social ? Depuis l'Indépendance, il n'y a eu que peu de conflits en milieu rural. Le soulèvement du Rif en 1958 a, sans nul doute, été la manifestation la plus dure, du fait, entre autres, de la répression dont il a fait l'objet. L'État a marginalisé cette région pendant de longues décennies, mais elle n'a pas apporté de germes

de changement interne, largement en raison du contrôle que l'État imposa dans cette région. Absentes de la scène politique, les élites de ces régions se sont introduites dans les partis politiques et dans la société civile. D'autres élites se sont manifestées dans la diaspora rifaine, étant souvent parvenues à de bonnes situations dans des pays comme la Hollande et la Belgique où l'émigration de cette région a été importante

La chronique retient également quelques mouvements dans le Moyen Atlas, des conflits locaux pour la propriété de terres ou de ressources en eau. Aucun d'entre eux ne fut à l'origine de transformations sociales notables. Le plus surprenant, note Mohamed Allaoui, c'est la capacité des ruraux à subir les changements qui leur sont imposés par l'Administration ou par les circonstances économiques, sans que cela ne soit une incitation à des changements endogènes profonds. Cette passivité contraste avec la capacité de mobilisation qui s'exprima, dans certaines régions rurales, lors de la réaction armée à la fin du Protectorat.

La dimension environnementale

La sociologie ne semble pas avoir donné de l'importance, dans le changement social, au facteur environnemental. Ce facteur jouera, très certainement, un rôle très important dans les prochaines décennies. Depuis une trentaine d'années, l'environnement du Maroc s'est considérablement dégradé, les sécheresses sont devenues plus fréquentes et plus longues, les ressources en eau se sont raréfiées, des sols sont devenus infertiles, des parcours se sont désertifiés, des terres irriguées sont perdues en raison de leur salinisation. Les populations rurales n'ont pas pu ne pas prendre conscience de cette dégradation. Elles ont, parfois, puisé dans leurs savoir-faire traditionnels d'ingénieuses techniques d'adaptation. Mais, dans la plupart des cas, la concurrence pour la survie, les contraintes de la tutelle de l'État sur d'immenses territoires ont eu l'effet inverse, celui de la surexploitation sauvage et individualiste des ressources. Si au Maroc la crise environnementale n'a pas incité les ruraux à une remise en cause des rapports de la société avec ses ressources, c'est du fait de la grande ambiguïté de ces rapports. La colonisation puis l'État national ont dépossédé les ruraux de leur capacité à gérer l'espace et les ressources naturelles. L'État a estimé qu'il était le seul en mesure de protéger, développer et mettre en valeur de façon rationnelle les espaces forestiers, les terres de parcours, les ressources en eau en les domanialisant ou en les soumettant à divers régimes qui excluaient de fait tout pouvoir de gestion des usagers sur ces espaces et ces ressources. Cette déresponsabilisation a été fort mal vécue par les populations qui se sont senties dépossédées, traitées en mineures. Bien souvent, elles ont été les premières à constater les dégâts et à en ressentir les effets. Mais il ne faudrait pas non plus minimiser la part de l'État dans les destructions advenues. Sa gestion des ressources n'a pas toujours été vertueuse. Jared Diamond montre

comment cette inconscience a conduit à la disparition de civilisations entières (6). Au Maroc, la crise environnementale n'a pas incité à une remise en cause des rapports de la société rurale avec ses ressources. Elle n'a fait qu'accentuer les comportements les plus anciens mais dans un contexte où ceux-ci étaient devenus destructeurs.

(6) Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* (Gallimard, NRF Essais, 2006. Titre anglais : *Collapse*, 2005).

3. Quel a été le rôle des acteurs ?

La réflexion sociologique attache beaucoup d'importance au rôle des acteurs dans le changement social. Cette réflexion prend en compte la liberté des individus au sein de la société. Pour A. Touraine, tout phénomène social peut-être appréhendé comme le résultat d'actions, de croyances et de comportements individuels. L'acteur n'est pas toujours contraint par les normes et les règles. Il est doué d'intentionnalité et de rationalité. Pour atteindre ses fins, l'acteur met en place des stratégies qui s'adaptent aux contraintes et au contrôle social. Pour P. Bourdieu, par contre, les acteurs sociaux ne sont souvent que les exécutants inconscients des mécanismes de domination. Ils ne constituent donc pas la réalité que le sociologue doit découvrir. La classe dominante se perpétue en imposant ses propres valeurs et ses normes aux classes inférieures. Ainsi l'école et la reproduction sociale qu'elle entraîne sont-elles perçues comme une institution qui impose les normes et les valeurs des classes dirigeantes. La pédagogie représente un pouvoir de violence symbolique des classes dirigeantes sur les autres.

Jusqu'où des propositions théoriques sur le rôle et la liberté des individus peuvent-elles nous aider à cerner la place des acteurs individuels dans la société en transformation du Maroc rural ? Les idées reçues, renvoyant à la « solidarité organique » de Durkheim, nous disent que dans la société traditionnelle l'individu est, avant tout, l'une des composantes, un maillon de groupes sociaux solidaires, essentiellement gérés par des règles collectives et par des normes de comportement. La liberté de l'individu ne peut s'exprimer qu'à l'intérieur de réseaux normatifs plus ou moins souples. Elle rencontre les limites d'une contrainte culturelle héritée de son appartenance au groupe social. Aujourd'hui, les contraintes qui étaient imposées par le groupe d'origine sont de plus en plus remplacées par celles de l'appartenance à la nation, au pays.

La transformation sociale des campagnes marocaines a été accompagnée d'une émergence certaine de comportements individualistes, en rupture avec les « solidarités organiques ». C'est ce que nous montrent, par exemple, l'évolution de la famille et l'abandon de l'ancienne référence patriarcale, c'est aussi ce que nous montrent la différenciation des attitudes générationnelles, les comportements concurrentiels dans l'économie, une mobilité sociale de plus en plus fondée sur la compétitivité. Mais jusqu'où des individualismes qui rejetaient les codes communautaires ont-ils disposé d'une plus grande

liberté personnelle, d'une capacité de décision et de choix qui pouvaient faire des personnes des acteurs de la dynamique sociale ?

La sociologie contemporaine des sociétés industrielles modernes tend, depuis Weber, à démontrer que c'est la liberté des individus qui, favorisant une compétition pour la mobilité sociale, détermine les dynamiques de la société et son progrès. La rationalité de l'individu est, en grande partie, un effet de la scolarisation et d'une perception diffuse d'une idée de modernisation des sociétés. Bourdieu y voit certes une forme d'aliénation, mais il n'en reste pas moins que les habitus (7) et les conformismes qui étaient, à une époque, un produit de certitudes des sociétés préindustrielles, ont laissé la place à d'indéniables potentialités de décision et de liberté individuelles. Ces potentialités sont exploitées par les individus les plus compétitifs dans la société, bien qu'il faille reconnaître qu'elles n'en demeurent pas moins limitées par l'inégalité sociale, par d'autres formes de conformisme et par les codes qu'imposent les élites dominantes.

(7) Le concept d'habitus, créé par P. Bourdieu, est défini comme un système de dispositions durables acquis par l'individu au cours de sa socialisation et qui conditionne de façon inconsciente ses comportements.

Dans la société rurale marocaine, et à ce stade de son évolution, l'émergence de l'individualisme ne semble pas avoir été synonyme d'un véritable accès à la liberté personnelle. Cette émergence n'a pas, en effet, été le résultat de dynamiques internes de la société. Elle a été essentiellement un produit de contraintes et de facteurs de changement de caractère exogène. C'est l'économie de marché qui a encouragé les comportements concurrentiels et qui a rendu obsolètes les traditions communautaires, c'est le code civil qui a formalisé les familles nucléaires, c'est la dominance de l'administration qui a dévalorisé les systèmes solidaires d'autorité locale, c'est l'accentuation du dualisme qui a contraint à des stratégies de survie de plus en plus individualistes, c'est aussi la croissance démographique, favorisée par les politiques sanitaires, qui a contraint à une compétition entre les personnes pour un accès à des ressources se raréfiant. C'est aussi l'ouverture de nouveaux marchés du travail, l'emploi dans les villes ou l'émigration, dans l'administration ou l'armée, qui ont encouragé un nombre considérable de ruraux à briser les liens des univers familiaux pour s'engager dans des projets de vie individuels. L'école n'y a pas été étrangère, donnant à de nombreux jeunes de nouvelles ouvertures pour des emplois hors des exploitations agricoles familiales. L'individualisme a ainsi pris un aspect multiforme, il a contribué à la déstructuration du tissu social traditionnel, il a introduit des relations composites dans des familles de plus en plus éclatées entre l'intérieur et l'extérieur, entre ceux qui étaient restés et ceux qui dépendaient de revenus en dehors du milieu rural.

D'autres facteurs ont cependant pesé sur ces évolutions pour freiner, sinon souvent empêcher, un effet cumulatif des comportements individualistes sur la liberté personnelle. Les stratégies de l'État en ont été l'une des principales causes. Déniant les représentations démocratiques, subordonnant les populations rurales au contrôle des autorités territoriales, soumettant à un contrôle administratif la plupart des décisions collectives, imposant sa vision

et son organisation des politiques de « développement », l'État a enserré les populations rurales dans un état de citoyens de seconde zone. Ce n'est que très récemment que cet étau a commencé à se desserrer avec les lents progrès de la démocratisation. Des travaux sociologiques récents conduits au Maghreb se sont penchés sur cette question en s'interrogeant sur le concept d'autonomisation au sein des sociétés rurales (8), un concept de plus en plus associé aux idées sur la promotion de la gouvernance locale. Ces travaux montrent bien que les principales aliénations sont beaucoup moins dues aux résistances internes de la société traditionnelle qu'aux contraintes imposées par le contexte extérieur.

K. El Harizi, qui a dirigé ces travaux, s'interroge sur les stratégies qui pourraient favoriser l'émergence et le renforcement de l'autonomisation des collectivités rurales. Il met en avant le rôle des leaders, qui peuvent influencer cette autonomisation dans un sens de conservatisme ou de progrès. Ses recommandations s'adressent à des décideurs. Elles proposent des approches pour développer le leadership et des mesures pour promouvoir l'autonomisation et la gouvernance dans des contextes de démocratisation progressive. Il rejoint en cela des approches d'ingénierie sociale qui se sont énormément développées outre-Atlantique à l'initiative d'organisations non gouvernementales d'aide aux populations défavorisées (le président Obama y commença sa vie professionnelle). Certaines de ces organisations ont élaboré des manuels à connotation scientifique pour comprendre et orienter le changement social, notamment en formant des *Social Change Leaders* (9). L'un de leurs slogans est, à cet égard, parfaitement explicite : « la meilleure façon de prévoir le futur est de le créer ».

La liberté des acteurs n'est pas un effet direct de l'individualisme et de la compétition entre les personnes. Il faut d'autres contextes pour que ce progrès se matérialise et devienne un moteur de changement social. L'étude des Nations Unies en 2004, Ecosystems Millenium Assessment, a proposé des scénarios de gestion durable de la planète, et elle les confronte à leurs effets sur le bien-être des populations (le *wellfare*). Ce dernier est défini par dix critères de besoins élémentaires. Aux côtés de l'alimentation, de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et d'autres indicateurs, il inclut comme l'un des besoins fondamentaux, la liberté de choix de sa propre vie. Ce sont les progrès de ce critère qui marqueront l'identification de l'individualisme et de la liberté. C'est cette évolution qui fera des individus des acteurs du changement social.

4. Quelle a été la profondeur du changement social ?

Nos réflexions ont, jusqu'à ce point, porté essentiellement sur une vision extérieure du changement social. Nous en constatons la réalité dans des nombreuses études qui comparent des états de la société rurale entre des dates que séparent plusieurs décennies. Nous nous sommes interrogé sur les facteurs qui avaient pu influencer ou expliquer cette évolution. Le

(8) K. El Harizi, « Measuring Community Capabilities in Natural Resource Management : Methodological Notes and Findings from Morocco and Sudan », *in Repenser l'action collective*, ouvrage collectif, L'Harmattan, Paris. (ce texte est également publié dans les discussions papers de l'International Food and Policy Resaerch Institute, Washington, 2000.). Projet de recherche sur l'autonomisation des ruraux pauvres et volatilité des politiques dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Etude de cas sur le Maroc. International Fund for Agricultural Development, Rome, 2005.

(9) Le manuel d'une de ces organisations (*Fund for Southern Communities*, Ramsey County Community) est un vademecum du leader du changement social : *« In the leadership process, you certainly will need to know about who you are leading; however, tou are the most important person, you will need to know about is yourself… Creating social change takes patience, energy, time, and resources. It takes more than just individuals; it takes a collective action by a collective group of people… Because of the challenges in social change work, you will need to be strategic and thoughtful about how you will create the change and gather people to your social change vision. To do this, it is important that you keep in mind key steps in creating social change. Step 1: Create a vision. Step 2: Create key messages. Step 3:*

Involve others. Step 4: Pick your targets, activities, and dates. Step 5: Generate short-term and long-term change. Step 6: Create an action work plan and budget. Step 7: Monitor, adjust, and reflect. »

questionnement sur la profondeur du changement, sur sa signification sociale, nous renvoie, par contre, à une autre interrogation : quelle perception ont eu les personnes dans la durée de leur propre vécu ? Quelle a été l'efficacité du changement social ?

Nous avons avancé l'idée, très partagée, du changement social comme un processus continu, comme un résultat de transformations matérielles et immatérielles au sein d'un groupe social. Nous avons, en même temps, noté des résistances, des accélérations, des inerties. Mais nous n'avons pas su dire quand la société avait changé, pas plus que nous n'avons pu dire s'il existait un moment de basculement d'un état social à un autre. Le regard sur la longue durée nous montre des successions de transformations, des avancées, des reculs. Il ne nous montre pas si, et comment, leur accumulation a, à des périodes identifiables, été perçue comme le marqueur d'un avant et d'un après. L'analyse extérieure pourrait, certes, concevoir une périodisation du changement, projetant telle ou telle batterie de critères pour montrer que l'on est passé d'une société à une autre. Mais un tel exercice serait largement arbitraire, tel autre analyste pouvant, avec des critères différents, parvenir à une autre périodisation du changement social. Cet exercice n'est vraiment probant que lorsqu'il existe d'indéniables ruptures, par exemple avant ou après la guerre, avant ou après la révolution, avant et après l'Indépendance (encore que, dans ce cas, au Maroc, les ruptures les plus visibles se sont plaquées sur de massives continuités, particulièrement dans le milieu rural).

La perception du changement social ne peut être que celle du vécu des acteurs des sociétés concernées. Ont-ils ressenti que l'on passait, peut-être même à plusieurs reprises au cours d'une vie, d'un état à un autre, que quelque part, il y avait un avant et un après ? Mais cette interrogation peut-elle être signifiante à l'échelle de tout un corps social ? N'entre-t-on pas dans une immense relativité ? Les hommes, les femmes, les classes d'âge, les habitants de telle ou telle région et, à la limite, chaque individu ont leur propre perception du changement social.

La sociologie s'en sort généralement avec des enquêtes qu'elle adresse à des groupes spécifiques. Mais les tableaux qu'elle peut en tirer ne sont jamais que des images d'une perception multiforme et externe du vécu social. Des nuages de convergences peuvent, peut-être, nous montrer des moments de basculement, des ruptures peu visibles, mais il faut un immense amoncellement de connaissances sociales pour pouvoir le déceler. L'approche empirique ne peut commencer que par une agrégation de notations et par des tentatives successives d'interprétation.

Le texte du sociologue Mohamed Allaoui qui suit cet article nous offre un chapelet de notations sur la perception du changement social à l'échelle des temporalités du vécu. Ces notations montrent bien que le vécu du changement social est aussi divers que celui du temps vécu par un groupe social ou par des individus.

Une notation essentielle est celle qui nous renvoie à la perception du temps. Le calendrier historique des populations rurales était scandé par des événements. Ceux-ci avaient le plus souvent une connotation locale (le souvenir d'un désastre, d'un fait extraordinaire, de la visite d'un grand personnage, d'une bonne année, d'une invasion de sauterelles), mais ils avaient parfois une signification plus générale. Dans les années soixante, parmi les grandes dates auxquelles on se référait figuraient, en particulier, le début du Protectorat, la grande famine des années 1945-1946, la déposition de Mohammed V. La grande famine a été, partout, vécue comme un moment de bouleversement de l'ordre social. D'innombrables familles avaient perdu leurs terres, des ruraux avaient, en masse, pris le chemin de l'exode, le souvenir s'était conservé des pertes en vies humaines dues aux épidémies. Que sait-on du calendrier historique des populations rurales depuis l'Indépendance ? Que sait-on de ses variations selon les régions ? Comment se différencie sa perception selon les générations ? Les femmes et les hommes ont-ils eu une même perception de ce temps historique ?

La perception en longue durée du changement social semble aussi porter sur ce qui survient par rapport à ce qui ne survient plus. Si l'on demandait aux ruraux d'un certain âge quels ont été les changements qui ont marqué leur existence, peut-être nous parleraient-ils de ce qui marquait dramatiquement le monde rural et ne l'affecte plus avec la rigueur d'autrefois, Ce qui ne survient plus, c'est l'insécurité alimentaire qui dominait la vie rurale lors des mauvaises années, les grands fléaux que constituaient les invasions acridiennes, les épidémies qui décimaient hommes et bétail, mais aussi ce qui survient de façon nouvelle, les aides qui leur ont été apportées lors des sécheresses ou encore la sécurité des biens et des personnes. Peut-être parleraient-ils aussi de leur rapport avec la société globale et des moments où ils ont pris conscience de l'existence d'un monde au-delà du douar ou de la tribu. Les programmes de développement, en dépit de leur dirigisme, ont, dans une certaine mesure, revalorisé l'agriculture et, parfois, mis fin au mépris dans lequel étaient tenus les ruraux. Les processus électoraux, malgré leurs imperfections, leur ont reconnu une plus grande dignité et une meilleure considération. Le regard des urbains sur les ruraux a considérablement évolué.

Si la temporalité du changement social a des réalités bien marquées, ce n'est qu'à l'échelle de la perception du vécu qu'elle peut être identifiée. Elle est, de ce fait, aussi diverse que le sont les groupes sociaux, les régions et les individus.

5. Quelles sont les permanences des ordres anciens, et quel poids ont-elles encore dans la transformation de la société rurale marocaine ?

Le changement social a, paradoxalement, une autre dimension, celle des permanences, celle des continuités et des résistances au changement.

Les études sociologiques abondent qui montrent de telles permanences. La société rurale marocaine, si profondément transformée, offre, en effet, d'étonnants tableaux de culture traditionnelle, de coutumes ancestrales, de résistances linguistiques, d'expressions musicales et de savoir-faire enracinés dans les siècles. Ces permanences ont souvent été considérées comme des obstacles au changement mais, vues sous un autre angle, elles témoignent d'une remarquable richesse. Elles illustrent la surprenante capacité qu'a eue la société rurale à absorber le changement, sans renier une culture qui lui donnait son identité et sa continuité dans l'histoire.

L'anthropologie contemporaine peut, en observant le présent, en retrouver d'innombrables témoignages. Les cérémonies qui scandent les étapes de la vie, la circoncision, le mariage, la mort, suivent des rites qui semblent immuables. L'espace domestique s'est enrichi de la télévision et le gaz a remplacé le kanoun. Mais son organisation mobilière est souvent restée la même, un constat si différent de celui qui peut être fait dans la Tunisie rurale où la table et les chaises ont remplacé les *zdari* et la *mda'a*. Les coutumes alimentaires se sont certes enrichies de nouveaux produits mais la base en est restée la même, et l'offrande du thé ou du lait aigre chez les éleveurs continue à signifier la bienvenue. Les danses, les chants collectifs retrouvent leur place lors de toutes les fêtes, trouvant même une nouvelle impulsion créatrice dans la place qui leur est donnée dans des programmes télévisés, dans les festivals folkloriques ou dans les spectacles pour touristes. Le cheval reste un symbole de statut social, et son écurie voisine avec la Mercédès. Les fantasias, qui en valorisent la possession, sont restées une tradition particulièrement forte. L'habillement s'est certes modernisé, mais le vêtement traditionnel revient à chaque moment important de la vie sociale, la gandoura blanche du vendredi, les somptueux vêtements et les bijoux portés lors des mariages, même souvent chez les plus pauvres. L'anthropologue peut se complaire en observant, dans certaines régions, des témoignages de rites agraires ou d'autres coutumes qui ont subsisté, peut-être plus par habitude que par croyance – encore que l'on puisse souvent assister, à Marrakech, aux processions qui invoquent la baraka de Sidi Bel Abbès pour conjurer une trop longue sécheresse.

L'artisanat rural a, certes, perdu de ses fonctions avec l'irruption de produits industriels plus pratiques. On ne fabrique plus, ou presque plus, de charrues en bois, d'outils agricoles, de pressoirs à huile, de moulins à grains, de meules de cuisine en pierre. Il n'y a plus de forges rurales. La montre s'est substituée à la clepsydre dont un « homme-temps » surveillait l'immersion pour compter les tours d'eau dans certaines oasis. Les amphores pour le transport de l'eau sont remplacées par des seaux en caoutchouc, mais l'eau fraîche reste toujours conservée dans une jarre, à l'entrée de la maison, et ce contenant reste privilégié pour la conservation de l'huile et du beurre malgré les bidons en plastique. D'autres productions se sont mieux maintenues et ont même accru leur valeur marchande, les tapis, les tissages, la bijouterie, les

poteries rurales. L'habitat rural traditionnel s'est souvent bien conservé, et il constitue l'une des grandes richesses des paysages. Mais il a aussi connu des transformations mal venues. Les toits de chaume du nord sont remplacés par des tôles, les ksour sont désertés et encerclés de constructions modernes qui rappellent mal l'esthétique ancienne, des bâtiments de type urbain jaillissent de façon désordonnée autour de souks qui deviennent de petites villes.

Et que dire des organisations sociales qui se sont maintenues, malgré toutes les forces de déstructuration ? Dans de nombreuses régions du Maroc, les anciennes jma'a ont conservé une grande importance et elles sont les interlocuteurs obligés de tous les projets qui sont proposés aux communautés villageoises ou qui naissent de leur initiative. La tribu a, certes, disparu de l'organisation territoriale du pays, ayant laissé la place aux communes rurales. Mais elles continuent à exister en arrière-plan, dans l'organigramme des agents d'autorité du ministère de l'Intérieur ou, sous la désignation de collectivités ethniques, dans la gestion des terres collectives. La dénomination tribale s'applique à la typologie des tapis. Elle reste encore souvent une référence d'identité, beaucoup plus signifiante que la référence administrative à la commune rurale d'origine. Un peu partout au Maroc les moussems rappellent une longue tradition de vénération religieuse, de temps de paix et de rencontres sociales entre les tribus. Les souks hebdomadaires qui constellent l'espace rural sont, eux aussi, un héritage de très anciens systèmes de relations intertribales.

Ces permanences dans le changement constituent une richesse dont l'intérêt devient particulièrement manifeste lorsque l'on compare la ruralité marocaine avec celle du reste du Maghreb ou d'autres pays du sud de la Méditerranée. Dans ces pays, la modernisation a ravagé les cultures traditionnelles, n'en laissant que des lambeaux. Le Maroc est, à cet égard, une exception – comme l'était aussi le Yémen avant la guerre contemporaine. Ses transformations, sa modernisation n'ont pas détruit son héritage sociétal et culturel. C'est là une force particulière car ces permanences témoignent de la solidité intrinsèque du tissu social. Il ne faut pas y voir un passéisme nostalgique mais, au contraire, une composante essentielle du changement social. Ce sont en effet ces permanences qui, donnant une assise, un socle aux identités collectives dans le monde rural, lui ont permis de vivre des transformations sans se dénaturer, sans « perdre son âme ». Cette richesse est, sans nul doute, une force pour le futur. Il faut en préserver la densité culturelle et sociale et, surtout, ne plus y voir un « obstacle au développement. La valorisation économique du folklore se fonde sur une permanence culturelle de l'ancienne tribu. La modernisation des anciens réseaux d'irrigation s'appuie sur les anciennes jma'a ». Les organisations villageoises trouvent leurs meilleurs fondements dans les anciennes structures communautaires. C'est bien là le paradoxe du non-changement comme l'un des soutiens du changement.

6. Quels ferments pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social ?

Au terme de cet article, nous ne pouvions pas éviter de nous interroger sur les ferments qui pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social. Cette interrogation se démarque de la prospective et des scénarios d'évolution possibles de la ruralité. C'est là un exercice qui se situe dans une démarche différente. Nous nous sommes proposé de jeter un regard sur la société rurale en examinant, de façon sélective, quelques germes de changement qui pourraient la transformer. Nous sommes conscients que, ce faisant, nous n'avons pas pu échapper à cet arrière-plan d'une réflexion récurrente de la sociologie depuis sa fondation, celle d'une inscription du changement social dans le sens d'un progrès de la société.

Cette approche des germes du changement est largement débattue par la sociologie contemporaine qui s'est, notamment, proposé de l'analyser en partant d'un concept de « société post-industrielle ». A. Touraine considère cette mutation comme un véritable changement social. Il étudie le rapport que la société post-industrielle entretient avec sa propre créativité, c'est-à-dire sa capacité à se produire elle-même. Dans la société traditionnelle ou industrielle, nous dit-il, le changement social est perçu comme extérieur. Au contraire, dans la société émergente, il est clairement perçu comme résultant de l'action de la société sur elle-même. La société produit son « historicité », c'est-à-dire ses grandes orientations culturelles.

On est encore loin de cette interrogation lorsque l'on se penche sur la société rurale marocaine. Cette société ne pourra en effet choisir et orienter le changement social, produire son « historicité » qu'à partir du moment où ses acteurs auront une liberté de choix. Or, si les ruraux sont, désormais, bien entrés dans une société dominée par des comportements individualistes, ils ne sont pas, pour autant, devenus des acteurs de leur propre changement, ils n'ont pas encore leur liberté de décision. Le principal germe de changement est, à cet égard, celui que peut semer la démocratisation. Ce processus est en cours au Maroc. Il se développe dans un contexte difficile, marqué par des héritages historiques pesants, par des contradictions idéologiques, par la résistance des niches de pouvoir, par les déficits de la culture politique, par l'inertie de nombreux comportements sociaux. L'histoire est cependant en marche, bien qu'elle ne soit nullement linéaire et encore sujette à des hésitations et des reculs possibles. Cette évolution, en outre, porte en elle des promesses de rénovation des identités régionales, celles-ci pouvant donner de nouvelles bases à l'attachement des ruraux à leur terre et à leur culture.

La réussite du processus fondateur de la démocratisation tient, en premier lieu, à l'appropriation des nouvelles institutions par les populations qui sont invitées à en être les acteurs. De nombreux exemples montrent que de nouvelles dynamiques sociales se créent lorsque cette appropriation se produit. Mais les progrès ne pourront s'enraciner durablement que si les ressources

humaines se qualifient et sont en mesure de faire face aux défis qu'entraîneront leur responsabilité et leur participation dans les institutions en gestation. Ce constat sur la qualification nous renvoie à quelques questions essentielles. La façon d'y répondre sera, ou non, porteuse de germes de changement.

L'éducation se situe au premier rang de ces interrogations. Toutes les analyses confirment qu'il y a, dans ce domaine, un déficit considérable. L'une des grandes raisons tient à un système d'éducation insuffisamment ouvert sur les sciences pures, sur les sciences humaines et la philosophie, sur l'ouverture linguistique indispensable à une entrée dans la mondialisation. L'élite qui s'est, malgré tout, formée, et bien formée, a eu surtout la chance de pouvoir être éduquée dans des systèmes d'éducation modernes, cependant peu accessibles à la masse des enfants scolarisables. Le monde rural a particulièrement souffert de ce retard, illustrant de façon extrême l'abandon scolaire, celui des filles notamment. Une refonte du système d'éducation est à l'étude depuis plusieurs années. Mais celle-ci demandera un recyclage profond du corps enseignant pour être performante. De nombreuses interrogations subsistent encore sur ce germe de changement, le plus déterminant de tous.

Un rôle nouveau des femmes dans la société rurale constituerait, sans nul doute, un autre germe de changement. Le Maroc a fait de très grands progrès pour améliorer leur statut juridique et pour défendre leur parité dans la société civile. Mais ces innovations ne pénètrent que lentement le milieu rural, encore déterminé par le conformisme des attitudes traditionnelles. Diverses initiatives montrent qu'un rôle accru des femmes dans la vie économique et culturelle pourrait modifier les relations de travail, la responsabilité dans les entreprises, la créativité artistique ou littéraire, comme cela commence à se passer en milieu urbain. Les expériences de microcrédit en milieu rural montrent que les femmes constituent une part essentielle de la clientèle. Elles montrent surtout leur capacité de gestion et leur fiabilité financière. Ce germe de changement est prometteur, mais il demande encore, de la part des hommes, une acceptation beaucoup plus profonde de l'égalité des femmes, notamment dans la gestion des exploitations agricoles, dans l'accès au crédit, dans l'héritage des biens fonciers. Ce chemin est encore long.

Le rôle de la jeunesse dans un futur de la société rurale est difficile à cerner. Lesquels d'entre eux auront un projet de vie bâti autour de l'activité agricole ? Ils seront probablement nombreux lorsque le patrimoine familial aura une consistance économique suffisante et surtout lorsque les exploitations agricoles seront situées dans des régions agricoles porteuses ou disposant de potentialités reconnues. Il y aura, dans ces situations, des repreneurs des exploitations familiales, sous réserve cependant que ces repreneurs puissent trouver des compromis pour éviter de nouveaux morcellements des héritages – une condition loin d'avoir une solution pour autant que l'on puisse en juger par des décennies de débats juridiques sur cette question.

Mais, pour une majorité de jeunes hommes ruraux, l'avenir se projette ailleurs, dans l'abandon des campagnes, dans la perspective d'une émigration,

dans l'espoir d'emplois urbains, dans le mirage de l'Europe, dans une vie modernisée que les media ou leurs voyages en ville leur ont fait désirer. Les jeunes femmes semblent avoir un avenir beaucoup plus fermé. Pour quelques-unes, l'éducation leur ouvrira peut être un accès à l'emploi. Mais pour la plupart, il n'y aura qu'un mariage, souhaité le plus favorable possible. A la fin des années soixante, quand Paul Pascon interrogeait de jeunes ruraux (10), les progrès de l'agriculture mais aussi l'éducation et la modernisation occupaient la plus grande place de leurs préoccupations. Aujourd'hui, l'avenir rural semble sans espoir pour la plupart. Que deviendront, dans le futur, les héritiers de ces centaines de milliers d'exploitations minuscules qui, en nombre, constituent la plus grande partie des unités de production agricole ? Quelle urbanisation et quels emplois pourront accueillir cette masse de jeunes, sans grand futur dans le milieu rural ? Ces jeunes n'ont certainement pas de réponse. Celle-ci n'appartient qu'à des politiques nationales qui sauront diversifier l'agriculture, favoriser la diversification des emplois, promouvoir une stratégie de densification régionale du tissu urbain.

(10) P. Pascon, « Ce que disent 296 jeunes ruraux. Enquête d'opinion pour l'UNICEF », *Bulletin économique et social du Maroc*, 1969, p. 113-114.

Les personnes âgées posent un problème pour les populations rurales. La nucléarisation des familles, l'émigration des jeunes leur ont enlevé les filets de protection que leur procuraient les codes de conduite familiaux traditionnels. Anciens agriculteurs, ils n'ont pas de retraite. Leur fin de vie sera difficile, et ils ne pourront compter que sur des solidarités diffuses. Mais la même catégorie d'âge représente, par contraste, un germe de changement. Les conditions nouvelles de vie dans les zones rurales, l'électrification, l'accès à l'eau potable, le désenclavement rendent en effet la vie dans les villages plus attractive pour ceux qui ont longtemps travaillé dans les villes ou dans des pays étrangers. Leurs économies se transforment en partie en habitations qui leur permettront de vivre leur vieillesse « au pays ». La présence de ces anciens, riches d'expérience, jouera-t-elle un rôle pour restaurer les relations qui existaient entre les classes d'âge ?

D'autres dynamiques pourraient aussi être porteuses de germes de changement, mais nous n'avons pas d'éléments pour en imaginer la portée. Quel sera, par exemple, l'impact en milieu rural d'un progrès réel de l'état de droit, de l'amélioration de la justice, de la pleine reconnaissance des droits de l'homme ? Quel seront les effets de l'exercice responsable de la capacité politique que la Constitution reconnaît aux citoyens ? Quelles évolutions culturelles pourront se développer avec la promotion de la diversité au sein de l'unité nationale, par exemple avec le nouveau statut de l'amazighité ? Ces questions et tant d'autres interpellent la réflexion. Elles invitent certainement la recherche sociologique à en ouvrir le champ.

L'analyse du changement social de même que les interrogations sur son devenir constituent, on le voit, un champ d'étude passionnant. Ce questionnement aide à mieux comprendre l'histoire. Mais ce que les différentes générations ont retenu du vécu du changement social ne peut guère se réduire à l'histoire. Leur vécu des précédentes décennies est aussi divers que le sont

les groupes sociaux, les générations, les individus. On ne peut en tirer aucune généralité. Pour les populations des premières décennies du XXIe siècle, le changement social, quelle qu'en ait été la perception, c'est un passé. La seule question qu'elles se posent est de savoir si, aujourd'hui, le changement social est possible et s'il apportera un mieux-vivre. Leur interrogation rejoint celle que la plupart des sociologues ont posée lorsque, au-delà des multiples facteurs qui expliquaient le changement social, ils en ont cherché le sens en termes de progrès de la société. Ils ont certes constaté que le changement social pouvait, à des époques noires de l'histoire des sociétés, être le résultat de régressions inacceptables. Dans la longue durée, ils ont aussi pu voir des sociétés disparaître faute d'avoir su changer. Mais leur démarche semble avoir accepté de se démarquer de l'objectivité scientifique en posant le progrès comme une finalité sociale et donc en acceptant un paradigme moral. Ce fut le choix du siècle des Lumières. Il n'y a pas de honte scientifique à ce que ce choix éthique soit aussi celui des sciences humaines d'aujourd'hui.

Références bibliographiques

Boserup E., *Évolution agraire et pression créatrice*, Londres: Allen & Unwin, OCLC, 1965.

Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972.

Diamond J., *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie,* Gallimard, NRF Essais, 2006 (titre anglais : *Collapse*, 2005).

Durkheim É., *De la division du travail social*, 1893, édition électronique, Paris, Les Presses universitaires de France.

El Harizi K., « Measuring Community Capabilities in Natural Resource Management: Methodological Notes and Findings from Morocco and Sudan », *in Repenser l'action collective,* ouvrage collectif, Paris, L'Harmattan (ce texte est également publié dans les *Discussions papers* de l'International Food and Policy Resaerch Institute, Washington, 2000).

Fund for Southern Communities, Ramsey County Community est un *vademecum* du leader du changement social.

Lazarev G., *Structures agraires au Maroc dans les années soixante*, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, 2013.

Leveau R., *Le Fellah, gardien du trône,* Paris, Les Presses de Sciences politiques, 12e édition, 1985.

Naciri M., « Peut-on sortir du dualisme ? », postface en forme d'essai de l'ouvrage de G. Lazarev, *Les Politiques agraires au Maroc, 1956-2006*, Rabat, éditions Économie critique, 2012.

Parsons T., *Sociological Theory and Modern Society*, Harvard University, 1968,

Parsons T., *Politics and Social Structure*, Harvard University, 1969

Pascon P., « Ce que disent 296 jeunes ruraux : enquête d'opinion pour l'UNICEF », *Bulletin économique et social du Maroc*, p. 113-114, 1969, 144 p.

Rachik H., *La Socio-anthropologie rurale : structure, organisation et changement au Maghreb*, Casablanca, La Croisée des chemins, 2020.

Touraine A., *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1965.

Touraine A., *La Société post-indutrielle*, Paris, Denoël, 1969.

Weber M., *Économie et societé* (*Wirtschaft und Gesellschaft*), 1922.

La perception du changement social

Mohamed Allaoui
mohallaoui@gmail.com

Les conditions de vie des populations rurales se sont transformées sans qu'il y ait eu cependant un sentiment de rupture ou même de transition entre la situation qui prévalait au moment de l'Indépendance et le Maroc rural du début du XXI[e] siècle. Si les transformations matérielles sont palpables et visibles pour tous, les transformations des rapports sociaux et de la psychologie individuelle sont plus subtiles mais non moins agissantes.

Dans les grandes plaines et, dans une certaine mesure, dans des zones de montagne, on a assisté à la disparition presque totale de l'habitat précaire (*noualas*) et son remplacement par des constructions en dur utilisant systématiquement des matériaux de construction dont l'usage était limité à la ville (ciment, fer, béton armé, bois). Les portes en fer se sont généralisées chez les ruraux, et l'habitat est devenu plus spacieux et aéré, même s'il a perdu de ses qualités anciennes d'isolation et de modulation.

Certainement plus importantes ont été l'électrification quasi générale des zones rurales et l'adduction d'eau potable. Rares sont les douars qui n'ont pas été électrifiés, et la plupart des habitations ont un accès proche à l'eau potable ou même à l'intérieur des maisons. L'électrification a de plus en plus facilité l'équipement des maisons en matériel électroménager (réfrigérateur, cuisinière à gaz, téléviseur et récepteur satellitaire et même, pour certains, climatiseur). L'ameublement de type urbain, pratiquement inconnu auparavant – le lit, l'armoire à glace – entrent dans les mœurs.

Encore enclavées au moment de l'Indépendance, la plupart des douars et des centres ruraux, notamment ceux situés en plaine, ont été desservis par des routes goudronnées ou par des pistes carrossables toute l'année. Les souks hebdomadaires, en particulier, ont bénéficié d'une meilleure desserte et d'équipements qui en ont notablement amélioré l'hygiène. Les services administratifs se sont rapprochés des ruraux avec la création d'un grand nombre de provinces, cercles et caïdats. Les services de santé sont plus proches des populations. Les communes rurales ont vu leurs activités se renforcer, et elles disposent des nouvelles prérogatives que leur accorde la nouvelle charte communale.

Les communications et le transport se sont développés. Les ruraux se sont équipés de véhicules utilitaires. Le recours aux animaux pour le transport n'est resté important que dans les zones de montagne. Il est remplacé par les voitures et les tracteurs. Les zones rurales sont passées directement au

téléphone portable, et beaucoup de centres ruraux disposent maintenant de l'internet. On peut estimer qu'aujourd'hui peu de zones rurales sont restées isolées. Les moyens de communication modernes sont présents partout.

Progressivement, même si cela l'a été parfois avec beaucoup de retard, les infrastructures et les équipements scolaires sont maintenant accessibles à la presque totalité des douars, des ksour, des oasis. Des instituteurs et des institutrices sont présents presque partout de façon permanente. La présence d'institutrices dans certaines écoles des douars reculés du Haut Atlas a, par exemple, constitué une véritable révolution.

Cette évolution, ou plutôt cette transformation, montre que, bien qu'inégaux selon les régions, les progrès matériels dont ont bénéficié les ruraux ont permis de réduire l'écart entre l'urbain et le rural, permettant ainsi aux ruraux d'accéder à de nombreux services dont ne bénéficiaient que les citadins. L'opposition entre urbains et ruraux aurait-elle tendance à s'estomper ? D'autres différences importantes demeurent cependant. Pour partie, elles sont dues à des causes plus géographiques que sociologiques. C'est ce qui se passe, par exemple, pour les ruraux vivant dans des douars de petite dimension, souvent très distants les uns des autres et dont l'habitat est fréquemment dispersé. Les petits centres et les bourgs ruraux, qui se multiplient, sont encore loin, pour la plupart, d'offrir les services d'une petite ville, ce qui se traduit par un enclavement social de nombreuses populations rurales.

Si la situation matérielle des ruraux s'est notablement améliorée dans le sens d'un mieux-être confirmé par de nombreux indicateurs en matière de santé, d'hygiène, d'éducation, d'accès aux services, d'information, de culture, d'amélioration des droits de l'homme, de citoyenneté, il est d'autres domaines, moins visibles, comme la sécurité des biens et des personnes, la sécurité alimentaire, l'accès à la justice où des progrès sont patents. Ainsi, par exemple, les dévastations causées par les invasions acridiennes périodiques ont pratiquement disparu. Les effets destructeurs des sécheresses, notamment en matière d'alimentation des hommes, ont été éliminés, et ils ont été notablement atténués pour les troupeaux. Les famines ne sont plus qu'un mauvais souvenir, et rares sont encore ceux qui s'en souviennent. De même ont disparu les exactions « féodales » des potentats locaux, les prélèvements trop flagrants et certaines pratiques de servage qui avaient survécu à la période précédente. D'une certaine manière, « l'exploitation » des ruraux s'est atténuée ou a pris d'autres formes.

Toutes ces transformations ne peuvent pas ne pas avoir influé sur les rapports villes-campagnes, sur les rapports au sein des douars et au sein de la famille, sur les rapports entre hommes et femmes, entre jeunes et aînés, sur les rapports avec l'autorité de l'État et les autorités locales. Il serait difficile de situer le niveau où se sont produites les transformations les plus fortes, celles dont l'influence sur la société ont été les plus déterminantes. Il est plus probable que les interactions ont été multiples entre les différents niveaux et

qu'il n'y ait pas eu, tout compte fait, de facteur réellement plus déterminant qu'un autre.

Dans le monde rural actuel, les individus apparaissent plus autonomes, moins dépendants du groupe familial, moins soumis aux normes locales et certainement plus libres, plus conscients de leur valeur individuelle, de leurs droits, plus citoyens. L'individualisme s'est renforcé. Même s'il n'est pas explicitement valorisé, il est accepté et plus ou moins bien respecté. En quelque sorte il est à l'essai car, socialement, il doit encore faire ses preuves. Les comportements hors normes ne sont pas toujours systématiquement condamnés. On commence à dire « c'est son droit ». Ce qui est « déviant » n'est plus automatiquement rejeté. Bien des choses que l'on n'acceptait pas, ou peu, auparavant le sont plus facilement maintenant.

A l'intérieur de la famille, les rapports ont aussi changé, même si le patriarcat reste une norme encore largement acceptée et subie. Le père continue à avoir les pleins pouvoirs, mais ces pouvoirs sont de moins en moins absolus, car de plus en plus limités dans la pratique, contestés, concurrencés par ceux pris par la femme, les enfants éduqués, disposant de plus de connaissances et d'expérience. Si, malgré la norme, l'autorité du père a été traditionnellement contestée, même s'il en était peu question, elle semble aujourd'hui moins pesante et plus souple. Les pères sont en perte de vitesse. Ils reculent, ils composent mais ne perdent pas la face.

La scolarisation des jeunes filles rurales, même si elle reste inférieure à celle des garçons, a eu des répercussions autrement plus efficaces sur le changement social. Cette évolution nous fait mieux comprendre les résistances des sociétés rurales à la scolarisation des filles, et elle explique pourquoi le conservatisme est, en général, si misogyne.

Le changement, peut-être le plus déterminant dans la condition des femmes, porte sur le recul de l'âge au mariage. En 1960, à 18 ans les jeunes filles étaient pratiquement toutes mariées. Aujourd'hui, elles ne se marient plus qu'à 26 ans, parfois plus tard. Mais cette évolution a encore sa contrepartie négative. Se mariant de plus en plus tard, les jeunes filles restent de plus en plus longtemps dans la maison paternelle. Elles doivent accepter des conditions déprimantes d'inconfort matériel et surtout moral, Elles doivent aussi assumer des charges supplémentaires quand elles vivent dans des foyers pauvres. Les jeunes filles n'ont pas ou peu d'activités, les occupations traditionnelles artisanales ayant presque toutes pratiquement disparu. Si le jeunes gens ont la possibilité de se déplacer, les jeunes filles sont le plus souvent confinées à la maison, attendant l'époux-délivrance dont on souhaite qu'il ait une bonne situation, qu'il ait suffisamment d'économies pour faire face aux frais des noces, de plus en plus élevés. Les normes dans ce domaine sont devenues plus exigeantes, d'autant qu'avec la famille nucléaire, le père ne se sent plus tenu de « financer » le mariage de son fils. Dans les régions où l'émigration masculine est importante, c'est une chasse éperdue au mari émigré. On est à l'affût de l'émigré en Italie, en France, en Belgique

ou en Hollande qui revient avec des papiers pour emmener l'heureuse élue à l'étranger. Dans certaines zones rurales comme le Rif, avant la crise de 2008, *lwarq* (les papiers) étaient la grande affaire.

En dépit de ces contraintes, le potentiel de changement par les femmes semble pourtant devenir l'une des données majeures de l'évolution en cours. Certes, les femmes restent encore au bout de la chaîne d'exploitation, et, dans le monde rural, elles restent malgré tout les plus vulnérables. Ce sont elles qui travaillent encore le plus, qui sont les moins considérées, les moins bien payées dans le salariat agricole, les plus fragiles, les moins éduquées, les moins bien soignées, les moins scolarisées, celles qui voyagent le moins, celles dont la présence publique continue d'être occultée. Et pourtant, il semble bien que l'on assiste à un net rééquilibrage des rapports hommes/femmes en faveur des femmes. Ce sont les femmes qui ont le plus profité de l'amélioration des conditions de vie : finies les corvées d'eau, de bois. Ce sont elles qui ont le plus profité de la télévision satellitaire et, encore plus, du téléphone mobile. Celui-ci peut-être considéré comme une revanche de la femme, une compensation à son absence de la scène publique. Il est devenu pour les jeunes filles rurales un outil de liberté, de communication et de détournement des normes sociales. Dans les familles, les rapports se modifient, et les femmes semblent prendre de plus en plus d'ascendant

La nouveauté dans le monde rural d'aujourd'hui c'est aussi l'apparition des notions, auparavant inconnues, de chômage et d'emploi. Les jeunes ruraux, hommes et femmes, sont confrontés très tôt à cette réalité. Très souvent, les jeunes ruraux soit n'ont pas fréquenté l'école, soit l'ont quittée après quelques années dans le primaire, certains jusque dans le secondaire. Rares sont ceux qui sont parvenus au baccalauréat. Depuis quelques années, le phénomène des diplômés-chômeurs tend à s'amplifier, en particulier dans les régions rurales proches des grandes zones urbaines. La présence de ces jeunes influe considérablement sur la vie familiale et aussi sur celle des douars et des communes rurales.

Ces quelques indications laissent entrevoir des modifications importantes dans les rapports au sein de la famille. Les normes anciennes régissant la famille élargie ne semblent plus tout à fait adaptées à la famille nucléaire qui semble fonctionner de façon hybride. La famille nucléaire est devenue le centre où toute l'énergie se concentre, même si les rapports avec les cousins et la parentèle restent denses et si la solidarité consanguine se manifeste à chaque événement : mariage, baptême, décès. Avec la pénétration de la télévision, la vie familiale s'est adaptée à un autre rythme. Les conversations sur la vie locale cèdent la place à celle sur la vie nationale, les événements dans le monde. Le vocabulaire et les références à ces événements donnent une autre dimension à un horizon auparavant limité au douar, à la fraction, aux dernières nouvelles du souk. Il semblerait ainsi que la vie sociale des membres de la famille se soit à la fois réduite en se concentrant plus sur la vie familiale et, en même temps, élargie sur le monde. Les ruraux voyagent

davantage aujourd'hui, ils vont plus facilement en ville ou dans le centre rural le plus proche. Leur connaissance de leur espace environnant se diversifie. Des familles rurales aisées partent même en vacances, allant jusqu'à séjourner à la plage.

La vie de douar a-t-elle toujours, dans ces conditions, la même importance qu'auparavant ? On peut en douter. Certes, dans les zones de montagne, les anciennes célébrations, telle la *maarouf*, restent vivantes, même si leur financement n'est plus assuré que par les émigrés installés dans les grandes villes. Mais c'est par l'architecture que se manifestent les transformations les plus importantes. L'ancien emplacement du douar occupé par les vieilles habitations est, peu à peu, abandonné. Les nouvelles habitations sont construites de façon isolée, à proximité de la route qui dessert le douar. L'autre innovation de taille concerne la construction des mosquées. Chaque douar met un point d'honneur à construire une nouvelle mosquée avec un minaret, et ce dernier est devenu une marque du paysage rural qui était ignorée, sauf dans quelques lieux saints, il y a soixante ans (la *jama'a* n'était alors qu'une simple pièce dans le douar). La mosquée reste à coup sûr le centre d'activités des gens du douar, et pas seulement les hommes. Certaines mosquées en effet disposent d'un espace pour les femmes, alors qu'avant la mosquée était un lieu exclusivement réservé aux hommes. C'est là une véritable révolution.

L'autre nouveauté concerne l'émergence toute récente de la commune rurale, qui pourtant existe depuis 1960. La nouvelle charte communale accorde d'importantes prérogatives aux communes rurales en matière de développement local. Bien qu'elle n'en soit encore qu'à ses débuts, cette nouvelle impulsion de la vie communale introduit un nouveau dynamisme qui met en jeu de nouveaux acteurs, bien que la vie politique locale continue à dépendre fortement des notables ruraux et du ministère de l'Intérieur. Grâce, en grande partie à l'Initiative nationale pour le développement humain, la société civile s'y est notablement étoffée, prenant une part croissante dans les activités de développement local. Mais il faut remarquer que, bien avant ce programme de lutte contre la pauvreté, des associations locales de douar avaient déjà essaimé dans l'aire du parler *tachelhiyt* (Haut Atlas, Souss et Anti Atlas.) Certes, l'autonomie des ces nombreuses associations est encore incertaine, leurs activités restent irrégulières, mais leur existence constitue en elle-même une innovation dont on doit tenir compte, d'autant plus que les réalisations de ces associations, notamment en matière d'infrastructures, sont loin d'être négligeables.

L'émergence de nouvelles catégories sociales comme celle des diplômés-chômeurs, de nouvelles situations assumées comme le chômage, le sous-emploi ou le mariage tardif des jeunes gens et des jeunes filles, l'irruption de la société civile, la redynamisation des communes rurales, tout cela va dans le sens d'une institutionnalisation moderne de l'organisation des campagnes marocaines. Les références aux vieilles identités tribales s'estompent, en

tout cas leur efficience semble négligeable, bien qu'on les retrouve dans la valorisation culturelle qui s'est associée aux spectacles de danse, aux chants locaux, au discours touristique, aux produits de terroir. L'ancienne *jama'a* de douar ne survivrait plus, dans sa forme traditionnelle, que dans certains douars enclavés, mais son héritage reste une référence incontournable lorsque se constituent les nombreuses associations de douar. Les liens avec les villes ont changé de nature. L'ancienne domination a disparu, laissant place à des rapports plus équilibrés, même si les produits agricole continuent d'être sous-payés par les commerçants de la ville.

On peut se demander, à considérer ces facteurs de changement, ce qui serait advenu si, avec une meilleure qualité de l'enseignement, l'ascenseur social n'avait été plus en faveur des ruraux et si le développement n'avait pas été plus rapide et plus équitable. Dans les régions montagneuses, économiquement peu « rentables », l'État est peu intervenu et il n'a pas impulsé de dynamique sociale. Ce sont ces régions qui, en partie de ce fait, ont fourni une majeure part de l'émigration, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En France, en Belgique, en Hollande, les fils d'émigrés, la plupart d'origine rurale, affichent une visibilité inédite, aussi bien dans la sphère politique ou économique, que médiatique ou scientifique. Le « potentiel » des ruraux du Maroc apparaît là de façon inattendue et révélatrice de qualités humaines ignorées et trop longtemps brimées.

Il est vrai que si l'on se place résolument du côté de la modernité, du côté de l'idée de progrès continu et rapide que celle-ci exige, du côté de l'universalité des droits humains, de l'égalité entre les sexes, de la citoyenneté, de l'égalité des chances au sein d'un même pays. Le jugement pourrait certainement être beaucoup plus nuancé tant les progrès qui restent à faire en milieu rural apparaissent encore importants. On ne peut se situer que dans la longue durée. On doit, à cet égard, se souvenir que les mêmes évolutions dans les pays développés ont pris beaucoup de temps, elle se sont faites sur plus de deux siècles. Certains pays émergents ont accompli des progrès en bien moins de temps.

Il est fort probable que les changements constatés vont s'amplifier à l'avenir. Le conformisme et le traditionalisme qui enserraient le monde rural cèdent de plus en plus, et s'ils restent encore malgré tout influents, les exigences d'un mieux-être, chez les plus jeunes notamment, vont les réduire ou les contourner. Il est de plus en plus probable que le devenir du monde rural dépendra en grande partie des villes et donc du développement des secteurs secondaires et tertiaires du pays. Une évolution conduite par une vision progressiste du futur pourrait projeter une autre société rurale.

Des chats et des hommes : un paradigme pour l'identification de l'évolution des sociétés

Mohamed Naciri
mn.naciri@gmail.com

Cette réflexion sur la place du chat dans la société ne date pas d'aujourd'hui. Elle n'a aucun rapport avec l'actualité du débat sur les rapports des humains à l'animal, en général, et aux animaux domestiques, en particulier. Elle remonte aux années soixante, quand j'étais étudiant en géographie à la Sorbonne. Deux circonstances essentielles m'ont amené à réfléchir sur cette problématique. Georges Chabot, professeur à la Sorbonne, initiait les étudiants géographes à la cartographie (1) : c'est lui qui nous a appris à faire des cartes de densité démographique par points, beaucoup plus expressives pour révéler la localisation réelle des habitants dans l'espace. La carte des densités par plages de couleur est moins parlante au niveau de la représentation des répartitions de phénomènes de populations humaines ou animales.

J'ai donc, à titre d'exercice, décidé de réaliser une carte de la distribution des chats à Paris intra-muros. Je me suis adressé aux services qui s'occupent de l'assainissement de la ville, plus particulièrement des animaux errants, pour entamer mes recherches. Ils m'ont fourni des informations statistiques par arrondissement qui m'ont permis de réaliser mon projet de carte. Le résultat m'a étonné. La carte révèle en effet la très grande densité des chats dans les Halles qui étaient alors le « ventre » de Paris, le grand marché de viande, de poissons et de légumes de la ville et de sa région avant son transfert dans la banlieue, à Rungis. J'ai constaté que l'énorme densité des chats dans un espace exprime une réalité géographique, celle des modalités spatiales d'approvisionnement d'une grande ville.

Le deuxième facteur qui m'a incité à m'intéresser aux problèmes de distribution spatiale des phénomènes d'ordre démographique tient au fait que la géographie, en tant que discipline, était, pendant les années soixante et soixante-dix, enlisée dans une profonde crise épistémologique : la plupart des géographes tenaient à éviter l'explication des réalités géographiques à partir de considérations d'ordre social ou politique ; ils s'intéressaient essentiellement aux réalités du point de vue de leurs aspects évolutif et descriptif, parfois historique : car s'ils s'écartaient de cette voie, la géographie perdrait, à leurs yeux, son caractère de « discipline scientifique ».

(1) Voir dans l'annexe un court texte qu'il a rédigé à propos d'un chat qui a eu en son temps une véritable célébrité au 10 Downing Street. Dans l'avant-propos d'un *Traité de géographie urbaine* (janvier 1964) il souligne : « Nous n'oublions pas que la géographie est en même temps cartographie, et nous essayons de montrer ce que peut être la représentation cartographique des villes. »

Je ne pouvais donc me contenter du constat de l'existence d'une densité remarquable du nombre de chats dans l'espace de l'énorme marché central parisien. J'ai cherché d'autres critères que les besoins de se nourrir pour expliquer la présence massive des chats dans les Halles où, entre boucheries, poissonneries et restaurants, ils parviennent à y vivre du fait de l'abondance des déchets ou de l'attention des clients.

L'impact des hiérarchies sociales des quartiers

La carte établie a laissé curieusement voir d'autres groupements de chats dans l'agglomération parisienne, dont aucun besoin alimentaire ne pouvait expliquer la relative densité. L'investigation sur les structures sociales dans l'ensemble des arrondissements parisiens m'a semblé pouvoir me fournir des éclaircissements. Existe-il une corrélation entre les espaces de concentration de chats et les densités d'équipement en structures de santé spécialisées dans les soins aux animaux domestiques ?

Pour répondre à cette interrogation, j'ai eu recours à l'annuaire téléphonique des vingt arrondissements urbains de Paris. Une carte par points révèle clairement que la présence importante de groupements de chats correspond à la densité de cabinets de vétérinaires spécialisés dans les soins prodigués aux animaux domestiques. J'ai constaté que cela correspond plus particulièrement aux arrondissements parisiens des 16^{e}, 11^{e} et 7^{e} connus pour l'aisance de leurs habitants et pour les bonnes conditions de leurs logements en immeubles de standing, révélateurs du niveau de vie de populations privilégiées. J'en ai conclu que les conditions d'existence des humains se reflètent sur les conditions de vie des animaux domestiques, particulièrement les chats, vivant dans des intérieurs cossus de foyers qui n'ont pas de soucis d'argent pour nourrir et soigner les matous chéris.

J'ai d'ailleurs cherché la confirmation de cette hypothèse de corrélation entre conditions de vie des chats et niveau socio-économique de ceux qui les ont adoptés en faisant le tour des supermarchés de trois arrondissements marqués par leur standing à Paris (2). J'ai constaté, à ma grande surprise, que les rayons d'aliments pour chats étaient bien garnis. Les croquettes destinées à leur nourriture étaient les plus représentées en termes de longueur de rayon, bien avant celles destinées aux chiens. Cette constatation m'a semblé avoir cependant besoin d'une contre-épreuve : je me suis intéressé alors à l'arrondissement du 19^{e} pour tester la validité de mes conclusions au sujet des trois arrondissements privilégiés de Paris. Cet arrondissement est très marqué socialement et sociologiquement. Le pourcentage de l'immigration est le plus fort, la ségrégation y sévit déjà à cette époque (3) ; l'état des logements est le plus précaire, et les infrastructures de transport, de santé et d'éducation sont bien loin d'être équivalentes à celles de l'ensemble parisien. La carte par points des chats révèle d'ailleurs la faiblesse de leur nombre, comme celui des cabinets de vétérinaires. La réduction, parfois l'absence, des

(2) La France en compte 13,5 millions en 2018. Les animaux domestiques aimés par les Français sont les chats, alors que les Américains préfèrent les chiens.

(3) A propos du 19^{e} arrondissement parisien, cette situation perdure et s'est aggravée depuis : « La ségrégation atteint des sommets inacceptables » déclare Thomas Piketty dans *le Monde* en 2016.

rayons dans les grandes surfaces consacrés à l'offre de produits industriels destinés à leur nourriture atteste également la présence de populations aux moyens et conditions de vie modestes. La présence ou non de chats dans les rues s'est avérée être une indication significative : dans les trois arrondissements privilégiés, les chats sont totalement absents des rues, alors que dans cet arrondissement du 19e leur présence est manifeste, car ils sont obligés de les parcourir à la recherche de nourriture.

Un débat dominant : les théories sur les causes du sous-développement

L'intérêt pour les rapports entre l'humain et l'animal m'a renvoyé à mon expérience personnelle de la vie dans la médina de Salé, pendant ma jeunesse. La population avait une attitude hostile à l'égard des chats. Je ne comprenais pas les raisons de ce rejet. Je me suis demandé pourquoi les habitants refusaient de nourrir les chats qui ont l'air d'avoir faim car ils cherchent à s'alimenter par tous les moyens.

Mes recherches sur le même sujet à Paris ont coïncidé avec des débats récurrents sur la nature du sous-développement. On ne parle que de cela dans les radios et à la télévision à ses débuts. On ne compte plus, alors, les tentatives d'approches pour comprendre la nature de la situation socio-économique du tiers-monde : économistes, géographes, sociologues, anthropologues, politistes tentent de voir clair dans la situation de la majorité de l'humanité dans notre monde. On parle des hommes, des femmes et des enfants et de leurs conditions d'existence, souvent misérables. Ce phénomène, considéré tantôt comme un retard, tantôt comme une conséquence de la colonisation ou le résultat de la domination capitaliste, attise les polémiques et multiple les confrontations. La palette des essais de diagnostic va de l'approche marxiste à la doxa de l'idéologie capitaliste pour expliquer le phénomène et trouver les moyens de lutter contre la pauvreté du tiers-monde.

Dans ce débat houleux, aucune idéologie, aucune croyance ne prêtaient attention aux conditions de vie des animaux, même ceux qui sont les compagnons souvent adulés des familles. Mes lectures des travaux de l'anthropologie philosophique d'Arnold Gehlen, auxquels j'ai été initié grâce à un ami géographe et germaniste, m'ont conduit à saisir la complexité des rapports entre les humains et les animaux. Contrairement aux tendances en vogue actuellement sur le recentrage des rapports entre l'homme et l'animal, les pratiques des humains à l'égard des animaux, sont loin en ces temps-là d'accorder une attention plus attentive à leur confort, à leur psychologie, à leurs sentiments et à leur place dans la société comme élément de sauvegarde de l'environnement et de protection de la diversité biologique de notre terre. Arnold Gehlen, dont l'œuvre vient d'être traduite en français, propose une

manière différente de concevoir le rapport à l'animal et sa place comme un être vivant sur notre terre, d'une manière réaliste.

« L'animal témoigne d'une indifférence naturelle à l'égard de toutes les perceptions qui ne seraient pas vitales ou intéressantes d'un point de vue pulsionnel car il a non pas un monde mais un milieu (4). » Les chats m'ont semblé correspondre à ce jugement.

(4) A. Gehlen, *L'Homme, sa nature et sa position dans le monde*, traduit de l'allemand et présenté par Christian Sommer, Gallimard, Bibliothèque de philosophie, p. 247-248.

Le sous-développement peut-il avoir des conséquences sur la vie des chats ?

Par ces réflexions, l'auteur entend un recentrage de la place de l'homme dans le monde, contrairement aux tendances en vogue actuellement. C'est le terme de milieu comme espace de l'animalité qui a retenu, entre autres aspects, mon attention. Et c'est suite à mon initiation à l'anthropologie et grâce à la somme de mes lectures sur la nature du sous-développement que j'ai décidé de faire un travail de recherche approfondi sur les relations de l'humain à l'animal, mais cette fois-ci en dehors du monde industriel et développé. Mon choix s'est porté justement sur la vieille ville de Salé, pour un travail de recherche en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire en anthropologie. Le sujet proposé était : « Les chats dans les pays sous-développés, essai de comparaison ».

Cette problématique a été acceptée avec une certaine réticence, malgré l'argumentaire charpenté que j'avais présenté à mon directeur de recherche, en lui montrant la pertinence de mes travaux sur ce thème à Paris, démontrant leur validité en termes de réflexion sur le rapport chat/homme dans des quartiers riches de Paris. D'esprit ouvert, mon directeur de recherche m'autorisa à entreprendre mon travail, attendant mon retour de Salé, probablement dans l'attente des résultats de mes enquêtes de terrain, pour juger de la pertinence de ma thèse sur les conséquences du sous-développement sur la vie des chats.

La problématique de mes recherches m'est apparue évidente. Pendant toute mon adolescence je n'avais cessé de courir derrière des chats chapardeurs dans le dédale des couloirs de la maison traditionnelle de mon grand-père, pour les empêcher de venir manger dans un plat laissé par inadvertance à leur portée et resté sans couvercle. Cela m'a fait penser au poème d'Ivan Krylov, *le Chat et le Cuisinier,* où il dénonce Mignon, pourtant son chat adoré, le qualifiant de coquin, de fripon et de voleur car il avait sournoisement mangé le repas de son maître. J'ai poussé en dehors du cercle familial mes investigations sur le sujet pour savoir quel est le comportement des habitants de Salé à l'égard des chats. J'ai constaté que le même sentiment de méfiance est considéré comme allant de soi. Je me suis demandé alors quel est le rapport des chats à un milieu qui leur interdit de marquer leur

(5) Ivan Krylov (1769-1844), grand-père de la poésie russe. A propos de son chat, il a écrit les vers suivants : « Mignon est un coquin, Mignon est un voleur / Fermez, fermez la porte de sa gloutonnerie / Il est pire qu'un loup dans une bergerie / C'est une peste, un destructeur / Mignon pendant ce temps achevait sa pitance / Et, plus indifférent qu'un juge à l'audience / Il laissait prêcher l'orateur ». Publié par le *UN Hebdo,* n° 385, 23 février 2022.

territoire, les obligeant à une mobilité continuelle, puisqu'il ne s'agit pas d'avoir, à demeure, un statut d'animal de compagnie.

Civilisation urbaine et économie traditionnelle

C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience des raisons pour lesquelles les chats, dans leur fuite, vont systématiquement vers une issue les conduisant aux terrasses des maisons. Je me suis souvenu que les familles ne disposaient guère, en ces temps, d'appareils électroménagers, du fait de leur modeste niveau de vie, voire de leur pauvreté. N'ayant pas de glacière pour conserver les aliments, les habitants étaient obligés de les mettre à l'abri, comme ils pouvaient, suspendant parfois la viande de réserve, achetée au marché hebdomadaire, à un clou dans un couloir aéré, pour lui assurer la fraîcheur, tout en la mettant hors de portée du chapardage des chats.

Ces constations ne sont pas des faits anecdotiques, elles révèlent la signification de la dualité qui se manifeste entre l'hostilité des habitants et la mobilité des chats. En effet, cette hostilité procède du fait que les habitants sont dans une situation de sous-développement entraînant une sous-alimentation qui ne leur permet pas d'assurer de quoi nourrir un chat fixé à demeure. Par ailleurs, les chats doivent s'adapter à ce milieu hostile. Ils ont trouvé, dans le fait résultant d'une vieille civilisation urbaine des vieilles médinas, à savoir l'existence de terrasses jointives, accolées les unes aux autres, le moyen de compenser leur manque de nourriture en visitant une maison après l'autre, cherchant une occasion hypothétique de trouver parfois quelques bribes d'aliments, soit par le hasard dû à l'inattention des habitants, soit grâce à l'offre d'une belle âme, soit par leur chapardage habituel. Donc, la combinaison d'un fait de civilisation urbaine et d'une économie de sous-développement marquée par l'économie de la pénurie ne permet pas aux citadins de dégager un surplus nécessaire à l'alimentation pérenne d'un chat adopté comme animal de compagnie à domicile.

Famines rurales et absence de chat dans la montagne

Il était nécessaire de ne pas se contenter de la relation des citadins avec les chats pour vérifier mon hypothèse sur les conditions de vie des « chats dans les pays sous-développés ». Une enquête entreprise dans les montagnes de l'Atlas m'a révélé un fait étonnant : les chiens sont nombreux comme gardiens de troupeaux, de maisons ou de tentes. On constate, au contraire, une absence presque totale de chats. Dans les montagnes semi-nomades, le déplacement des tentes avec les troupeaux dans les pâturages d'altitude, notamment vers les agdal estivaux, rend problématique la présence d'un chat. Il y a d'abord une incompatibilité d'humeur entre chats et chiens. De plus, les chats, devant la mobilité pastorale des pasteurs et des troupeaux,

obligés de parcourir de longues distances, sont dans l'incapacité de s'assurer à chaque courte halte la délimitation d'un territoire durable.

Dans mes discussions avec les paysans-pasteurs, je me suis aperçu que leur attitude à l'égard des chats était déterminée, également, par des souvenirs remontant à plusieurs générations. Le Maroc a vécu plusieurs famines récurrentes dans son histoire lointaine, mais également dans son passé proche, comme aux débuts des années quarante. On a fini par me dire que leurs grands-parents, lors de ces moments difficiles, étaient obligés de sacrifier des chats pour lutter contre la faim. Ce souvenir rend la relation avec cet animal, au présent, bien ambiguë. Une telle réminiscence d'antan pèse encore sur leur subjectivité gustative.

Dans les douars de paysans sédentaires, par contre, l'attitude est autre. Très rares sont les paysans qui gardent un chat à domicile. Ils vivent en liberté dans les ruelles et se montrent particulièrement actifs à traquer les souris aux abords des maisons et dans les champs. Les paysans sont indifférents à leur égard, n'autorisant pas leur accès aux maisons, car ayant le souci de protéger leur nourriture contre leur maraude. Par contre, la nature offre, et en abondance, à ces chats ensauvagés la possibilité d'exercer leurs talents de chasseur.

L'épreuve des îles méditerranéennes en France, en Grèce et en Italie

Mon travail de recherche sur les « chats dans les pays sous-développés » a été validé au niveau universitaire, mon directeur de mémoire ayant trouvé un intérêt évident à mon travail. Je n'ai pas renoncé, depuis, à le poursuivre pour voir si mes hypothèses sur les relations des humains avec les chats peuvent être significatives dans des milieux différents de ceux que j'avais étudiés à Paris et à Salé. J'ai donc cherché à connaître le comportement des sociétés ayant un niveau de vie intermédiaire entre ces deux extrêmes. Mon choix s'est porté sur les îles méditerranéennes en France et en Grèce. A l'occasion d'un travail d'étude en Corse, j'ai entrepris de clarifier les rapports hommes/chats dans une société clanique. J'ai choisi particulièrement cet exemple parce que la société corse a des similitudes frappantes avec la société marocaine, notamment dans sa composante tribale. En ville, le rapport des habitants à l'animal commence à évoluer en fonction de l'évolution de la situation matérielle des ménages, des conditions de leurs logements, de leurs professions et de leurs revenus.

La société corse est marquée par l'ampleur des inégalités entre urbains et ruraux. Cette situation amplifie la différence des réactions à l'égard des animaux de compagnie entre la ville et la campagne. Dans les montagnes corses où les torrents sont abondants et leurs eaux claires riches en biodiversité, j'ai constaté que les rapports des ruraux aux chats ne se

manifestent pas en termes de cohabitation, comme dans le cas parisien, ou d'exclusion, comme celui de Salé, mais en forte concurrence sur les ressources disponibles, notamment celles des cours d'eau riches en poissons, notamment. Les chats en Corse, à l'instar des chats dans le Haut Atlas, vivent sur ce que la nature leur fournit. Or, les torrents et les ruisseaux abondent en truites dans ces montagnes aux eaux claires. Les chats corses, vivant libres dans le monde rural, ont développé un instinct et une expertise remarquables, car l'évolution les a dotés de la capacité d'attraper des poissons au fil de l'eau. Ils en sont arrivés à livrer une véritable concurrence aux hommes, démunis devant leur habileté à attraper les truites fort prisées par les touristes de l'île de Beauté. Il ne faut donc pas s'étonner de leur aversion envers les chats.

Il ne semble pas que le chat pêcheur soit la spécificité de la Corse. Dans son livre *le Tumulte de Paris*, Eric Hazan signale, dans la rubrique sur les noms des rues, une rue qui continue à porter le nom « Rue du Chat-qui-Pêche » (6) !

(6) É. Hazan, *le Tumulte de Paris*, La Fabrique éditions, 2021, p. 50.

Le rapport antique des Grecs aux chats

L'hostilité envers les chats a caractérisé l'attitude des Grecs depuis l'Antiquité. Ils les ont bannis de leurs îles, contrairement aux Égyptiens qui les ont adorés, au sens propre, les chats étant érigés en divinités. Les Grecs ont fini, contraints, par introduire des chats dans leurs îles pour lutter contre la multiplication des souris et des rats qui faisaient des ravages dans les récoltes. Les petits rongeurs n'ont pas été tranquilles longtemps. Le chat domestique a rapidement pointé le bout du museau il y a une dizaine de milliers d'années. « Les communautés grecques insulaires ont accentué la dispersion des chats pour se prémunir des attaques des populations de rongeurs et des ravages sur les stocks de grains (7). » Dorénavant les chats, ces paisibles créatures, ont été tellement adoptés qu'ils sont devenus un motif de publicité pour attirer les touristes dans les îles, leur suggérant les bienfaits du soleil ressentis par les chats se prélassant et s'étirant entre le bleu de la mer et la blancheur éclatante des maisons, ce qui incite à la détente et à la rêverie.

(7) *Revue des Sciences humaines*, n° 333, p. 15.

Dans le monde méditerranéen, les chats relèvent parfois d'êtres énigmatiques. C'est le cas à Venise. Robert de Laroche, écrivain, titre ainsi ses réflexions sur les chats qu'il considère comme les maîtres de Venise : « Par quel miracle, écrit-il, les chats ont-ils réussi à convaincre les Vénitiens de leur céder la ville, sinon par un pouvoir magique ? Comment expliquer autrement l'emprise des chats sur cette cité des Doges ? Peut-être en les suivant dans leurs errances séculaires lèverons-nous le voile sur quelques-uns des mystères de Venise. » L'une des multiples explications avancées par l'écrivain est que « le chat lagunaire n'aurait probablement pas connu son sort enviable dans cette ville, si le rat, son interlocuteur privilégié, n'avait eu, lui aussi, l'idée de coloniser la cité (8). »

(8) Robert de Laroche, « Les maîtres de Venise », *in Terre sauvage*, n° 97, août 1995, p. 62-75. Voir également son livre : *Les Chats de Venise*, Paris, Casterman.

Une économie en transition et la relation des humains aux chats

Profitant d'un séjour dans l'île de Lesbos dans le cadre d'une école doctorale destinée à apprendre au doctorants les techniques de la réflexion, au début des années quatre-vingt du siècle dernier, j'ai profité de mes moments de loisir pour soumettre mes considérations sur les significations des comportements des humains à l'égard des chats. Cette île m'a effectivement offert un terrain accueillant pour engranger de quoi étayer mes idées sur les comportements et les aptitudes des hommes et des femmes à vivre ensemble avec l'espèce féline (9).

Ce qui a attiré de prime abord mon attention, ce sont les modalités de ramassage des ordures dans l'île en question. D'abord, j'ai remarqué que les habitants suspendent leurs sacs-poubelles à un clou planté à côté de leur porte à une hauteur suffisante. Étonné de cette manière d'entreposer les ordures pour le ramassage par la municipalité, on m'a expliqué que la suspension des sacs au mur est destinée à empêcher les chats d'aller fouiner dans les déchets de nourriture. Le ramassage se fait par la municipalité, dont les employés décrochent avec précaution les sacs suspendus près des portes : les chats n'ont aucune possibilité de crever les sacs et de disperser leur contenu sur les trottoirs. Les rues restent ainsi très propres.

Alors comment parviennent-ils à s'alimenter ? Contrairement à la civilisation urbaine des vieilles villes au Maroc dont les terrasses sont jointives, les toits des maisons sont, dans cette île, en forte pente et les petits immeubles assez hauts, distants les uns des autres. Il n'existe donc aucune possibilité de monter sur les toits pour s'introduire dans les maisons ou par les portes fermement closes.

Quels sont alors les comportements à l'égard des chats, dont la mobilité dans les rues est manifeste ? Les conditions socio-économiques des habitants de l'île de Lesbos attestent d'un niveau de vie appréciable, qui apparaît à leur manière de s'habiller, dans leurs activités tournées vers l'économie du tourisme et de la pêche. Ce secteur important fournit du poisson frais à la population et aux restaurateurs en quantités abondantes dont une partie est exportée vers Athènes. Lors de mes enquêtes dans les quartiers, je me suis aperçu que chaque jour vers 10-11 heures du matin les rues sont désertées par les chats. J'ai fini par découvrir à mon grand étonnement qu'ils se sont donné rendez-vous au port de pêche dans l'attente de l'arrivée des embarcations et de la vente à la criée des produits de la mer pêchés pendant la nuit. Des dames d'un certain âge sont assises sur les bancs disponibles dans ce petit port de pêche et de plaisance. J'avais cru qu'elles étaient là pour le spectacle, fort pittoresque d'ailleurs, qu'offrent l'activité fébrile des pêcheurs et le brouhaha de la criée pour la vente du poisson. Les chats sont groupés près d'elles. Dès que l'agitation est retombée, les femmes se dirigent, portant un sac (10), vers les embarcations où les pêcheurs ont fini de ranger leurs

(9) « Le sauvage dans la maison. Il cohabite avec l'humain depuis des millénaires. Mais est-il pour autant domestiqué ? Indépendant, rebelle aux expériences scientifiques, le chat ne livre que peu d'indices sur sa véritable nature. Même son ronronnement reste un mystère », *Sciences et avenir,* hors série, n° 195, automne 2018.

(10) En Tunisie, une femme abrite chez elle plus d'une soixantaine de chats. C'est vraiment le signe d'une classe moyenne d'une société engagée dans un processus de modernisation.

caisses. Ils remplissent ensuite les paniers de ces dames de petits restes de poissons invendus du fait de leur taille et de leur médiocre qualité. C'est alors que se produit la cohue des chats vers ces âmes charitables qui les nourrissent à satiété de poissons fraîchement apportés du large. Les miaulements et les disputes animent pour un moment la scène d'une cohorte de matous (11) qui, une fois rassasiés, se dispersent pour aller se prélasser aux rayons chauds du soleil de midi. La même scène se produit quotidiennement, sauf les jours où les pêcheurs ne sortent pas en mer du fait d'orages menaçants.

(11) Voir « Les matous nomades des îles grecques », dans *Chats du monde,* GEO, hors série, août-septembre 2014.

Ce comportement à l'égard de la gent féline n'est pas le propre des populations insulaires. Sur le continent, par exemple en Turquie, où les classes moyennes ont connu depuis plus d'une décennie une forte progression, les gens manifestent la même empathie à l'égard des chats des rues. Dans le quartier de Beyoglu, à quelques minutes du cœur battant d'Istamboul, sur l'avenue Istiklal, un observateur averti note :

> « Je suis toujours surpris par l'amour que portent les Stambouliotes pour les animaux, mais aussi par le nombre des chats errants, raconte le correspondant du quotidien allemand *die Welt* en Turquie. Les habitants d'Istamboul les taquinent, les caressent, jouent avec eux, comme si ces animaux étaient les leurs. Au matin, quand les vendeurs de la rue Galip Dede, dans le cœur de la ville, ouvrent leurs échoppes, il n'est pas rare de voir arriver des dizaines de chats on ne sait d'où. Ils attendent qu'on leur serve le petit-déjeuner. Il y a même eu, lors d'un été chaud, une campagne à la radio et sur internet pour inciter les Stambouliotes à mettre de l'eau à la disposition des chats. Partout dans la ville des récipients remplis du précieux liquide étaient mis à leur disposition (12). »

(12) Des observations relatées par *Courrier international*, mai 2013.

Ce témoignage atteste bien la validité de l'hypothèse sur les rapports hommes-chats présentée dans ce travail. Le retour aux îles permet d'étayer cette affirmation dans un contexte bien différent de ce que l'on vient de voir mais révèle un trait significatif de la variabilité du rapport hommes-chats en fonction de la catégorie sociale dont l'humain relève : à la catégorie des gens pauvres, aux classes moyennes, ou bien à la tranche des gens aisés ou très riches.

L'état de la société dans l'espace insulaire au miroir des chats

Le tableau socio-économique de cette petite communauté insulaire n'est pas sans signification sociétale. La manière dont la municipalité a pu régler le problème des ordures en empêchant les chats de déchirer les sacs et d'en éparpiller le contenu sur les trottoirs montre à l'évidence comment les élus locaux et les habitants ont géré leurs rapports à l'animal. Les signes d'empathie des dames nourricières des chats et l'offre de poissons par les pêcheurs témoignent de leur prévenance à l'égard de ces compagnons dont les ancêtres peuplent cette île de Lesbos depuis l'Antiquité. Une recherche dans les archives de la municipalité montre, avec évidence, que les indicateurs

du niveau de vie des habitants de l'île les situent dans la catégorie des classes moyennes. Le bien-être animal est devenu, donc, une préoccupation qui habite de plus en plus les esprits, indiquant que l'évolution vers de meilleures conditions d'existence agit positivement sur le bon traitement des animaux. Le rapport aux chats domestiqués, mais autonomes, évolue donc avec les transformations de la société.

L'île de Lesbos ne se trouve pas trop loin de l'île de Mykonos (13), où la vie est la plus chère dans les Cyclades, connue mondialement pour sa réputation de destination-phare d'un tourisme de riches. Toujours soucieux de la validité de mes hypothèses que je soumets constamment à l'autocritique, j'ai voulu les mettre à l'épreuve dans une île dont les habitants, quelques milliers, et leurs clientèles touristiques comptent parmi les gens très fortunés. Aussi, j'ai entrepris le voyage de deux heures de bateau vers Mykonos pour enquêter sur leurs comportements à l'égard des chats.

(13) Voir Hans Sylvestre, *Les Chats des Cyclades*, Édition de La Marinière, 2000.

Posséder un chat ou un chien : des significations contrastées

Dès le débarquement, j'ai constaté que le nombre de chats dans les rues est loin d'atteindre celui des chiens tenus en laisse par les touristes qui déambulent dans les ruelles pittoresques de l'île, s'attablent aux cafés ou se délectent de l'excellente cuisine grecque dans les restaurants. Mon étonnement a atteint son comble : les rares chats que j'ai pu apercevoir se prélassent loin de l'agitation des rues, près des dômes blancs des sanctuaires de la riche Église orthodoxe grecque dont la fortune est dispensée du paiement de l'impôt. Il s'agit donc d'une accumulation inouïe de richesses locale et internationale. Dans un univers peuplé de riches, le renversement du rapport numérique entre chats et chiens, en faveur de la gente canine, est plein de significations.

Le spectacle des chiens tenus en laisse contraste avec celui des chats toujours en liberté. L'indépendance de caractère des félins ne s'accommode pas de la soumission totale et entière de la gente canine à ses maîtres. Si la volonté des hommes s'impose aux chiens, les chats son réfractaires à leurs exigences multiples. L'instinct de domination de l'homme est impuissant à obtenir des chats une obéissance absolue. Il ne m'a jamais été donné de voir un chat dressé jouer un numéro d'acrobatie, comme des chiens au cirque. Un chat, ça chasse... et c'est tout ! Impossible, pour un humain, de le faire travailler (14). Les chiens, à part leur fonction d'animal de compagnie, sont dressés à une multiplicité de tâches qui vont du simple gardiennage à de multiples services : sauvetage, secours, identification de substances et trait de traîneau, comme c'est le cas dans les pays nordiques. Mais le statut du chien est passé d'animal de fonction à celui d'animal de compagnie sans fonction particulière, si ce n'est un rôle affectif. « Nourri, logé, il n'a plus aucun travail à faire ni, souvent aucune réelle activité physique… Alors tel chien va aboyer

(14) « Quand je me joue à ma chatte, qui sait si elle passe son temps de moi plus que je ne fais d'elle », Montaigne, *Essais* II, XII.

de façon répétitive pour s'autostimuler le cerveau, tel autre va détruire un fauteuil, un troisième mordra les visiteurs pour défendre sa maison (13). »

(15) Joël Dehasse, vétérinaire comportementaliste à Bruxelles, *Le Monde,* 15 mars 2006.

C'est à l'occasion de cette enquête dans les îles grecques que j'ai commencé à m'intéresser à la question : pourquoi adopter un chien et non pas un chat ? Dans le cas des îles grecques, posséder un chien ou un chat a des significations socio-économiques et affectives parfois diamétralement opposées.

La fonction sociale des chiens n'est d'ailleurs pas à négliger. Ils sont les compagnons de personnes solitaires et servent souvent à nouer des relations sociales. J'ai constaté souvent la présence de petits groupes de trois ou quatre personnes en train d'échanger des informations sur leurs caniches. Ces rencontres impromptues permettent aux personnes qui vivent seules et qui souffrent de la solitude d'avoir la possibilité d'échanger avec autrui et nouer éventuellement des relations. Au Maroc, on voit de plus en plus des hommes promenant des petits ou des gros chiens dans les rues ou les jardins publics. Quelques décennies auparavant, cela était inconcevable, les chiens ayant été, traditionnellement, exclus des maisons. Ils ne pouvaient avoir qu'une unique fonction, celle du gardiennage, en dehors des maisons. C'est une révolution dans les représentations des rapports hommes-animaux, de leur place dans l'espace domestique, ce qui est un signe évident du changement des traditions de la société marocaine.

Les chiens offrent l'occasion de marcher lors des promenades quotidiennes obligatoires de leur animal chéri qui fait, chemin faisant, ses besoins, salissant les trottoirs ou les allées des jardins. En France, Chirac, maire de Paris, avait fait de la propreté des rues parisiennes un argument de sa campagne pour l'élection présidentielle. Un chat est plus propre et ne présente pas autant de contraintes dans l'espace public. Il passe beaucoup de temps à sa toilette. Sa sociabilité est beaucoup plus grande que celle d'un chien. Au Japon, on a créé des bars où les hommes en déprime viennent trouver dans les caresses faites aux chats un bienfait thérapeutique. Il arrivait à mon fils, en proie au stress des examens, de regretter de n'être pas un chat, en regardant le nôtre se prélasser et s'étirer au soleil dans le calme d'une lumière matinale incitant plus à la détente qu'à l'effort intellectuel et à l'exercice fastidieux de la mémorisation.

Des comportements marquant l'évolution historique des sociétés

Lors d'un séjour de quelques semaines à Oxford dans l'un des collèges de sa célèbre Université, je me suis rendu à la bibliothèque pour me documenter sur la relation qui me préoccupe. Savoir comment les Anglais s'étaient comportés avec les chats dans leur passé historique n'a cessé de me turlupiner. Je n'ai pas cherché longtemps dans les archives pour découvrir

quels rapports avaient les hommes d'antan avec les chats. J'ai découvert une lithographie datant de l'époque d'Élisabeth 1re, reine d'Angleterre et d'Irlande (1558-1603). La société anglaise vivait alors dans la violente crise religieuse déclenchée par la volonté d'Élisabeth 1re d'imposer l'anglicanisme comme religion d'État. Ses nobles cherchaient les moyens de se divertir pour oublier la violence ambiante qui marquait leur temps. Ils le faisaient en s'exerçant au tir à l'arc contre une cible qui nous paraît invraisemblable. En effet, ils enfermaient dans un grand sac en cuir un certain nombre de chats. Le sac était suspendu à une branche d'arbre à une distance calculée à la portée des arcs. Les chats enfermés ne cessaient de se débattre avec acharnement dans leur sac hermétiquement fermé, le faisant balloter vigoureusement. Les tireurs en compétition se mettaient à distance de la cible. Le jeu de massacre continuait jusqu'au moment où les chats, transpercés par une pluie de flèches, ne bougeaient plus. Le sac-cible s'arrêtait de se balancer, entraînant l'arrêt de ce jeu de massacre.

Un autre amusement imaginé par ces nobles désœuvrés consistait à provoquer l'enfermement de plusieurs chats dans une espèce de tonneau profond entouré de sièges haut perchés. Ils suivaient ainsi, d'en haut, les tentatives désespérées des chats pour s'échapper de ce traquenard qui les poussait à s'étriper violemment, faute de pouvoir sauter assez haut pour s'enfuir. Ce jeu macabre constituait également une distraction prisée par une société dont la violence entre les individus était monnaie courante, régissant la vie politique et religieuse de l'Angleterre du XVIe siècle.

En France, au XVIIIe siècle, l'attitude à l'égard des chats signale une hiérarchie de classe. Des ouvriers d'imprimerie vivant dans des taudis affectés à leur couchage sont excédés par les miaulements des chats qui les empêchent la nuit de dormir ; ils entreprennent de les éliminer en les massacrant, alors qu'ils étaient les chouchous du patron et de sa femme. L'antagonisme de classe entre ouvriers et bourgeois s'est traduit par ce massacre de chats dans une imprimerie de la rue Saint-Séverin à Paris : « Les maîtres aiment les chats, les ouvriers doivent par conséquent les haïr. » L'ouvrier organisateur du massacre devient le héros de l'atelier, car « tous les ouvriers sont hostiles aux chats. Il suffit d'en parler méchamment pour être estimé de tous les typographes (16) ».

(16) R. Darnton, *Le Grand massacre des chats*, Robert Laffont, 1984, p. 94, coll. Pluriel.

Du XVIe au XVIIIe siècle, le traitement des animaux a bien changé : de la cruauté des nobles en Angleterre à la violence de la révolte ouvrière en France s'exprime, par le traitement infligé aux chats, le penchant inhumain de certains catégories d'hommes, quelle que soit leur classe. La bourgeoisie naissante dans le monde de l'imprimerie manifestait des sentiments bienveillants à l'égard de ces matous. Le patron et sa famille aimaient bien les chats, allant jusqu'à leur faire préparer des pâtés par la domestique affectée à la cuisine. Ils adoptaient donc une attitude bien différente de celle de la noblesse, signe des temps annonciateur de l'évolution de la bourgeoisie vers une modernité en gestation.

L'adoucissement des mœurs : un processus séculaire

Il fallut des siècles pour que les Anglais changent de comportement à l'égard des animaux domestiques. N'ont-ils pas été les initiateurs de leur protection en créant l'institution-phare adoptée un peu partout dans les pays développés, la Société de protection des animaux ? Malgré ces avancées dans la défense et les soins prodigués à ces charmants compagnons, pouvant à la fois jouer avec les enfants et tenir compagnie dans une ambiance de confort à la fois matériel et psychologique aux vieilles personnes empêchées de mobilité, il a fallu des siècles, une amélioration significative des niveaux de vie et un changement des mentalités pour que les Européens changent de comportement à l'égard des animaux au XX^{e} siècle.

Cette relation de l'homme à l'animal dans son évolution historique, celle que je viens d'exposer, a séduit le directeur de recherche des jeunes et brillants pensionnaires français d'un collège prestigieux, triés sur le volet, pour travailler sur différents aspects de la civilisation britannique. Ce directeur me demanda lors du petit-déjeuner, un moment de convivialité pour la communauté du collège, de communiquer mes réflexions sur le traitement infligé aux chats par les nobles anglais au temps d'Élisabeth 1re, au XVI^{e} siècle, alors qu'au temps de la reine Élisabeth II, au XX^{e} siècle, l'attitude des Anglais à l'égard des animaux est pleine d'empathie. La prise en considération de l'histoire dans le changement des mentalités est une démarche nécessaire pour la compréhension de l'évolution des sociétés par rapport à leur environnement animal et de leurs rapports à la nature.

Conclusion

Quoiqu'il en soit, les chats demeurent un indicateur de l'état de l'organisation sociale et économique, de la gestion municipale de la propreté des villes. Ils traduisent les changements d'attitude, de la société actuelle à l'égard de l'animal de compagnie. Deux exemples démontrent bien ces réalités prises chez nous et ailleurs aux extrémités de l'évolution sociale et culturelle. Dans les rues de nos quartiers, les endroits affectés au ramassage des ordures constituent les points de rassemblement des chats qui cherchent à se nourrir des déchets domestiques. C'est là où ils assurent leur reproduction, multipliant le nombre des chatons que les chattes ne parviennent pas à protéger, les déplaçant d'un endroit à l'autre.

Ce problème est en partie résolu dans les pays développés, soit individuellement, à l'initiative des familles par stérilisation opérée par un vétérinaire, soit collectivement, comme cela s'est produit dans un village de montagne, le Roux, au fin fond de la vallée du Queyras dans le département français des Hautes Alpes, habité par près d'une vingtaine de familles de ruraux et d'artisans d'origine urbaine. Malgré leur empathie pour ces adorables créatures, ils ne peuvent pas toutes les accueillir dans leurs logis. Le

pullulement des chats a atteint une densité telle que la Commune d'Obriès a envoyé aux habitants l'avis suivant en octobre 2020 :

« **Une réunion publique pour les chats du Roux**

« Depuis plusieurs années, le problème des chats avec ou sans maître attitré ne cesse de prendre de l'ampleur au hameau du Roux. La prolifération des animaux nécessite désormais une mobilisation des habitants comme des services municipaux, pour des raisons de salubrité notamment. La loi prohibant toute éradication des chats, une convention est en cours de signature avec la Fondation 30 millions d'amis et un cabinet vétérinaire d'Embrun pour mener une première campagne de stérilisation cet automne. Mais pour mener à bien cette entreprise, un soutien des habitants est indispensable, non seulement ceux du Roux mais aussi tous ceux qui pourraient apporter leur aide pour le transport des chats. C'est pourquoi nous vous invitons à participer à une réunion publique le vendredi 9 octobre à 18h00 à la salle des fêtes d'Abriès afin d'organiser les choses et de mettre en place les bons comportements pour mettre un terme à ce problème. »

L'action n'a pas tardé : « Avec le printemps précoce, la seconde campagne de stérilisation des chats sans maître attitré au Roux d'Abriès pourrait reprendre dès la fin du mois de mars 2021, en fonction des disponibilités du vétérinaire. La commune a renouvelé la convention qui la lie avec la fondation 30 millions d'amis pour mener à bien cette opération. Une quinzaine de chats devrait donc être stérilisés ce printemps et une vingtaine supplémentaire cet automne pour clore ce dossier. »

« Pour la nouvelle campagne de stérilisation des chats, il manque des bénévoles pour leur transport. Les animaux doivent être descendus en fin d'après-midi, avant 16h30, jusqu'au cabinet vétérinaire d'Eygliers, et il faut remonter dans la foulée ceux qui se sont faits opérer le matin. L'attestation de déplacement dérogatoire est nécessaire et peut être complétée par une lettre de mission de la mairie. D'autre part, cette campagne engendrant des dépenses importantes pour la commune, l'appel aux dons en mairie est toujours ouvert.

« La gestion de ce délicat problème est à mettre au crédit du nouveau maire d'Abriès-Ristolas dont les initiatives révèlent sa sensibilité à l'environnement dans la gestion des rapports entre les humains et les animaux. Relations qui font débat actuellement dans la société. »

Les chats peuvent-ils devenir végétariens ?

Bien loin de ces problèmes démographiques, le problème de l'alimentation des chats dans les familles écologistes montre combien les rapports avec ces paisibles animaux deviennent problématiques. Les végans, qui excluent toute consommation de viande dans leur alimentation par souci d'environnement et au nom d'une conception nouvelle des rapports avec les animaux, n'admettent pas de donner une nourriture carnée à leurs chats :

donc plus de croquettes. Or, les chats ont besoin d'une nourriture qui leur apporte des protéines. Étant donné leur caractère autonome, ils ne peuvent et ne veulent pas devenir végétariens. Cela sera admis par un chien mais jamais par un chat. Les végans veulent se rabattre sur l'industrie pour leur fabriquer un produit à partir de végétaux, en somme un ersatz de viande, pour leur propre consommation, en espérant que leurs chats finiront de devenir écologistes à leur tour.

Ces nouveaux développements ont donc validé des hypothèses dont j'ai eu l'intuition depuis une soixantaine d'années et qui ont servi à étayer mes conclusions sur les rapports entre les chats et les hommes en fonction du statut des sociétés dans lesquelles ces adorables créatures tentent de s'adapter. C'est donc aux économistes, aux anthropologues et aux sociologues d'envisager de creuser ces sillons pour préparer les évolutions présentes, leur développement futur et leurs conséquences sur le devenir des sociétés.

On en arrive donc à un changement de paradigme qui provoque un débat de société dans les pays développés : faut-il se passer de viande au risque de bouleverser une cohabitation séculaire entre les humains et leurs animaux de compagnie ? Assistons-nous à la pointe d'une évolution qui place une bête, même sauvage, comme un animal sacré, alors que la majorité des humains pauvres ne peuvent ni se procurer les protéines nécessaires à leur santé, ni, *a fortiori*, nourrir les animaux de compagnie qui partagent la misère de leur existence ?

L'évolution des rapports des hommes avec les animaux se reflète dans le miroir des comportements des sociétés, de leurs problèmes, de leurs fantasmes, en somme dans leur rapport à la nature. Auguste Comte suggère cette réflexion bien actuelle sur la conduite humaine : « Du haut de sa suprématie, l'homme a jugé les animaux à peu près comme un despote envisage ses sujets (…). L'étude rationnelle des mœurs et de l'esprit des animaux est donc encore essentiellement à faire. » (45e leçon du cours de philosophie positive).

Ainsi est le chat : calme, curieux, libre, charismatique, fier, indépendant. Il regarde évoluer les sociétés en s'adaptant aux changements économiques, sociaux et culturels qui les affectent, depuis la Haute Antiquité jusqu'à nos jours.

Références bibliographiques

Aedis éditions, *Les Chats*, coll. Petit guide, n° 27, 1977.

Altman R., *The Quintessential Cat*, Macmillan, USA, 1995.

Baratay E., *Cultures félines (XVIIIe-XXIe siècles) : les chats créent leur histoire*, le Seuil.

Bobis L., *Les neuf vies du chat*, Découverte-Gallimard.

Bobis L., *Le Chat : histoire et légendes*, Fayard, 2000.

Bisiaux M., Jajolet C., *Chats huppés, 60 personnalités parlent de leurs chat*s, éd. Pierre Horay, 1986.

Darnton R., *Le Grand massacre de chats,* Robert Laffont, 1984.

Dusouchet G., *Chats autour du monde*, Paris, GÉO, éd. Solar, 2005.

Gagne T., *Incroyables chats, petites histoires, grands exploits,* éd Artémis, 2015.

Garnier S., *Agir et penser comme un chat*, éd. de l'Opportun, Le Livre de poche, 2021.

GEO, *Chats du monde,* hors série, une réédition du best seller de la revue.

GEO-EXTRA, *Le Chat,* février-mars 2016.

Kofman S., *Autobiogriffure du chat Murr d'Hoffmann*, éd. Galilée, 1984.

Novarino-Pothier A., *Le Chat en cent poèmes* (textes réunis par…), éd. France-Loisirs, 2012.

Reid B., *The Cat's Whiskers,* London, Published by Ebury Press, Third impression, 1986.

Sciences et Avenir, Chat, chien, qui est le plus malin ? hors-série n° 195, octobre-novembre 2018.

Silvester H., « Cats in the Sun », *Chronicle Books*, San Francisco, 1995.

Terre sauvage, n° 97, juillet-août 1995.

Trente millions d'amis, *Tels chats tels maîtres,* Publication de l'association du même nom, avril 2004.

Walker-Meikle K., *Chats du Moyen-Âge*, éd. Les Belles Lettres, 2011.

Le Nouveau Modèle de développement : une expérience de pensée marocaine*

Noureddine El Aoufi

Université Mohammed V de Rabat, Laboratoire Économie du développement (LED)
www.ledmaroc.ma

(noureddine.elaoufi@gmail.com)

1. Réformer par soi-même

Le besoin d'élaborer un « Nouveau modèle de développement » (NMD) a été exprimé dans le Discours Royal de 2017. Le mandat de la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement a été défini dans le Discours royal de 2019 : élaborer un NMD marocain, par les Marocains, pour les Marocains. Cette approche est tout sauf habituelle dans notre pays. La plupart des stratégies engagées dans différents secteurs ont été le fruit d'un travail accompli par des cabinets de conseil internationaux.

Le mandat de la Commission précise la démarche : élaborer le NMD sur la base d'une démarche participative ouverte de façon aussi large que possible sur l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques, professionnels, syndicaux, associatifs. Dans cette optique; la Commission a organisé des auditions d'experts (y compris étrangers) et a eu, hors contraintes imposées par la pandémie, des échanges sur le terrain avec les citoyens, notamment les jeunes et les femmes.

Le Rapport de la Commission (au total quatre documents : *Rapport général*, *Synthèse*, *Recueil des notes thématiques, des paris et projets*, *Restitution des écoutes et des contributions*) est, à l'arrivée, la formulation stylisée par la Commission d'une co-définition de l'ambition du développement et de la voie qui peut y mener.

2. Voie marocaine

L'idée de développement qui ressort de l'exercice participatif a débouché sur ce qu'on pourrait appeler la « voie marocaine du développement ». En voici les principes vectoriels :

i. La priorité donnée aux « fondamentaux » du développement qui forment ensemble l'ambition du Maroc à l'horizon 2035 : croissance et compétitivité, éducation et santé pour tous, économie productive et résiliente, durabilité, inclusion, bien-être social, libertés élargies, égalités renforcées (hommes-femmes, sociales, spatiales). Le développement englobe la croissance mais ne s'y réduit pas.

ii. Une configuration horizontale des ambitions et des choix stratégiques placés tous à un même niveau de priorité.

* Texte de la conférence prononcée à la Faculté polydisciplinaire de l'Université Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal le mercredi 25 mai 2022.

iii. La recherche d'un équilibre optimal et dynamique entre État et marché, public et privé, efficacité et équité, compétitivité et productivité, liberté et responsabilité. Le NMD opère une rupture avec les démarches dualistes, économicistes et réductrices et préconise une démarche holistique fondée sur la complémentarité des objectifs et des moyens.

La transition vers le NMD se fera avec « et » qui est une logique d'ouverture, de coopération, d'inclusion, elle ne se fera pas avec « ou » qui est une démarche d'exclusion, de blocage et d'immobilisme.

iv. L'articulation des différentes temporalités du développement. Les choix stratégiques impliquent une élaboration en termes de consensus. Les politiques gouvernementales de court-moyen terme doivent être cohérentes (cohérence verticale) et convergentes (convergence horizontale) avec les « fondamentaux » du développement.

3. Possibilité de choix collectifs

La recherche de consensus sur les fondamentaux du développement est dictée, précisément, par ce que les économistes appellent l'« impossibilité des choix collectifs » (Arrow, 1951), c'est-à-dire par le fait qu'il existe une pluralité de préférences et que les intérêts sont antagoniques. Le consensus rend possible le choix collectif.

Le consensus dont il s'agit est un « consensus d'arguments » (Habermas, 1978) fondé sur la délibération rationnelle, elle-même fondée sur une discussion argumentée et tirée par le principe de cohérence du NMD. Ce n'est pas l'unanimité (exceptionnelle) qui est recherchée dans les arbitrages, mais c'est plutôt l'absence d'une divergence rationnelle profonde qui peut être la base minimale d'un consensus légitime.

Le consensus implique une démarche inclusive et pragmatique. Inclusive, c'est-à-dire cherchant à articuler de façon complémentaire les choix stratégiques et à engager les acteurs (État, secteur privé, société civile, citoyens) sur un objectif commun qui n'est autre que le développement national et le bien-être collectif. Pragmatique dans la mesure où c'est précisément l'engagement de tous qui est la condition de la faisabilité des réformes et de l'acceptabilité du changement. L'engagement de l'État est, en l'occurrence, primordial.

4. Nouvelle doctrine de l'État

L'État retrouve pleinement ses fonctions. Un État à la fois stratège, développeur, investisseur, entrepreneur, régulateur, protecteur et inclusif. Un État efficace et partenarial qui donne l'impulsion au secteur privé et favorise l'émergence de l'économie sociale comme « troisième pilier du développement ». Ce ne sont pas des concepts théoriques, mais des catégories de « gouvernementalité » ayant un contenu performatif en termes

d'engagement et d'action publique et qui définissent, pour la première fois dans notre pays, une nouvelle « doctrine de l'État » donnant une visibilité stratégique et de l'intelligibilité à l'action et aux initiatives des acteurs privés, nationaux et internationaux.

Le rôle de l'État est défini dans une « meilleure complémentarité » avec le marché, le secteur privé, les territoires. Cette complémentarité des rôles renvoie à une autre complémentarité ordinale d'intérêts (général/public/privé/commun) dont l'effectivité dépend de la prééminence de la puissance publique. Bref, un « État fort » et une « société forte ». Un État fort et juste au service d'une société forte et dynamique. En même temps. L'un n'allant pas sans l'autre.

Le principe démocratique est consubstantiel au développement (Sen, 2000). Il n'y a pas, en général, de développement sans démocratie, et le développement du Maroc en particulier est tributaire de l'approfondissement du processus démocratique, plusieurs développements du rapport l'ont souligné. Par conséquent, toute « lecture » du Rapport établissant un quelconque lien entre État fort et État autoritaire ne saurait être qu'une bévue. La pandémie de la Covid-19 a corroboré le besoin d'État fort, c'est-à-dire **capable**, capable de limiter les effets systémiques dévastateurs sur la santé des citoyens et sur l'activité économique. Étant donné leur nature, le marché et le privé n'auraient pas pu accomplir, dans l'urgence, cette mission d'envergure nationale en lieu et place de l'État si celui-ci avait été défaillant. La pandémie a montré, par ailleurs, que l'État « capable » a besoin d'un renforcement de ses capacités cognitives en matière de prévision, de prospective, de modélisation, d'analyse des données. Sur ce sujet, les préconisations de la Commission sont inédites et en phase avec les nouvelles trajectoires économiques centrées sur le savoir, la connaissance et l'innovation.

L'État fort a aussi pour mission de renforcer les capacités des citoyens, de garantir les libertés, de libérer les énergies, de soutenir l'autonomie des communautés de base, d'asseoir les conditions de la justice sociale, d'appuyer la durabilité et la résilience territoriale. Son rôle dans la transformation structurelle est déterminant. Le secteur privé est au cœur de cette inflexion de trajectoire qui ne peut que déboucher, à terme, sur des ruptures. Il est donc inexact d'affirmer que le rapport de la Commission ne fait que reproduire, toutes choses égales par ailleurs, la même politique d'incitations, de subventions et de prébendes vis-à-vis du secteur privé. Le rapport utilise, à juste titre, la formule « transformation productive » pour signifier une rupture radicale et définitive avec l'économie de la rente, les comportements spéculatifs, les activités informelles et illégales. Dans le NMD la cible de l'appui conditionnel de l'État n'est autre que le privé productif de richesse et créateur d'emplois décents, le privé concurrentiel et innovant, le privé compétitif et socialement responsable, le privé qui contribue au développement national. La transformation productive est la façon la plus efficace et la plus sûre de battre en brèche l'économie de la rente.

5. Transformation productive

La transformation productive implique une inflexion de et dans la trajectoire notamment industrielle du pays, voire une bifurcation et une rupture par rapport à la « dépendance du chemin ». La Commission préconise un « nouveau régime industriel » plus diversifié et plus sophistiqué, plus dense en termes d'échanges inter-sectoriels nationaux et inséré de façon plus compétitive dans le « nouveau monde industriel » (Veltz, 2000). Considéré comme un « pari d'avenir », le « Made in Maroc » ne se limite pas aux aspects promotionnels des produits fabriqués par l'industrie nationale, il vise surtout à asseoir le système productif national sur les nouveaux ressorts du développement que sont :

i. la qualité du produit, des procédés et des processus ;

ii. la qualité du capital humain ;

iii. l'innovation, ce qui ne va pas sans le sous-jacent que constitue un renforcement vigoureux de la recherche scientifique ;

iv. la responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;

v. des relations professionnelles fondées sur le dialogue social, la négociation entre les partenaires sociaux, bref des « entreprises de droit » intégrant dans leurs stratégies et *business plans* l'intérêt des parties prenantes. Le « Made in Maroc » c'est, tout à la fois, concevoir, produire, fabriquer et consommer marocain (El Aoufi et Billaudot, 2019).

La transformation productive a pour visée de poser les bases de la « souveraineté économique ». Une souveraineté qui couvre les secteurs stratégiques et qui permet d'assurer une sécurité aussi large que possible en matière alimentaire, énergétique, sanitaire et digitale. Pour cela, deux leviers essentiels sont proposés : la réforme du secteur public et la promotion de l'entrepreneuriat national.

La Commission propose une réforme en profondeur du secteur public et une reconfiguration des établissements et entreprises publiques (EEP) autour de « pôles publics » en distinguant logique marchande (en donnant aux EEP le statut de société anonyme) et finalité non marchande (avec un statut d'entreprise « à mission de service public »). Une telle réforme est susceptible de donner corps à l'État entrepreneur et actionnaire appelé à supporter les choix stratégiques du NMD et à soutenir l'amorçage de ses projets-phares et de ses paris. En s'engageant sur les secteurs stratégiques et sur les missions de service public, l'État entrepreneur et actionnaire jette les bases d'impulsion et de développement d'un entrepreneuriat privé national à la fois dynamique et innovant (Benmoussa et El Aoufi, 2022a).

Le second levier consiste à donner une forte impulsion au secteur privé, notamment aux PME et TPE, en basant les marchés publics sur le critère de la préférence nationale. Ce critère permet, par ailleurs, d'infléchir les stratégies des entreprises privées davantage vers les secteurs émergents et pratiquant une politique de substitution aux importations et vers les sentiers

de l'innovation. Dans le Rapport de la Commission, le réarmement du bras économique de l'État peut avoir un puissant effet d'entraînement sur le secteur privé, la finalité ultime étant de promouvoir l'esprit d'entreprise et de faire émerger un capitalisme marocain productif, dynamique, concurrentiel et compétitif. Dans la même optique, les partenariats stratégiques public-privé offrent des opportunités combinant, dans une même boucle vertueuse, les trois logiques « People-Planet-Profit ».

L'entrepreneuriat privé national et l'appui aux nouveaux acteurs, aux secteurs nouveaux, aux activités innovantes trouvent dans l'impulsion de l'État entrepreneur (Mazzucato, 2013) les externalités positives et les économies d'échelle favorables à sa promotion et à son développement. Le partenariat public-privé est porté, dans le Rapport, à un niveau sans précédent d'alliance stratégique entre l'État entrepreneur et le privé innovant. C'est sur cette base de dynamique entrepreneuriale nationale que les investissements directs étrangers seront les plus productifs de valeur ajoutée pour notre pays. Le partenariat stratégique public-privé offre de meilleures opportunités aux capitaux étrangers et permet d'inscrire le partenariat national-international dans une perspective stratégique de co-développement gagnant-gagnant.

Mais le développement compétitif n'est pas soutenable sans ancrage dans le social et si sa finalité n'est pas aussi, en même temps, l'inclusion.

6. Développement inclusif

Le NMD opère une bifurcation majeure, structurelle, systémique par rapport à la trajectoire à l'œuvre. La création de richesse n'est plus considérée comme le seul fait de la croissance. Une répartition plus équitable est aussi créatrice de richesse. Le développement inclusif (sur le plan social comme sur le plan spatial) implique un partage plus juste des richesses. Sous cette hypothèse, les dépenses sociales changent de registre et deviennent un investissement social, productif de richesse nationale et de cohésion sociétale. « Il y a ceux qui ont tout, et ceux qui n'ont rien » (Verbatims de citoyens, *Rapport général,* p. 24).

L'investissement social doit se traduire d'abord par l'accroissement de l'offre publique de services sociaux (éducation, santé, transports collectifs, notamment), l'amélioration de leur qualité et l'élargissement de leur accès à tous les usagers. Le modèle général d'offre de services publics peut comporter une part d'investissement privé dans le cadre d'un partenariat public-privé **dédié**. Une des innovations majeures du NMD est la contribution de l'économie sociale et solidaire qui peut concerner les niveaux management et gestion de certains services publics de proximité.

L'effet le plus inclusif de l'investissement social est incontestablement celui que le projet « couverture sanitaire universelle » est susceptible d'engendrer (*Notes thématiques*, pages 121), notamment :

i. la généralisation de l'accès à la couverture médicale et l'élaboration d'un panier de soins évolutif ;

ii. l'investissement massif dans les ressources humaines et leur valorisation ;

iii. la réorganisation du parcours de soins depuis l'échelon communautaire jusqu'à l'échelon régional.

Il s'agit d'une rupture systémique qui donne au concept d'État protecteur un sens profond, concret et qui place l'action sociale de l'État au cœur des politiques publiques. Une telle optique implique une extension du cadre macroéconomique aux exigences du développement national.

7. Macroéconomie du développement

L'ambition du NMD est de placer, d'entrée de jeu, le Maroc sur le sentier de la prospérité économique, du savoir et de l'innovation, de l'inclusion, du bien-être social, de la durabilité. L'impératif du développement s'inscrit dans l'urgence, il faut faire vite et mobiliser tous les moyens requis. Ces moyens sont considérables, mais le potentiel n'est pas moins réel. Dans le Rapport ont été proposées les conditions, en termes de financement, de l'amorçage du NMD. Ces conditions de démarrage exigent une mobilisation exceptionnelle de ressources, toutes choses égales par ailleurs (*Rapport général*, pages 319 et suivantes).

L'effort de financement consenti au démarrage est supposé engendrer une dynamique de croissance auto-entretenue créant plus de richesse et d'emplois et générant, par conséquent, des ressources accrues. Cette dynamique sera portée par un cadre macro-économique approprié, favorisant l'agilité et la résilience du régime de croissance en indexant ses ressorts sur les enjeux du développement humain, inclusif et durable à l'horizon 2035.

Le cadre macroéconomique doit être mis au service du développement du pays. Cette préconisation de la Commission offre, pour la première fois, une « doctrine nationale » au cadre de définition des politiques économiques (budgétaire, fiscale, monétaire, financière, commerciale, de change). Une « doctrine » indexée sur la hiérarchie des priorités du développement (éducation, santé, transport urbain, protection sociale), fondée sur l'agilité, la résilience, la soutenabilité des politiques économiques et inscrite dans une coordination plus étroite des politiques économiques (budgétaire et monétaire notamment). La politique budgétaire doit permettre d'atteindre l'équilibre en mobilisant pleinement le potentiel de ressources et en rationalisant les dépenses. Dans la même optique, la politique monétaire doit, sur la base du mandat dual, cibler à la fois et en même temps l'inflation et le financement des besoins de développement. En termes de mobilisation des ressources publiques, le dispositif fiscal est essentiel et incontournable.

Tout en s'appuyant sur les recommandations des dernières « Assises de la fiscalité » (2019), les « Orientations stratégiques » du Rapport vont plus loin

en termes d'articulation du système fiscal avec les objectifs du développement national et en termes d'équilibre entre efficacité et justice fiscale :

i. mobiliser le plein potentiel fiscal (élargir l'assiette fiscale, lutter contre les pratiques d'évasion et de fraude fiscales, rationaliser les exonérations et les déductions et supprimer les niches fiscales, améliorer la structure des recettes fiscales par type d'impôts et catégorie de contribuables) ;

ii. mobiliser davantage la fiscalité au service de la solidarité sociale ;

iii. Renforcer l'équité du système fiscal ;

iv. Mobiliser la fiscalité au service de la compétitivité des entreprises, de l'innovation et de la recherche, de la diversification productive et de la transition écologique et des activités à impact social positif ;

v. réformer la fiscalité locale (fusionner les taxes de même nature relatives à l'occupation du sol et à l'activité économique en deux taxes : taxe foncière et taxe sur l'activité économique ; mettre en place des transferts de recettes de l'IS et de l'IR vers les collectivités territoriales ; améliorer la gouvernance de la fiscalité locale) ;

vi. améliorer la gouvernance et le pilotage global du système fiscal pour en renforcer la cohérence, la stabilité, la lisibilité ;

vii. renforcer la confiance partagée entre les contribuables et l'administration fiscale ;

viii. renforcer l'administration fiscale et lutter contre les risques de corruption.

8. Dispositif de transformation

Les citoyens ont exprimé, de façon récurrente, au cours des écoutes et dans leurs contributions la problématique du « comment » traduire dans les faits les choix stratégiques du NMD. La question de la mise en œuvre est ainsi posée en termes d'effectivité et de crédibilité des réformes.

Deux dispositifs ont été esquissés par la Commission : le « Pacte national pour le développement » et un « Mécanisme de suivi, d'impulsion des chantiers stratégiques et d'appui à la conduite du changement ». Le « Pacte » est l'affaire des partis politiques, institutions constitutionnelles, secteur privé et partenaires sociaux, territoires et tiers secteur. Quant au « Mécanisme » qui est suggéré et qui a été confié au Haut-Commissariat au Plan sous une forme rénovée, il est le pendant procédural du « Pacte », son prolongement instrumental. Toutes les visions de long terme prévoient un tel mécanisme de suivi, de mise en cohérence, de réflexivité.

Dans le cas spécifique du Maroc, le mécanisme est, de surcroît, justifié par les deux temporalités de l'État exécutif. Contrairement à une lecture erronée du Rapport, le « mécanisme » en question a pour finalité de contribuer, conformément à la Constitution, à clarifier davantage l'interférence des champs respectifs de décision et d'exercice du pouvoir exécutif dans ses deux temporalités à la fois séparées et complémentaires : le champ stratégique de

moyenne-longue durée (champ relevant du conseil des ministres) et le champ des politiques publiques inscrites dans le court-moyen terme (champ relevant de l'autorité du gouvernement). Le « mécanisme » permet de dissiper les « zones d'ombre » dans l'action des acteurs, d'expliciter les responsabilités en matière de décision publique et d'accroître la performance globale, politique et économique.

9. L'esprit et la lettre

On l'a déjà souligné, le nouveau modèle de développement (NMD) est le résultat d'une élaboration participative large et de sa transcription par les membres de la Commission dans un consensus rationnel et pragmatique (au sens de Habermas). D'aucuns n'y trouvent pas tout à fait leur compte, mais les préférences collectives ont été largement prises en compte dans le rapport final.

Personnellement, j'ai plaidé au sein de la Commission en faveur d'un consensus Pareto-optimal au sens fort, mais j'étais bien conscient, par ailleurs, que la recherche d'un équilibre efficace en matière de développement passe par des pondérations en termes de « préférences adaptatives » et non par des « parti pris » irréconciliables.

Au cours des écoutes citoyennes, on a pu constater que la défiance portait non pas sur la pertinence du NMD ou sur la crédibilité de ses options stratégiques, mais davantage sur l'effectivité de sa mise en œuvre.

De fait, le narratif des réformes au Maroc est jalonné de stratégies peu ou prou audacieuses, mais qui sont restées chaque fois lettre morte ou ont été abandonnées avant terme. Voire, certaines réformes ont généré des « effets pervers » dévastateurs. Ce narratif schématique fonctionne, dans l'imaginaire citoyen, comme un véritable « biais rétrospectif » contribuant à disqualifier le discours de la réforme.

Les deux dispositifs de mise en œuvre du NMD font partie des conditions nécessaires, bien qu'insuffisantes, à son démarrage. Au-delà de sa lettre, l'esprit du NMD risque d'être détourné par les irréversibilités qu'une action incohérente, voire contraire, d'implémentation par le gouvernement pourrait générer.

L'économiste américain A. Hirschman (1970) souligne que face aux défaillances d'une institution trois types de comportements peuvent être observés : *Loyalty* (loyauté), *Exit* (défection) ou *Voice* (prise de parole).

Je reste profondément « loyal » eu égard à l'esprit et à la lettre du NMD. Je continue de soutenir, en totalité et en partie, en creux et en plein, son ambition, ses choix stratégiques, ses paris d'avenir et le chemin qui y conduit. La loyauté implique, en l'occurrence, de prendre le NMD au sérieux, de le considérer comme le produit d'une « intelligence collective », ayant bénéficié de quatre types de légitimités : la légitimité scientifique et technique que représente l'expertise nationale (*versus* expertise internationale)

et les trois légitimités souveraine, participative et démocratique évoquées par Mohammed Benmoussa (2021). L'éthique de conviction, avec laquelle je me suis efforcé, tout au long des travaux de la Commission, de justifier mes propres « partis pris », a laissé la place à une éthique de responsabilité commandant d'aller au-delà de la posture de loyauté et d'adopter une démarche en termes de *Voice* par rapport à la mise en œuvre par le gouvernement du NMD. En revanche, la solution *Exit* est, de mon point de vue, contreproductive en dernière analyse.

La solution *Exit* peut contribuer utilement à faire bouger les lignes si et seulement si, au lieu de se limiter à la défection, elle s'inscrit dans le cadre d'une critique de type interne portant sur la pertinence du NMD et sa cohérence (diagnostic, choix stratégiques, hiérarchie des priorités, modalités de financement, dispositif de mise en œuvre, etc.). En revanche, la critique de type externe est tout sauf efficace lorsqu'elle s'arrête aux éléments contextuels du NMD et s'arcboute sur les conditions institutionnelles ayant présidé à son élaboration (statut de la Commission, choix des membres, nature du mandat, légitimité des propositions, etc.).

La plupart des « critiques » faites à l'endroit du NMD participent de « partis pris » (théoriques, méthodologiques, politiques, idéologiques) et tendent, sur cette base, à reformuler le NMD pour ainsi dire dans l'absolu, compte non tenu des limites imposées par la pluralité des préférences. J'ai rappelé dans un précédent texte (El Aoufi, 2021a) que les « parti pris » divergents des membres de la Commission ont fini, au fil des travaux, par converger vers un consensus à la fois rationnel et pragmatique autour des fondamentaux du développement national. Force est de constater que, sur certaines questions primordiales, ce consensus s'est avéré plus fort que celui obtenu par le gouvernement sur la base du vote majoritaire (loi-cadre sur la réforme fiscale, loi-cadre relative à la réforme des établissements et entreprises publiques à titre d'exemple, j'y reviendrai). Le consensus est, sur les fondamentaux, un optimum et, en règle générale, les gains espérés sont plus élevés que ceux générés par le jeu strictement démocratique. Si le NMD est improbable sans le consensus, son effectivité est tout aussi improbable sans un engagement actif de l'ensemble des parties prenantes et sans une implication vigilante tout au long du processus de sa mise en œuvre.

La solution *Voice* est, tout compte fait, de loin la plus optimale, si on cherche à maximiser les gains liés au NMD et minimiser le coût des réformes disruptives et de la transformation structurelle. Celui-ci contient, par ailleurs, les principes même devant gouverner un « mode d'emploi » à la fois efficace et efficient pour sa mise en œuvre à court, moyen et long termes. Au nombre de ces principes l'appropriation par les citoyens des ambitions, des choix stratégiques, des paris d'avenir, mais aussi du chemin à emprunter à l'horizon 2035, d'une part, la vigilance, le suivi et le contrôle de son effectivité par les parties prenantes, d'autre part.

Plusieurs points de vigilance méritent d'être pointés du doigt à ce stade d'initialisation du NMD par le gouvernement. J'ai déjà évoqué les deux dispositifs constitutifs du « comment » prévus dans le rapport et validés dans un Discours royal (le Pacte national pour le développement et le mécanisme de suivi, d'impulsion et de conduite du changement). Ces deux dispositifs font partie des préconditions requises par le démarrage des réformes, ces dernières risquant, en l'absence de tels dispositifs, de bifurquer vers des sentiers de croissance sous-optimale et de déboucher sur des effets pervers inattendus.

Je voudrais souligner très brièvement trois autres points de vigilance sur lesquels il me semble que la politique du gouvernement actuel est en porte-à-faux par rapport à l'esprit et non seulement à la lettre du NMD.

i. Le NMD fait de la transformation structurelle un choix stratégique disruptif visant, à l'horizon 2035, à déconstruire l'économie de la rente et à placer le système productif national sur le sentier de la croissance tirée par le développement humain, durable et inclusif. Le programme du gouvernement est totalement muet sur ce nœud structurel qui plombe notre pays et l'empêche de franchir la frontière de l'émergence. On ne peut, sur la base de la doctrine économique sous-jacente, qu'être réservé quant à la capacité **objective** du gouvernement à trancher le nœud gordien des dysfonctionnements liés au cercle vicieux de la rente, des conflits d'intérêt, de l'évasion et de la fraude fiscales, etc.

ii. Contrairement au NMD (esprit et lettre), la loi-cadre (numéro 69.19) relative à la réforme fiscale ne souligne pas de façon explicite l'objectif de la mobilisation du plein potentiel fiscal de l'économie nationale nécessaire au financement du NMD. Les projets et paris d'amorçage, en particulier, ont besoin d'un financement additionnel qui doit être mobilisé d'entrée de jeu. De même, les objectifs d'équité fiscale, de redistribution, de justice sociale et territoriale ne sont pas pleinement pris en compte ainsi que le préconise, dans son esprit et dans sa lettre, le NMD. Sans une résilience des recettes fiscales, les réformes d'amorçage seront compromises, et sans ces réformes primordiales le taux de croissance de 6 % au moins par an ne pourra pas être réalisé et soutenu à l'horizon 2035. Le taux de 4 % visé par le gouvernement est, par conséquent, loin du compte (pour plus de développements sur ce point, voir Benmoussa, El Aoufi, 2021).

iii. La loi-cadre (numéro 50.21) relative à la réforme des établissements et entreprises publiques (EEP) n'est pas non plus en phase avec l'esprit du NMD visant à renforcer le rôle de l'État investisseur, actionnaire et développeur dans la transformation stratégique de l'économie, la stimulation du secteur privé et la conquête de nouveaux marchés internationaux (Benmoussa, El Aoufi, 2022a). D'abord, l'objectif de valorisation du patrimoine public a été passé sous silence. Ensuite, les établissements publics à caractère non marchand et les entreprises publiques « à mission », qui ont une place non négligeable dans le NMD en matière, notamment, d'appui aux réformes de l'éducation et de

la santé, sont occultés dans la loi-cadre. Enfin, alors que le NMD préconise un regroupement des EEP dans des « pôles ou holdings publics sectoriels » homogènes et cohérents, le gouvernement ne précise pas la configuration générale que doit prendre le secteur public après restructuration/regroupement et ne dit mot, par ailleurs, sur la restructuration/rationalisation des différents fonds d'investissement public.

Au total, il ne peut être demandé au gouvernement d'appliquer à la lettre le NMD, et la marge d'action dont il dispose en matière d'extension du périmètre des réformes, d'augmentation de leur contenu et d'innovation incrémentale demeure illimitée. En revanche, le citoyen est en droit d'exiger de lui qu'il conçoive son programme en alignement avec l'esprit du NMD et en fidélité aux réformes fondamentales qu'il porte. Car, comme l'écrit Voltaire, si la lettre tue, l'esprit vivifie.

10. De la faisabilité du NMD

Le rapport du FMI au titre de l'article IV (FMI, 2022) consacre plusieurs développements (pages 8 à 12) au NMD (Benmoussa et El Aoufi, 2022b). Celui-ci serait, aux yeux des rédacteurs du rapport (le staff par la suite), irréaliste dans la mesure où les ambitions affichées et les réformes préconisées posent la double question de leur faisabilité et de l'effectivité de l'impact espéré en termes de création de richesse. En portant la focale sur l'incertitude des résultats attendus, le staff considère que le NMD n'a pas les moyens, notamment financiers, de ses ambitions et « recommande », dès lors, au gouvernement d'observer la prudence dans sa mise en œuvre. Mais le jugement du FMI n'est pas seulement de type procédural (les instruments, les moyens), il est aussi et surtout de nature substantielle. De fait, c'est la nature même du NMD, son fondement, sa crédibilité, voire sa légitimité qui sont en cause.

L'idée d'un NMD (Discours royal du 13 octobre 2017) était en résonnance avec le constat, largement partagé par les Marocains, que le modèle à l'œuvre s'est irrémédiablement « essoufflé » et a conduit le pays au point mort, comme l'ont souligné maints rapports, d'abord nationaux, puis internationaux. Les indicateurs les plus frappants d'une telle impasse concernent les dysfonctionnements structurels ayant trait à l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, les services publics, les inégalités sociales et spatiales, bref, le versant humain et durable de la croissance et sa dimension intelligente et inclusive. Une Commission spéciale sur le modèle de développement créée le 12 décembre 2019 a eu pour mandat explicite « la réévaluation du modèle de développement national et (…) l'élaboration d'une nouvelle approche centrée sur la satisfaction des besoins des citoyens, apte à réduire les disparités et les inégalités existantes, à instaurer la justice sociale et territoriale, à suivre, en les intégrant, les évolutions de l'environnement national et international ». Le NMD doit comporter une spécification des

« objectifs fixés, les leviers de changement proposés et les mécanismes de mise en œuvre retenus » (Discours royal du 12 octobre 2018). Le Roi invite la Commission à « faire preuve d'audace, d'esprit d'initiative, de sens des responsabilités, lors de la mise en œuvre des conclusions judicieuses et des recommandations pertinentes qui seront adoptées, seraient-elles difficiles ou coûteuses » (Discours royal du 31 juillet 2019).

Le NMD a été porté, dans son principe, par l'ambition de briser le cercle vicieux de la « croissance sans développement » et de placer l'économie marocaine sur le sentier vertueux de la « croissance tirée par le développement ». Une ambition ample, difficile, coûteuse, mais tout à fait réalisable dans la mesure où elle prend appui sur le ressort de la volonté nationale, seule source légitime de la souveraineté. Lorsqu'il se déploie de façon à la fois verticale et horizontale, le **volontaire** permet de dominer l'**involontaire** (Ricoeur, 1950) et de juguler le **contre-volontaire**. L'approche participative adoptée par la CSMD a permis de raviver les mobilisations citoyennes, de mesurer la puissance de l'ambition d'un « Maroc prospère, compétent, inclusif, durable et audacieux » à l'horizon 2035 et d'acter la ferme détermination à lui donner corps quoiqu'il en coûte.

11. Développement souverain *versus* croissance dépendante

Comme il a été souligné plus haut, le NMD a été conçu, pensé, organisé, conduit et, *in fine*, validé par le Souverain sur la base d'une légitimité globale (royale, représentative, participative et experte), le mandat de la CSMD ayant clairement précisé le mode d'élaboration « par les Marocains, avec les Marocains, pour les Marocains », dans le cadre d'un processus de co-construction combinant expertise nationale (les 36 membres composant la Commission), acteurs institutionnels et politiques, organisations professionnelles, société civile et citoyens individuels. Sur maintes questions, les dissensions au sein de la Commission (comme au sein de la société) ont fini par déboucher sur un consensus rationnel, raisonnable et responsable. Les choix d'ordre stratégique, notamment ceux qui ont trait à la souveraineté nationale (sanitaire, alimentaire, énergétique, industrielle, digitale, monétaire) ont fait, comme de juste, l'objet d'un « consensus convictionnel » et tout aussi raisonnable et pragmatique.

L'approche du FMI est une approche en termes de croissance, cette dernière devant engendrer automatiquement, si certaines conditions sont réunies, le développement pour ainsi dire par « ruissellement » de la richesse sur la pauvreté. Depuis les années 80, le Maroc a entrepris, sous la conditionnalité du FMI, les « ajustements structurels » nécessaires, mais la croissance est non seulement restée durablement atone, volatile et dépendante (une dépendance qui n'est pas seulement naturelle et climatique), mais elle n'a généré qu'un développement sous-optimal, dépendant et inégal profitant à une minorité aisée de la population.

Plusieurs arguments peuvent être avancés pour montrer que le développement souverain, inclusif et durable est irréductible à la croissance extravertie et dépendante :

i. La croissance est définie par le produit intérieur brut (Pib). Le développement renvoie, outre le Pib, à une combinatoire d'indicateurs mesurant la richesse à la fois matérielle et immatérielle.

ii. Si la croissance concerne les grandeurs économiques de type quantitatif, le développement quant à lui intègre, dans le même processus, les dimensions de nature qualitative, c'est-à-dire institutionnelle, sociale, culturelle, voire symbolique.

iii. Alors que la croissance est appréhendée dans le court terme et eu égard à la conjoncture, le développement s'inscrit dans un processus de long terme et porte davantage sur les structures.

iv. La croissance peut cibler des équilibres partiels sur des secteurs, des branches, des chaînes de valeur, des segments de marché, etc., alors que le processus de développement n'a de réalité que dans des équilibres globaux, des processus holistiques où tous les secteurs productifs (agriculture, industrie, services) sont pris dans des dynamiques systémiques, développent des flux d'échanges entre eux, font des transactions tangibles et intangibles de type inter- et intra-sectoriels.

v. La croissance peut s'accommoder d'une modalité privilégiant les exportations et l'extension des débouchés externes, le développement souverain n'est envisageable que sur la base d'une variante productive autocentrée donnant la priorité à l'approfondissement du marché interne et à la satisfaction de la demande effective nationale. La croissance peut être une croissance extravertie, en revanche le développement est fondamentalement un développement intraverti.

vi. La croissance s'inscrit dans une logique séquentielle où la répartition est fonction de la quantité de richesse produite, ce qui implique, si l'on s'en tient aux recommandations du FMI, des « plans d'ajustement structurel » et un maintien des équilibres macroéconomiques internes et externes (désengagement de l'État, baisse des dépenses publiques, maîtrise des déficits, gel des salaires, etc.). A l'opposé, dans le processus de développement souverain, la production et la répartition vont de pair, se combinent et se conjuguent pour former un jeu à somme positive : plus les richesses sont réparties de façon équitable entre les facteurs de production (schématiquement le travail et le capital), plus les incitations sont efficientes et plus les comportements productifs sont performatifs.

12. Industrialisation : intégration *versus* sous-traitance

Le staff souligne : « *An essential component of the structural reform agenda is the development of Moroccan private sector. It is also important to limit measures that could unnecessarily inhibit imports and import-substitution strategies, which*

may provide only short-term relief to national production while imposing long-run welfare costs. Developing the private sector and strengthening human capital would allow Morocco to take greater advantage of its successful integration into global value chains, by moving towards higher value-added stages of the production process and further integrating local firms and suppliers. »

Ce parti pris du FMI est en totale antinomie avec le « Pari made in Maroc » du NMD impliquant « de réaliser un bond significatif en compétitivité qui permettra au pays de se démarquer par sa capacité à s'intégrer dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales, par l'accès à une énergie bas carbone compétitive, une logistique à coûts attractifs et aux meilleurs standards internationaux et des infrastructures d'accueil et une connectivité numérique de qualité. Ce pari appelle également à investir fortement dans les compétences et à accompagner l'ensemble des acteurs, aussi bien marocains qu'étrangers, à contribuer plus intensément à la valorisation des potentialités sectorielles du Maroc et à la montée en gamme de son tissu productif. » Il s'agit d'une inflexion de la trajectoire industrielle susceptible de rompre, à terme, avec le type d'« industrialisation de sous-traitance », faible en création de valeur ajoutée nationale, faible en emplois, notamment décents, faible en innovation et faible en *spillovers* en termes de souveraineté industrielle.

13. État et privé : symbiotiques *versus* antagoniques

Pour ce qui est du secteur privé, rappelons les quelques goulots d'étranglement concernant le secteur privé qui ont été pointés dans le rapport sur le NMD*:*

i. dysfonctionnement des marchés et situations oligopolistiques ;

ii. systèmes et comportements de rente, de passe-droits, de conflits d'intérêts, d'abus de position dominante, d'ententes illicites sur les prix ; extension du domaine de l'informel.

Le staff reste muet sur les dysfonctionnements intrinsèques du secteur privé et se limite à « recommander », encore et toujours, plus d'amélioration du « climat des affaires », toutes choses égales par ailleurs. Fidèle à la doxa néolibérale, le staff n'octroie à l'État qu'un seul rôle, celui de corriger les défauts du marché et de socialiser les pertes générées par le privé. Les fonctions stratégiques de l'État développeur, investisseur et créateur de marché ne font pas partie du « monde imaginaire » du FMI, ce qui, dans le contexte incertain de la Covid-19, peut être l'indice d'une bévue, si ce n'est d'un parti-pris idéologique.

Bref, dans l'esprit du NMD, le développement souverain n'est faisable que sur la base d'une relation partenariale symbiotique entre le secteur public et le secteur privé (sur cette question, voir Benmoussa, El Aoufi, 2022b).

14. À contre-courant et à contretemps

On le voit, les divergences entre le NMD et le « modèle standard » préconisé par le FMI pour notre pays sont d'ordre substantiel et non pas seulement procédural. Ce n'est pas une question de faisabilité, ou de moyens financiers, mais il s'agit bien de deux visions différentes : une vision nationale, souveraine, holistique, structurale, stratégique, historiciste (au sens de A. Laroui), explorant une « voie marocaine » de développement, d'une part ; une vision standard, conjoncturelle, partielle, économiciste, faisant de l'équilibre financier à court-terme la condition *sine qua non* de tous les équilibres, d'autre part.

L'ambition portée par le NMD est une alternative au « modèle FMI » qui a marqué la trajectoire économique depuis les années 80 et qui, factuellement, a montré ses limites au Maroc comme ailleurs. Le regard critique du FMI quant à la faisabilité du NMD procède d'un modèle d'équilibre partiel qui peut sembler robuste dans son principe théorique, mais dont le réalisme des hypothèses n'a pas été démontré par les multiples spécifications et applications au Maroc (comme dans nombre d'autres pays en voie de développement). En matière macroéconomique, la doctrine du FMI n'ayant pas évolué depuis les années 80 du siècle dernier, elle est désormais à contre-courant, voire, depuis la crise de la Covid-19, ses préceptes se trouvent, de fait, en porte-à faux avec à la réalité marocaine, et ses recommandations en matière budgétaire, fiscale et monétaire sont à contre-temps.

Comme on l'a rappelé plus haut, le NMD propose d'infléchir la macroéconomie standard et orthodoxe vers une « macroéconomie du développement national » prenant en compte les impératifs de souveraineté économique, d'inclusion, d'équité, d'innovation et de soutenabilité. Deux principes directeurs doivent désormais fonder les politiques économiques : la cohérence et la complémentarité entre les équilibres économiques (taux de déficit budgétaire, taux d'inflation, taux d'endettement, etc.), d'une part, la prise en compte des indices du développement humain et durable (éducation, santé, emploi, logement, inclusion, pauvreté, inégalités), de l'autre.

Une telle inflexion/bifurcation implique, note le rapport sur le NMD, de définir un cadre macroéconomique pluraliste et hybride utilisant les modèles économétriques correspondant à la réalité composite de la société marocaine (Pascon, 1983) et répondant aux choix stratégiques du NMD. Il ne s'agit pas d'abandonner les modèles d'équilibre général mais d'enrichir la connaissance macroéconomique nationale par d'autres modélisations, notamment la modélisation postkeynésienne stock-flux cohérente. Le contenu quantitatif des modèles macro-économétriques doit être, d'une part, augmenté par la prise en compte des variables qualitatives et comportementales et, d'autre part, étendu aux dynamiques institutionnelles nationales et internationales.

Inflexion et non rupture, le nouveau cadre macroéconomique, tout en observant strictement les finalités du « carré magique » kaldorien (croissance,

emploi, stabilité des prix, équilibres extérieurs) ne satisfait pas moins aux exigences du développement indépendant, inclusif et soutenable et aux inflexions de trajectoire imposées par la pandémie de la Covid-19.

15. Mythe du déficit

« *The NMD report proposes changing BAM's mandate, from the current focus on price stability to one that includes stimulating economic activity and improving access to credit. Staff believes that the best contribution that BAM could give to unlocking Morocco's growth potential is by maintaining inflation low and stable, especially in the transition to an inflation-targeting regime. Running monetary policy under an IT regime with price stability as the primary objective and a more flexible ER (that acts as shock absorber) would not prevent monetary policy from supporting economic activity in the face of negative shocks.* »

Ici encore, le FMI reste arcbouté sur un dogme qui est en passe d'être invalidé au sein même du mainstream néo-classique, notamment par la Théorie monétaire moderne (TMM) qui soutient les perspectives suivantes (Kelton, 2021) :

i. une politique publique de plein emploi ;

ii. un desserrement contra-cyclique de la contrainte du déficit budgétaire et de l'endettement public ;

iii. une souveraineté monétaire permettant à l'État d'assumer des déficits publics au profit du développement (infrastructures, innovation, éducation, santé, emploi). Les décisions de politique monétaire basées sur l'assouplissement quantitatif (*Quantitative Easing*) adoptées depuis la crise des subprimes en 2008 par la Réserve fédérale, la BCE, Bank of England, Bank of Japan et par la plupart des grandes banques centrales de la planète apportent la preuve, s'il en est, de l'anachronisme de l'hypothèse monétariste du FMI.

Contrairement au FMI, le NMD préconise une politique monétaire et de change au service du développement national et souverain, articulant de façon judicieuse « l'objectif de stabilité des prix et celui de la stimulation de l'économie et de l'amélioration de l'accès au crédit bancaire pour les opérateurs économiques » dans le cadre d'un mandat dual devant être inscrit à l'article 6 des statuts de Bank Al-Maghrib.

La réforme de la politique de change reste tributaire des « chantiers transformateurs du NMD » qui sont « de nature à permettre de desserrer les contraintes » sur « la transition vers un régime de change plus flexible » :

i. « la diversification structurelle du système productif et sa montée en gamme permettront de renforcer la compétitivité des exportations et d'élargir le champ des produits couverts par la substitution aux importations » ;

ii. « le relèvement de l'attractivité des capitaux étrangers directs et de portefeuilles dans le sillage du NMD renforcera les entrées en devises, permettant ainsi de lever les contraintes de financement du compte courant de la balance de paiements » ;

iii. « la résorption de la contrainte énergétique, à travers le développement des énergies renouvelables, réduira significativement les tensions sur la balance commerciale, tout en contribuant à l'amélioration de la compétitivité-coût des entreprises exportatrices. Le pari énergie verte et compétitive dresse les contours de cet objectif et les leviers à même de le concrétiser ».

C'est cette même approche prudente, pragmatique et rationnelle qui a été réitérée par le wali de Bank Al-Maghrib lors de sa conférence de presse du 22 mars 2022 en réaction au rapport du FMI.

16. Où trouver l'argent ?

« *While the report sets very ambitious goals, it is important to be realistic on the size and timing of the impact of the reforms. Doubling Morocco's GDP per capita by 2035 would require an annual GDP growth of about 7 percent over the next 13 years. Staff estimates suggest that achieving this objective will require implementing a series of structural reforms that manage to close a sizeable portion of key Morocco's structural gaps relative to advanced economies, in a relatively short period of time.* »

L'ambition du développement s'inscrit dans le long terme (l'émergence de l'économie marocaine à l'horizon 2035 passe par une transformation structurelle avec une croissance forte et continue de 6 % au moins par an), mais les réformes d'amorçage sont de l'ordre de l'urgent. Les moyens demandés sont considérables, mais le potentiel de ressources nécessaires à la faisabilité des réformes est loin d'être négligeable. Le staff raisonne en statique lorsque le NMD est pensé dans la dynamique cumulative qu'il est de nature à enclencher. Dans le passage qui vient d'être cité ne sont pas pris en compte les effets multiplicatifs des investissements productifs, les rendements générés par le nouvel esprit entrepreneurial et par les processus d'innovation disruptive. Où trouver l'argent ? On l'a déjà noté, c'est en mobilisant le « plein potentiel fiscal ». La mise en œuvre de l'ensemble des mesures fiscales proposées est susceptible de générer 3 à 4 % du Pib au titre de recettes fiscales supplémentaires, soit une enveloppe annuelle de l'ordre de 35 à 45 milliards de dirhams.

17. Contre-feux

La dimension redistributive du NMD est fondamentale pour asseoir la stabilité du pays sur les ressorts de l'affiliation économique et de l'appartenance citoyenne. Les effets négatifs de la crise de la Covid-19 (arrêt d'activités, pertes d'emplois, baisse des recettes fiscales, basculement dans la pauvreté des catégories précaires, etc.) et, aujourd'hui, les incertitudes qui pèsent sur les indices de croissance, d'inflation, de sécurité alimentaire, de capacité budgétaire, d'endettement, etc. sont porteurs de risques systémiques que les « recettes » conventionnelles du FMI ne feraient qu'exacerber.

C'est, en revanche, dans la mise en œuvre symbiotique, processuelle et réflexive du NMD (format et timing) que peuvent être puisés les contre-feux et que résident les déterminants de résilience de notre économie, les facteurs d'anti-fragilité nationale et les dispositifs d'anticipation et de prévention des chocs externes. Le « Maroc que nous voulons » n'est pas une ambition hors de portée, comme le laisse croire le staff du FMI. La faisabilité d'une telle ambition est elle-même une ambition soulevée par une pragmatique du « comment faire » combinant le « Pacte » et le dispositif « de suivi, d'impulsion des chantiers stratégiques et d'appui à la conduite du changement ». L'ambition c'est le chemin : « Deviens ce que tu es. Fais ce que toi seul peut faire. Sois le maître et le sculpteur de toi-même (Nietzsche). »

Références bibliographiques

Arrow K.J. (1951), *Social Choice and Individual Values,* John Wiley & Sons.

Benmoussa M. (2021), « Du Nouveau Modèle de Développement à l'Exécutif : le choc des légitimités », *TelQuel,* 25 novembre.

Benmoussa M. et N. El Aoufi (2021), « Réforme fiscale et Nouveau Modèle de Développement : le grand écart », *TelQuel*, 21 décembre.

Benmoussa M. et N. El Aoufi (2022a), « Nouveau Modèle de développement et réforme du secteur public : l'État entrepreneur du développement », *Medias24*, 1er février.

Benmoussa M. et N. El Aoufi (2022b), « De la faisabilité du Nouveau Modèle de développement », *Medias24*, 28 mars.

Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Rapport général*, mai.

Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Recueil des notes thématiques, des paris et projets,* mai.

Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Restitution des écoutes et des contributions*, mai.

El Aoufi N. (2021a), « Plaidoyer pour le Nouveau Modèle de Développement », *TelQuel,* 25 mai ; repris dans *EcoActu.ma*, 2 juillet.

El Aoufi (2021b), « Nouveau Modèle de Développement : l'esprit et la lettre », *TelQuel*, 13 décembre.

El Aoufi N. et B. Billaudot éd. (2019), *Made in Maroc, Made in Monde*, Éditions Économie critique, Rabat, 3 vol.

Fonds monétaire international (2022), « Rapport sur le Maroc au titre de l'article IV », 9 février.

Habermas J. (1968), *Raison et légitimité*, Payot, Paris.

Hirschman A.O. (1970), *Voice, Exit and Loyalty, Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, MA : Harvard University Press.

Kelton S. (2021), *The Deficit Myth: Modern Monetary Theory and the Birth of the People's Economy*, Public Affairs.

Mazzucato M. (2013), *The Entrepreneurial State. Debunking Public vs Private Sector Myths,* Anthem Press, London.

Pascon P. (1983), *Le Haouz de Marrakech,* CURS-CNRS-IAV, Rabat, 2 vol.

Ricoeur P. (1950), *Philosophie de la volonté*, tome 1, *Le volontaire et l'involontaire*, Paris, le Seuil, 2017.

Sen A. (2000), *Development as Freedom,* New York, Anchor Books.

Veltz P. (2000), *Le Nouveau Monde industriel,* Paris, Gallimard.

Les pays en développement à l'âge de la mondialisation
L'exemple du Maroc

Bernard Billaudot

bernard.billaudot@wanadooo.fr

De 2010 à 2018, un programme de recherche « Made in Maroc-Made in Monde » traitant de l'industrialisation du Maroc a été réalisé par une équipe de chercheurs et de doctorants animée par Noureddine El Aoufi (1). Les résultats de ce programme ont été publiés il y a peu (2). Ils sont révélateurs du type d'industrialisation à laquelle les PED sont à même d'accéder dans le cadre de la mondialisation, même si cet exemple n'est pas généralisable à tous points de vue. L'analyse a porté pour l'essentiel sur la période postérieure à la fin des années 90, soit le moment où le choix d'assurer le développement du Maroc par une insertion de son économie dans l'économie mondiale a été acté et politiquement assumé. Il est assez courant, dans la présentation finale de l'apport d'un programme de recherche, de réécrire quelque peu la problématique en intégrant le fait qu'elle a évolué dans le cours de sa réalisation. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. La problématique qui est présentée dans le premier chapitre du premier volume est celle « de départ ».

Le plan que j'ai retenu pour vous présenter les résultats de ce programme et ce qu'il apporte en tient compte. Cela est d'abord fait en trois étapes : la problématique théorique de départ (section 1), les résultats factuels dont les principaux proviennent d'une enquête réalisée dans le cadre du programme (section 2) et l'interprétation de ces résultats (section 3). Dans la dernière section, je passe à un propos plus personnel sur la portée et les limites du type de développement que les PED sont à même de réaliser dans le cadre de la mondialisation réellement existante, ce processus totalement nouveau qui a débuté dans les années 80 et s'est accéléré au cours des vingt premières années du XXI^{e} siècle (section 4).

(1) Il a été porté et financé par l'Académie Hassan II des sciences et techniques du Maroc.

(2) El Aoufi et Billaudot, 2020, trois volumes.

1. La problématique théorique du programme « Made in Maroc - Made in Monde »

1.1. La mise à l'écart de l'approche sectorielle classique : la qualité compte

Les premiers programmes de recherche « Made in… » réalisés (États-Unis, France...) l'ont été pour des pays développés confrontés à une compétition

économique à l'échelle mondiale incluant désormais des émergents, à commencer par les quatre dragons de l'Asie du Sud-est et la Chine. Pour le Maroc, il s'agissait donc d'abord d'adapter la méthodologie au cas d'un pays en développement dont l'objectif est de s'industrialiser (et non pas d'éviter une désindustrialisation générale). De plus, cette industrialisation devait être au service d'un développement du Maroc qui ne se réduise pas à un simple développement économique (l'accroissement du PIB par habitant) ou aussi social (santé, éducation, protection), mais qui soit vraiment humain (au sens de Perroux, précisé par Sen en termes de capabilitys). Il s'agissait donc de délivrer, au regard de cet objectif de développement, un diagnostic sur les forces et faiblesses du système de production industriel du Maroc qui tout à la fois se renouvelait et se constituait sur de nouvelles bases dans le cadre de l'ouverture au marché mondial.

Nous avons laissé de côté l'approche sectorielle couramment pratiquée en la matière (3). Pour la raison suivante : on serait en présence d'une grande diversité d'entreprises au sein de chaque secteur d'activité (ou branche d'activité, si on préfère). Nous ne pouvions donc nous en remettre à l'hypothèse, à la base de cette approche même si cela est rarement explicité, selon laquelle on pourrait faire état d'une « entreprise représentative » de chaque branche et, par conséquent, confondre la compétitivité à l'exportation et la compétitivité sur le marché intérieur en ignorant la « qualité » des produits (la qualité comme écart à une norme des gestionnaires, mais surtout la qualité comme norme technique) (4). Il s'agissait donc de lier diversité, qualité et compétitivité.

A ce titre, les principales propositions théoriques que le programme a eu pour enjeu de corroborer ont été les suivantes :

1. Cette diversité découle de la diversité des mondes de production présents au Maroc.

2. Le rattachement d'une entreprise particulière à l'un de ces mondes de production s'avère problématique en raison d'un manque de cohérence interne de beaucoup d'entreprises.

3. Cette absence de cohérence interne tient à une mauvaise adaptation de la qualité de la main-d'œuvre disponible à la qualité exigée des produits, contrairement à la cohérence en la matière qui caractérise chaque monde de production et dont la logique diffère d'un monde à l'autre.

4. Elle résulte souvent du fait que l'on assiste à l'échelle mondiale à un basculement d'une domination du monde de production industriel à une domination du monde de production marchand alors que la logique de qualification des emplois au Maroc reste encore très « industrielle » et même « domestique ».

5. Ce manque de cohérence est à même d'expliquer le manque de compétitivité de nombreuses entreprises marocaines, aussi bien celles qui se sont spécialisées à l'exportation vers les pays du Nord en visant une qualité des produits dictée par ces marchés d'exportation que celles qui vendent sur

(3) Voir notamment les rapports du Cabinet McInsey auquel le gouvernement marocain a fait appel pour délimiter les secteurs mondiaux d'avenir à retenir pour assurer une croissance forte (exemple : les centres d'appel).

(4) Certes, la qualité n'est pas ignorée dans la nouvelle théorie du commerce international initiée par Paul Krugman en postulant un penchant pour la diversité des consommateurs tel que, pour un produit donné (une branche dotée de son entreprise représentative), certains consommateurs du pays A ont une préférence pour le produit réalisé par l'entreprise du pays B et réciproquement. D'où l'existence d'un commerce extérieur intra-branche qui n'est pas expliqué par la théorie H-O-S. Mais l'hypothèse de nomenclature est conservée et l'origine de ce penchant n'est pas analysée théoriquement.

le marché intérieur, marché sur lequel la qualité des produits demandés n'est pas, au moins pour une partie, la même en raison de niveaux de revenus et d'habitudes de consommation spécifiques à un PED.

Ces propositions ne sont compréhensibles qu'à la condition de préciser ce qu'est un monde de production et en quoi la prise en compte de la qualité est à la base de leur diversité.

1.2. Monde de production et qualité : de la pluralité des conventions de qualité

Un monde de production est une catégorie associée à la production marchande (la production pour la vente) réalisée par des entreprises. Il s'agit d'une forme idéal-typique d'entreprise. Toute entreprise est une entité duale, le couplage d'une place sociétale qui est la coquille d'une organisation productive. La place sociétale est dessinée en creux par la réunion de trois places explicitement codifiées en droit, celles de vendeur, d'employeur et d'emprunteur. Plus précisément, ce qui est codifié en droit, ce sont les transactions que l'entreprise doit établir pour être aussi une organisation productive : la transaction commerciale, la transaction salariale et la transaction financière. Aux trois places en question sont associées des conventions de comportement de type norme-procédure (comment faire à cette place ?) et de type norme-règle (qu'est-ce que celui qui occupe cette place a le droit de faire ?). En principe, ces conventions communes s'accordent aux règles de droit. On est alors en présence d'une cohérence institutionnelle (5). Cette dernière est à la base d'un monde de production. Elle articule le commercial, le salarial et le financier en créant une coquille viable pour l'organisation productive et, de ce fait, elle s'étend à cette dernière : à telle forme de la place est normalement associée une forme particulière de l'organisation productive.

Le point de départ de l'analyse qui conduit à cette proposition est le constat que les protagonistes d'une transaction économique (commerciale, salariale ou financière) sont confrontés à une double incertitude radicale (6). Ce qu'il en est à ce sujet pour la transaction commerciale se généralise sans problème. Pour qu'une transaction commerciale entre un acheteur et un vendeur puisse s'établir il faut qu'un problème technique et un problème social aient été résolus. Le problème technique a trait à l'adéquation entre le produit réalisé par le vendeur et la ressource que recherche l'acheteur et le problème social, à ce que l'un et l'autre considèrent comme un juste prix. Ces deux questions ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. La qualité technique et la qualité sociale d'un produit sont deux entités analytiquement distinguables mais indissociables en termes d'existence : la qualité sociale est une hiérarchisation de la qualité technique (on passe de « tel produit-article n'est pas de même qualité technique que tel autre » à « il est de meilleure qualité que l'autre »).

(5) Notre concept intermédiaire de « monde de production » associé à celui de « convention de qualité » procède d'une appropriation critique des apports de Robert Salais et de François Eymard-Duvernay… Ils sont représentatifs des deux composantes de l'École dite de l'Économie des conventions, pour Salais, celle qui rattache les conventions à l'incertitude radicale et, pour Eymard-Duvernay, celle qui fait découler leur diversité d'une pluralité de façons de justifier ce qu'il fait pour un acteur (les principes de bien supérieur commun de Luc Boltanski et Laurent Thévenot). Il est « intermédiaire » (au sens de Robert Boyer lorsqu'il parle des cinq formes institutionnelles de la Théorie de la régulation) parce qu'il postule la nécessité de cette cohérence institutionnelle sans remonter à l'explication de cette dernière. Je fais état, au point 4, de ma propre réponse à cette question, en assurant la compatibilité des deux façons de comprendre l'existence des conventions.

(6) L'hypothèse qui est à la base de la quasi-totalité de la science économique normale (au sens de Kuhn) sans être explicitée est que les agents qui établissent des transactions économiques ne sont confrontés qu'au risque (incertain probabilisable). L'incertitude radicale est ignorée. Jusqu'à ce que Blaise Pascal invente le calcul des probabilités, les humains ne connaissent que la différence entre

Techniquement, un produit (un poste de nomenclature ou un article relevant de ce poste) a des caractéristiques de production, et une ressource a des caractéristiques d'usage. La résolution du problème technique implique que soit réalisée d'une façon ou d'une autre une conversion des unes dans les autres et que cette conversion soit connue. Qui fait cette conversion ? Ce peut être l'État s'agissant des produits dont il est convenu qu'ils doivent être à la disposition de tous les citoyens en étant produits par des entreprises publiques-étatiques en en ayant le monopole (monde de production étatique). Dans une économie « avec des marchés », ceci est l'exception. Cette conversion est conventionnelle. Pendant tout un temps de l'histoire humaine, la convention en vigueur a été une convention dite traditionnelle : la norme de définition de tel produit est « ce que la tradition a fixé » (la norme laisse place à une gamme ; la conversion propre à chaque article de la gamme est faite conjointement par le producteur et l'utilisateur). Deux nouvelles conventions voient le jour avec l'avènement de la modernité dont la principale manifestation est la séparation entre la qualification des produits et la qualification des emplois qui concourent à leur réalisation, ces derniers étant alors des emplois « salariés ». Ce sont la convention de qualification technique « industrielle » et la convention de qualification technique « marchande ». Pour la première, la conversion est faite par une instance qui est extérieure au marché des produits (7) ; réalisée à l'amont de ce marché, elle est à la base de sa segmentation. Pour la seconde, la conversion est faite par les utilisateurs (par chaque utilisateur) : la « branche » construite par la convention « industrielle » disparaît. Il s'agit en l'occurrence des deux solutions dont parle Knight pour lever l'incertitude radicale et la réduire à du risque – la consolidation et la spécialisation – lorsqu'on retient au départ que les utilisateurs consolident les producteurs (8).

La hiérarchisation, qui conduit à dire qu'il est juste que tel produit-article soit vendu plus cher qu'un autre et qui lève l'incertitude radicale sociale, est aussi une affaire de convention. A chacun des deux modes de qualification technique proprement modernes est associée une convention de qualité sociale, et on doit y ajouter la convention associée à la qualification technique traditionnelle qui procède d'une transformation moderne de la qualification traditionnelle artisanale et qui est qualifiée de « domestique ». Soit trois conventions sociales de qualité :

– la convention sociale de qualité « industrielle » consiste à retenir qu'un produit dont le coût complet de production (le « prix de production » constaté extérieurement au marché sur lequel le produit est vendu) est supérieur peut être normalement vendu plus cher ;

– la convention sociale de qualité marchande consiste à retenir qu'un produit pour lequel les consentements à payer des utilisateurs sont supérieurs peut être normalement vendu plus cher, étant entendu que cela est révélé par le marché (c'est parce qu'un produit est normalement vendu plus cher qu'il est considéré comme étant de meilleure qualité) ;

le certain et l'incertain. Avec lui, l'incertain est décomposé en « incertain probabilisable », alors qualifié de risque, et celui qui ne l'est pas, d'« incertain radical ». Depuis Knight et Keynes, on sait que l'incertitude radicale ne peut être réduite à du risque qu'en s'en remettant à des conventions qui sont précaires (la convention de continuité pour le second et les deux conventions opposées de la consolidation et de la spécialisation pour le premier). A ce sujet, voir André Orléan et Robert Salais. La consolidation consiste, pour un agent/acteur qui se coordonne avec d'autres, à ne pas différencier les autres et la spécialisation, à retenir que chacun est différent. Cette distinction est reprise infra. A noter que la pandémie « Covid-19 » a rendu manifeste la précarité de la convention de continuité sans laquelle les humains n'auraient aucune sécurité ontologique. Chacun de nous peut constater les méfaits, dans la compréhension des mesures à prendre pour lutter contre cette pandémie et de leurs conséquences (notamment économiques), de l'ignorance quasi générale de l'incertitude radicale. Ainsi, nombreux sont ceux qui disent que le gouvernement ou les scientifiques ont commis des erreurs. C'est oublier qu'une erreur est une mauvaise façon de faire au regard de ce qui est prévisible. Elle est associée à une convention qui dit la « bonne » façon de faire.

– la convention sociale de qualité domestique consiste à retenir qu'un produit pour lequel les exigences de la qualité traditionnelle sont mieux respectées peut normalement être vendu plus cher.

On constate sans difficulté que la cohérence exigée est assurée pour chacune d'elle.

Il en va de même pour la qualification des emplois salariés. Les trois solutions de conversion sont trois façons différentes de procéder à la conversion entre la qualification acquise par le candidat à un emploi salarié et la qualification requise par l'employeur pour les tâches qu'il prévoit de lui faire réaliser. Ce sont aussi trois conventions sociales de qualification qui leur sont associées. Je laisse de côté la composante financière.

En ce qui concerne la cohérence exigée entre la forme de la place sociétale et la forme de l'organisation productive qui occupe cette place (ce que la forme de la place implique pour cette dernière), je m'en tiens à indiquer quelques-unes des caractéristiques des trois formes en question. La forme « industrielle » est la grande entreprise fordienne intégrée dans laquelle l'industriel domine le financier en visant la croissance par l'avance technologique et la compétitivité par les rendements d'échelle (et l'OST). La forme « marchande » est la grande entreprise recentrée sur son métier dans laquelle le financier domine l'industriel en visant la « création de valeur pour l'actionnaire » via une compétitivité fondée sur une bonne adéquation des produits à la demande. Quant à la forme « domestique », il s'agit d'une entreprise personnelle-patronale qui entend durer sans viser la croissance et l'enrichissement maximum, dans laquelle la réciprocité, dans les relations avec les clients et fournisseurs ainsi qu'avec les salariés, est encore bien présente et dont la compétitivité tient aux savoir-faire de ses salariés.

Ce sont finalement trois mondes de production qui sont ainsi construits : le monde de production « industriel », le monde de production « marchand » et le monde de production « domestique », avec l'hypothèse que ce dernier doit encore être mobilisé pour appréhender un nombre important d'entreprises des industries de transformation du Maroc à l'époque considérée.

2. Les résultats factuels

Nous avons mobilisé les données de la comptabilité nationale afin de parvenir à un premier cadrage macro-sectoriel du processus d'industrialisation (premier chapitre du volume 3). Nous comptions ensuite affiner l'analyse à l'aide de la série des données issues de l'enquête annuelle d'entreprise réalisée par le ministère de l'Industrie, mais cela n'a pas été possible. Afin de connaître l'arrière-plan qualitatif de ces données comptables et d'en tirer une explication, nous avons réalisé une enquête auprès d'un échantillon d'un peu moins de 600 entreprises de l'industrie manufacturière excluant les TPE (moins de dix emplois) avec de multiples exigences de représentativité (taille, taux d'exportation, branche, région). Il s'est avéré difficile de les concilier (9).

En incertitude radicale, on ne peut donc parler d'erreur.

(7) Les intervenants sur ce marché (les vendeurs ainsi que les acheteurs s'agissant de produits de consommation intermédiaire ou d'équipements fixes) y participent *via* leurs représentations collectives (syndicats professionnels, associations, etc.).

(8) La conversion « extérieure » procède du couplage CC (consolidation des producteurs par les usagers et consolidation des usagers par les producteurs) et la conversion « par les utilisateurs », de CS (consolidation des producteurs par les usagers et spécialisation des usagers par les producteurs – chaque usager recherche un produit qui lui est spécifique). Deux autres solutions de conversion procèdent de la spécialisation des producteurs par les usagers, la conversion partenariale (SS) et la conversion inventive (SC). Nous les avons laissées de côté bien qu'elles voient le jour au tournant du XXIe siècle parce que les mondes de production qui en découlent ne font qu'exceptionnellement partie de ceux que l'on doit mobiliser pour appréhender la diversité des entreprises marocaines (Billaudot et El Aoufi, 2017).

(9) La constitution de cet échantillon a été réalisé par le ministère de l'Industrie. Sa représentativité est assurée pour les critères de taille et de part des

exportations dans le chiffre d'affaires. Elle l'est nettement moins par branches et par régions. Dans les résultats qui sont présentés dans la suite, la sur-représentation des ITHC a été corrigée.

L'administration du questionnaire auprès des entreprises ainsi sélectionnées n'a pas été sous-traitée. Elle a été faite par des doctorants formés pour cette tâche sous la responsabilité de chercheurs chargés d'une région. De plus, des monographies complétant cette enquête ont été réalisées (volume 2) ainsi que des études sectorielles (volume 3).

2.1. Un cadrage macro-sectoriel

En matière d'industrialisation, le constat qui s'impose pour le Maroc est connu : la part de la valeur ajoutée des industries de transformation dans la valeur ajoutée marchande totale a diminué puisqu'elle passe, à prix courants, de 23,9 % en 1998 à 21,6 % en 2018 (voir tableau 1 (10)).

Tableau 1

Structure par branche-produit de l'offre et de la demande (prix courants, base 2007, en%)

	1998					2018				
	Valeur ajoutée	Production	Importations	Demande intérieure	Exportations	Valeur ajoutée	Production	Importations	Demande intérieure	Exportations
Agriculture	19,7	15,4	7,8	15,7	5,1	15,4	12,3	4,0	11,4	5,1
Industrie d'extraction	2,5	2,2	6,7	2,5	5,6	3,2	2,3	3,3	2,5	2,8
Industrie de transformation*	23,9	37,8	71,9	41,7	54,7	21,6	34,6	76,3	44,5	51,6
Electricité et eau	3,0	2,7	0,5	2,7	0,1	3,5	3,1	0,4	3,0	0,1
BTP	4,1	7,5	—	7,3	—	7,4	9,3	—	8,7	—
Services marchands	44,5	33,3	13,1	29,5	32,2	47,6	37,6	15,9	29,4	39,7

Source : HCP, traitements AA- BB-AC — (*) y compris le raffinage du pétrole

(10) Dans le volume 3 du rendu du programme, l'analyse à partir des données de la comptabilité nationale s'arrête à 2016. Je retiens ici les tableaux construits dans un travail que j'ai réalisé à la fin de l'année 2019 à la DEPF (Direction des études et de la programmation financière) du ministère des Finances du Maroc avec deux membres de cette direction et qui a conduit à un ouvrage (Attioui, Billaudot, Chafiq, 2021). Il en sera question au point 4. A noter que le HCP ne publie pas les données qui sont établies par branche-produit dans un plus grand détail (notamment pour les ITHC et les IMME) et ne donne pas de données sur l'emploi par branche (secteur d'établissement).

Si l'on tient compte de l'externalisation de certains services et de la régression de l'artisanat, on doit faire état d'une stabilité. Comment expliquer ce constat dès lors que la politique industrielle poursuivie, sous des appellations différentes, visait l'industrialisation ? Un premier élément de réponse tient à un affinement de ce constat : cette stabilité masque un profond changement structurel à l'intérieur de l'industrie manufacturière (voir tableau 2).

Concernant la production, les faits les plus marquants sont :

– un fort recul relatif de la branche ITHC (industries du textile, de l'habillement et du cuir) dont le poids en termes de valeur ajoutée passe de 19,4 % à 10,7 % ;

– une percée des IMME (industries métallurgiques, mécaniques et électriques) dont le poids passe de 15,7 % à 23,8 % ;

Ce sont les exportations qui en sont à l'origine avec :

– un écroulement de la part des produits des ITHC (de 49,7 % à 17,0 %) ;

– une explosion de la part des produits des IMME (de 15,0 % à 43,2 %).

Tableau 2

Structures de la production, des importations et des exportations au sein des industries de transformation (prix courants, en %, base 2007)

	1998						2018					
	Structure					Taux de transformation	Structure					
	Production	Valeur ajoutée	Importations	Demande intérieure	Exportations		Production	Valeur ajoutée	Importations	Demande intérieure	Exportations	Taux de transformation
IABT	35,8	30,6	7,6	31,0	14,1	20,3	36,2	36,2	7,3	26,3	13,1	33,0
ITHC	20,4	19,4	19,6	13,4	49,7	34,7	11,8	10,7	8,6	8,2	17,0	29,7
ICPC	10,8	12,8	13,5	10,6	15,7	32,6	12,0	14,8	10,5	8,5	20,0	41,0
IMME	15,6	15,7	46,1	26,3	15,0	29,8	27,0	23,8	45,2	32,7	43,2	29,0
AIT	17,4	21,4	13,2	18,7	5,5	35,0	12,9	14,5	28,5	24,3	6,7	37,0
AITHR	13,2	17,4	10,4	14,5	3,5	39,0	12,4	14,5	11,8	14,5	4,7	38,5
IRAF	4,2	4,1	2,8	4,2	2,0	22,2	0,5	0,0	16,7	9,8	2,1	0,1

Source : HCP, traitements AA-BB-AC.

En matière d'exportations, l'objectif visé a donc été, dans une large mesure, atteint. Mais il ne s'est pas traduit par une progression relative de l'industrie en raison d'une incapacité structurelle de la production intérieure à répondre à la demande intérieure face à la concurrence des importations. De fait, le taux de pénétration des importations en produits des industries manufacturières est passé de 31 % en 1998 à 60 % en 2018.

2.2. Les principaux résultats factuels de l'enquête

Les domaines sur lesquels portent les questions posées dans le questionnaire sont le statut, la production et les marchés, l'emploi salarié, l'innovation et le financement. C'est l'appréhension de la diversité en ces différents domaines que visait le questionnaire. Je m'en tiens à faire état d'un panorama des principaux résultats relatifs à l'ensemble des unités enquêtées, sans prendre systématiquement en compte les similitudes et différences entre branches et, a fortiori, entre régions (11). J'y reviens *in fine*.

2.2.1. Un panorama d'ensemble

Ce panorama est le suivant :

– **La taille (en nombre d'emplois) :** peu de grandes entreprises, mais qui assurent un volume d'emploi élevé. Selon l'enquête, les entreprises industrielles qui emploient au moins 200 personnes représentent 13 % du nombre d'entreprises d'au moins dix emplois, contre 36 % pour les entreprises de taille moyenne (entre 50 et 200 emplois) et 51 % pour les petites entreprises (entre 10 et 50 emplois) (12). Mais ces grandes entreprises assurent environ 63 % des emplois industriels (hors TPE).

– **Le statut :** un poids élevé des entreprises « étrangères » en termes d'emploi. Les entreprises sont partagées entre les entreprises dont au moins 50 % du capital social appartient à des étrangers (entreprises dites

(11) Un travail systématique en termes de correspondances entre les réponses données dans les différents domaines reste à faire. Pour le rendu figurant au volume 2, seuls quelques croisements ont été réalisés.

(12) Cette distribution est très proche de celle dont fait état le HCP (Haut-commissariat au plan) en se basant sur le recensement industriel – cette distribution comprend les TPE (moins de 10 emplois) qui représentent 35 % du nombre total d'entreprises.

« étrangères ») et les autres (entreprises dites « marocaines »). En termes de nombre d'entreprises, la part des entreprises étrangères est faible (12 %). Mais ce sont des entreprises dont la taille, en termes d'emploi, est nettement plus élevée. Ainsi, les entreprises étrangères assureraient environ 35 % du total de l'emploi industriel (hors TPE). Cette part est particulièrement élevée dans les industries agro-alimentaires (IAA) et les industries électriques et électroniques (IEE) et faible dans les industries métallurgiques et mécaniques (IMM).

– **La nature de la production :** une proportion élevée de sous-traitants. Environ 40 % des entreprises déclarent être un « sous-traitant ». Cette proportion est confirmée par le fait que 33 % des entreprises ne réalisent que des produits dédiés à un client particulier (le « donneur d'ordre »). Ces produits sont conçus pour 65 % d'entre elles uniquement par ce dernier. Ces pourcentages sont nettement plus élevés pour les grandes entreprises que pour les entreprises de taille moyenne et les petites entreprises.

– **Exportations :** les entreprises qui exportent sont souvent spécialisées à l'exportation. Les entreprises exportatrices sont un peu moins nombreuses que les entreprises qui n'exportent pas (44 % contre 56 %) et, parmi les entreprises exportatrices, près de la moitié sont uniquement exportatrices. Ainsi, ces dernières sont de l'ordre de 21 % du nombre total d'entreprises (hors TPE). Ce sont principalement des grandes entreprises et des entreprises sous-traitantes qui ne participent pas à la conception des produits qu'elles réalisent.

– **Emploi salarié 1 :** le recours au réseau personnel comme principal canal de recrutement. Le questionnaire faisait état d'une diversité de canaux possibles de recrutement. Pour 55 % des entreprises, le canal classé en première position est le « réseau personnel », loin devant tous les autres (le second est le recours à l'ANAPEC, avec 18 % des entreprises). Cela est confirmé par le fait que ce canal de recrutement n'est classé dans les trois premiers que par 20 % des entreprises. Cela vaut pour toutes les branches, si ce n'est pour les IEE pour lesquelles le canal privilégié est le recours à l'ANAPEC. A noter qu'environ 40 % des entreprises non exportatrices disent qu'elles n'éprouvent jamais de difficulté de recrutement contre environ 30 % pour les entreprises exportatrices.

– **Emploi salarié 2 :** peu de formation professionnelle. Les entreprises qui ont organisé des formations professionnelles, quel qu'en soit le type, au cours de la période 2010-2014 ne sont que 36 %. Cette proportion est nettement plus élevée pour les grandes entreprises (67 %) et pour celles qui exportent. Par contre, il n'y a pas de différence significative à ce sujet entre les entreprises « sous-traitantes » et celles qui ne le sont pas.

– **Innovation 1 :** très peu d'activité de R et D. Il n'y a que 10 % des entreprises qui réalisent une activité de recherche et développement en interne de façon continue et 8 % de façon discontinue. Ces pourcentages montent à 14 % et 9 % dans les entreprises exportatrices.

– **Innovation 2 :** peu d'innovations de produit. Seulement 32 % des entreprises ont réalisé au moins une innovation de produit au cours de

la période 2010-2014, cette proportion étant un peu supérieure dans les entreprises exportatrices.

– **Financement 1 :** faible recours au crédit d'un intermédiaire financier (hors découvert). La proportion des entreprises qui ont fait appel au crédit d'un intermédiaire financier au cours de cette période n'a été que de 34 %. Cette proportion s'élève avec la taille puisqu'elle est de 13 % pour les petites entreprises et 51 % pour les grandes. Il n'y a pas, par contre, de différence significative à ce sujet entre les entreprises exportatrices et les entreprises non exportatrices. Il s'avère toutefois que les entreprises étrangères qui sont la filiale d'un groupe bénéficient le plus souvent d'un financement interne à ce groupe.

– **Financement 2 :** pas de besoin comme la principale raison d'une absence d'appel. Il a été demandé à chaque entreprise qui n'a pas fait appel au crédit d'un intermédiaire financier de se prononcer sur la raison principale de cette absence (13). La raison « pas de besoin » a été choisie par 60 % des entreprises, avec 79 % des grandes entreprises.

(13) Elles avaient le choix (fermé) entre « pas de besoin », « taux d'intérêt trop élevé », « demande trop compliquée » et « conditions de garantie trop exigeantes ».

2.2.2. De quelques différences importantes entre branches

S'agissant des différences entre branches, la principale concerne la conception des produits dédiés (voir tableau 3, pour les seules entreprises exportatrices) :

– Les industries chimiques et para-chimiques (ICP) sont les seules dans lesquelles la conception par l'entreprise n'est pas l'exception.

– Les industries électriques et électroniques (IEE) et, dans une moindre mesure, les industries métallurgiques et mécaniques (IMM) sont celles dans lesquelles le partenariat est déjà bien présent.

Tableau 3

Conception des produits dédiés

Branche	Conception des produits dédiés pour les seules entreprises exportatrices			Total
	Client 100%	Client avec entreprise	Entreprise 100%	
IAA	81,8	9,1	9,1	**100**
THC	73,7	22,1	4,2	**100**
ICP	55,6	0,0	44,4	**100**
IMM	73,3	26,7	0,0	**100**
IEE	62,5	37,5	0,0	**100**
Artisanat	100,0	0,0	0,0	**100**
Total	**72,7**	**20,9**	**6,5**	**100**

Source : El Aoufi et Billaudot, 2020, vol. 2, p. 224.

L'une des principales hypothèses du programme est donc corroborée : la diversité des entreprises marocaines est transversale aux branches.

2.2.3. Les différences entre régions : le nouveau pôle d'industrialisation de la région de Tanger se distingue nettement du pôle de la région de Casablanca

Enfin, ce panorama d'ensemble est très utilement complété par ce que nous apprend la comparaison entre le nouveau pôle d'industrialisation de la région de Tanger et l'ancien pôle d'industrialisation de la région de Casablanca. Il s'agit de modalités d'industrialisation tout à fait différentes à de nombreux titres (voir tableau 4).

Tableau 4

Principales différences entre les régions de Casablanca et de Tanger

Caractéristique (attachée à l'entreprise)	Région de Casablanca	Région de Tanger
Date de création	Seulement 26,5 % après 2000	50,6 % après 2000
Appartenance à un groupe	13,6 % du nombre d'entreprises de la région	21,2 % du nombre d'entreprises de la région
Détention du capital à plus de 50 % par une firme étrangère	9,6 % du nombre d'entreprises de la région	23,5 % du nombre d'entreprises de la région
Adhésion à une association patronale ou professionnelle	57,8 % du nombre d'entreprises de la région	Seulement 19,8 % du nombre d'entreprises de la région
Répartition des entreprises selon la taille	50,3 % des entreprises sont de petites entreprises et seulement 10,8 % de grandes entreprises	Seulement 28,0 % sont de petites entreprises et 32,9 % sont de grandes entreprises.
Réalisation de produits génériques et nature de ces produits	50,6 % des entreprises réalisent uniquement des produits génériques et, pour 8,5 % d'entre elles, il s'agit de produits traditionnels marocains (4,3 % du total)	Seulement 29,4 % des entreprises réalisent uniquement des produits génériques, et pour 40,0 % d'entre elles il s'agit de produits traditionnels marocains (11,8 % du total)
Réalisation de produits dédiés et mode de conception de ces produits	32,4 % des entreprises ne réalisent que des produits dédiés et, dans seulement 54,3 % d'entre elles, la conception est assurée à 100 % par le client	67,1 % des entreprises ne réalisent que des produits dédiés et, pour 91,2 % d'entre elles, la conception est assurée à 100 % par le client
Relation de « sous-traitance » comme relation de dépendance technique ou commerciale	76,1 % des entreprises se déclarent « sous-traitant » (pour 48,8 % d'entre elles cette relation évolue vers le partenariat)	100,0 % des entreprises concernées (pour 0 % d'entre elles cette relation évolue vers le partenariat)
Ouverture à l'exportation	48,1 % des entreprises sont des entreprises exportatrices, se décomposant en 19,1 % uniquement exportatrices et 29,0 % partiellement exportatrices	57,7 % des entreprises sont des entreprises exportatrices, se décomposant en 52,9 % uniquement exportatrices et seulement 4,8 % partiellement exportatrices

Caractéristique (attachée à l'entreprise)	Région de Casablanca	Région de Tanger
Vente sur le marché intérieur des entreprises exportatrices (part dans le chiffre d'affaires)	Les ventes sur le marché intérieur des entreprises exportatrices représentent 51,8 % du chiffre d'affaires (en masse)	Les ventes sur le marché intérieur des entreprises exportatrices représentent 0,6 % du chiffre d'affaires (en masse)
Freins à l'exportation (première raison citée)	Le frein « accès difficile au financement » est cité en premier par 21 % des entreprises et le frein « délais de paiement trop longs » par 19 %	Le frein « faible qualification des salariés » est cité en premier par 31 % des entreprises, le frein « accès difficile au financement » n'étant cité en premier que par 16 % des entreprises
Difficultés à recruter	Très souvent : 18,2 % ; jamais : 51,5 %	Très souvent : 47,1 % ; jamais : 16,5 %
La présence d'un service ou d'un responsable formation	Présence dans seulement 35 % des entreprises	Présence dans 69,0 % des entreprises (sans que cela se traduise par plus de formations réalisées)
Proportion des salariés qui se servent des NTIC	Proportions relativement élevées, notamment pour internet (32,0 %)	Proportions très faibles pour tous les types de NTIC
Existence d'une activité de R&D	15,4 % du nombre d'entreprises, mais la proportion de salariés affectés en propre à cette activité est relativement élevée	25,7 % du nombre d'entreprises, mais le nombre de salariés affectés en propre à cette activité est, en proportion, beaucoup plus faible qu'à Casablanca
Réalisation d'innovations de produit	Réalisation dans 49,7 % des entreprises	Réalisation dans 61,2 % des entreprises
Effets induits des innovations en matière de flexibilité de la production	Effet cité par 46,7 % des entreprises de la région	Effet cité seulement par 16,3 % des entreprises de la région
Facteurs de compétitivité	Le facteur « produits de meilleure qualité » est le facteur le plus souvent cité en premier (par 42 % des entreprises). Le facteur « coût de la main-d'œuvre n'est cité en premier que par 20 % des entreprises	Le facteur ci-contre n'est cité en premier que par 31,0 % des entreprises. Le facteur cité en premier est « coût de la main-d'œuvre » (par 35,7 % des entreprises)

Source : El Aoufi et Billaudot, vol. 2, 2020, p. 229-230.

3. L'interprétation des résultats factuels

La problématique théorique du programme permet d'interpréter ces résultats factuels de l'enquête. Cette compréhension conduit à proposer trois raisons au constat quantitatif global fait à propos du processus d'industrialisation qu'a connu le Maroc depuis 1998, dans le cadre du choix de l'inscription dans la mondialisation.

3.1. Un poids encore élevé du monde de production domestique

L'enquête conduit à situer entre 18 % et 28 % le nombre d'entreprises de plus de dix emplois de l'industrie manufacturière qui relèveraient principalement du monde de production domestique. Les deux principaux marqueurs d'une appartenance primordiale à ce monde sont le recours au réseau personnel pour le recrutement de salariés et l'absence de recours au

crédit d'un intermédiaire financier pour le financement de l'investissement avec pour raison « absence de besoin » dès lors que l'objectif d'une telle entreprise n'est pas la croissance (voir *supra*). La réalisation de produits traditionnels marocains n'en est pas un, même si la quasi-totalité des entreprises qui sont dans ce cas relèvent du monde de production en question (elles n'en constituent que le noyau). On doit ajouter qu'en principe une entreprise de ce monde n'est pas un sous-traitant au sens classique du terme, c'est-à-dire une entreprise qui ne fait que fabriquer un produit conçu par le donneur d'ordre et, *a fortiori*, une entreprise qui ne fait qu'exécuter la fabrication selon une organisation fixée par le donneur d'ordre. Ces entreprises ne sont pas exclusivement des petites entreprises. Un certain nombre d'entreprises de taille intermédiaire et même de grandes entreprises sont dans ce cas.

3.2. Des obstacles au basculement du monde de production industriel au monde de production marchand

Si on laisse de côté le monde de production domestique et le monde de production public-étatique, le monde de production dominant au Maroc jusque dans les années 90 est, comme à l'échelle mondiale, le monde de production industriel, tout particulièrement en matière salariale et financière. Le nouveau contexte mondial qu'est la mondialisation va de pair avec un basculement de dominante au profit du monde de production marchand (14). L'adaptation du Maroc à ce nouveau contexte a lieu ensuite, mais des obstacles freinent ce mouvement de basculement. Le principal d'entre eux tient au changement que ce basculement implique en matière de sous-traitance ou de production dédiée, si on préfère. Dans le monde industriel, le sous-traitant mobilise des connaissances publiques pour réaliser la fabrication, dès lors que la qualification technique du produit est extérieure au donneur d'ordre. Au contraire, dans le monde de production marchand, une partie des connaissances dont l'internalisation est à faire par le sous-traitant pour assurer une fabrication de bonne qualité (au sens d'un faible écart à la norme visée) est propre au donneur d'ordre, en raison de son rôle dans la qualification technique du produit. Ces savoirs qui sont propres au donneur d'ordre doivent être transmis au sous-traitant, et ce dernier ne peut les internaliser sans disposer, au moins, de salariés ayant la capacité de le faire et, au mieux, d'une activité de R et D. Beaucoup de sous-traitants classiques n'ont pas cette capacité au départ et éprouvent des difficultés à l'acquérir, si tant est qu'ils se trouvent encore en situation de le faire. En effet, cet obstacle a entraîné des pertes de marché à l'exportation et des fermetures de site, tout particulièrement dans les ITHC.

(14) Cela est expliqué au point 4 *infra*.

La différence entre le modèle « Tanger » et le modèle « Casablanca » d'industrialisation est dès lors la suivante : le second conserve une partie de celui qui préexistait à l'indépendance et qui s'était renouvelé à l'âge de

la domination du monde de production industriel en intégrant ses normes, alors que le modèle « Tanger » est principalement un produit du couple formé par la mondialisation et la domination du monde de production marchand avec un éclatement géographique des lieux d'implantation des maillons du tronc des chaînes de la valeur (voir 4 *infra*).

3.3. Une sous-industrialisation dépendante

Le poids élevé dans l'industrie manufacturière des productions dédiées couplé au nombre relativement important des entreprises spécialisées à l'exportation ainsi que l'absence souvent constatée d'activités de R et D en interne sont les signes que l'on est en présence d'une sous-industrialisation dépendante. La « sous-industrialisation » en question signifie que l'industrialisation qui a lieu se fait sans la formation d'un tissu industriel. Par définition, un tissu comprend une chaîne et une trame ; à propos de l'industrie, la chaîne du tissu est un système national de qualification des produits couplé à un système national d'innovation reposant sur des relations durables entre les universités dotées de centres de recherche (ou équivalent public) et les entreprises. Quant à la trame, ce sont des échanges répétés et importants entre entreprises du pays (l'implantation dans le pays de maillons successifs de chaînes de la valeur, si ce n'est de tous les maillons). A ce titre, le modèle « Tanger » est beaucoup plus porteur d'une telle sous-industrialisation que le modèle « Casablanca ». Il n'en reste pas moins que la politique qui consiste, pour le gouvernement, à faire pression sur les sociétés étrangères qui implantent des sites de fabrication au Maroc pour qu'elles se fournissent en consommations intermédiaires auprès d'entreprises locales, quitte à ce que cela passe par des IDE, et qu'elles participent à l'élévation du niveau de formation de leurs salariés peut porter ses fruits (exemple : Renault-Dacia). Quant à la « dépendance », elle signifie qu'une partie importante des entreprises qui produisent au Maroc sont gérées en étant soumises à des orientations stratégiques définies à l'étranger et à des directives qui ne prennent en compte les exigences d'un développement humain pour le Maroc que comme des contraintes. D'ailleurs, il s'avère souvent qu'elles sont contournables. Une telle dépendance a lieu tout particulièrement en matière de connaissances. A ce titre, le modèle « Tanger » implique plus de dépendance que le modèle « Casablanca ». Mais c'est le premier qui contribue le plus à l'industrialisation en termes d'emplois industriels !

4. Portée et limites du développement des PED à l'âge de la mondialisation

La grille d'analyse que j'ai personnellement élaborée à partir de la mise en évidence des limites respectives de la Théorie de la régulation et de l'Économie des conventions a contribué à la constitution de la problématique théorique

du programme de recherche « Made in Maroc-Made in Monde » sans être la seule. Sa mobilisation permet une conceptualisation complète d'un monde de production en donnant un sens précis à la cohérence institutionnelle qui caractérise un tel monde. Ce sens est le suivant : les normes qui président à la fois à la réalisation des activités productives de l'entreprise-organisation et à l'établissement des transactions de l'entreprise-place doivent être justifiées de la même façon, c'est-à-dire en partant de la même norme-référence. Pour bien saisir la signification et la portée d'une telle proposition, Il y a lieu de faire état des principales caractéristiques de cette grille n'analyse et d'en déduire ensuite une compréhension synthétique de la raison pour laquelle un manque de cohérence pour une entreprise concrète affecte sa productivité et sa compétitivité. Il reste alors à voir en quoi la mobilisation de cette grille d'analyse permet un réexamen des trois raisons données à la faible industrialisation du Maroc malgré des succès importants en ce qui concerne l'émergence de nouveaux secteurs exportateurs (voir 3 *supra*) et une extension de ces raisons à tous les PED en proposant une vision de la mondialisation en cours et de son lien systémique avec la nouvelle domination du monde de production marchand.

4.1. Une grille d'analyse relevant d'un institutionnalisme historique en termes de justification

Ma grille d'analyse prétend être, comme celles de Marx et de North, un « cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité ». Elle en diffère parce qu'elle relève d'un institutionnalisme historique en termes de justification. Quel que soit le type de société humaine pris en compte, trois sortes de justification doivent être distinguées :

– la justification en termes de justice – le juste opposé à l'injuste – d'une norme-règle (exemple : la convention sociale de qualité marchande, dans le type « nation moderne »).

– la justification en termes de justesse – le juste opposé au faux – d'une norme-procédure (exemple : la procédure de recours à la conversion extérieure, dans le type « nation moderne »).

– la justification en termes moraux d'une activité – justification associée à sa signification (exemple : la justification pour un salarié d'établir une transaction salariale « marchande », dans le type « nation moderne »).

Il y a lieu de commencer par la première et de voir ensuite comment les autres lui sont liées.

4.1.1. La justification des normes-règles publiques : le mode de justification en « priorité du juste » pratiqué dans la nation moderne

Dans le débat actuel concernant la justice d'un ordre social, j'ai plus particulièrement sélectionné la Théorie de la justice de John Rawls qui

parle, pour une société de citoyens libres et égaux entre eux, de justice en « priorité du juste sur le bien (15) » et le travail d'Alasdar MacIntyre qui distingue la justice en termes de coordination efficace et la justice en termes d'excellence (16). Je me suis livré à une appropriation critique de ces deux apports afin de les rendre compatibles, et je suis parvenu aux propositions suivantes :

1. les membres d'une société ne peuvent vivre ensemble que s'ils partagent un mode de justification ;

2. un mode de justification est une façon pratique de justifier ; ce n'est pas une théorie normative de la justice ;

3. d'un type de société à l'autre, ce mode change ;

4. le mode pratiqué dans une « nation moderne » est la justification en raison moderne en priorité du juste sur le bien ; sa particularité, au regard des modes du passé, est de ne pas reposer sur une conception commune du bien (opposé au mal) ; c'est un mode en termes de coordination sociale efficace (17) ;

5. ce mode consiste à se référer à une valeur sociale (une valeur relative aux rapports des humains entre eux) pour justifier ; les trois valeurs primaires en la matière sont la liberté-compétition (celle qui s'arrête là où commence celle de l'autre), l'efficacité technique (dans l'usage des objets) qui est instrumentale et collective en tant que valeur sociale et le collectif-nation (le « nous » des citoyens). Ce mode se décline donc en trois grammaires de justification distinctes (18).

4.1.2. La justification en termes de justesse des normes-procédures

Une norme-procédure est une norme technique relative à l'usage d'un objet (19). Elle procède d'une norme-définition de cet objet. Quant à cette dernière, elle dépend de la norme-référence (une norme sociale) retenue pour réaliser cette définition. Dans une « nation moderne », les normes-références sont les trois valeurs sociales qui viennent d'être définies. Les pratiques humaines qui consistent à adopter une norme-procédure particulière en se conformant aux normes-règles sociales en vigueur sont donc normalement celles qui sont justifiées en se référant à la même valeur que celle qui a présidé à la justification des normes-règles en question.

4.1.3. La justification en termes moraux d'une activité

Dans une « nation moderne », chaque personne est libre du choix de sa propre morale. Elle n'est pas obligée d'avoir adopté comme morale l'une ou l'autre des trois morales sociales qui vont de pair avec la « priorité du juste sur le bien » – viser la richesse, viser la puissance (la capacité de faire via la santé, l'instruction et la sécurité), viser la reconnaissance (celle des autres membres du « nous ») – ou toute combinaison des trois en des proportions qui peuvent dépendre de la situation. Par contre, elle ne peut à la fois

(15) Rawls, 1983… Conception politique de la justice ou conception en termes d'équité.

(16) MacIntyre, ???

(17) Cette coordination sociale est assurée par les normes-règles instituées. Le résultat attendu de la coordination issue des nouvelles normes-règles qui sont justifiées est la disposition de plus de biens supérieurs (richesse, santé, éducation, sécurité, reconnaissance) par la croissance économique. Elle est efficace si les fruits de cette croissance sont justement répartis (les inégalités dans la disposition des biens supérieurs sont injustes si, en les réduisant, on peut améliorer la situation de ceux qui en ont le moins).

(18) Chacune d'elle n'est pas un mode de justification parce que les trois valeurs sont indissociables de leur fondement commun : la liberté-individualité, celle dont il est question lorsqu'on dit que les citoyens d'une nation moderne sont libres et égaux entre eux ou encore celle qui figure dans la devise « Liberté-égalité-fraternité » de l'État-nation français. Contrairement à la confusion savamment entretenue par les « libéraux » entre celle-ci et la liberté-compétition, il est essentiel de bien les distinguer. Ainsi, retenir la grammaire de justification procédant de la référence à la liberté-compétition, c'est-à-dire considérer cette dernière comme la valeur « suprême », n'élimine pas le fond commun, sauf dans sa version totalitaire.

(19) Billaudot, 2011, ISO 26000.

justifier en termes moraux de se livrer à une activité particulière et ne pas justifier en termes de justice les normes-règles qui habilitent cette activité.

4.2. La cohérence institutionnelle d'un monde de production et l'effet d'un manque de cohérence

Ce qui vient d'être dit du lien qui existe entre la justification d'une norme-procédure (le mode de qualification technique d'un produit et celle d'un emploi salarié et d'une créance) et celle d'une norme-règle (la convention sociale de qualité d'un produit, d'un emploi salarié et d'une créance) permet de comprendre que la cohérence qui est propre au monde de production industriel tient à des justifications procédant de la référence à la valeur « efficacité technique instrumentale et collective », celle du monde de production marchand, de la référence à la valeur « liberté-compétition » et celle du monde de production domestique à la valeur « tradition ».

Une entreprise se comprend en faisant appel le plus souvent à plusieurs mondes de production. La cohérence impose que l'un d'entre eux soit dominant. Si ce n'est pas le cas, cette entreprise est « en crise » – elle se reproduit en étant le cadre de conflits en interne ou avec les unités avec lesquelles elle établit des transactions. Ces conflits naissent du manque de cohérence parce qu'il est porteur de justifications contradictoires, notamment entre conventions communes et règles de droit. Cela vaut tout particulièrement pour le manque de cohérence entre les normes relatives à la qualification des emplois et celles relatives à la division du travail mise en place dans l'organisation productive en lien avec l'exigence de qualité des produits. Ce sont la productivité et la compétitivité de l'entreprise qui sont affectées.

4.3. Mondialisation et domination du monde de production marchand : une extension aux PED des raisons des difficultés du Maroc à réaliser une industrialisation favorable à un développement humain

On doit comprendre le processus de mondialisation qui débute dans les années 80 comme un phénomène totalement nouveau. Il est proprement institutionnel en étant tout à fait distinct du processus d'internationalisation qui s'est accéléré à partir de cette date. C'est la mondialisation économique qui a été l'élément moteur. Elle peut se poursuivre avec un arrêt ou même un recul de l'internationalisation. Elle est en lien systémique *roll over* avec le basculement de dominante en matière de monde de production – d'une dominante du monde de production industriel à base nationale à celle d'un monde de production marchand mondialisé. En la comprenant comme étant une mondialisation économique sans mondialisation politique, elle rend manifeste l'entrée en crise du modèle de la « nation moderne ».

4.3.1. La mondialisation économique n'est pas l'internationalisation économique

Un processus d'internationalisation est celui que l'on observe lorsque le volume des transactions d'ordre économique (commerciales, salariales et financières) à l'échelle internationale augmente. Un tel processus a eu lieu au cours de la période de régime de l'après Seconde Guerre mondiale, dans le cadre d'un strict contrôle des mouvements de capitaux à cette échelle. Il s'accélère ensuite avec la levée généralisée de ces restrictions (dans un contexte où les États sont en déficit et ont des difficultés à se financer sur une base intérieure) et la création de l'OMC.

Un processus de mondialisation économique est proprement institutionnel. Il s'observe lorsque les mêmes formes d'institution qui président à l'existence des entreprises et à la réalisation de leurs activités productives tendent à se mettre en place dans toutes les nations du monde. Un tel processus repose sur la formation de nouvelles conventions communes aux agents économiques (grandes entreprises et grandes banques généralistes) dont l'activité passe de nationale ou multinationale à mondiale (ou globale, si on préfère). Ces nouvelles conventions sont mondiales. Ce processus disqualifie les règles de droit propres à chaque nation qui ne s'y accordent pas. La nécessité de les réformer s'impose à tous ceux qui sont favorables à cette mondialisation de l'ordre économique sans mondialisation, dans le même temps, de l'ordre politique (20). Ainsi, « les ordres juridiques nationaux sont placés dans une situation de concurrence les uns à l'égard des autres. Il se crée ainsi, non pas un droit mondial mais un "marché mondial des droits nationaux" (21) ». Telle est la nature exacte de la compétition internationale en matière économique qui préside aux destinées du monde depuis la « crise de 1974 ». Pour comprendre les phénomènes économiques qui ont lieu depuis, dans les anciennes nations développées, dans les émergents et dans les PED, il faut prendre en compte le couplage de cette mondialisation réellement existante (MRE) avec le basculement au profit du monde de production marchand. D'ailleurs, l'aspect le plus visible de ce basculement est celui d'une finance nationale à dominante de finance d'intermédiation (la finance du monde de production « industriel ») à une finance mondialisée à dominante de finance de marché (la finance du monde de production « marchand ») (22).

4.3.2. Mondialisation et monde de production marchand

Le monde de production « industriel » est un monde procédant de conversions extérieures en matière de qualification technique des produits, d'emplois salariés et de créances (crédits et titres), c'est-à-dire de conversions conventionnelles réalisées par des instances nationales. Il n'est pas compatible avec les nouvelles conventions communes mondiales (voir supra). Ces dernières le disqualifient au profit d'une nouvelle forme de monde de production « marchand » qui est mondialisée. La mondialisation

(20) Je définis le néolibéralisme comme étant la nouvelle philosophie politique libérale qui prône cette mondialisation permettant à toutes les nations du monde d'accéder à la « croissance », en distinguant une version de droite (les États doivent laisser faire) et une version de gauche (les États doivent participer activement à cette mondialisation économique). La troisième voie de Giddens-Blair-Schröder (Giddens et Blair, 2002) relève de cette version de gauche.

(21) Frydman, 2007, p. 7.

(22) Cela n'a pas été traité aux points 1 et 4.1.

économique et la position dominante de ce monde de production sont cohérentes entre elles sous l'égide d'une justification reposant sur la référence à la « liberté-compétition » comme valeur suprême. La première actionne la seconde et cette dernière rétroagit sur la mondialisation en l'amplifiant. Le lien systémique en question est *roll over*.

Mais ce couplage se fait sous l'égide du mode de justification propre à la « nation moderne », alors qu'il est en même temps la négation de ce modèle puisqu'il disqualifie la nation comme entité pleinement souveraine en matière d'institutions en droit. Il n'offre donc aucune « sortie par le haut » à cette crise. Au contraire, ce lien roll over l'amplifie.

4.3.3. L'industrialisation des PED dans le cadre de la MRE : la généralisation des propositions établies pour le Maroc

Les pays dits « émergents » (la Corée du Sud, Taïwan et la Chine, si ce n'est l'Inde) ont réalisé leur émergence industrielle à la fin du XX[e] siècle (23). Ils se sont industrialisés de façon dominante selon le modèle « industriel » (avec la constitution d'un tissu industriel national). Ils ont pu le faire parce qu'à l'époque la MRE n'en était qu'à ses débuts et qu'en conséquence la remise en cause de la domination du monde de production « industriel » dans les pays développés n'était pas encore importante. Cette voie n'est plus ouverture aux PED dans le cadre de la MRE. Celle qui s'impose est la sous-industrialisation dépendante qui a été diagnostiquée pour le Maroc. Certains diront que c'est mieux que rien. Mais cela ne permet pas un développement humain.

(23) Les cas de la Russie et du Brésil, qui n'étaient pas considérés à juste titre dans les années 60-70 comme des PED, doivent faire l'objet d'une analyse spécifique.

Pour conclure

Comment y parvenir ? Pour répondre à cette question, il faudrait que je mobilise une autre composante de ma grille d'analyse, celle qui permet de comprendre que la crise écologique est aussi une manifestation de l'entrée en crise du modèle de la « nation moderne ». Comme cela est exposé dans la troisième partie de l'étude que j'ai réalisée avec Adbelali Attioui et Adnane Chafiq à la DEPF, les deux propositions qui devraient contribuer à y parvenir sont de faire évoluer les accords de libre-échange en accords de co-développement et miser sur la production de produits de bonne qualité écologique.

Qualité des institutions, croissance et développement économique : une analyse empirique en coupe transversale

Safae Akodad*

Hicham Goumrhar**

* Université Mohammed V de Rabat, FSJES, Agdal (Laboratoire Économie du développement, LED).
s.akodad@gmail.com

** Université Ibn-Zohr, Agadir, Est-Laâyoune (Laboratoire Économie du développement, LED).

Résumé

Dès le début des années 90, les politiques de développement et les programmes de stabilisation économique préconisés par le consensus de Washington ont montré leurs limites et leurs faiblesses dans le cas des pays en voie de développement (PVD). Ce constat empirique a posé, ainsi, la problématique théorique de la relation institutions-croissance dans ce groupe de pays. La réflexion s'est dès lors recentrée sur les facteurs institutionnels comme étant les déterminants de la croissance à long terme. C'est dans ce canevas que s'inscrit notre travail.

Cet article se propose de définir théoriquement et de mesurer empiriquement, au niveau macroéconomique, la relation qualité des institutions-croissance économique à partir des données d'un panel de pays (développés et en développement), y compris le Maroc, issues de la base de données de l'IPD (Institutional Profiles Database, 2016), en mettant en œuvre une série de régressions économétriques en coupe transversale (DMC-VI).

Nos résultats suggèrent que la qualité des institutions contribue positivement et significativement à la croissance économique. Cet effet positif ne tient que lorsque le pays-hôte dispose d'une bonne qualité de ses institutions. Ainsi, les pays dotés de bonnes institutions garantissant la protection des droits de propriété et le respect des contrats pourraient atteindre des taux élevés de croissance, c'est le cas notamment des pays développés de l'échantillon, contrairement à la plupart des PVD possédant un cadre institutionnel moins efficient.

Mots-clés *: institutions, croissance économique, développement, coupe transversale, économétrie.*

Classification JEL : *B25, O47, O1, C31, C1.*

Abstract

From the beginning of the 1990s, development policies and economic stabilization programs recommended by the Washington consensus showed their limits and their weaknesses in the case of developing countries. This empirical observation thus posed the theoretical problem of the institution-

growth relationship in this group of countries. Reflection therefore refocused on institutional factors as being the determinants of long-term growth. It is within this framework that our work fits.

This article aims to theoretically define and empirically measure, at the macroeconomic level, the relationship between the quality of institutions and economic growth, using data from a panel of countries (developed and developing), including Morocco, from the IPD database (Institutional Profiles Database 2016,), by implementing a series of cross-sectional econometric regressions (DMC-VI).

Our results suggest that the quality of institutions contributes positively and significantly to economic growth. However, this positive effect only holds when the host country has good quality institutions. Thus, the countries endowed with good institutions guaranteeing the protection of property rights and the respect of contracts could achieve high growth rates, this is the case in particular of the developed countries in the sample, unlike most of the developing countries with a less efficient institutional.

Key-words : *Institutions, Economic growth, Development, Cross section, Econometrics.*

JEL Classification : *B25, O47, O1, C31, C1.*

Introduction

L'intérêt que l'on porte aujourd'hui aux facteurs institutionnels dans la performance économique des pays provient de ce que les trajectoires de croissance et de développement des pays développés, tout comme celles des économies émergentes, sont historiquement accompagnées d'une hausse généralisée, en termes de qualité, de leurs institutions. Cette évolution a suscité, particulièrement dans le cas des PVD, un vif intérêt collectif pour l'analyse de l'impact et des mécanismes de transmission de la première à la dernière.

En effet, l'échec des modèles de développement mis en œuvre tout au long de la seconde moitié du XX^{e} siècle a incité les économistes à se tourner vers les variables institutionnelles pour tenter de trouver une justification aux écarts entre pays inexpliqués par les facteurs économiques. La « nouvelle économie institutionnelle (NEI) » considère les institutions comme des variables endogènes dans le processus de croissance économique. Elle repose sur le développement des outils néoclassiques pour analyser le rôle des institutions dans la coordination et la réalisation des activités économiques (North, 1993 ; Williamson, 2000).

Dans ce sens, les institutions qui créent un environnement favorable à la société et plus particulièrement à l'économie sont la clé des mécanismes de croissance, dans la mesure où elles participent efficacement à l'organisation des transactions. North (1990) définit les institutions comme les « contraintes

humainement conçues qui déterminent les interactions », c'est-à-dire les « règles du jeu » de la société.

A cet égard, l'économie institutionnelle relie la cause de la pauvreté des pays du tiers-monde au manque d'institutions résolvant les problèmes de faible efficacité. Ainsi, en dépit des efforts déployés ces dernières années dans le cadre institutionnel et politique, certains pays en développement, y compris le Maroc, comptent encore des retards importants et ne parviennent pas à soutenir les investissements productifs et à protéger les droits de propriété. Dans ce cas, la société doit procéder à des réformes institutionnelles, en termes de qualité, afin de parvenir au développement économique.

Sur la base des analyses de North (1993), de nombreux travaux empiriques mettent en exergue le rôle des institutions dans la détermination du taux de croissance économique (revenu par tête). Ainsi, les études de Mauro (1995), de Knack et Keefer (1995) sont parmi les premières à avoir exploité des indicateurs pertinents de mesure de la qualité des institutions. Par la suite se sont développés d'autres travaux empiriques basés sur l'utilisation de techniques de variables instrumentales (Hall et Jones, 1999 ; Acemoglu, Johnson et Robinson, 2001), pour montrer de façon plus rigoureuse que les pays dotés de bonnes institutions sont ceux qui enregistrent des taux de croissance économique élevés et, par conséquent, un niveau plus élevé des revenus par tête.

Le but de cette étude est de révéler et analyser, de manière empirique, la relation existante entre la structure institutionnelle et la performance économique des PVD. L'objectif n'étant pas d'étudier le phénomène de croissance sur le long terme mais de montrer qu'il dépend positivement du taux d'investissement en capital physique et humain et, plus particulièrement, de la qualité des institutions sous l'effet dit de « convergence » ou de « rattrapage », d'où le choix du niveau du produit intérieur brut par habitant (PIBH) (PPA, 2011).

À cette fin, nous supposons *a priori* que les limites d'efficience économique, plus particulièrement dans les PVD, sont attribuées en partie, dans le sens commun, à la qualité de leurs institutions. Cette hypothèse, qui ne manque pas d'appuis théoriques, mérite d'être examinée plus avant, testée et analysée, tout en mettant en œuvre les outils d'investigation économétriques appropriés nécessaires.

Dans cet essai, nous mettrons en évidence la prédominance de la qualité des institutions dans l'explication de la performance économique en trois étapes : (i) survoler la littérature économique en la matière ; (ii) mesurer empiriquement la qualité institutionnelle à travers la composition d'un indicateur synthétique, en se basant sur l'exploitation des données de la base Institutional Profiles Database 2016 (IPD 2016 (1)) et, enfin, (iii) essayer de ratifier et analyser cette relation qualité des institutions-croissance économique à travers des estimations économétriques en coupe transversale.

(1) Nous nous sommes référés à l'édition la plus récente de l'IPD. Il est à noter qu'il existe cinq éditions (2001, 2006, 2010, 2012 et 2016). Par ailleurs, il est important de mentionner que les variables et les indicateurs ne sont pas nécessairement comparables d'une édition à l'autre, étant donné que le questionnaire a évolué au fil des éditions (nombre de variables, d'indicateurs et de pays), d'où le choix de notre modèle.

1. Institutions, croissance et développement : une pluralité des approches

Depuis peu, les institutions sont apparues comme une variable économique significative largement négligée par le passé. Leur rôle a été souligné surtout pour expliquer les différentiels de croissance entre pays. Aujourd'hui, il est communément admis que la qualité des institutions est devenue l'un des critères majeurs pour caractériser les économies en développement et préconiser des réformes de la part des organisations internationales. Le plus souvent, la qualité des institutions est appréciée en termes de « mauvais » ou « bon » arrangement institutionnel. Ainsi, les institutions « efficaces » créent un milieu convenable à l'accumulation du capital. Elles favorisent un ajustement plus souple des ressources en générant une croissance rapide. Autrement dit, un pays est considéré comme disposant d'une meilleure qualité des institutions si ses dispositifs institutionnels encouragent le développement et la croissance économique à travers, par exemple, la protection des droits des investisseurs, une justice égalitaire, un fonctionnement de la gouvernance qui réduit la corruption, une démocratie qui fonctionne bien, des règles constitutionnelles qui sont respectées, etc.

En effet, les institutions ont des liens complexes avec le développement défini comme la croissance économique durable accompagnée d'un changement efficace des institutions. Les courants significatifs de l'économie institutionnelle permettent de mieux cerner le concept d'institution. Les institutions sont « les règles formelles et informelles du jeu dans une société ». Toutefois, la relation institutions-croissance-développement a suscité des débats qui mettent en opposition plusieurs travaux théoriques autour des facteurs institutionnels (historiques, politiques, culturels…). Ainsi, la littérature reste encore ambiguë sur la manière dont les institutions influencent la croissance, voire le développement. Pour cette raison, nous proposons de décomposer cette littérature selon les déterminants de la qualité des institutions, en distinguant ainsi trois principales approches : (i) l'approche historique ; (ii) l'approche idéologique et culturelle ; (iii) l'approche économique et politique. Dans la mesure où la littérature économique sur la qualité des institutions procède souvent à des études empiriques centrées sur des institutions particulières, nous allons essayer d'articuler le cadre théorique de chaque approche et de restituer les principaux résultats.

L'approche historique : dans cette approche, la qualité contemporaine des institutions trouve son explication dans l'histoire coloniale des pays. En d'autres termes, l'héritage institutionnel pourrait agir sur l'élaboration et l'exécution des politiques économiques actuelles. Une abondante littérature met en évidence le rôle des faits historiques sur la qualité des institutions par la mortalité des colons (Acemoglu *et al.*, 2001), la densité de la population au 15e siècle (Acemoglu *et al.*, 2002), la durée de la colonisation (Olsson, 2009), le mode de gouvernance britannique durant la colonisation

(Lange, 2004 ; Iyer, 2010) et les types de ressources naturelles durant la période coloniale (Engerman et Sokolof, 1997 ; Omgba, 2015). Ainsi, trois principaux facteurs peuvent être mobilisés dans ce cadre : (i) la géographie, (ii) la durée de la colonisation et le mode de gouvernance politique colonial et (*iii*) l'esclavage et la centralisation de l'État colonial.

Approche culturelle et selon les croyances idéologiques stipule que les différences entre pays, en termes de qualité des institutions sont dues aux écarts idéologiques ou valeurs sociales (Weber, 1958 ; Benfeld, 1958 ; Putnam 1993 ; Landes, 1998). Ainsi, l'appartenance religieuse a une influence sur le type d'institution et sur le processus du changement institutionnel. Dans ce sens, North (2005) attribue l'échec économique du monde musulman aux institutions et à leur incapacité à promouvoir l'adaptation à l'environnement et l'innovation. Il fait remonter cet échec au Moyen-Âge tardif, aux X^{e}-XIII^{e} siècles. Pour sa démonstration, il s'appuie sur les travaux d'Avner Greif (1989, 1993, 1994, 2006) et Timur Kuran (1986, 1997, 2003). Alors que Greif met en œuvre les notions opposées d'échange personnel/impersonnel, de relations formelles/informelles d'échange, en abordant le changement institutionnel comme un phénomène endogène à la communauté, fondé sur les comportements individuels (2), North et Kuran privilégient une approche globale ou systémique. North s'inscrit dans le temps long de l'histoire de l'humanité qu'il traite à l'échelle planétaire. Il intègre la culture à travers les notions de « croyance comportementale » et d'« héritage cognitif ». El Aoufi (2012) a, également, mis en évidence le caractère réductionniste et historique des interprétations évolutionnistes, à tonalité culturaliste, voire génétique, de l'écart entre pays avancés et pays en développement.

(2) Il utilise la théorie des jeux comme outil de modélisation, dans une démarche se rapprochant de celle de Aoki (2001).

L'approche selon les facteurs politiques et économiques : les déterminants de la qualité des institutions le plus fréquemment mis en avant sont de nature politique et économique. C'est dans ce canevas que s'inscrit notre travail. Concernant, tout d'abord, les déterminants politiques, les tenants de cette approche (North et Thomas, 1973 ; North et Weingast, 1989 ; North *et al.*, 2010 ; Barro, 2003 ; Rodrik, 2000, 2005 ; Acemoglu *et al.,* 2014) soutiennent que les institutions sont volontairement choisies par les individus qui contrôlent à un moment donné le pouvoir politique. De plus, ces mêmes individus choisissent des institutions dans le but de maximiser leurs gains personnels au détriment du revenu de l'ensemble de la société et des politiques économiques favorables à la croissance économique (North, 1981 ; Acemoglu, 2003 ; Acemoglu *et al.*, 2005).

A cet égard, Clague *et al.* (1996) suggèrent qu'à long terme les pays démocratiques ont une meilleure protection des droits de la propriété privée, comparés à ceux ayant un régime autoritaire, ce qui permet de conclure que la durée de la démocratie est un catalyseur de la bonne qualité des institutions, notamment les droits de la propriété privée (Rodrik, 2005; Acemoglu *et al.,* 2005).

Ce qui est d'ailleurs souligné par de nombreux travaux empiriques, tels que ceux de Kormendi et Meguire (1985), Scully (1988), Grier et Tullock (1989), Londregan et Poole (1992), Helliwell (1994), lesquels confortent cette approche en concluant qu'il existe une corrélation positive entre l'indicateur mesurant la qualité des institutions (liberté, stabilité politique, démocratie, droit de propriété, etc.) et la croissance économique pour la majorité des pays de leur échantillon. De leur côté, Barro (1991, 1996), Isham, Kaufman et Pritchett (1997) prouvent que l'instabilité et les violences politiques engendrent une faible croissance donc une baisse de la productivité de l'économie nationale. L'étude de Feng (2003) sur le lien entre liberté politique (Fraser Institute) et liberté économique (Freedom House) indique une causalité unidirectionnelle qui va de la liberté politique à la liberté économique. De même, K.K. Chan et E.R. Gemayel (2004) montrent que le risque et l'instabilité politique restent les premiers déterminants de la faiblesse des investissements directs étrangers dans la région MENA.

En ce qui concerne les déterminants économiques, la littérature met en évidence que les institutions agissent de façon directe sur le climat des affaires, lequel influence le niveau des investissements et, par ricochet, la croissance économique (Knack et Keefer, 1995 ; Mauro, 1995 et Barro, 1997). En effet, les inégalités de revenu sont à l'origine de l'instabilité politique et du mécontentement social et créent de l'incertitude dans les politiques d'investissement. Par ailleurs, D. Rodrik, A. Subramanian et F. Trebbi (2004), et D. Acemoglu, S. Johnson et J. Robinson (2004) soulignent que la croissance des revenus dans une économie est directement liée à la capacité des institutions à instaurer un État de droit, à protéger le droit de propriété, à réduire la corruption, à réglementer de manière transparente et efficace les marchés et à assurer la stabilité politique. En outre, l'influence des institutions sur la croissance économique de long terme se propage par le biais de la compression des coûts de transactions, de la limitation des risques et de la disparition des rigidités qui altèrent les marchés (Chtourou, 2004).

Sur le plan théorique, les travaux de North (1981) et Rosenberg et Birdzell (1986) soulignent que l'augmentation de l'activité économique s'accompagne de meilleures institutions. Ainsi, les écarts de production ou encore de performance économique entre pays peuvent s'expliquer par les facteurs institutionnels.

Sur le plan empirique, une importante littérature souligne l'importance de la qualité des institutions comme facteur économique déterminant de la croissance. Rodrik *et al.* (2004) prouvent que cette dernière prime sur la géographie et le commerce international dans l'explication des écarts de revenus entre les pays riches et les pays pauvres. Hall et Jones (1999) affirment que les écarts entre les pays, en termes de développement institutionnel et de politiques adoptées par les gouvernements, pourraient être derrière les écarts de productivité et d'accumulation du capital. Par ailleurs, et à travers une analyse en coupe transversale, Knack et Keefer (1995) mettent en

évidence une relation positive entre les différents indicateurs de la qualité institutionnelle (la bureaucratie, les droits de propriété, la stabilité politique) et la performance économique. S'intéressant au contrôle de la corruption, Mauro (1995) montre que les pays affichant un indice de corruption élevé tendent à avoir un niveau faible de croissance. Dans la même ligne, Pistor *et al.* (1998) mettent en relief, dans une analyse instructive, le rôle du droit et des systèmes juridiques dans le développement économique en Asie.

Par ailleurs, bien qu'il existe une littérature importante sur la qualité des institutions, il n'en est pas de même pour sa mesure, qui révèle un manque de consensus et pose un certain nombre de questions méthodologiques. Le plus souvent, la qualité institutionnelle est mesurée par des indicateurs de démocratie (participation des citoyens, responsabilisation, stabilité politique, absence de violence), de capacité de gouvernement (efficacité des pouvoirs publics, poids des réglementations) ou encore de respect des citoyens et de l'État envers les institutions qui gouvernent les relations économiques et sociales (État de droit, absence de corruption).

Ainsi, les variables utilisées pour mesurer les institutions posent des problèmes d'estimation. En effet, l'identification de l'impact des institutions se heurte à des problèmes importants. Edison (2003) en relève deux : d'une part, en raison de leur caractère subjectif, toutes les mesures de la qualité des institutions sont entachées d'erreurs, d'autre part, les institutions sont endogènes, puisqu'elles appartiennent aux pays et nécessitent une mobilisation des ressources pour se doter de bonnes institutions. D'un point de vue économétrique, les économistes doivent identifier une série de variables instrumentales efficaces de mesure des institutions.

En se référant aux avancées économétriques récentes, notre étude a pour but de mener un essai de la validation empirique, de l'impact de la qualité des institutions sur la croissance économique, en prenant en compte le caractère endogène de notre variable d'intérêt. Dans ce sens, une série de régressions économétriques en données transversales a été effectuée. La section suivante permettra, d'une part, de justifier le choix de nos variables et échantillon et, d'autre part, de présenter la démarche à la fois de la construction de notre indicateur synthétique et du choix du modèle. Une étape qui demeure importante puisque la fiabilité des estimations repose sur celles des données.

2. Dynamique endogène des institutions et performance économique : essai de mesure de la qualité des institutions

2.1. Démarche méthodologique et variables

Dans notre étude, les données utilisées couvrent l'année 2016 pour un échantillon de 100 pays (3) avec une bonne représentativité des pays en développement, en particulier des pays africains, pour réaliser nos régressions. Cette période d'étude a été choisie en se référant à la base de

(3) Voir l'annexe I.

l'IPD 2016. Deux critères majeurs ont guidé le choix de notre échantillon : la disponibilité des données et le niveau de développement du pays. En ce qui concerne la disponibilité des données, les pays retenus sont ceux pour lesquels on dispose de données, d'une part, pour chacune des variables utilisées dans notre modèle et, d'autre part, pour l'ensemble des indicateurs institutionnels composant notre indicateur synthétique de la qualité des institutions (QI). De ce fait, nous disposons d'un échantillon global de 100 observations. Cet échantillon a été, ensuite, regroupé en deux sous-échantillons, selon le niveau du développement de chaque pays, sur la base du rapport du PNUD (2016) (4) afin de déceler l'effet différencié que pourrait induire la qualité des institutions sur les différents groupes de pays. Ainsi, tous les pays ont été observés à la même date, et aucune observation ne manque (modèle cylindré).

Concernant le choix de notre variable indépendante, nous avons opté pour le PIBH, parité de pouvoir d'achat, en prix constants base 2011 (5), issue de la base de données de Penn World Table (version 9.1), dans la mesure où le PIBH est considéré comme un indicateur de développement du pays, sous l'hypothèse « (...) que les pays dont le PIB par habitant est plus élevé présentent ainsi de meilleurs résultats en termes de niveau d'éducation, de salaires réels, de taille moyenne, d'espérance de vie et d'institutions plus démocratiques » (OCDE, 2019). De nombreuses études ont montré que les pays avec un niveau de revenu plus élevé sont généralement accompagnés d'une meilleure qualité des institutions.

Par ailleurs, cette spécification a été également enrichie par la prise en compte d'autres variables (variables de contrôle) généralement utilisées dans la littérature sur les déterminants de la croissance. Il s'agit notamment des IDE et de l'ouverture commerciale (Ouv_Com) issus de la base de (UNCTADSTAT (6)) ; du stock de capital humain mesuré par le nombre moyen d'années de scolarisation (), tiré de la base de données de W. Benabdelaali, M. Catin (2018) (7) ; de la formation brute de capital fixe (FBCF, *proxy* de l'investissement public), du taux de croissance de la population (Tx_POP, *proxy* du facteur travail) et de la consommation finale des administrations publiques en provenance de la base de données de World Development indicator (WDI).

Pour sa part, notre variable d'intérêt, la qualité des institutions (QI), a été rapprochée par un indicateur synthétique (QI) déduit d'une analyse en composante principale (ACP) sur la base des indicateurs de l'IPD 2016, sous SPSS. Cette méthode est utilisée pour déterminer comment l'information des différents indicateurs peut être efficacement combinée pour mesurer la qualité des institutions relative à chaque pays. L'exploitation de l'ACP a pour principal objectif d'extraire les « composantes principales (8) » pouvant être utilisées pour calculer l'indicateur synthétique (QI).

De ce fait, nous utilisons les indicateurs qui démontrent déjà une forte corrélation avec les composantes principales issues de notre ACP. Les

(4) PNUD, 2016, « Rapport sur le développement humain 2016 : le développement humain pour tous ».

(5) La variable « population » a été utilisée dans nos requêtes pour convertir le PIB réel (exprimé en millions de dollars) en PIB par habitant.

(6) United Nations Conference on Trade and Development.

(7) Étant donné que la base couvre la période 1950-2015, la méthode « d'extrapolation linéaire » a ainsi été adoptée pour obtenir les données relatives à l'année 2016.

(8) Les composantes principales retenues sont celles qui respectent la règle empirique proposée par Kaiser (1960) et Cattell (1966).

indicateurs ayant montré un niveau de corrélation élevé seraient en tête de la liste, tandis que ceux ayant révélé des niveaux de corrélation très faibles seraient exclus de la liste. Filtrer les indicateurs de cette manière permet de garantir la sélection des composantes principales offrant une meilleure mesure de l'indicateur synthétique de la qualité des institutions.

Par conséquent, l'indicateur synthétique (QI) a été obtenu à travers les scores des deux premières composantes principales qui accaparent près de 64 % de l'information totale. Ainsi, l'axe horizontal (première composante principale), nommé « fonctionnement de l'État et cohésion sociale (9) », accapare 54 % de la variance totale. Tandis que l'axe vertical (deuxième composante principale), nommé « poids de l'État dans l'économie et la société », capte 11 % de l'information totale (10).

Ainsi, l'indicateur synthétique de la qualité des institutions apparaîtra comme une combinaison linéaire des indicateurs des deux principaux axes factoriels retenus par l'ACP. Se basant sur les travaux de Asselin (2002) et Minvielle (2003), l'indicateur synthétique pour un individu (i) (11) prend la forme fonctionnelle suivante :

$$\mathrm{IQ} = \sum_{i=1}^{k} W_i\, C_i \quad \text{où} \quad W_i = \frac{\mu_i}{\sum_{i=1}^{k} \mu_i}$$

$$\Rightarrow IQ = \left[\sum_{i=1}^{k} \mu_i\, C_i\right] / \sum_{i=1}^{k} \mu_i$$

où k est le nombre des composantes principales retenues par l'ACP ; W_i et C_i respectivement le poids et le score normalisé des variables de chaque axe principal retenu par l'analyse ; μ_i la valeur propre de chaque composante principale ; et $\sum_{i=1}^{k} \mu_i$ la somme des valeurs propres des principaux axes factoriels retenues par l'ACP.

Pour étudier la validité de ces propos, nous nous sommes appuyés sur des estimations économétriques en données transversales. Ces estimations sont effectuées *via* la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et la méthode des doubles moindre carrés-variables instrumentales (DMC-VI) en prenant compte les tests statistiques sous-jacents. Le recours à un tel estimateur (DMC-VI) s'est fait sur la base du test d'endogénéité de Nakamura-Nakamura (12) ayant indiqué une corrélation statistiquement significative entre le résidu du modèle de la première étape et notre variable indépendante (PIB par habitant) dans le modèle initial, ce qui tend à soutenir l'hypothèse de l'endogénéité de la variable qualité des institutions (QI).

A cet effet, plusieurs instruments ont été éprouvés, et, sur la base du test de sur-identification de Hansen/Sargan (13), nous avons choisi les instruments suivants : capacité à réformer l'État (a311) ; fiabilité de l'information économique officielle (a300) et transparence de la politique économique (a301). La probabilité du test de Kleibergen-Paap-rk-LM tend vers 0 avec une signification du test de Hansen (p_value > 0,05), confirmant ainsi la validité de nos instruments. Par conséquent, l'approche pratique de

(9) Voir annexe II : cet axe est défini, principalement, par les indicateurs institutionnels relatifs : au fonctionnement de la justice (A305) ; à la couverture du territoire par les services publics (A905) ; à la justice commerciale (A602) ; à la normalisation de l'information sur la qualité des biens et services (B601) ; à la qualité des services publics (D900) ; à la qualité du processus d'élaboration des politiques publiques (A507) ; à l'adaptation et l'innovation (A509) ; à la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail (D908) ; aux capacités de réformes sectorielles (A312) ; à la transparence des marchés publics (A304V) ; à l'indépendance de la banque centrale (C402V) ; aux obstacles à la promotion sociale (D903) ; au niveau de la corruption (A302) ; à l'importance du travail des enfants (B608) ; à l'insécurité foncière (D402) et à l'importance du travail informel (D902).

(10) Voir annexe II : cet axe est expliqué en grande partie par les indicateurs institutionnels liés à la liberté de création et de fonctionnement des organisations (A309) ; à l'importance du secteur public dans les services d'intérêt général (B401) ; à la liberté de l'information (A104) ainsi qu'aux freins à l'ouverture financière (B802).

(11) Voir annexe III pour le classement des pays de l'échantillon selon notre indicateur synthétique de la qualité des institutions (QI) en 2016.

l'estimation par la méthode des variables instrumentales (DMC-VI) exige de tenir compte de la forme suivante :

$$Y_i = \alpha_0 + \beta X_i + \lambda v_i + u_i \text{ avec } Z_i \text{ une VI de la variable } (v_i)$$

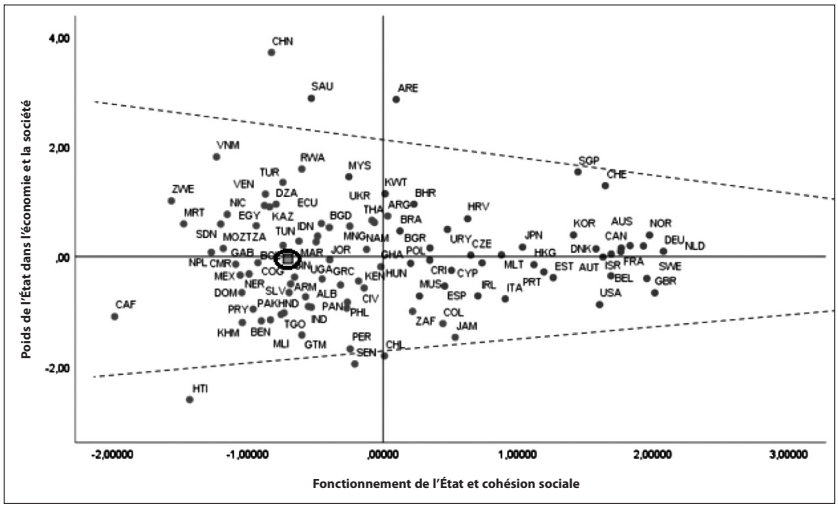
où l'indice (i) représente le pays ; (Y_i) la variable endogène (l'*output* par tête) ; (X_i) la matrice des variables explicatives incluant la formation brute de capital fixe (FBCF), le taux de croissance démographique (Tx_pop), la consommation finale des administrations publiques (Cons_pub), le stock du capital humain (*yrs_sch*), le stock des IDE (IDE_stock) et l'ouverture commerciale (Ouv_Com) ; (v_i) est la variable explicative souffrant de l'endogénéité (l'indicateur synthétique de la qualité des institutions QI) ; (Z_i) les variables instrumentales ; (u_i) le résidu du modèle (i.i.d) ; (α) la constante du modèle.

3. Analyse des résultats et interprétation

La projection des pays sur le plan factoriel de l'ACP (graphique I) révèle une forte corrélation entre le degré de formalisation des règles et le niveau de développement du pays : à la droite du graphique, on retrouve la majorité des pays développés, à gauche ceux en développement. Ce résultat tend à confirmer l'hypothèse d'une convergence des caractéristiques institutionnelles à mesure que les pays se développent.

Graphique I

Projection des pays sur les deux axes principaux de l'ACP selon leur niveau de développement



Source : Élaboré par les auteurs à partir de la base de données de l'IPD 2016 ; chaque point représente un pays (code ISO à trois lettres) sous SPSS. Les pays avancés sont identifiés en rouge selon leur niveau de revenu par tête (supérieur à 12 240 $ en 2016 WDI).

(12) Le test de Nakamura-Nakamura se fait en deux étapes, la première étape consiste à régresser la variable souffrant d'endogénéité sur les variables exogènes du modèle et de ses instruments. Les résidus de la première étape sont, ensuite, récupérés pour être inclus dans le modèle initial dans une seconde étape. La significativité du t-student du résidu permet de conclure ou non le rejet de l'hypothèse d'exogénéité. (K. Kpodar, 2005, Manuel d'initiation à Stata, version 8), CERDI, 2007.

(13) Le test de Hansen est robuste à la présence d'hétéroscédasticité, alors que le test de Sargan ne l'est pas, *idem*.

Ainsi, on remarque que le nuage de points capté sur ce premier plan est en forme d'entonnoir : large vers la gauche où prévalent les règles informelles (correspondant à un faible niveau de développement) et étroit vers la droite où les règles sont formalisées et le niveau de développement économique élevé. Ceci traduit, d'une part, le fait que la capacité et la réactivité de l'État (premier axe) sont fortement corrélées au niveau du développement du pays et, d'autre part, le fait que le poids de l'État dans la vie économique et sociale (second axe) est beaucoup plus variable entre les pays en développement qu'entre les pays les plus avancés. En revanche, on constate une diversité des systèmes institutionnels dans les pays en développement et en émergence (à gauche du graphique). C'est l'analyse de cette diversité institutionnelle qui devrait nous permettre d'approfondir notre compréhension des phénomènes favorisant (ou bloquant) le décollage économique.

Dans cette perspective, nous distinguons ainsi plusieurs profils :

1. Des pays caractérisés par un poids exigu de l'État dans les régulations économiques, politiques et sociales fondés sur des règles informelles où l'État n'arriverait pas à remplir complètement ses fonctions essentielles : niveaux de corruption et d'inégalité de traitement encore élevés avec une faible efficacité et transparence de l'Administration. C'est le cas notamment des pays à gauche du graphique, y compris le Maroc.

2. D'autres pays dont le système économique et social reste fragile et où l'État est peu actif, voire défaillant, souffrant de faiblesses en termes de capacité à réguler les activités politiques, économiques et sociales. C'est le cas, par exemple, d'Haïti, de la République centrafricaine, du Bénin, etc.

3. (iii) Des pays dont le niveau de développement est élevé mais qui sont caractérisés par une forte présence de l'État sur les plans politique et socio-économique (pouvant aller jusqu'à des formes autoritaires) et dans lesquels les libertés politiques, économiques et sociales sont limitées. C'est le cas notamment de la Chine, l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

4. Des pays correspondant globalement aux économies avancées (en rouge à droite du graphique), qui disposent d'institutions de très bonne qualité : la conjugaison de la force de l'État et de la sécurité des contrats, une action publique très efficace et un bon fonctionnement de la Justice. L'État, dans ce groupe de pays, est davantage régalien où les libertés économiques et politiques sont plus étendues, la société civile dispose d'une autonomie totale, la circulation des personnes et le pluralisme de l'information sont importants, les services publics de qualité, un investissement dans le cadre des stratégies à long terme et un soutien à l'innovation et à la recherche, c'est le cas notamment des pays européens, des États-Unis, du Japon et de l'Australie.

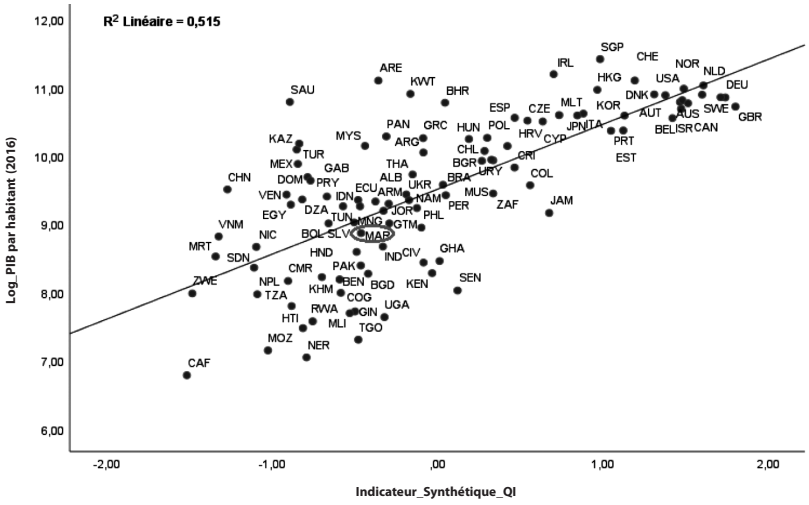
D'une manière générale, ces résultats mettent en exergue une forte corrélation entre la capacité/réactivité de l'État et le niveau de développement des pays. Cependant, les profils des pays représentent une certaine diversité en fonction du poids de l'État dans l'économie et la société. Comme l'indique Weingast (1993, p. 1) : « Un État suffisamment fort pour protéger

les droits de propriété et faire respecter les contrats est aussi suffisamment fort pour confisquer le patrimoine de ses citoyens. » Il est donc nécessaire que le pouvoir de l'État soit contrôlé afin de garantir son engagement envers les institutions et éviter ce dilemme.

Par ailleurs, la relation entre le logarithme du PIB par tête et l'indicateur synthétique de la qualité des institutions laisse clairement entrevoir une relation, qui était attendue (graphique II). On observe que plus le revenu par habitant est élevé plus importante est la qualité institutionnelle, et vice-versa. A l'exception faite de certains pays.

Graphique II

Corrélation entre l'indicateur synthétique de la qualité des institutions et le PIB/tête



Source : Élaboré par les auteurs à partir des données de l'IPD 2016 et PWT 9.1 sous SPSS (Code ISO-3), (voir l'annexe I pour plus de détails sur l'échantillon (Code ISO-3).

Plusieurs raisons peuvent être derrière ce constat :

1. Une interprétation, en termes de coûts, révèle que la mise en œuvre de nouvelles institutions comporte un coût qui peut, à des stades peu avancés de développement, être dissuasif (Rodrik, 2000) : toute transformation du cadre institutionnel entraîne des dépenses en capital humain et financier. A cela peuvent s'ajouter des coûts sociaux, et/ou des coûts entraînés par la résistance des groupes des « perdants » des réformes.

2. Une interprétation, en termes de complémentarité institutionnelle, permet de suggérer l'inadéquation entre les différentes institutions ; autrement dit, les institutions prises individuellement sont meilleures, mais leur fonctionnement en tant que système et/ou configuration institutionnelle n'est pas cohérent. Cette absence de cohérence peut être liée à l'imposition des institutions, jugées bonnes, par des organismes internationaux

(FMI, BM) sans que le contexte sociopolitique ne soit suffisamment pris en compte. Ce type de problème est fréquemment rencontré dans le domaine des institutions politiques. La démocratisation imposée par des organismes extérieurs donne lieu parfois à un fonctionnement formellement démocratique qui dans la réalité s'éloigne d'un fonctionnement réellement démocratique et peut même susciter une instabilité politique pouvant générer des coûts importants.

3. Une interprétation évolutionniste souligne que les institutions sont en interaction avec le fonctionnement de l'économie, voire en coévolution. C'est-à-dire que, en l'absence d'évolution dans le domaine économique, les transformations institutionnelles n'auront aucun effet sur les performances macroéconomiques.

Côté estimation du modèle, nous estimons, dans un premier temps, les régressions en utilisant les méthodes (MCO ; DMC-VI) pour l'ensemble des observations disponibles (tableau I). Les tests relatifs au choix et à la robustesse du modèle (14) sont présentés en annexe.

Tableau I

La qualité des institutions et la croissance du PIB par habitant (données en coupe transversale)

Variable dépendante : logarithme du PIB par tête PPA (prix constant base 2011)		
	Moindres carrés ordinaires (OLS)	**Doubles moindres carrés-variables instrumentales (2SLS-IV)** (15)
Variables	**(1)**	**(2)**
$FBCF_i$	0.00219 (0.0099)	0.00363 (0.010231)
$Cons_Pub_i$	0.02379 (0.01659)	0.01764 (0.017123)
IDE_Stock_i	0.00077*** (0.000266)	0.00814 (0.010502)
Ouv_COM_i	0.00254** (0.001141)	0.00239** (0.001178)
$Indic_Synth_QI_i$	0.23339** (0.108646)	0.37941** (0.168012)
Tx_PoP_i	0.02243 (0.09389)	0.00949 (0.095205)
yrs_sch_i	0.28379*** (0.03719)	0.25198*** (0.047225)
Constante	6.34846*** (0.54955)	6.72341*** (0.642686)
Number of obs	100	100
Prob > F	0.0000	0.0000
R_squared	0.762	0.757

Source : calculs des auteurs sous Stata 16.0 ; Note : * coefficient significatif à 10% ; ** coefficient significatif à 5% ; *** coefficient significatif à 1% ; (.) : Ecart-type robuste.

(14) Le test de normalité des résidus rapporte une statistique X^2 égale à 3,50 avec une probabilité supérieure à 5 %, ce qui suggère que la loi de normalité des résidus est de rigueur pour notre modèle. Par ailleurs, le test de Breusch Pagan apporte une probabilité < à 0,05, signifiant ainsi le rejet de Ho (sous l'hypothèse nulle d'homoscédasticité). Les écarts-types ont alors été corrigés de l'hétéroscédasticité en utilisant la correction Hubert-White-Sandwich. Quant au test d'omission des variables explicatives pertinentes et la mauvaise spécification du modèle, le test de Ramsey Reset affiche une probabilité de ≈ 0,587 permettant d'accepter l'hypothèse Ho au seuil de 10 %.

(15) Voir l'annexe II.

Les résultats des régressions en MCO et DMC-VI, donnés dans le tableau ci-dessus, indiquent un effet positif et statistiquement significatif, notamment pour la variable « capital humain et ouverture commerciale », sur la croissance économique pour l'ensemble des pays de l'échantillon, avec un impact relativement plus élevé de la variable capital humain. Une augmentation du capital humain d'une année engendre une augmentation du PIBH de 0,23 point, voire plus lorsque les problèmes d'endogénéité sont sous contrôle. Cette conclusion est en accord avec des travaux déjà menés dans ce cadre (Borensztein et de Gregorio et Lee (1994) ; Ojo et Oshikoya (1995) ; H. Goumrhar et S. Akodad (2017)). Cet effet significatif suggère qu'une hausse du nombre moyen d'années de scolarisation et un environnement commercial orienté vers l'exportation permettent d'améliorer la performance du pays en termes de croissance et de développement. En revanche, la formation brute de capital fixe, la consommation publique et le taux de croissance démographique n'affectent pas de manière substantielle et significative le PIB par tête dans ce groupe de pays.

Par ailleurs, il semble y avoir une relation positive relativement forte entre l'indicateur synthétique de qualité des institutions, notre variable d'intérêt et le niveau du PIB par habitant pour l'ensemble des pays de l'échantillon, avec un effet encore plus élevé lorsque les problèmes d'endogénéité sont pris en compte. Une augmentation unitaire de l'indicateur synthétique de QI est associée à une hausse de 0,23 point du PIB par tête dans les MCO et de 0,37 point dans les DMC-VI. Ce qui justifie ainsi le rôle moteur que peuvent jouer les institutions dans le mécanisme de croissance et de développement économique du pays. Ce résultat corrobore les constats de nombreuses études menées dans ce cadre, tels les travaux de Scully (1988), Grier et Tullock (1989), Barro (1996), Helliwell (1994) et Isham, Kaufman et Pritchett (1997) qui ont confirmé l'existence d'une corrélation positive entre l'indicateur des libertés civiles comme mesure du cadre institutionnel et la croissance économique pour la majorité des pays pris dans leur échantillon. De même, en retenant l'indicateur des règles et des lois, Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2003) montrent que « la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance ». Le même résultat est obtenu par Acemoglu, Johnson et Robinson (2004).

En effet, les institutions influent sur la performance économique de la nation *via* plusieurs canaux, notamment en affectant les coûts de transaction en diminuant l'incertitude, en orientant l'activité économique vers les zones productives, en instaurant la confiance et en renforçant la coopération. La formation, le fonctionnement et le développement des institutions varient considérablement d'un pays à l'autre, et ces variations entraînent des différences au niveau des performances économiques, rendant ainsi certains pays pauvres et d'autres riches.

Pour autant, les IDE, exprimés en stock, ne semblent pas avoir un impact significatif sur le niveau de croissance pour l'ensemble de l'échantillon

dans les régressions en DMC-VI, alors qu'ils étaient positivement et significativement associés à notre variable dépendante (PIBH en parité de pouvoir d'achat) dans les régressions en MCO, donnés dans le tableau III. Cela rend ainsi ambigu l'impact de cette variable lorsque les problèmes d'endogénéité sont sous contrôle. Il est à noter que l'effet non significatif de certains régresseurs du modèle, préalablement identifiés dans la littérature comme des déterminants potentiels de la croissance économique, notamment l'investissement domestique et étranger (FBCF et IDE), peut être également attribué, en partie, à l'effet d'appariement de certains pays de l'échantillon, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, et pouvant peser sur l'impact global de ces variables sur le niveau de la croissance économique.

Ainsi, un autre prolongement intéressant serait de comparer les effets de la qualité des institutions et de nos variables exogènes sur la croissance économique, en tenant compte du niveau de développement du pays, en vue de déceler l'effet différencié que pourraient induire ces dernières sur les différents groupes de pays (tableau II). Ceci permettrait de définir les orientations et tirer des conclusions plus précises en matière de politiques pour améliorer la qualité des institutions dans certains pays en développement.

Tableau II

Résultats de l'estimateur des moindres carrés (OLS) et doubles moindres carrés-variables instrumentales (2SLS-IV) par groupe de pays en données transversales

Variable dépendante : logarithme du PIB par tête PPA (prix constant base 2011)				
	Pays développés et émergents		Pays en voie développement	
	OLS (MCO)	2SLS-VI (DMC-VI)	OLS (MCO)	2SLS-VI (DMC-VI)
$FBCF_i$	0.00316 (0.01595)	0.01093 (0.01619)	-0.00370 (0.00748)	-0.00445 (0.00757)
$Cons_Pub_i$	0.027** (0.01288)	0.01657 (0.01897)	0.00768 (0.01493)	0.00945 (0.01574)
IDE_Stock_i	0.129*** (0.02683)	0.09019** (0.04631)	0.17204*** (0.03617)	0.17412*** (0.03678)
Ouv_COM_i	0.002*** (0.00073)	0.00224*** (0.000756)	-0.00096 (0.00143)	-0.00114 (0.00151)
$Indic_Synth_QI_i$	0.13103* (0.07511)	0.21483** (0.09017)	0.01259** (0.02828)	-0.06364 (0.20718)
Tx_PoP_i	0.12608* (0.06599)	0.09714 (0.07380)	-0.06982 (0.08447)	-0.06330 (0.08540)
yrs_sch_i	0.10532** (0.04953)	0.15874** (0.07838)	0.2195*** (0.04084)	0.22922*** (0.04452)
Constante	7.52668*** (0.58397)	8.43427*** (1.13238)	5.579*** (0.56177)	5.42264*** (0.63766)
Number of obs	46	46	54	54
Prob > F	0.000	0.000	0.000	0.000
R_squared	0.717	0.665	0.791	0.787

Source : calculs des auteurs sous Stata 16.0 ; Note : * coefficient significatif à 10 % ; ** coefficient significatif à 5 % ; *** coefficient significatif à 1 % ; (.) : écart-type robuste.

L'analyse en termes de revenus montre un effet positif et significatif de la variable ouverture commerciale sur le niveau de la croissance dans les économies développés et émergentes, sans pour autant qu'il y ait le même effet pour celles en voie de développement. L'impact de cette ouverture sur la croissance du PIB par habitant pourrait refléter le contenu des échanges commerciaux (biens et produits échangés) de l'économie nationale avec le reste du monde : les échanges de la majorité des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, sont basés uniquement sur l'exportation des matières premières brutes et l'importation des produits agricoles et des biens de consommation non durables. Cette catégorie d'importations est non porteuse de technologie, ce qui ne permet pas, d'ailleurs, de profiter pleinement des vertus de l'ouverture et de favoriser par conséquent la croissance économique.

En outre, avec un échantillon encore plus homogène en termes de revenu par habitant, les investissements directs étrangers favorisent la croissance économique, en révélant un effet positif et significatif sur le trend du PIB par tête, aussi bien pour les pays développés que ceux en développement. Ce qui met en évidence le rôle des IDE comme moteur de la croissance et du développement (Borensztein *et al.*, 1994 ; A. Abdouni et H. Hanchane, 2010). La présence des firmes multinationales étrangères dans les pays en développement est favorable dans la mesure où elle augmente la productivité et l'efficacité des entreprises locales à travers les externalités qu'elles entraînent : (i) efficience allocative, (ii) efficacité technique en améliorant leurs technologies et en réaménageant leurs méthodes de gestion et d'organisation ; (iii) transfert technologique. Ainsi, si certaines conditions sont remplies, un capital humain qualifié par exemple, le pays-hôte pourrait profiter davantage des externalités émanant des IDE en augmentant la capacité d'absorption des nouvelles technologies et, par conséquent, accroître le taux de croissance de l'économie (Benhabib et Spiegel, 1994 ; H. Goumrhar, 2019).

Par ailleurs, la variable qualité des institutions révèle un impact positif et significatif dans les pays développés et émergents, aussi bien dans les régressions en MCO qu'en DMC-VI, modèles 1 et 2 du tableau II, tandis que son impact sur le niveau de la croissance et du développement est relativement faible, voire non significatif, dans les pays en voie de développement. Ces résultats suggèrent que la variable qualité des institutions ne joue pas pleinement son rôle dans le processus de croissance et de développement des PVD. En effet, il faut noter qu'une certaine complémentarité existe entre la qualité des institutions et la croissance économique, que les pays en développement ne peuvent se permettre d'ignorer s'ils souhaitent relever le défi du développement durable.

Ces conclusions corroborent celles publiées par Edison (2003) ayant montré que la croissance annuelle du PIB par habitant en Afrique subsaharienne pourrait augmenter de 1,7 point si la qualité des institutions

atteignait la moyenne de l'échantillon, en soulignant l'importance des institutions comme facteur explicatif des écarts de développement entre nations, dans le sens où elles peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité d'un pays à attirer et à retenir des flux d'investissements. C'est d'ailleurs le même résultat obtenu par Rodrik (1997, 2003), qui souligne que la qualité des institutions rend très bien compte des écarts de croissance entre pays est-asiatiques, écarts qui ne peuvent être imputés à des variables économiques traditionnelles comme l'accumulation de capital, le progrès technique ou encore l'accroissement de l'offre de travail. De ce fait, un système de droits de propriété clairement délimité, un appareil de régulation freinant la fraude, les comportements anticoncurrentiels et l'aléa moral, une société modérément cohésive faisant preuve de confiance et de coopération sociale, des institutions sociales et politiques permettant une bonne gestion des conflits sociaux, un état de droit et un gouvernement propre sont autant de facteurs institutionnels pouvant expliquer les écarts de croissance et de développement entre les pays avancés et les pays en développement, y compris le Maroc.

Conclusion

Les institutions occupent aujourd'hui une place primordiale dans les analyses de la croissance et du développement. Définies, dans un sens large, comme l'ensemble des règles formelles ou informelles structurant et coordonnant les interactions politiques, économiques et sociales entre individus, elles conditionnent en effet le développement économique.

Dans ce travail, nous avons tenté, dans un premier temps, de structurer et d'exposer de manière cohérente les principales analyses développées par la littérature économique, afin de mieux comprendre les institutions et les différents déterminants de leur qualité. En effet, la qualité institutionnelle est à la fois difficile à mesurer et vivement débattue en tant que moteur du progrès économique. L'opérationnalisation d'un tel concept nous a permis ensuite de construire un indicateur synthétique à partir d'un large éventail de données accessibles au public et assemblées objectivement (IPD, 2016). Afin de supporter ce plan de travail, nous nous sommes appuyés également sur des estimateurs en coupe transversale, notamment les méthodes en double moindres carrés-variables instrumentales (DMC-VI), sur un échantillon de 100 pays.

Les résultats révèlent une corrélation positive entre la qualité des institutions et la croissance, dans la mesure où cette dernière peut être utilisée comme facteur déterminant dans les régressions de la croissance économique. En outre, les estimations en DMC-VI prouvent un impact positif et significatif des institutions sur le trend du PIB par habitant. Un impact qui reste tributaire du niveau de développement des pays, confirmant ainsi l'hypothèse d'une convergence des caractéristiques institutionnelles, notamment le

contrôle de la corruption, la qualité et l'efficacité de la bureaucratie et le maintien de l'ordre public, à mesure que les pays se développent. Une relation qui nécessite, par ailleurs, la prise en compte d'autres facteurs économiques, dont l'éducation et l'investissement, pouvant renforcer ou contraindre les effets de la première sur la dernière. Cet aspect demeure, avec bien d'autres, une piste de recherche intéressante pour les PVD, permettant de fournir aux pouvoirs publics des instruments et des outils de décision fructueux en matière de développement économique et social.

Références bibliographiques

Acemoglu D. (2003), « Causes profondes de la pauvreté : une perspective historique pour évaluer le rôle des institutions dans le développement économique », *Finances et Développement,* juin, p. 27-30.

Acemoglu et Johnson S. (2005), « Unbundling Institutions », *Journal of Political Economy*, 2005, vol. 113, n° 5.

Acemoglu D., Johnson S. et Robinson J.A. (2001), « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », *American Economic Review* December 91(5): 1369-1401.

Acemoglu D., Johnson S. et Robinson J.A. (2002), « Reversal of Fortune: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *Quarterly Journal of Economics,* 118:1231-1294.

Acemoglu D., Johnson S. et Robinson J. (2004), « Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth », National Bureau of Economic Research, *Working Paper*, 10481.

Acemoglu D., Naidu S., Restrepo P. et Robinson J.A. (2014), « Democracy Does Cause Growth », *NBER Working Paper*, n° 20004, March.

Anago S. et Houngbeme D. (2015), « Construction d'un indicateur synthétique de croissance inclusive », *Revue d'analyse des politiques économiques et financières,* vol. 1, n° 1, août 2015, p. 69-105.

Aoki M. (2001), *Toward a comparative institutional analysis,* Cambridge, MA: The MIT Press.

Asselin L.M. (2002), *Multidimensional Poverty Theory*, Québec, Institut de Mathématique Gauss, 33 p.

Baltagi B.H. (2005), *Econometric Analysis of Panel Data* (third ed.), John Wiley & Sons.

Barro R.J. (1991), « Economic Growth in Cross Section of Countries », *Quarterly Journal of Economics,* n° 106, p. 407-443.

Barro R.J. (1996), « Democracy and Growth », *Journal of Economic Growth*, vol. 1, n° 1, p. 1-27.

Barro R.J. (1997), *Determinants of Economic Growth. A Cross-Country Empirical Study*, Cambridge, MIT Press.

Barro R.J. (2003), « Determinants of Economic Growth in a Panel of Countries », *CEMA Working Papers* 505, China Economics and Management Academy, Central University of Finance and Economics.

Benaabdelaali W., Catin M. (2018), « The inequalities of education: a new global foundation (1950-2015) », *Région et développement.*

Benfeld E.C. (1958), *The Moral Basis of a Backward Society*, Chicago, University of Chicago Press.

Benhabib J. et Spiegel M. (1994), « The Role of Human Capital in Economic Development: Evidence from Aggregate

Cross-Country Data », *Journal of Monetary Economics*, vol. 34, 143-179.

Borensztein E., de Gregorio J. et Lee J.W. (1994), « How does foreign investment affect economic growth ? », *IMF Working paper*, n° 94/110, 20 p.

Chan K.K. et Gemayel E.R. (2004), « Risk instability and the pattern of FDI in MEN ». *IMF Working Paper*.

Chenaf-Nicet D. (2017), *Guide d'utilisation de Stata*, Université de Bordeaux, LAREFI.

Chtourou N. (2004), « Inefficience institutionnelle et performance sociale », *in Restauration du rôle de l'État dans le développement économique,* ouvrage collectif, Paris, Publisud.

Clague C., Keefer P. et Knack S. (1996), « Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies », *Journal of Economic Growth,* 1 (2):243-726.

Edison H. (2003), « Qualité des institutions et résultats économiques », *Finances & Développement*, juin.

El Aoufi N. (2012), « Islam, institutions et développement », revue *Tiers Monde*, 2012/4, n° 212, p. 101-119.

Engerman S.L. et Sokolof K.L. (1997), « Factor Endowments, Institutions and Differential Paths of Growth among New World Economies: A View from Economic Historians of the United States », *in* S. Harber (eds), *How Latin America Fell Behind: Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico*, 1800-1914. Stanford, CA: Stanford University Press.

Feng Y. (2003), *Democracy, Governance, and Economic Performance: Theory and Evidence*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Glaeser E.L et Shleifer A. (2002), « Legal Origins », *Quarterly Journal of Economics,* 117 (4): 1193-1230.

Glaeser E.L., Scheinkman J. et Shleifer A. (2003), « The Injustice of Inequality », *Journal of Monetary Economics* 50 (1): 199-222.

Goumrhar H. (2019), « IDE, Spillovers et croissance économique dans les pays en développement : le rôle du capital humain », *Critique économique*, n° 38-39.

Goumrhar H. et Akodad S. (2017), « Éducation, inégalités et croissance économique dans les pays en développement : une analyse en données de panel », *Critique économique*, n° 36.

Greif A. (1989), « Reputation and Coalitions in Medieval Trade: Evidence on the Maghribi Traders », *The Journal of Economic History*, vol. 49, issue 4, 857-882.

Greif A. (1993), « Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders Coalition », *American Economic Review*, 83, 525-548.

Greif A. (1994), « Cultural Beliefs and the Organization of Society: A Historical and Theoretical Reflection on Collectivist and Individualist Societies », *Journal of Political Economy,* 102 (5): 912-950.

Greif A. (2006), « Family Structure, Institutions, and Growth: The Origins and Implications of Western Corporations », *American Economic Review,* 96 (2), 308-312.

Grier K.B. et Tullock G. (1989), « An Empirical Analysis of Cross-National Economic Growth, 1951-1980 », *Journal of Monetary Eamomics* 24, 259-276.

Hall R.E. et Jones C.I. (1999), « Why Do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker Than Others? », *The Quarterly Journal of Economics,* 114 (1), 83-116.

Hanchane H., Abdouni A. (2010), « Investissement direct étranger, capital humain et croissance économique : étude empirique en données de panel », AMSE, WP n° 2010-06.

Helliwell J. (1994), « Empirical Linkages Between Democracy and Economic

Growth », *British Journal of Political Science*, vol. 24, issue 2, 225-248.

Isham J., Kaufman D. et Pritchett L.H. (1997), « Civil Liberties, Democracy and the Performance of Government Projects », *The World Bank Economic Review*, vol. 11, Issue 2, May, p. 219-242.

Iyer L. (2010), « Direct versus Indirect Colonial Rule in India: Long-Term Consequences », *The Review of Economics and Statistics*, MIT Press, vol. 92(4), p. 693-713, November.

Knack S. et Keefer P. (1995), « Institutions and Economic Performance: Cross Country Tests Using Alternative Institutional Measures », *Economics and Politics.*

Kormendi R. et Meguire P. (1985), « Macroeconomic Determinants of Growth: Cross–Country Evidence », *Journal of Monetary Economics*, 16, 141-163.

Kpodar K. (2005), « Manuel d'initiation à Stata » (version 8), Centre d'études et de recherches sur le développement international, CERDI, Clermont-Ferrand.

Kaufmann D., Kraay A. et Mastruzzi M. (2003), « Governance Matters III: Governance Indicators for 1996-2002 », Macroeconomics from University Library of Munich, Germany.

Kuran T. (1986), « Sparks and prairie fires: A theory of unanticipated political revolution », *Public Choice*, 61, 41-74.

Kuran T. (1997), « The Genesis of Islamic Economics: A Chapter in the Politics of Muslim Identity, Social Research: An International Quarterly The New Capitalism Arien Mack », Editor vol. 64, No. 2, Summer, 301-338.

Kuran T. (2003), « The Islamic Commercial Crisis: Institutional Roots of Economic Underdevelopment in the Middle East », *The Journal of Economic History*, vol. 63, issue 2, 414-446.

La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A. et Vishny R. (1999) « The Quality of Government », *Journal of Law, Economics and Organization,* 15 (1): 222-279.

Landes D. (1998), *The Wealth and Poverty of Nations*, W.W. Norton, New York.

Lange (2004), « British Colonial Legacies and Political Development », *World Development,* 2004, vol. 32, issue 6, 905-922.

Mauro P. (1995), « Corruption and Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 110, n° 3, p. 681-712.

Minvielle J.P. et X. Bri (2003), « Critique de l'indicateur de pauvreté humaine du PNUD et proposition d'un indice synthétique de la pauvreté humaine (ISPH) », *Cahiers du C3ED*, n° 03-02, 26 p.

North Douglass C. (1981), *Structure and Change in Economic History,* New York: W.W. Norton & Co.

North Douglass C. (1990), *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance,* New-York: Cambridge University Press.

North Douglass C. (1993), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.

North Douglass C. (2005), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton: Princeton University Press

North Douglass C. et R.P. Thomas (1973), *The Rise of the Western World: A New Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press.

North Douglass C. et B.R. Weingast (1989), « Constitutions and Commitment: The Evolution of Institutions Governing Public Choice in Seventeenth-Century England », *Journal of Economic History*, 49, 803-832.

North *et al.,* 2010.

Ojo O. et Oshikoya T. (1995), « Determinants of long-term growth: some African results », *Journal of African Economies*, vol. 4, n° 2, p. 163-191.

Olsson O. (2009), « On the democratic legacy of colonialism », *Journal of Comparative Economics*, 2009, vol. 37, issue 4, 534-551.

Omgba L.D. (2015), « Why Do Some Oil-Producing Countries Succeed in Democracy While Others Fail? », World Development, Elsevier, vol. 76(C), pages 180-189.

Ouellet E. (2005), *Guide d'économétrie appliquée pour stata*, Université de Montréal, août.

Pnud (2016), *Rapport sur le développement humain 2016 : le développement humain pour tous*, New York, NY 10017.

Putnam R. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press,

Rodrik D. (1997), « TFPG Controversies, Institutions, and Economic Performance in East Asia », document de travail, n° 5914 du NBER, Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research.

Rodrik D. (2000), « Institutions for High-Quality Growth: What They Are and How to Acquire Them? », Studies in Comparative International Development, 35 (3): 3-31.

Rodrik D. (2003), « Growth Strategies », *NBER Working Paper*, No. 10050, October 2003.

Rodrik D. (2005), « Growth Strategies », *in* P. Aghion and S. Durlauf (eds.), *Handbook of Economic Growth,* Amsterdam, North-Holland.

Rodrik D., Subramanian A. et Trebbi F. (2004), « Institutions rule: The primacy of institutions over geography and integration in economic development », *Journal of Economic Growth*, vol. 9, n° 2, juin.

Rosenberg N. et L.E. Birdzell (1986), *How the West Grew Rich: The Economic Transformation of the Industrial World*, Basic Books, New York.

Scully G.W. (1988), « The Institutional Framework and Economic Development », *Journal of Political Economy,* 96(3):652-62.

Sevestre P. (2002), *Econométrie des données de panel*, Dunod.

Weber M. (1958), *The Religion of India,* Glencoe, Free Press.

Weingast B.R. (1993), « Constitutions as Governance Structures: the Political Foundation of Secure Markets », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 149, 286-311.

Williamson O.E. (2000), « The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead », *The Journal of Economic Literature.*

Xu B. (2000), « Multinational enterprises, technology diffusion, and host country productivity growth », *Journal of Development Economics*, vol. 62, p. 477- 493.

Annexes

Annexe I : Liste des pays de l'échantillon

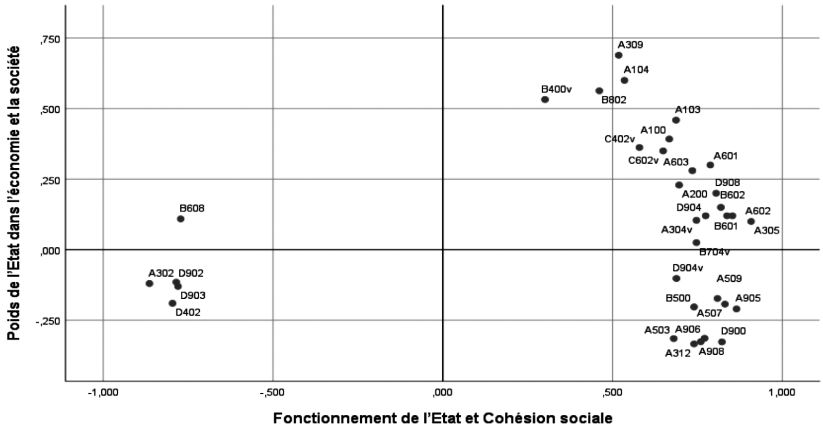
Pays développés et émergents			Pays en développement		
Pays	**Code ISO-3**	**Code (id)**	**Pays**	**Code ISO-3**	**Code (id)**
Allemagne	DEU	3	Afrique du Sud	ZAF	1
Arabie saoudite	SAU	6	Albanie	ALB	2
Australie	AUS	8	Arménie	ARM	5
Autriche	AUT	9	Argentine	ARG	7
Bahreïn	BHR	10	Algérie	DZA	4
Belgique	BEL	12	Bangladesh	BGD	11
Bulgarie	BGR	15	Bénin	BEN	13
Canada	CAN	19	Bolivie	BOL	14
Chili	CHL	20	Brésil	BRA	16
Corée du Sud	KOR	23	Cambodge	KHM	17
Chypre	CYP	25	Cameroun	CMR	18
Danemark	DNK	26	Chine	CHN	21
Émirats arabes unis	ARE	30	Colombie	COL	22
Espagne	ESP	31	Côte d'Ivoire	CIV	24
Estonie	EST	32	République dominicaine	DOM	27
États-Unis	USA	33	Équateur	ECU	28
France	FRA	35	Égypte	EGY	29
Grèce	GRC	38	République centrafricaine	CAF	34
Guatemala	GTM	39	Gabon	GAB	36
Hong Kong	HKG	43	Ghana	GHA	37
Hongrie	HUN	44	Guinée	GIN	40
Irlande	IRL	47	Haïti	HTI	41
Italie	ITA	48	Honduras	HND	42
Japon	JPN	50	Inde	IND	45
Koweït	KWT	54	Indonésie	IDN	46
Malaisie	MYS	56	Jamaïque	JAM	49
Malte	MLT	58	Jordanie	JOR	51
Maurice	MUS	61	Kazakhstan	KAZ	52
Costa Rica	CRI	68	Kenya	KEN	53
Norvège	NOR	69	Congo, rép	COG	55
Croatie	HRV	70	Mali	MLI	57
Panama	PAN	73	Maroc	MAR	59
Paraguay	PRY	74	Mauritanie	MRT	60
Pays-Bas	NLD	75	Mexique	MEX	62
Pologne	POL	78	Mongolie	MNG	63
Portugal	PRT	79	Mozambique	MOZ	64
Royaume-Uni	GBR	80	Namibie	NAM	65
Israël	ISR	81	Nicaragua	NIC	66
Singapour	SGP	85	Niger	NER	67
Suède	SWE	87	Ouganda	UGA	71
Suisse	CHE	88	Pakistan	PAK	72
République tchèque	CZE	91	Pérou	PER	76
Turquie	TUR	95	Philippines	PHL	77
Uruguay	URY	97	Rwanda	RWA	82
Venezuela	VEN	98	Salvador	SLV	83
			Sénégal	SEN	84
			Soudan	SDN	86
			Tanzanie	TZA	89
			Népal	NPL	90
			Thaïlande	THA	92
			Togo	TGO	93
			Tunisie	TUN	94
			Ukraine	UKR	96
			Viêt Nam	VNM	99
			Zimbabwe	ZWE	100

Annexe II

• ACP : tests Statistiques

Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,938
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	3176,425
	ddl	595
	Signification	,000

Projection des variables institutionnelles sur le plan factoriel de l'ACP (Expliquant 64 % de l'information contenue dans la base)



Source : Elaboré par les auteurs à partir des données de l'IPD 2016 sous SPSS.

• Tests du choix et de la robustesse du modèle

– sktest residu

Skewness/Kurtosis tests for Normality

				joint	
Variable	Obs	Pr (Skewness)	Pr (Kurtosis)	adj chi2(2)	Prob>chi2
residu	94	0.2194	0.1693	3.50	0.1739

– ovtest

Ramsey RESET test using powers of the fitted values of log_PIBH

Ho: model has no omitted variables

F(3,91) = 0.65

Prob > F = 0.5864

– hettest

Breusch-Pagan / Cook-Weisberg test for heteroskedasticity

Ho: Constant variance
Variables: fitted values of log_PIBH

chi2(1) = 4.72
Prob > chi2 = 0.0298

Source : élaborés par les auteurs sous Stata 16.0.

• Estimations / Test de la validité des instruments :

IV (2SLS) estimation

Estimates efficient for homoskedasticity only

Statistics robust to heteroskedasticity

			Number of obs	=	100
			F (7,92)	=	63.45
			Prob > F	=	0.0000
Total (centered) SS	=	129.270773	Centered R2	=	0.7577
Total (uncentered) SS	=	9176.702399	Uncentered R2	=	0.9966
Residual SS	=	31.32493581	Root MSE	=	.5597

Log_PIBH	Coef.	Robust Std. Err.	z	P> \|z\|	[95% Conf.	Interval]
Indice_Synthétique_QI	.03794144	.1611518	2.35	0.019	.0635627	.6952662
FBCF	.0036399	.0098136	0.37	0.711	-.0155944	.0228742
Taux_population	.0094965	.0913178	0.10	0.917	-.1694831	.1884762
Nbr_moy_etudes	.2519889	.0452966	5.56	0.000	.1632092	.3407686
Consommation_finale	.17646	.016424	1.07	0.283	-.0145444	.0498365
IDE_stock	.0081403	.0105028	0.78	0.440	-.0127191	.0289997
Ouverture_commerciale	.0023934	.0011302	2.12	0.034	.0001782	.0046087
_cons	6.723415	.6164433	10.91	0.000	5.515208	7.931622

Underidentification test (Kleibergen-Paap rk LM statistic): **24.908**
Chi-sq(3) P-val = **0.0000**

Weak identification test (Cragg-Donald Wald F statistic): 16.110
(Kleigergen-Paap rk Wald F statistic): 23.153

Stock-Yogo weak ID test critical values:
- 5 % maximal IV relative bias: 13.91
- 10 % maximal IV relative bias: 9.08
- 20 % maximal IV relative bias: 6.46
- 30 % maximal IV relative bias: 5.39
- 10 % maximal IV size: 22.30
- 15 % maximal IV size: 12.83
- 20 % maximal IV size: 9.54
- 25 % maximal IV size: 7.80

Source: Stock-Yogo (2005). Reproduced by permission.
NB: Critical values are for Cragg-Donald F statistic and i.i.d. errors.

Hansen J statistic (overidentification test of all instruments): 5.296
Chi-sq(2) P-val = 0.0708

Instrumented: Indice_Synthétique_QI
Included instruments: FBCF Taux_population Nbr_moy_etudes Consommation_finale IDE_stock Ouverture_commerciale
Excluded instruments: a311 a300 a301

Source : élaborés par les auteurs sous Stata 16.0

Annexe III

Classement de l'échantillon selon notre indicateur synthétique (QI) 2016

Code ISO-3	Indicateur synthétique (QI)	Rang	Code ISO-3	Indicateur synthétique (QI)	Rang	Code ISO-3	Indicateur synthétique (QI)	Rang
GBR	1,81	1	POL	0,3	34	TGO	-0,49	67
DEU	1,75	2	CHL	0,28	35	GIN	-0,5	68
SWE	1,72	3	BGR	0,27	36	HND	-0,5	69
NOR	1,62	4	HUN	0,19	37	SLV	-0,51	70
NLD	1,61	5	SEN	0,11	38	MLI	-0,54	71
CAN	1,53	6	BHR	0,05	39	TUN	-0,57	72
BEL	1,49	7	BRA	0,04	40	BEN	-0,59	73
USA	1,49	8	PER	0,04	41	COG	-0,59	74
AUS	1,48	9	GHA	0,01	42	BOL	-0,66	75
FRA	1,48	10	KEN	-0,04	43	PRY	-0,68	76
ISR	1,43	11	ARG	-0,08	44	KHM	-0,71	77
AUT	1,39	12	CIV	-0,09	45	RWA	-0,75	78
DNK	1,32	13	GRC	-0,09	46	GAB	-0,77	79
CHE	1,21	14	PHL	-0,1	47	DOM	-0,79	80
KOR	1,14	15	NAM	-0,12	48	NER	-0,8	81
EST	1,13	16	THA	-0,15	49	DZA	-0,82	82
PRT	1,05	17	KWT	-0,16	50	HTI	-0,83	83
SGP	1	18	UKR	-0,17	51	TUR	-0,83	84
HKG	0,97	19	ALB	-0,19	52	KAZ	-0,85	85
ITA	0,88	20	MNG	-0,29	53	MEX	-0,85	86
JPN	0,85	21	GTM	-0,3	54	SAU	-0,88	87
MLT	0,74	22	UGA	-0,32	55	TZA	-0,88	88
IRL	0,7	23	PAN	-0,32	56	EGY	-0,89	89
JAM	0,67	24	JOR	-0,33	57	CMR	-0,91	90
CYP	0,64	25	ARE	-0,34	58	VEN	-0,91	91
COL	0,56	26	IND	-0,34	59	MOZ	-1,03	92
CZE	0,55	27	ARM	-0,38	60	NPL	-1,09	93
ESP	0,47	28	BGD	-0,42	61	NIC	-1,1	94
CRI	0,47	29	MYS	-0,43	62	SDN	-1,11	95
HRV	0,43	30	MAR	-0,44	63	CHN	-1,25	96
MUS	0,34	31	IDN	-0,47	64	VNM	-1,32	97
ZAF	0,33	32	PAK	-0,47	65	MRT	-1,35	98
URY	0,33	33	ECU	-0,48	66	ZWE	-1,48	99
						CAF	-1,53	100

Source : Elaboré par les auteurs à partir des données de IPD 2016 sous SPSS.

La politique économique à l'épreuve de la crise sanitaire : une fenêtre d'opportunité

Rédouane Taouil
Université Grenoble-Alpes
redouane.taouil@yahoo.fr

Quiconque suit le débat sur le modèle de développement, initié depuis d'ores et déjà trois ans, reconnaît qu'il a indéniablement levé le voile sur l'insuffisance de la progression du PIB, la vulnérabilité de la croissance, le caractère persistant du chômage, la faiblesse de la productivité globale, comme sur les carences des services éducatifs et de santé ou la montée des inégalités. Force est de constater, cependant, que rarement les liens entre le régime de la politique économique et la qualité des performances globales n'ont capté l'attention. La crise déclenchée par la pandémie de la Covid-19 est venue révéler avec force l'inadéquation de la poursuite de la stabilité macroéconomique selon des règles fixes, les défauts de la flexibilité du marché du travail, l'ampleur de l'informalité aussi bien que les carences en matière de protection contre les risques de perte de revenus et d'emplois. Ce faisant, elle a ouvert une fenêtre d'opportunité de discussion sur le bien-fondé de la politique économique et les réorientations de l'instrument budgétaire et de la stratégie de la Banque centrale (1). Ainsi, les réactions des *policy makers* ont donné lieu à un débat où des interventions (2) préconisaient, à des degrés divers, des expansions monétaires par le relâchement de l'objectif d'inflation basse, y compris au moyen de la remise de la banque centrale sous la tutelle du gouvernement, et par des stimulations de l'activité au moyen du déficit public. A regarder de près ces préconisations, on s'aperçoit, d'une part, qu'elles sont sujettes à discussion, d'une part, qu'elles restent muettes sur les relations monnaie-inflation et inflation-chômage et, partant, sur les enjeux de la redéfinition de la politique monétaire, d'autre part, elles se limitent à voir dans le déficit public un instrument d'atténuation de la récession sans réexaminer le rôle de la politique budgétaire compte tenu de ses effets stabilisateurs et de redistribution à travers l'exercice des droits à la protection sociale.

(1) Kingston définition.

(2) Les médias allouent depuis l'irruption du coronarvirus une large place à ces interventions qui alimentent abondamment le débat public et conduisent parfois à des confrontations de points de vue où des propos, hier considérés comme incongrus, se révèlent dignes d'intérêt.

1. La mise en relief des inefficiences

Le régime de la politique économique mise en œuvre depuis 1998 accorde la priorité à la stabilité macroéconomique à travers le contrôle de l'inflation et du déficit public et au renforcement de la concurrence et de la flexibilité des marchés des produits, du crédit et du travail. La discipline

budgétaire, la crédibilité monétaire comme les réformes structurelles sont censées créer une dynamique vertueuse en termes de croissance, d'emploi et de bien-être social (3). La poussée récessive du choc sanitaire et les réponses des décideurs publics attestent sous divers aspects, en effet, des limites de ce régime. D'abord, elles illustrent l'inadaptation de l'organisation de la politique budgétaire selon la règle du seuil du déficit public à 3 % du PIB. Cette règle est manifestement inappropriée tant à l'amortissement des fluctuations conjoncturelles qu'à la redistribution par la compensation des pertes de revenus ou d'emplois. Ce défaut de réactivité est renforcé par le faible jeu des stabilisateurs automatiques. Si l'assiette des recettes fiscales est sensible au cycle de l'activité, il n'en est pas de même pour les dépenses, faute essentiellement de protection contre les risques de perte d'emplois. En cas de baisse des revenus et de contraction de l'activité, la variation spontanée du budget ne participe pas à l'atténuation de la volatilité de la production. Celle-ci est d'autant plus prononcée que le décideur public ne réagit pas au moyen de mesures discrétionnaires. Une des manifestations les plus visibles de cette orientation est le sous-investissement dans les secteurs sanitaires et éducatifs. Dans ce contexte, la mise en place d'un Fonds Covid-19 comme le recours accru à l'emprunt témoignent avec éloquence du caractère contreproductif de la règle de la limitation du déficit à 3 %. Ensuite, l'aide aux salariés mis au chômage suite au confinement exhibe les vices de la flexibilité du marché du travail dont le parachèvement est prôné comme solution à l'emploi et à la croissance. Selon les enquêtes du Haut-Commissariat au Plan (HCP, 2017 ; HCP et Banque mondiale), la prépondérance des contrats à durée déterminée, le défaut de contrat de travail et la très faible protection contre les risques sociaux sont le lot d'une large fraction des salariés. L'informalité consécutive aux dérogations aux droits et garanties des travailleurs reflète la flexibilité de fait du marché du travail (Caisse nationale de sécurité sociale, 2020). L'aide aux salariés mis au chômage a pointé en effet l'importance de l'insécurité sociale corrélative. Est significative, à cet égard, la mise en œuvre des mesures de versements monétaires aux salariés en arrêt de travail. Celle-ci s'est heurtée aux entorses au droit du travail : un grand nombre de salariés ne sont pas déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale. Des entreprises ont été amenées à reporter sur l'État la charge de ces versements aux employés déclarés et, dans certains cas, à ceux qui ne le sont pas bien qu'ils soient en arrêt. Les critères d'éligibilité des entreprises pour l'octroi de financements bancaires ont mis au jour, à leur tour, les manquements à la formalité en matière de cotisations sociales et de fiscalité. L'aide aux personnes affectées par la perte de revenus sous la contrainte du confinement a révélé de son côté l'importante proportion des familles dont l'entretien est dû exclusivement à des activités informelles à faible revenu.

Ces formes de vulnérabilité mettent au grand jour l'étendue de l'insécurité sociale due à la pauvreté d'accessibilité, qui résulte du faible accès aux services d'éducation et de santé. Le rationnement de ces services de base

(3) Ce régime de politique économique est marqué du consensus de Washington qui incarne le référentiel dominant de l'économie du développement. Pour un exposé de ses fondements théoriques, voir R. Taouil et M. Soual (2019).

est une privation des capacités qui conditionnent les libertés du choix de vie (Sen 2010). Cette pauvreté se conjugue avec le manque de potentialités, qui découle de l'absence de dotations en capital physique ou financier. Les individus qui ne peuvent, faute de ressources, investir dans l'extension de leurs capacités, expriment une faible demande en matière d'éducation, ce qui réduit leurs possibilités d'intégration et accentue la trappe de la sous-éducation. Cette vulnérabilité, qui nuit à la fois à l'efficacité et à la cohésion sociale, reflète le manque de dispositifs protecteurs contre les risques et de garanties des droits-créances exigibles par les individus à l'égard de l'État en matière de santé et d'éducation. « Toute politique économique, écrivent Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon, a implicitement ou explicitement un objectif social : elle participe à un projet de société. Elle ne peut être évaluée hors du champ de la démocratie, comme si elle n'était qu'une application d'un principe gestionnaire » (Fitoussi et Rosanvallon, 1996, p. 213). Saisi dans cette optique, le régime de politique économique se caractérise par un découplage entre l'économique et le social. Les politiques monétaire et budgétaire et les réformes structurelles sont placées sous le principe de neutralité selon lequel la stabilité macroéconomique et la flexibilité des marchés assurent la croissance, exercent des effets de ruissellement en élevant le niveau de vie de la population et réduisant la pauvreté. Dans ces conditions, la protection contre les risques et les aléas échoit à des filets dont la finalité est d'adoucir les contrecoups des réformes sur les groupes vulnérables. Ce découplage est bien mis à mal par la large défaillance des mécanismes de protection contre les retombées des chocs, qui a conduit l'État à remplir la fonction d'*assureur en dernier ressort*.

2. La parabole du cordonnier et la Banque centrale

En imposant des actions d'urgence telles que la réduction du taux d'intérêt directeur, l'assouplissement des dispositifs de financement des banques de second rang et la suppression des réserves obligatoires, la crise a ouvert la voie à la remise en cause de la priorité dévolue à la maîtrise de l'inflation. Ainsi sont prônés une révision conséquente à la hausse de la cible d'inflation, une offre soutenue de monnaie aussi bien que le retour à la conduite de la politique monétaire sous l'égide du gouvernement.

Ces remises en question sont à l'évidence bienvenues, d'autant que les composantes monétaire et budgétaire de la politique économique restent étroitement confinées à l'abri de la réflexion critique. A cet égard, aucune intervention ne peut être déclarée *a priori* irrecevable, inopportune ou périmée. S'interroger sur les enjeux du pilotage de la monnaie ou sur les missions de la banque centrale est d'un intérêt indéniable pour le débat démocratique. Cependant, la légitimité attachée au supposé statut d'expertise conféré aux interventions ne doit aucunement servir d'alibi pour considérer celles-ci comme étant autorisées, d'autant que la référence

à ce statut est souvent trop lâche, voire en flagrante contradiction avec les règles en la matière. Dans ce contexte, la locution latine, *Sutor, ne supra crepidam* (cordonnier, pas plus haut que ta chaussure) est fort pertinente. Cette parabole qu'Étienne Klein (2020) remet au goût du jour stipule que nul ne peut afficher des compétences hors de son domaine (4). Comme telle, elle implique que les protagonistes du débat doivent posséder une connaissance commune du cadre de référence qui fixe les concepts et donne sens au langage et aux énoncés sollicités dans la confrontation des points de vue et arguments. « La dette des banques centrales à l'égard de la théorie économique est considérable » soutient Jean-Claude Trichet (2004), ancien président de l'institution européenne de Francfort. Cette assertion, qui affirme le poids des idées dans la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire, invite à déployer la confrontation au sein d'un même système de propositions et de principes d'analyse. Cet angle s'impose pour éviter les biais des positions et des dispositions qu'induisent les différences de perception sociale. « Un banquier, note Raymond Boudon, a des chances de percevoir autrement les phénomènes monétaires qu'un professeur de grec, et il les interprétera sans doute différemment selon qu'il a été ou non exposé aux idées de Keynes » (1986, p. 108). La compétence dans le domaine des idées conditionne foncièrement la qualité et l'intérêt du débat du fait de l'impératif de l'argumentation rationnelle qu'elle impose. A observer certaines préconisations, force est de noter qu'elles ne satisfont pas à ce critère tant elles se ramènent à des recommandations sous forme d'opinions qui renferment des défauts majeurs. Elles ne procèdent pas d'un diagnostic de l'exercice de la politique monétaire. En ignorant ce préalable obligé, elles dressent un inventaire de mesures et d'objectifs tels la détente monétaire, la stimulation de l'attribution du crédit, le relèvement du rythme de l'inflation, le soutien à l'investissement et à l'activité réelle sans spécifier les mécanismes vertueux correspondants. Ce faisant, elles laissent littéralement à l'ombre leur assertion maîtresse : l'inflation exerce des effets favorables sur la croissance. En l'espèce, elles n'abordent pas les enchaînements entre la monnaie, l'inflation et la croissance à long terme, ni le lot de questions afférent à l'articulation entre instruments et objectifs, aux canaux de transmission des impulsions monétaires ou aux interactions avec la politique budgétaire.

On peut certes admettre qu'il y a un parti pris implicite quant aux enchaînements qui présupposent que l'inflation exerce un impact durable sur la croissance par le biais d'une politique expansive. L'adhésion à cette thèse ne dispense cependant pas de l'exposé d'arguments prouvant sa pertinence à la fois au regard de la crise sanitaire et de la stratégie de basse inflation. Est emblématique à cet égard le silence sur les conséquences d'une cible d'inflation qui s'élève, selon certaines propositions, à 7 %, soit plus de trois fois celle pratiquée depuis deux décennies. Une hausse auto-entretenue des prix provoque une altération de la distribution du revenu entre les débiteurs et les créanciers, qui favorise l'endettement des entreprises et

(4) Passionné par l'art de la versification et par la tragédie, Charles André, coiffeur de son métier, publie en 1760 une pièce intitulée. *Le Tremblement de terre de Lisbonne* qui rencontre un succès certain. Ses flatteurs lui recommandent d'envoyer son ouvrage à Voltaire. C'est ce qu'il fait en l'appelant « cher confrère ». Usant de son ironie légendaire à l'égard de la naïveté, l'auteur de *Candide* lui adresse une longue missive contenant un seul et même conseil : Monsieur André, faites des perruques, Monsieur André, faites des perruques, rien que des perruques.

affecte à la baisse la rémunération de l'épargne. Dans le même temps, elle tend à abaisser le pouvoir d'achat des salariés : la prédominance des contrats temporaires et de bas salaires comme la dérégulation risquent de jouer dans ce sens, de sorte que même s'il y a des réajustements, ils ne peuvent être que partiels. Dans ce contexte, l'investissement est stimulé, cependant que la consommation des ménages est freinée par la dépréciation des revenus réels. D'un autre côté, la décroissance de la valeur réelle de la dette publique et le gonflement des recettes suite à la taxe soulagent la contrainte budgétaire, mais, de l'autre, risquent de créer des défauts de coordination entre le gouvernement et la banque centrale en cas de surchauffe. Une haute conjoncture conduit les banques à incorporer des primes de risque dans les taux d'intérêt qui alimentent l'inflation lorsqu'elles sont répercutées sur les prix. La prise en compte de ces effets est nécessaire à la justification d'un objectif d'inflation aussi élevé, d'autant que des banques centrales, comme la Banque centrale européenne, peinent, en dépit d'injections massives de liquidités, à rapprocher le taux à 2 %.

Lorsque les relations qui justifient la relance monétaire sont prises en compte, c'est le régime de « l'inflation créatrice » qui est adopté comme parangon. Ce régime, qui correspond à des préceptes néo-keynésiens, est défini par deux relations fondamentales. L'une stipule que l'expansion monétaire entraîne une montée de l'inflation qui allège le poids des dettes privée et publique et stimule la demande globale. L'autre, la relation de Phillips, exprime une liaison négative entre inflation et chômage : en cas de sous-emploi, la progression de la masse monétaire génère, dans le contexte de prix rigides, une hausse de l'emploi. En reprenant à leur compte ces relations, les appels à la relance monétaire escamotent les remises en cause dont elles font l'objet sur le plan théorique comme dans le cadre d'expériences récentes (Amendola, Gaffarad et Saraceno, 2020). La liaison entre masse monétaire et inflation apparaît instable : outre qu'un même taux de celle-ci se trouve associé à des rythmes différents de celle-là, des actions de lutte contre le risque de déflation par des injections massives de liquidités n'ont pas pu relancer l'inflation et agir sur l'économie réelle. Dans le même temps, la grande modération de l'inflation intervenue depuis plus de trois décennies est couplée à des niveaux variables de l'activité, de sorte que l'on observe un aplatissement de la courbe de Phillips. Si rien ne disqualifie *a priori* la relance par la monnaie, ses défenseurs ne peuvent se soustraire à la redéfinition de ces relations perdues pour justifier la pertinence des expansions monétaires qu'ils appellent de leurs vœux. La charge de la preuve leur échoit sous peine de hisser l'exemple de « l'inflation créatrice » au rang d'un modèle à suivre alors qu'il est sans… fondements.

Qui plus est, les tenants de la relance monétaire se placent sous le signe de la critique du principe d'indépendance de la banque centrale (5). Cette démarche soulève des objections de taille. En premier lieu, la mise en accusation du principe d'indépendance de l'autorité monétaire est entachée

(5) Ce principe, qui est une pièce maîtresse du consensus autour de la politique né au tournant des années quatre-vingt-dix, fait l'objet d'une synthèse critique *in* Jean-Philippe Touffut *et al.* (2008).

d'incohérences. D'un côté, ce principe est mis en doute au double motif que l'autonomie statutaire de l'autorité monétaire est le résultat d'une concession du pouvoir politique et que celui-ci influe sur des actions de l'institut d'émission en fonction de son propre intérêt. De l'autre, les actions du décideur monétaire sont censées être prises en fonction de préférences qui ne reflètent pas celles qu'exprime la collectivité à travers le suffrage électoral. Sur cette base, l'exercice de la politique monétaire devrait revenir au pouvoir politique détenteur de la légitimité démocratique en vue de prendre des décisions d'intérêt public. Ainsi, les hommes politiques sont supposés être tour à tour des décideurs bienveillants poursuivant le bien-être social ou des acteurs agissant pour leur propre compte.

Pareille contradiction prive de cohérence l'appel à la conduite de la politique monétaire selon des préférences de la société en faveur de la croissance et de l'emploi. En considérant que les élus sont en mesure d'obtenir la mise en œuvre d'actions sélectives en leur faveur, les critiques de l'indépendance de la banque centrale reprennent précisément à leur compte un argument majeur de leurs adversaires. La délégation d'autorité à un banquier central autonome est, en effet, justifiée par la nécessité de soustraire au gouvernement la manipulation de la politique monétaire car celui-ci est enclin à recourir à des mesures expansives afin d'accroître sa popularité à la veille d'échéances électorales et ensuite procéder à des restrictions pour lutter contre l'accélération de l'inflation. La déconnexion de la gestion de la monnaie vis-à-vis du jeu politique est dans ce contexte une solution pour éviter l'instabilité qui en découle et ses conséquences sur les choix des ménages et des entreprises. Réclamer la restauration d'un contrôle politique de la politique monétaire apparaît en fin de compte contradictoire avec le comportement opportuniste ou partisan prêté aux décideurs politiques et, par conséquent, avec l'interdépendance des cycles économique et électoral.

Les tenants de la relance monétaire mettent indûment l'accent sur l'indépendance organique qui tient aux dispositions légales afférentes aux limites imposées aux autorités politiques à travers la composition et les modes de nomination des membres des instances de décision. Si l'enjeu est d'accroître l'emploi et de promouvoir le bien-être de la population, la question des objectifs revêt une importance primordiale. Dans cette perspective, la conception des dispositifs à mettre en œuvre, qui recouvre l'indépendance-instrument, échoit à la banque centrale, tandis que des objectifs en termes d'inflation et d'activité peuvent être assignés à la collectivité et faire l'objet d'une codification (Taouil, 2009). Un tel champ d'indépendance, qui inclut la détermination des conditions de refinancement des banques, implique des concertations entre la banque centrale et le gouvernement quant aux compromis entre la stabilité à long terme des prix et les objectifs réels à travers des procédures de consultation. Cette perspective évite l'impasse institutionnelle dans laquelle se confine le principe de la restauration de la tutelle du décideur politique par l'abrogation de l'indépendance juridique.

L'histoire montre comment les banques centrales peuvent résister aux pressions des autorités politiques, faire des compromis ou céder compte tenu de considérations politiques et sociales. Comme le souligne avec force André Orléan (2008), ces considérations conjuguées aux croyances monétaires commandent les décisions des instituts d'émission plus que les formes institutionnelles, *a fortiori* en temps de crise.

Le débat sur les inflexions de la politique économique n'a pas manqué de convoquer le thème de la *monnaie hélicoptère* auquel la crise a redonné actualité. A en juger par la réception réservée à ce dispositif, on songe à cette sentence du maître fondateur de la rhétorique, Aristote : « Apprendre sans difficultés est naturellement agréable à tout le monde… La métaphore produit précisément cet effet (6). » Le vocable « hélicoptère » a exercé en effet une séduction irrésistible de sorte qu'il a été appliqué aux aides fournies par le Fonds Covid-19 aux actifs mis au chômage et à ceux exerçant des activités informelles. Il s'agit là d'un usage fautif qui résulte de la méconnaissance de l'idée mise en résonance avec ladite image. Telle qu'elle est conçue par ses tenants, la monnaie hélicoptère est un levier que la banque centrale peut mettre en œuvre en créditant directement les comptes bancaires des ménages et des entreprises en vue de relancer l'activité (Tuner, 2017). Sous ce rapport, elle est envisagée comme une solution face à l'incapacité des outils non conventionnels de la Banque centrale européenne à rapprocher l'inflation au voisinage de 2 % et à soutenir les dépenses d'investissement et de consommation. Cette incapacité, liée au détournement des liquidités injectées au bénéfice de la spéculation financière, implique, selon les adeptes de la monnaie hélicoptère, de contourner les banques par le financement direct de l'économie. C'est cette idée que véhicule l'image du fameux appareil empruntée à Milton Friedman (1969) qui y recourt, quant à lui, pour mettre en exergue la neutralité de la monnaie, à savoir son inaptitude à agir sur le niveau de l'emploi à long terme : un déversement de tombereaux de billets qui vient doubler les avoirs des agents entraîne seulement un doublement des prix. Dans ce contexte, parler d'« hélicoptère » au sujet des versements du Fonds Covid-19 atteste manifestement un contresens qui montre, en négatif, la nécessité du partage d'un même cadre d'analyse que suppose la discussion publique.

(6) Aristote, *Rhétorique*, livre III, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 10.

Considérée comme une stratégie innovante de lutte contre la dépression par certains (Turner, 2017 ; Gali, 2020), comme un levier impropre à assurer la cohérence du *policy mix* par d'autres (Sterdyniak et Villes, 2020 ; Lavoie, 2019), la monnaie hélicoptère jouit d'un intérêt croissant qui ne saurait être ignoré. Ses tenants soutiennent qu'elle conduit non seulement à la création monétaire au service de l'activité, mais aussi à la réduction des inégalités et au ciblage des investissements de transition écologique. Au-delà des modalités pratiques se pose la redoutable question de l'organisation de la politique économique conjoncturelle dans son ensemble : comment intégrer le rôle redistributif dans les missions de stabilité des prix et de stabilité financière ?

La hiérarchisation du mandat de la banque centrale, la délimitation des domaines des instruments monétaires et budgétaires, la combinaison de ces derniers, la fonction de l'impôt sont autant d'aspects qui soulignent que les conditions d'implémentation de la monnaie hélicoptère restent à explorer.

3. Reconsidérer la politique budgétaire

La politique budgétaire, adoptée depuis plus de deux décennies dans le prolongement de l'ajustement structurel, est arcboutée sur une règle de contrôle du déficit public, qui est justifiée par un triple argument. D'abord, l'expansion des dépenses publiques est supposée entraîner une hausse du taux d'intérêt qui vient décourager l'investissement et la consommation privée ; du fait de cet effet d'éviction, la demande publique ne génère pas de surcroît d'activité. Ensuite, le financement du déficit par l'emprunt est censé générer des risques d'insoutenabilité ; un déficit continu conjugué à une hausse du service de la dette tend à épouser une dynamique explosive qui débouche sur une progression auto-entretenue de l'endettement. Enfin, le financement monétaire du budget au moyen d'avances consenties par la banque centrale est supposé participer à la tension sur les prix et entretenir l'inflation. Le corollaire de ces arguments est que la conduite de la politique budgétaire doit être subordonnée à des limitations du déficit public à 3 % du PIB et du ratio de la dette à 60 %. Cette discipline, qui s'inscrit dans une gouvernance par le nombre (Supiot, 2015), procède d'une coordination de la politique économique centrée sur l'objectif de contrôle de l'inflation à un niveau proche de 2 %. La restriction du déficit public doit non seulement soulager la Banque centrale de la contrainte du financement monétaire des dépenses publiques, mais aussi contribuer, à travers son effet modérateur sur la demande globale, à la désinflation. L'argument de taille fourni à l'appui de ce *policy mix* asymétrique est que la discipline budgétaire est nécessaire à la promotion de la crédibilité monétaire.

La crise a mis à mal cette organisation institutionnelle de la politique économique en imposant la suspension de la règle de conduite du budget public. Ainsi, l'autorité budgétaire a levé le plafond de l'endettement extérieur et révisé les dépenses à la baisse en prévision d'un déficit accru. Cette attitude a conduit certains à plaider pour des stimulations budgétaires financées par un surcroît de dettes et des avances directes de la banque centrale et donc à souscrire au desserrement budgétaire qui semble partagé aujourd'hui, crise oblige, y compris par des adversaires de la pratique du déficit public. Ils estiment cependant que la marge de manœuvre en la matière est limitée. La contrainte budgétaire de l'État ne peut être allégée par la réduction de la valeur réelle et la hausse des recettes sous l'effet de la montée de l'inflation. Ce mécanisme de correction est exclu du fait qu'il n'y a pas de signe d'accélération des tensions sur les prix à moyen terme. Dans le même temps, suite au recul de l'activité, le taux de croissance de l'économie

se situe en dessous du taux d'intérêt, ce qui aura pour conséquence un gonflement du déficit public susceptible de mettre en péril la soutenabilité de la dette.

Ce raisonnement contient à l'examen des présuppositions arbitraires. D'une part, la dynamique de la dette est saisie sous l'hypothèse que le taux de croissance est donné. Or, le sentier de croissance ne saurait être déconnecté de l'évolution du déficit public. Dans la mesure où les dépenses publiques entraînent la stimulation de la demande globale et l'accroissement des revenus et contribuent, par le biais de complémentarités stratégiques avec le secteur privé, à l'élévation de la productivité, le rythme de progression de l'activité devient dépendant des déficits. Il s'ensuit des forces de maîtrise de l'évolution de l'endettement du fait des recettes fiscales induites. D'autre part, les ressources de l'État sont supposées données : le relèvement des impôts est écarté au motif qu'il risque d'être désincitatif. Même si l'on admet cet argument, très fragile par ailleurs, l'État dispose de leviers d'action sur les ressources par l'intermédiaire de l'espace budgétaire que le FMI définit comme la marge que détient l'autorité budgétaire pour allouer des ressources aux dépenses sans compromettre sa position financière. Des recettes peuvent être ainsi dégagées par la lutte contre les entorses à l'emprise fiscale et le renforcement des contraintes incitatives au respect du droit. Les pertes de recettes consécutives à l'informalité fiscale sont multiples, comme le révèlent les pratiques frauduleuses en matière de taxe sur la valeur ajoutée, les sous-déclarations de revenus ou de résultats et le défaut de déclaration.

« Le point de vue du Trésor » semble indifférent à ces marges d'intervention et reste ainsi attaché au contrôle inflexible du déficit public. Les contractions budgétaires témoignent, si besoin est, de la conservation des règles préétablies dont l'inadaptation a été remise en lumière par le choc sanitaire. De nombreux pays s'affranchissent des limites imposées au déficit et à l'endettement publics déclarées obsolètes et procèdent à des modulations qui tiennent compte de l'affaissement économique. Que le déficit passe à 7 %, cela ne signale point des dispositions réactives. Il s'agit bel et bien d'un déficit passif induit par la récession. Les restrictions des dépenses publiques sont destinées – dit-on – à rassurer les créanciers extérieurs de l'État qu'il n'y a pas de dérapage. Cet argument, qui présente souvent un caractère péremptoire, est faible. Rien n'assure la maîtrise future du déficit. La contraction de la demande globale consécutive à la réduction des dépenses publiques risque de sacrifier la croissance, affaiblir les recettes fiscales ultérieures et entraîner un accroissement de l'endettement public. Les ajustements budgétaires opérés comportent des limites de trois ordres qui montrent que le gouvernement ne met pas à profit les marges de manœuvre ouvertes par le comportement réactif de la banque centrale. D'abord, le contexte de faible taux d'intérêt est favorable à l'emprunt public et à la stimulation budgétaire. Ensuite, cette stimulation est non seulement apte à créer un effet d'expansion sur les ressources de l'État qui vient réduire le ratio

d'endettement au PIB, mais aussi à soutenir l'activité du secteur privé par les commandes publiques. Enfin, les dispositifs en faveur du rehaussement du crédit sont à même de renforcer l'efficacité des expansions budgétaires en limitant l'effet d'éviction.

L'ampleur de la crise semble justifier largement l'orientation accommodante qui vient à point nommé tant les desserrements opérés au milieu de la décennie 2010 par le biais de deux baisses successives du taux d'intérêt n'ont pu aviver le crédit à cause de la prudence des banques face au risque et de l'atonie persistante de la croissance. Les mesures de la banque centrale sont susceptibles de catalyser les opportunités de reprise. La réduction du coût de refinancement consécutive à celle du taux directeur est censée diminuer les coûts des ressources bancaires et encourager l'offre de financement. De son côté, la suppression de l'obligation de constitution d'avoirs en monnaie de la banque centrale a pour effet l'annulation des coûts des ressources assujetties à réserves et l'accroissement du potentiel de cette offre. L'autorité monétaire vise également à inciter à l'atténuation du coût des emprunts du fait des répercussions escomptées de la réduction du coût du refinancement bancaire. Le plafonnement des taux débiteurs, autant que le ciblage des emprunteurs, a pour but de donner un coup de fouet à la demande de financement en poussant à des répercussions par l'intermédiaire de pressions à la concurrence. Dans ce contexte, les dispositifs de garantie publique combinés à l'élargissement de la gamme des collatéraux éligibles sont en mesure d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande sur le marché du crédit.

Le pari porte à travers l'ensemble de ces dispositifs très clairement sur les incidences positives des divers soutiens à l'offre des entreprises. La création de la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise, le desserrement monétaire, le report des échéances sociales et fiscales et la faible conditionnalité à l'emploi, sont censés favoriser la sortie de la crise. Si ces dispositifs ont un rôle à jouer, la vigueur de la reprise reste suspendue au niveau de la demande anticipée par les entreprises. La détérioration du pouvoir d'achat des ménages par suite des pertes de revenu et d'activité et de mise au chômage, les carences en matière de protection sociale, l'exacerbation des inégalités, la contraction de la demande externe, l'insuffisance des actions budgétaires délibérées sont autant d'obstacles à des réactions appropriées des entreprises. De plus, la priorité accordée à la compétitivité-coût et à l'accentuation de la flexibilité du marché du travail, que le FMI (2015 ; 2016) déconseille fortement d'ailleurs en période de récession, présente l'inconvénient de maintenir le sous-investissement dans l'innovation, de favoriser les licenciements et d'éroder la qualité du « capital humain » sous l'effet des difficultés de réemploi. Comme telle, elle hypothèque le potentiel de croissance à long terme.

Au vu de cette incertitude des réactions du secteur privé, la force d'impact des décisions de la banque centrale dépend largement de la mise en œuvre de l'instrument budgétaire dans une combinaison favorable à la demande

globale. Les ajustements de la loi de finances rectificative ne semblent pas cependant être à même d'apporter un soutien à la mobilisation inédite de l'instrument monétaire.

En dévoilant l'étendue de l'insécurité sociale et les carences en matière de couverture des risques, la crise a révélé une demande de protection par l'État. Comme l'écrit Robert Castel : « L'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux et mine les structures psychologiques des individus » (Castel, 2003, p. 29). Ces menaces sur la cohésion sociale mettent à l'ordre du jour la réorientation de la politique budgétaire. La gestion des finances publiques devrait être affranchie de la norme unique du contrôle du déficit à 3 % au profit de règles flexibles et assortir l'affectation des ressources aux dépenses sociales de critères qui tiennent compte de leur impact en termes de croissance et de bien-être social. Sous cet angle, l'instrument budgétaire pourrait jouer un double rôle dans la régulation des mouvements conjoncturels et la prise en charge des droits-créances. Il pourrait ainsi renforcer le jeu des stabilisateurs automatiques. Dans le cas d'une croissance ralentie, la baisse des revenus et de la demande est atténuée par la hausse des dépenses publiques et le fléchissement des rentrées fiscales. Ce mécanisme, qui produit le même effet contracyclique dans le cas d'une surchauffe de l'économie, a tendance à accroître les déficits lors des récessions et les excédents lors des expansions. Il exerce simultanément des effets-vertus sur le plan social. Lorsque l'économie connaît une contraction de l'emploi et de la masse des salaires, les prestations versées dans le cadre de la protection sociale limitent la dégradation des revenus. La force de ces stabilisateurs dépend de la sensibilité de la base fiscale à la conjoncture, de la progressivité de l'imposition des revenus autant que de l'importance des dépenses de couverture des risques de perte de revenu et d'emploi. Si l'on prend en considération l'impact des dépenses d'éducation et de santé sur la croissance à long terme et, partant, sur les ressources fiscales, la politique budgétaire serait à même de combiner les objectifs de régulation de la conjoncture, d'améliorer le potentiel de croissance et des conditions d'exercice des droits sociaux en respect de la soutenabilité de la dette. L'accès très restreint à la couverture des risques comme l'ampleur des demandes sociales adressées à l'État plaident pour cette orientation.

La reconsidération de la politique budgétaire passe par des arbitrages dans le domaine de la fiscalité et la répartition des dépenses où la cohésion sociale devrait être un principe cardinal d'autant qu'il est très probable que l'après-pandémie sera marquée par la montée du chômage, la dégradation des conditions d'existence et l'accentuation de la pauvreté. Ces enjeux se situent dans le droit fil d'une autre dette, dont le terme est confiné dans l'oubli mais le contenu bien intégré dans la Constitution de 2011, « la dette sacrée » que la société doit honorer envers ses membres pour leur procurer les moyens d'exister.

Au total, l'opportunité que recouvre l'ouverture de la fenêtre d'évaluer la pertinence des orientations monétaires et budgétaires et des réformes du marché participe pleinement du débat sur le « changement de modèle de développement ». A cet égard, il est nécessaire de poursuivre l'interrogation sur les règles et arbitrages qui commandent la politique économique, en les assortissant d'une argumentation serrée, et d'identifier les options possibles. « Une erreur de diagnostic, écrit Robert Boyer, induit un fourvoiement des politiques » (2020, p. 8). Aussi importe-t-il d'approfondir le diagnostic de l'essoufflement de la croissance observé en étendant le soupçon aux bienfaits prêtés à l'impact de la concurrence sur l'efficacité, à l'amélioration de la gouvernance de l'État, à la baisse de la pression fiscale et au contrôle des dépenses publiques, à la réduction du niveau de la réglementation et à l'extension des incitations au secteur privé et au soutien à la compétitivité. Faute d'interrogations critiques sur ces questions, de larges zones d'ombre subsistent quant aux caractéristiques du comportement de l'économie nationale et aux politiques publiques à mettre en œuvre. L'appel privilégié à cet égard à la *doxa* (7) se traduit par des contresens comme celui de la thèse selon laquelle ce modèle est tiré par la demande. Cette thèse dérive d'une interprétation fautive de la définition du revenu dans l'optique de la demande globale comme l'addition de la consommation des ménages, de l'investissement privé, des dépenses publiques et des exportations nettes d'importations. La décomposition quantitative de la contribution de chacune de ces composantes montre que la demande domestique contribue fortement à la croissance de l'activité. Il est cependant erroné d'en déduire que le modèle de croissance est fondé sur cette demande. Ces contributions sont pondérées par le poids de chacune des parties constitutives de la demande globale. Ainsi, si celle de la consommation des ménages est importante, c'est parce que la part des dépenses correspondantes est prépondérante ; la préconisation des politiques de l'offre, comme alternative pour créer une dynamique vertueuse de croissance, dénote un contresens car ce sont ces politiques qui ont la faveur du décideur public depuis le début des années 2000. La littérature sur le développement offre des analyses dont l'exploitation est en mesure d'apporter un éclairage sur les bilans des politiques publiques, sur les structures et le comportement du secteur privé, les formes du chômage autant que sur la répartition des ressources et des droits. A ce sujet, peuvent être sollicitées avec profit des études récentes d'organisations comme le FMI sur la qualité de la stabilité macroéconomique et des réformes du marché comme sur les liens entre inégalités et croissance (FMI, 2005 ; 2016). En mettant l'accent sur les facteurs d'inefficience et les dispositifs contreproductifs ou inappropriés, elles sont de nature à secouer des lieux communs qui ont la vie dure. Se défaire des préjugés est ici un impératif. A cet égard, il est primordial, comme le suggère le poète Paul Valet, d'envisager « comment échapper aux bruyantes certitudes ».

(7) J.P. Fitoussi (2020) confère à cette *doxa* le statut d'une novlangue caractérisée par le rétrécissement du vocabulaire économique au moyen de la mise en valeur de termes tels que concurrence, compétitivité ou réformes structurelles et la répudiation d'autres comme expansion monétaire, politique de la demande ou déficit public. Cette opération, qui dégrade la pensée au rang de ritournelles, exerce une emprise sur les représentations et façonne les termes du débat public en imposant des interdits et esquives au profit d'un parler lénifiant. Cette réponse s'inscrit manifestement dans la lignée de l'objection du peintre Apelle faite au cordonnier qui critique dans le tableau non seulement la sandale mais aussi autres détails, qui réapparaît aujourd'hui à la faveur de la pandémie.

Références bibliographiques

Ouvrages et articles

Aristote (2011), *Rhétorique*, Livre III, Paris, Les Belles Lettres.

Amendola M., Gaffard J.-L. et Saraceno F. (2020), *Le Temps retrouvé de l'économie*, Paris, Odile Jacob.

Boudon R. (1986), *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.

Boyer R. (2020), *Le Capitalisme à l'épreuve de la pandémie,* Paris, La Découverte.

Castel R. (2003), *L'insécurité sociale*, Paris, le Seuil.

Daniel J., Davis J., Fouad M. et Van Rijckeghem C. (2006), *L'Ajustement budgétaire instrument de stabilité et de croissance*, FMI.

Eggertsson G., Ferrero A. et Raffo A. (2014), « Can Sructural Reform Help Europe ? », *Journal of Monetary Economy*, vol. 61, issue C.

Fitoussi J.-P. (2020), *Comme on parle, l'emprise de la novlangue sur nos sociétés*, Paris, Les Liens qui libèrent.

Fitoussi J.-P. et Rosanvallon P. (1996), *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, le Seuil.

Gali J. (2020), « Helicopter Money : The times is now », *Mitigating the COVID Economic Crisis : Act Fast and Do Whatever It Take*, R. Baldwin et B. Wter di Mauro (ed.).

Grigoli F., Paredes E. et Di Bella G. (2016), « Inequality and growth : a heterogeneous approach », IMF Working paper, n° 16/244.

Friedman M. (1969), *The optimum Quantity of Money*, London, MacMillan.

Kingdon J. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown et Cie.

Klein E. (2020), *Le Goût du vrai*, Paris, Tracts Gallimard.

Lavoie M. (2020), « Modern monetary theory and post-Keynesian economics », *Real-world economics review*, n° 89, october.

Orléan A. (2008), « Les croyances monétaires et le pouvoir des banques centrales », *in Les Banques centrales sont-elles légitimes ?* J.Ph. Touffut (éd.), Paris, Albin Michel.

Sen A. (2010), *L'Idée de justice*, Paris, Flammarion.

Sterdyniak H. et Villers S. (2020), *Crise économique 2020* : *vers un nouveau monde*, Paris, Economica.

Supiot A. (2015), *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.

Taouil R. et Soual M. (2020), « Régime de politique économique et développement », *in* N. El Aoufi et B. Billaudot (éd.), *Industrialisation et développement*, *Made in Maroc Made in Monde*, Rabat, Économie critique.

Taouil R. et Abouyoub Y. (2019), *Economic policy regime, quality of growth and social cohesion : Cases of Morocco and Tunisia*, XXX.

Taouil R. (2009), « Réforme de la banque centrale et politique monétaire », *Économie appliquée*, vol. 69, n° 1.

Touffut J.Ph. *et al*. (2008), *Les Banques centrales sont-elles légitimes ?* Paris, Albin Michel.

Turner A. (2017), *Reprendre le contrôle de la dette : pour une réforme radicale du système financier*, Paris, Éditions de l'Atelier.

Rapports

Bank Al Maghrib (2020), *Rapport annuel de 2019*, Rabat.

Banque mondiale (2020), *Maroc : rapport de suivi de la situation économique*, Washington.

Banque mondiale (2017), *Le Maroc à l'horizon 2040 : investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique*, Mémorandum économique, Washington.

Fonds monétaire international (2020), *Rapport de mission au titre de l'article IV avec le Maroc*, Washington.

Fonds monétaire international (2016), *World Economic Outlook*, Washington.

Fonds monétaire international (2015), *World Economic Outlook*, Washington.

Haut-Commissariat au Plan (2019), *La Situation économique en 2019 et ses perspectives en 2020*, Rabat.

Haut-Commissariat au Plan (2020), *Répercussions de la pandémie Covid-19 sur la situation économique des ménages*, Rabat.

Haut-Commissariat au Plan (2017), *Enquête nationale sur l'emploi : dimensions de la réforme et principaux résultats*, Rabat.

Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale (2017), *Le Marché du travail au Maroc, défis et opportunités*, Rabat.

Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale, (2017b), *Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire,* 2001-2014.

Secrétariat général du gouvernement (2020), *Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2021*, Rabat.

Crise sanitaire, inégalités et société civile au Maroc

Mohammed Benlahcen Tlemçani *

Abderrahim Oubrahim **

* Laboratoire Économie du développement (LED)
mbenlahcen792@gmail.com

** Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger
oubrahim_abd@hotmail.fr

Introduction

La bonne gouvernance et la mobilisation d'une société civile active ont constitué le « maillon fort » du Maroc pour relever le défi de la lutte contre la propagation de la pandémie liée au coronavirus. La gestion du coronavirus par les autorités marocaines a fait montre d'une rapidité et d'un pragmatisme auxquels citoyens et analystes n'avaient guère eu l'occasion de s'habituer jusque-là. Les pouvoirs publics au Maroc ont pris des mesures sanitaires rapides pour diminuer la propagation du virus (1). Des structures de gestion de crise *ad hoc*, sur le plan épidémiologique et économique, ont été mises en place afin d'assurer un suivi pertinent de la situation. Les premiers cas de Covid-19 sont apparus au début du mois de mars 2020, et les autorités marocaines ont décrété l'état d'urgence sanitaire le 20 mars alors que le pays ne comptait qu'une dizaine de cas. Selon les données publiées par le ministère de la Santé, le nombre d'infections s'était établi, à la veille du déconfinement, à 8 508 cas confirmés de coronavirus, dont 732 cas actifs et 211 décès. Le taux de létalité avait atteint 2,48 % et le nombre des rétablis a poursuivi son amélioration, s'établissant à 89 % des cas affectés (2).

Avec un effectif total de 25 574 membres du personnel de santé (3), les autorités marocaines ont pris des mesures rapides et efficaces pour augmenter le nombre de lits de soins intensifs de 1 640 à 3 000. La stratégie du pays d'augmenter progressivement sa capacité à tester la population et à rechercher les contacts potentiels, de mettre en œuvre des restrictions de voyage puis de fermer ses frontières, d'exiger des citoyens de limiter leurs déplacements et de porter un masque, puis d'entrer et de rester en confinement, s'est avérée efficace pour limiter la propagation du virus.

Toutefois, il faut noter que cette stratégie a été efficace jusqu'au mois de juin. Après le déconfinement, on a dénoté un tâtonnement des pouvoirs publics et l'absence d'une stratégie claire de gestion de crise. Malheureusement, les nombres d'infections et de décès ont enregistré des hausses alarmantes au cours des mois d'août-septembre, obligeant les autorités publiques à prendre des mesures plus restrictives pour lutter contre la propagation du virus. Le 17 septembre 2020, le bilan était de 94 504 cas de contamination et le nombre des morts est passé à 1 714 (4).

(1) Détection des cas par caméra thermique dans les aéroports, fermeture des frontières et confinement total dès le 20 mars, avec 86 cas confirmés alors – 2 251 cas et 128 décès à la date du 16 avril.

(2) Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale, « Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc », note stratégique, juillet 2020.

(3) Selon la carte sanitaire du ministère de la Santé, y compris dans le secteur privé.

(4) Revue *Challenge*, 18 septembre 2020.

Sur le plan économique, un fonds spécial Covid-19 a été créé (d'un montant de près de 3,3 milliards US$ à la fin mai), destiné à atténuer les impacts de la pandémie sur les entreprises et les ménages vulnérables tout en permettant des allocations de santé plus élevées. Ce fonds national a permis d'éviter la faillite d'un bon nombre d'entreprises, notamment les PME, sauver des emplois et assurer la relance économique par un report des charges, des garanties et des prolongements de prêt ainsi qu'un soutien financier aux particuliers à hauteur de 75 % du salaire minimum. Le fonds devait initialement être abondé à hauteur d'un milliard d'euros, mais ce montant a été rapidement dépassé après une multiplication de dons d'acteurs privés et institutionnels (5) et a pu atteindre plus de 3 milliards d'euros, soit 3 % du PIB, plaçant la relance marocaine dans le même ordre de grandeur que les plans européens. Les industries textiles du pays ont été réorientées sur la production de masques chirurgicaux, avec une capacité de production de 6 millions de masques par jour (6). Un Comité de veille économique (CVE) a été mis en place au ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme administrative, chargé, d'une part, de suivre l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux et, d'autre part, d'identifier les mesures appropriées en termes de soutien aux secteurs impactés. Le Maroc a également préparé un projet de loi de finances rectificative, afin de rééquilibrer les comptes publics et soutenir les secteurs et les catégories fortement affectés par la crise.

(5) Le fonds a été abondé à hauteur de 33 % par le budget de l'État, 22 % par les entreprises publiques, 15 % par l'UE, le reste se répartissant entre les fondations et associations, les banques et le secteur privé.

(6) Le prix des masques fixé à 70 centimes d'euros a été subventionné par l'État.

Cette contribution n'a pas pour objectif d'exposer et d'analyser la gestion de la crise sanitaire par les autorités publiques (7) mais plutôt de mettre en lumière l'impact social de la crise sanitaire et le rôle joué par la société civile, tout particulièrement le secteur associatif, dans la lutte contre la pandémie.

En effet, sur le plan social, la pandémie de la Covid-19 n'a pas manqué, d'une part, de révéler au grand jour les fragilités et vulnérabilités de certaines franges de la population et de faire ressortir, d'autre part, l'esprit de solidarité qui caractérise la société marocaine depuis des siècles. En complément de l'aide de l'État à la population la plus vulnérable, des formes de solidarité ont émergé pour venir en aide aux plus nécessiteux.

La première section de cet article dresse d'abord un état des lieux des inégalités et vulnérabilités au Maroc avant la crise sanitaire pour analyser ensuite les conséquences négatives de cette crise et ses répercussions sur le volet social. La seconde section se penche sur les actions menées par la société civile, tout particulièrement le secteur associatif, dans la lutte contre la pandémie.

(7) Pour s'informer sur l'action des pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire, *cf.* F.Z. Aazi, M. Audibert, Y. Bouazizi *et al.*, *Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc : évaluations et analyses d'un collectif de chercheurs*, ÉRÉCA, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Aïn Chock, Université Hassan II, Casablanca, août 2020 ; B.E. Chegri, El H. Elatife, A.A. Fadili, M. Ait Kassi, *Les Économistes discutent la gestion de la crise du Covid-19 au Maroc : quelques interrogations économiques en cascade aux portes sociales au Maroc*, Université Mohammed V de Rabat, Maroc, 2020.

1. L'impact social de la crise : la Covid-19 aggrave les inégalités et les vulnérabilités

Dans nombre de pays à travers le monde, la crise sanitaire a aggravé les inégalités sociales en les rendant plus visibles et, souvent, plus dramatiques en termes de pertes d'emplois, de manque de ressources vitales, de conditions de

vie, de logement, d'exposition à la maladie, de gestion de la vie domestique, de la relation conjugale.

Pour ce qui est du Maroc, c'est le pays du Maghreb où les inégalités entre citoyens sont considérées les plus fortes. Le dernier rapport d'Oxfam (8) dresse un tableau plus ou moins précis des écarts de richesse au sein du royaume et plaide par la même occasion pour une fiscalité plus équitable. Cependant, pour que l'analyse des inégalités soit crédible, elle doit s'appuyer en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine, aux actifs des ménages. Au Maroc, de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines, ne sont guère accessibles. Hormis quelques publications récentes (9), il y a une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et des diverses formes qu'elles prennent.

1.1. Les inégalités sociales au Maroc

La crise sanitaire a mis au grand jour et avec éclat les inégalités sociales ; bien avant la crise de la Covid-19, les inégalités sociales sont analysées et décortiquées par les institutions nationales et internationales (10). Cette contribution n'a pas comme ambition de faire une analyse approfondie des inégalités sociales, il s'agira tout simplement d'exposer, et d'une manière sommaire, quelques indicateurs sur les inégalités de revenus, d'éducation, de santé et de logement.

En matière d'inégalités des revenus, il faut tout d'abord préciser que les méthodes classiques de mesure des inégalités utilisées au Maroc et dans beaucoup de pays s'appuient souvent sur des enquêtes de consommation auprès des ménages, pour essayer d'estimer les dépenses des ménages (et non la totalité de leurs revenus) en tant qu'indicateur indirect de la disparité des revenus. Ces mesures officielles de l'inégalité, qui reposent principalement sur des données d'enquête auto-déclarées, sous estiment, de fait, les revenus les plus élevés. Ces enquêtes sur la consommation ne permettent pas de capter la totalité des revenus, notamment ceux accumulés par les 1 % de la population situés au sommet de la pyramide.

Compte tenu des limites de ces méthodes, on se contentera ici de faire usage essentiellement des données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), de la Banque mondiale et du PNUD.

Concernant la répartition des revenus, le Maroc possède le niveau d'inégalités le plus élevé d'Afrique du Nord, malgré une légère baisse depuis une décennie. Les 10 % les plus riches ont un niveau de vie en moyenne 12 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, un écart qui n'a guère reculé depuis les années 90 (11). Le graphique ci-dessous retrace cette situation inégalitaire des revenus : plus l'indice de Gini est élevé, plus les inégalités sont élevées. L'indice marocain est le plus élevé et il ne baisse pas, contrairement à celui des autres pays de la région.

(8) Oxfam, *Un Maroc égalitaire, une taxation juste*, avril 2019.

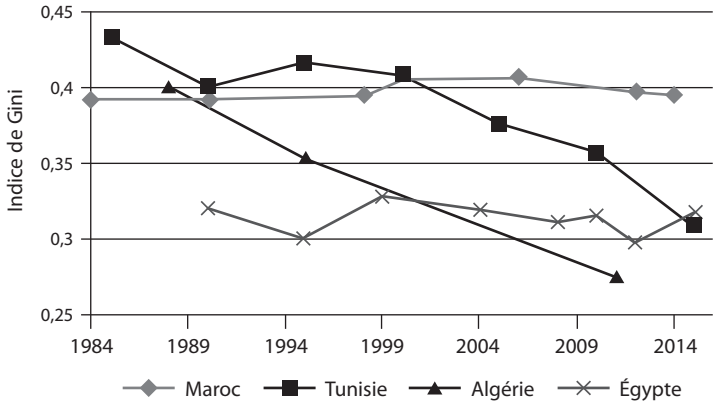
(9) N. El Aoufi et S. Hanchane, *les Inégalités réelles au Maroc, une introduction*, éditions Économie critique, 2016 ; N. El Aoufi, *Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique*, IRES, juin 2010 ; Haut-Commissariat au Plan, « Dynamique de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc », 2008 ; Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des études et des prévisions financières, « La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses des politiques publiques », octobre, 2018 ; Conseil économique, social et environnemental, « Les inégalités régionales et territoriales », Focus du rapport annuel 2017.

(10) M. Azzam, « Pandémie Covid-19 en Tunisie : les inégalités, les vulnérabilités à la pauvreté et au chômage », Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, Tunis, 2020 ; Touhami Abdelkhalek, Dorothée Boccanfuso, Luc Savard, « Politiques économiques, pauvreté et inégalités au Maroc : analyses en équilibre général micro-simulé », revue *Mondes en développement*, 2009/4 (n° 148).

(11) Oxfam, *op. cit.*

Graphique 1

Évolution des indices de Gini du Maroc et des pays voisins



Source : Oxfam, *op. cit.*

La situation des Marocains s'est améliorée au cours des vingt dernières années, et le Maroc a réussi une réduction significative de la pauvreté monétaire, passée de 15,3 % en 2001 à 4,8 % en 2014 selon le HCP. Cependant, les nouvelles estimations de la Banque mondiale, basées sur le revenu par habitant, indiquent que l'incidence de la pauvreté pourrait atteindre 6,6 % en 2020. La plupart des personnes pauvres et vulnérables résident en zones rurales.

Par ailleurs, en raison de la crise économique et sociale déclenchée par la Covid-19, la proportion de personnes « vulnérables à la pauvreté » et/ou « pauvres » pourrait passer de 17,1 % de la population en 2019 à environ 19,87 % en 2020, soit 1,058 million de personnes additionnelles (12). Les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés par la précarité car la grande majorité ne parvient pas à accéder à un emploi stable, à un salaire décent et à une couverture médico-sociale. Il convient de noter aussi de fortes inégalités territoriales ; l'examen des résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages fait apparaître de fortes disparités en matière de pauvreté et d'inégalités socio-économiques entre les régions (13).

(12) HCP, *op. cit.*

L'éducation joue un rôle déterminant dans la création et la reproduction des inégalités. Malgré des améliorations indéniables, un tiers de la population marocaine est encore analphabète, et en milieu rural la proportion des femmes analphabètes dépasse les 50 %. Selon les résultats de l'Atlas territorial des disparités en éducation (14), le niveau d'inégalité face aux années d'études atteint des proportions préoccupantes au Maroc.

(13) Haut-Commissariat au Plan, « Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages », 2006-2007 ; El Aoufi et Hanchane, *op. cit.*

Avec moins de 5,64 années d'étude en moyenne (école primaire comprise), le Maroc occupe la 136e place sur 175 pays en termes d'années de scolarisation. À titre indicatif, la moyenne pour plus des trois quarts des pays du monde se situe au-delà des six années d'étude. Les quinze premiers

(14) Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Atlas territorial des disparités en éducation, 2017.

pays du classement affichent une moyenne de douze ans. Certes, des progrès ont été réalisés dans ce domaine. En vingt ans, le nombre moyen d'années de scolarisation a plus que doublé. Une évolution qui n'a cependant pas profité à tout le monde, selon l'indice de mesure des inégalités. Pour l'Atlas, « la massification de l'éducation n'a pas suffisamment été accompagnée d'une diminution conséquente des inégalités dans ce domaine ».

L'enquête internationale sur les acquis scolaires, « Trends in International Mathematics and Science Study » (TIMSS) (15) qui publie les résultats éducatifs du Maroc, classe celui-ci parmi les plus mauvais élèves en termes absolus. Concernant les résultats de l'apprentissage en lecture, par exemple (PIRLS-2016) (16), seuls 16 % des enfants faisant partie des 20 % les plus pauvres réussissait ce test, contre 53 % des enfants appartenant au 20 % les plus riches.

C'est sur ce terreau de fortes inégalités conjuguées à un niveau faible d'apprentissage que le secteur privé s'est peu à peu développé. La privatisation de l'éducation au Maroc est indissociable de la faillite du secteur public de l'enseignement. Un million d'élèves sont inscrits dans des établissements privés, soit 14 % des élèves marocains (17). Dans les grandes villes comme Casablanca ou Rabat, le taux des élèves inscrits dans le privé serait proche de 70, voire de 80 % (18).

L'analyse de la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) du ministère de l'Économie et des Finances (19) souligne les contre-performances du Maroc en matière d'éducation et le retard pris en matière de scolarisation par rapport à certains pays émergents dont le niveau de développement est comparable à celui du Maroc. Cette étude se veut justement une contribution à l'enrichissement du débat engagé sur le nouveau modèle de développement économique.

Enfin, le manque d'offre publique est particulièrement criant dans le préscolaire. Cela conduit le secteur privé, notamment lucratif, à vouloir combler le vide laissé par l'État, mais seulement dans les zones considérées rentables, laissant de côté les zones périurbaines et rurales. Ainsi, plus de la moitié des enfants marocains de 4 à 5 ans (soit 754 000 sur 1 342 000 environ) ne reçoit toujours aucune éducation préscolaire, qu'elle soit publique ou privée (20).

À l'échelle d'une vie, les conséquences de ces inégalités se font ressentir en termes d'analphabétisme ou de lacunes pour grimper dans l'échelle sociale. Pour rappel, près d'un tiers de la population marocaine est toujours analphabète. Pour lutter contre ce phénomène, la vision stratégique de la réforme 2015-2030 du Conseil supérieur de l'éducation prône « l'ancrage de l'école de l'équité ». L'une de ses recommandations majeures appelle à « mettre en place une discrimination positive en faveur des zones défavorisées, notamment dans le milieu rural ».

En matière de santé, tout d'abord il faut signaler l'état des infrastructures sanitaires du pays. C'est ici que le bât blesse. Les problèmes structurels du

(15) Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Résultats des élèves marocains en mathématiques et en sciences dans le contexte international », Rapport thématique, TIMSS 2015. Cette enquête est coordonnée par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA).

(16) Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Résultats des élèves marocains dans l'étude internationale sur le progrès en littérature », Rapport thématique, PIRLS 2016.

(17) J. Gattioui, « Enseignement privé : les tarifs bientôt plafonnés ? », *LesEco.ma*, 14 juin 2018. http://www.leseco.ma/economie/67424-enseignement-prive-les-tarifs-bientot-plafonnes.html

(18) G. Kadiri, « Au Maroc, la disparition des écoles publiques accélère la marchandisation de l'éducation », *Le Monde*, 21 novembre 2016. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/21/au-maroc-la-disparition-des-ecoles-publiques-accelere-la-marchandisation-de-l-education_5035293_3212.html

(19) Ministère de l'Économie et des Finances, *op. cit.*

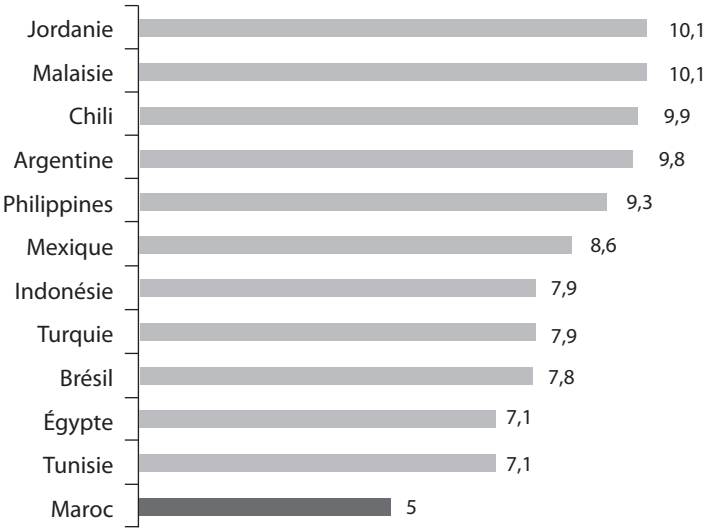
(20) Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique,

Rapport sur un préscolaire équitable et de qualité, 2017.

système de santé marocain sont nombreux, comme le budget de la Santé, qui représente moins de 6 % du PIB ; un taux de mortalité maternelle et infantile inacceptable, dû à la place des femmes dans la société ; une grande incidence des maladies « de pauvre », comme la tuberculose ; un manque criant de personnels de santé, médecins et infirmiers ; un retard choquant dans l'assainissement et l'hygiène ; un accès aux soins de santé primaire presque impossible en zone rurale ; une gouvernance centralisée loin des réalités du terrain ; et l'omniprésence de la corruption dans le secteur sanitaire.

Graphique 2

Durée de scolarisation : le Maroc au bas de l'échelle



Source : DEPF.

(21) Banque mondiale, « Le Maroc à l'horizon 2040 », Mémorandum économique 2017.

(22) L'Assurance maladie obligatoire (AMO) garantit, pour les assurés et les membres de leurs familles à charge, la couverture des risques et frais de soins de santé inhérents à la maladie ou l'accident, à la maternité et à la réhabilitation fonctionnelle. Ainsi, elle donne droit au remboursement et éventuellement à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requise par l'état de santé du bénéficiaire. Quant au RAMED (Régime d'assistance médicale), il est fondé sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit des démunis.

Quant à l'accès à la santé, le Mémorandum économique 2017 de la Banque mondiale dresse un tableau bien sombre de la santé au Maroc (21). Ce mémorandum signale que 8,5 millions de Marocains (à peu près 25 %) n'ont pas accès aux soins médicaux dans un pays comptant, en moyenne, 6,2 médecins pour 10 000 habitants, contre 12 en Algérie et en Tunisie et 37,1 en Espagne. Le même manque est ressenti au niveau de la santé mentale où les structures d'accueil n'offrent qu'un lit pour 10 000 habitants, soit bien moins que la moyenne mondiale recommandée de 4,4 lits. La Banque mondiale a également tiré la sonnette d'alarme quant aux dysfonctionnements qui touchent les régimes de couverture médicale au Maroc, précisant que 60 % de la population est couverte dans le cadre de l'AMO et du RAMED (22) qui devraient, dans le futur, bénéficier aux travailleurs du secteur non structuré, aux indépendants et professions libérales. La couverture sociale

demeure pour sa part insuffisante en dépit des efforts consentis. En effet, en 2018, 38 % de la population marocaine ne disposait pas d'une couverture médicale, et près de 60 % de la population active n'était pas couverte par un régime de pension. La situation est encore plus critique pour certaines catégories vulnérables, étant donné que les deux tiers des personnes en situation de handicap (66,9 %) ne bénéficient d'aucun régime de sécurité sociale (23).

Les politiques de privatisation touchent durement le domaine de la santé. Au Maroc, 57 % des consultations médicales sont réalisées dans le secteur privé (24), mais la probabilité d'y avoir recours est fortement liée au niveau de vie : 39 % des consultations des 20 % les plus défavorisés ont lieu dans le privé, alors que cette proportion monte à 80 % pour les 20 % les plus aisés (25). Le très haut niveau de recours au secteur privé, y compris par les plus pauvres, indique non seulement l'insuffisance des infrastructures et du personnel dans le secteur public, mais aussi la défiance de la population vis-à-vis de la qualité des soins qui y sont dispensés.

Les insuffisances des systèmes de santé et d'éducation au Maroc, la mauvaise gestion des ressources humaines, l'absentéisme et la corruption qui caractérisent ces secteurs expliquent son faible Indice de développement humain (IDH), le Maroc occupe la 123e place sur 188 pays, derrière la Tunisie (97) et l'Algérie (83).

Pour ce qui est, enfin, des inégalités en matière d'accès au logement, il est nécessaire de préciser, tout d'abord, que la problématique du logement au Maroc est caractérisée par une offre insuffisante (26) traduisant un « manque structurel » et impliquant, en longue période, le développement anarchique et informel de formes d'habitat précaire et insalubre pour les populations pauvres et à bas revenu (27).

L'offre actuelle en logement n'est pas adaptée au pouvoir d'achat des ménages, chose qui constitue un handicap majeur à l'accès au logement. Selon le ministère de l'Habitat, l'offre de logement est de 8,86 millions d'unités d'habitation dont 6,2 millions en milieu urbain (soit 70 %) et 2,7 millions en milieu rural (30 %) (28). Une frange importante des ménages se voit obligée de passer à l'habitat non réglementaire, en particulier dans les bidonvilles. Ce phénomène peut prendre une autre forme, celle liée à la cohabitation. Ce phénomène en général concerne les jeunes ménages dont une bonne partie refuse d'aller habiter dans des logements précaires. Le système bancaire actuel représente un handicap discriminatoire pour l'accès au logement. Les ménages dont les revenus ne sont pas réguliers se voient de fait exclus de tout financement bancaire, en particulier ceux qui relèvent du secteur informel. Ces ménages doivent compter en général sur leur propre épargne pour accéder à un logement décent ou sur des aides familiales. Par ailleurs, les personnes qui n'admettent pas le principe du taux d'intérêt exigé par le système bancaire, pour des raisons religieuses et culturelles, sont exclues de fait de l'accès au logement.

(23) Rapport du Conseil économique, social et environnemental, Le Nouveau modèle de développement au Maroc, CESE-Rabat, 2019.

(24) Dont 54 % en milieu rural et 60 % en milieu urbain, HCP, « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire », *Les Cahiers du Plan*, n° 50, 2018.

(25) *Ibid*.

(26) Dans l'état actuel des choses, le marché immobilier est régulé par les seuls mécanismes de l'offre et de la demande. Ce marché est déficitaire pour plusieurs années à cause de la faible production par rapport à la demande en logement. Il faut noter que le déficit du logement est passé de 1,2 million d'unités en 2002 à 400 000 actuellement.

(27) M. Benlahcen Tlemçani, *La Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*, Presses universitaires de Perpignan, 1999, coll. Études.

(28) Ministère de l'Habitat, *Note de conjoncture immobilière*, n° 15, 2019.

Il faut préciser également que le pouvoir d'achat de la grande majorité des ménages en milieu urbain s'avère impuissant face aux prix proposés par les promoteurs immobiliers. En effet, dans certains quartiers de la capitale administrative (Rabat), les prix affichés varient entre 14 000 et 15 000 dirhams le mètre carré, et nous parlons bien de quartiers qui ne sont pas tout aussi prisés que d'autres. Aussi et pour des raisons culturelles, les femmes en général n'ont pas un accès facile au logement au Maroc, notamment les veuves, les divorcées et les célibataires.

Enfin, il faut mentionner les difficultés rencontrées par les habitants en milieu rural pour accéder à un logement décent. La forme discriminatoire la plus présente en milieu rural est celle liée à l'inexistence d'un habitat décent répondant aux normes reconnues en la matière, en particulier les équipements et les infrastructures de base.

En milieu rural, l'intervention de l'État en matière d'habitat est très rare, et son soutien aux ménages pauvres est pratiquement inexistant. En général, les ménages qui veulent accéder à un logement décent doivent compter sur leurs propres ressources financières, particulièrement les ménages pauvres. C'est ainsi, et par manque de revenus stables, que des ménages se voient obligés de quitter leur territoire d›origine à la recherche d›un habitat décent en ville. En habitant en bidonville, ils s'inscrivent sur la liste d'attente de ceux qui vont avoir la chance d'accéder à l'aide de l'État en matière de logement. En conclusion, la discrimination en matière d'accès au logement au Maroc subsiste de manière criante, pour des raisons économiques, spatiales et socioculturelles (29).

(29) M. Benlahcen Tlemçani, *La Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures, op. cit.*

1.2. Le confinement et l'aggravation des inégalités

A la lumière de ce qui précède en termes d'inégalités sociales au Maroc, la crise de la Covid-19 ne pouvait qu'aggraver ces inégalités. A titre d'exemple, le confinement, qui est considéré comme le moyen ultime de la prévention pour réduire la propagation du virus, a mis au grand jour trois formes d'inégalité flagrante et les a rendues extrêmement visibles pendant le confinement : celles relatives aux conditions d'habitat, à l'éducation et aux inégalités selon le genre dans la relation conjugale.

En matière de conditions d'habitat, le confinement a révélé les inégalités : nombre limité de pièces, logements de petite surface, surpeuplés ou insalubres, des classes populaires qui habitent dans la périphérie suburbaine (ou en milieu rural) dans des logements qui souvent ne répondent pas à la norme du « logement décent » tel que défini au niveau international. Le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (30) nous renseigne sur cette forme d'inégalité rendant l'acceptabilité et la faisabilité du confinement très inégales. Les données du recensement révèlent que 34,7 % des logements ont moins de 2 pièces (10,3 % une pièce et 24,4 % deux pièces), 32,8 % ont 3 pièces et 32,5 % 4 pièces ou plus.

(30) Ministère de l'Habitat, « Recensement général de la population et de l'habitat 2014 ».

Il est évident que dans les logements d'une ou de deux pièces, pour un ménage moyen de 4 à 6 personnes, le confinement devient extrêmement difficile à vivre, l'intolérance peut atteindre son apogée très rapidement et peut pousser à braver l'interdit en s'exposant et exposant les autres au virus. A l'inverse, une habitation de quatre pièces et plus favorise la résilience face au confinement et réduit les risques de contagion en cas d'infection de l'un des membres de la famille.

De plus, ceux qui résident dans des villas ou des maisons traditionnelles ou modernes (60 % disposant d'un espace récréatif tel que jardin, véranda, patio…) ont plus de chances de desserrer l'étau du confinement ; au contraire, les résidents en appartement (11,6 %) ou en bidonville (4,5 %) ne peuvent se prévaloir d'espaces récréatifs, ce qui rend leur confinement plus difficilement supportable. Le HCP indique que 11 % des Marocains ont vécu des problèmes de voisinage (bruits, crispations…). Cette part est plus élevée chez les citadins (14 %) que chez les ruraux (7 %), chez ceux vivant dans un appartement (15 %) que chez ceux vivant dans un logement précaire ou en bidonville (16 %) (31).

Pendant la période de confinement, les conditions d'habitat ont poussé certains ménages logés dans des petites surfaces à braver l'interdit et ne pas respecter l'état d'urgence en occupant certains espaces publics (jardins, parcs, marchés…), obligeant ainsi les autorités publiques à faire intervenir la police, la gendarmerie, voire même l'armée pour les persuader de regagner leurs logements (32).

Concernant les inégalités éducatives, beaucoup d'enfants en milieux urbain et rural, dont les parents sont de condition modeste ou illettrés, ne pouvaient pas bénéficier d'un suivi et d'un soutien pédagogique pendant la période de confinement, les mettant ainsi dans une situation d'inégalité lors de la reprise de l'école.

Bien entendu, les enfants qui ont pu bénéficier d'un suivi, même minimal, de leurs parents ayant un niveau d'éducation élevé par un maintien d'éveil intellectuel et de rattrapage scolaire et pouvant être, par ailleurs, dotés en équipement approprié (ordinateur, imprimante, et accès l'internet permettant un enseignement virtuel) étaient en meilleure prédisposition pour combler les déficits d'enseignement occasionnés par la fermeture des écoles, lycées et universités pendant plusieurs mois.

Quant aux inégalités de genre et à la violence à l'égard des femmes, les experts de Policy Center (33) relèvent que 2,4 % des filles quittent l'école lors de leur scolarité dans le primaire (6 à 11 ans), ce qui fait que le taux de transition entre les niveaux est inférieur à celui des garçons, malgré les écarts des taux d'abandon aux niveaux secondaire, collégial et qualifiant. Par ailleurs, les répercussions du confinement ne sont pas uniquement socioéconomiques, elles sont aussi psychologiques et, à plusieurs égards, ce sont les femmes qui en sont les principales victimes. En temps normal, les femmes subissent une double charge de travail domestique car tiraillées entre

(31) HCP, *Évolution des comportements des Marocains face à la pandémie de Covid-19*, 2020.

(32) Des blindés de l'armée ont été aperçus au début de la période du confinement (mars), à Marrakech, Casablanca, Fès… Et aussi pendant la période du durcissement des mesures de restrictions (août), après avoir enregistré une hausse inquiétante des cas de contamination.

(33) Policy Center for the New South, « L'État au révélateur de la Covid-19 », *Policy Paper*, juillet 2020.

le travail à l'extérieur et celui à l'intérieur du foyer. En temps de pandémie et de confinement, cette charge devient triple, car aux deux premières s'ajoute celle de prendre soin des enfants et d'assurer le suivi de leur scolarité à distance. Cette situation d'avant, qui semblait s'améliorer grâce aux efforts déployés par les forces vives progressistes du pays et qui faisaient de l'égalité des sexes une condition incontournable dans leur plaidoyer pour la démocratisation du pays, semble être compromise à la lumière de la réalité engendrée par la pandémie (34). Cette situation intenable est aggravée par des actes de violence physique, verbale, sexuelle ou psychologique. Le confinement a certainement contribué à contenir la pandémie, mais il a transformé des foyers en lieu de supplice pour certaines femmes.

(34) Policy Center For the New South, *idem*.

La vie professionnelle des femmes marocaines en temps de Covid-19 n'est pas exempte d'embûches. D'une part, les secteurs les plus touchés par la crise liée au coronavirus sont ceux qui emploient majoritairement les femmes tels que le tourisme, les garderies et l'esthétique. Ces secteurs sont en berne et rien ne laisse entrevoir une reprise immédiate surtout pour le tourisme et les garderies. D'autre part, une grande partie des femmes des couches défavorisées œuvrent dans le secteur informel, où l'impact de la pandémie s'est fait cruellement ressentir. Ne bénéficiant d'aucune protection sociale, elles risquent de basculer dans la pauvreté extrême ou de se livrer à des activités illicites afin de subvenir à leurs besoins élémentaires. Perdre un emploi signifie perdre l'autonomie à laquelle elles sont relativement parvenues à l'issue de décennies de combats qu'elles ont menés de concert avec les forces vives qui soutiennent l'égalité des genres.

Enfin, la pandémie du coronavirus a aggravé les conflits conjugaux ; le HCP a rapporté que la période de confinement a été propice à une augmentation des conflits conjugaux dus à l'éducation des enfants, à la budgétisation et autres travaux familiaux et domestiques (35). Selon le HCP, 25,4 % des Marocains ont vécu des situations de conflit avec les personnes avec qui ils se sont confinés (28 % chez les femmes et 22 % chez les hommes). 34 % d'entre eux ont eu des conflits avec leur conjoint (33 % chez les femmes et 35 % chez les hommes), 60 % avec un membre du ménage autre que leur conjoint (56 % chez les femmes et 54 % chez les hommes) et 6 % avec le conjoint et un autre membre du ménage (11 % chez les femmes et 0,2 % chez les hommes).

(35) HCP, *Évolution des comportements des Marocains face à la pandémie de la Covid-19*, 2020.

En définitive, la Covid-19 a imposé un lourd tribut au corps social. Ses conséquences risquent de conduire à des fractures sociales lourdes, qu'il s'agisse des diverses formes d'exclusion, de violence à l'égard des femmes ou des inégalités sociales et entre les territoires (36). L'économie solidaire au Maroc, tout particulièrement le secteur associatif, constitue un secteur dynamique, caractérisé par des pratiques de solidarité, capable d'améliorer la vie du citoyen marocain et d'accélérer le rythme du développement du pays. L'État ne peut seul faire face aux problèmes économiques et sociaux, même si les mesures gouvernementales ont été correctement et rapidement mises en

(36) C'est précisément la teneur et l'objectif du discours de la Fête du trône du roi Mohammed VI, qui a relevé le danger de ces inégalités sociales et a proposé la généralisation de la couverture sociale pour l'ensemble de la population marocaine et l'injection de 120 milliards de dirhams (l'équivalent de 12 milliards d'euros) en soutien à l'économie nationale.

œuvre (37). Cependant, plusieurs segments de la population sont laissés sans réponse sociale, alors qu'ils sont particulièrement exposés.

Les acteurs de la société civile, notamment les associations, ont intensifié leurs efforts et n'ont eu de cesse de multiplier les actions et initiatives en vue de sensibiliser la population aux dangers de la pandémie et de porter assistance aux familles les plus démunies.

Les associations de la société civile ont été bien présentes, c'est ce qu'on va essayer de voir dans la deuxième section de ce travail.

2. Crise sanitaire et engagement de la société civile au Maroc

Dans le cadre d'un élan fédérateur et d'une mobilisation générale qui ont animé tous les acteurs publics et privés pour surmonter la crise sanitaire avec le moins de pertes, les acteurs associatifs ont fait montre d'un engagement infaillible et d'un apport considérable aux efforts inlassables déployés et aux actions soutenues menées par les autorités publiques, afin d'enrayer la propagation de la Covid-19 et d'atténuer ses incidences socio-économiques sur la population.

Grâce à leur esprit de volontariat et de bénévolat, leur sens élevé de patriotisme et leur haut degré de responsabilité, les acteurs de la société civile, malgré les moyens limités dont disposent leurs collectifs ou associations, se sont investi corps et âme afin de jouer le rôle qui leur incombe au sein de la société et d'apporter ainsi leur pierre à l'édifice de l'action sociale solidaire.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire du mouvement associatif marocain depuis les débuts du XX^{e} siècle (38). On se contentera de faire un état des lieux du mouvement associatif aujourd'hui et du rôle qu'il a joué dans la lutte contre la pandémie.

2.1. La société civile au Maroc : le secteur associatif

L'émergence du mouvement associatif au Maroc est liée à des phénomènes politiques (période coloniale), économiques, sociaux et culturels : forte croissance démographique, urbanisation continue, augmentation du chômage, montée des couches moyennes, statut de la femme, conséquences du Plan d'ajustement structurel (PAS) et incapacité de l'État dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé… (39) D'après les statistiques du ministère de l'Intérieur, le Maroc compte 116836 associations (40). Depuis les années 80, la société civile au Maroc a connu un épanouissement sans précédent, et le mouvement associatif s'est développé et a littéralement explosé avec l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) dont les programmes sont relayés par les ONG (41). Le nombre des associations a été multiplié par 29 en quinze ans. Leur multiplication peut être interprétée comme un moyen de suppléer aux failles de l'action publique (42).

(37) Bien qu'il soit encore prématuré d'évaluer avec précision la gestion de la crise sanitaire par les autorités publiques, force est de constater que la gestion de cette crise a été indécise pendant la période de déconfinement-reconfinement.

(38) Pour se documenter sur l'histoire du secteur associatif marocain, voir l'excellente étude de Abdellah Saâf, « Du mouvement associatif marocain : le récit et le sens », OCP-Policy Center, nov. 2016.

(39) M. Benlahcen Tlemçani, *La Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures, op. cit.* ; M. Benlahcen Tlemçani, « Endettement extérieur et politique d'ajustement structurel : le cas du Maroc », *in La Dette contre le droit, une perspective méditerranéenne* (sous la dir. de Pierangelo Catalano et Abdelkader Sid Ahmed), Éditions ISPROM/ Publisud, Paris, 2001.

(40) A. Saâf., *op. cit.*

(41) M.A. Roque et M. Catusse, *La Société civile au Maroc : l'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Publisud, 2004.

(42) K. Moukite, « L'Initiative nationale pour le développement humain », *in Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Centre d'études internationales, Paris, éd. Karthala, 2010, p. 187-198 ; I. El Rhali, *INDH: le rôle des AGR dans la lutte contre la pauvreté*, Faculté des sciences juridiques,

économiques et sociales, Agdal, Université Mohammed V de Rabat, 2015.

Tout d'abord, il faut noter que 93 % d'entre elles opèrent au niveau local. Ce sont des associations de quartier ou de « douar » (village). Parmi les autres, 2 % ont une couverture provinciale, 1 % une couverture locale et seulement 4 % opèrent au niveau national, soit un peu plus de 4 500 associations. De plus, ce cercle se réduit encore plus lorsqu'on considère les associations reconnues d'utilité publique par l'État. Selon l'étude du ministère de l'Intérieur, elles ne sont que 202 sur les 116 836 existantes, soit pas plus de 0,15 %.

Les associations marocaines peuvent être classées selon deux critères : leur degré d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis de l'État et la nature de leurs activités :

– Les associations régionales. Elles visent à assurer une double forme d'intégration souhaitée par l'État, à savoir constituer un cadre de revivification des solidarités régionales permettant ainsi l'intégration des membres les plus entreprenants dans les circuits de notabilité et assurer le rayonnement du Maroc à l'échelle internationale, sur le plan sportif, culturel et artistique. En dehors du scepticisme qu'engendrent ces associations dans les milieux politiques traditionnels, elles ont effectué – et continuent d'effectuer – un travail social jugé utile pour la région. On ne peut pas ne pas relever le rôle qu'elles ont joué dans des périodes électorales.

– Les associations à vocation économique et sociale. On trouve dans cette catégorie les associations socio-culturelles et sportives, les associations de financement de lutte contre la pauvreté qui ont investi des domaines techniques, les prestations sanitaires, sociales ou d'équipement dans lesquels l'État n'était pas ou peu engagé, les associations spécialement dédiées à l'objectif du développement, à la fois le développement urbain et le développement rural. Les associations de microcrédit et nombre d'autres associations participant à la production et l'appropriation de l'espace public ont investi le secteur des ONG de développement. Une place particulière doit être faite ici à ce que l'on pourrait nommer « les associations communautaires », qui se trouvent dans les zones les plus pauvres du Maroc.

– Les associations caritatives. Ces associations humanitaires ciblent prioritairement les populations fragilisées par la vie. Les actions sont menées directement auprès des enfants et de leurs familles en grande difficulté sociale, vivant dans des zones rurales et des quartiers populaires urbains : familles à faibles revenus, handicapés, mères célibataires, orphelins, enfants abandonnés… Priorité est donnée à leur santé, leur logement, leur réinsertion sociale et professionnelle et à l'amélioration des conditions de leur scolarité.

– Les associations politiques. A ses débuts, le mouvement associatif s'est développé dans le sillage des organisations politiques. Les partis politiques avaient créé des structures associatives dites, dans le lexique partisan officiel, « *Attandimat al mouaziya* » (organisations parallèles) dans différents secteurs. On peut prendre pour exemples les associations travaillant sur les droits de la femme ou la jeunesse qui relèvent des partis politiques.

A partir de la fin des années soixante-dix, des associations des droits de l'homme émergent d'une façon significative (43), elles paraissent relativement politisées, même si elles se mobilisent sur des dossiers techniques liés aux droits fondamentaux. Ce mouvement volontaire a sans doute fortement contribué à l'ouverture démocratique et a subi l'influence des mutations politiques du pays. Un second temps de cette catégorie renvoie à l'ouverture politique de la décennie 90 qui a eu pour corollaire la croissance du nombre des associations et leur diversification, ainsi que l'émergence d'organisations de plaidoyer et d'influence à caractère politique et visant à changer l'ordre social et politique du pays (44). On assiste à l'avènement d'organisations de plaidoyer et d'influence, de nouvelles organisations des droits de l'homme, outre celles qui ont encadré et alimenté le mouvement féministe, le mouvement amazigh et le mouvement qui regroupait les organisations structurées autour de la question des droits économiques et sociaux.

La répartition géographique des associations indique une forte concentration dans trois régions. Souss-Massa-Drâa (19 417), Marrakech-Tensift-Al Haouz (12 209) et le Grand Casablanca (12 148) s'approprient en effet 38 % du tissu associatif. Dans 9 cas sur 10, le tissu associatif est composé d'associations de proximité à rayonnement local. La faible présence des femmes s'explique également par les « résistances au sein même des associations » à l'image des partis politiques où la présence féminine avoisine les 16 %. Il est à noter que les jeunes s'engagent de plus en plus dans l'action associative selon les tranches d'âge ; les unités dirigées par les 40-50 ans représentent 26,97 %. Quant aux moins de 20 ans, ils ne dépassent pas 0,50 %.

(43) M. Rollinde, *Le Mouvement marocain des droits de l'homme : entre consensus national et engagement citoyen*, Paris/Saint Denis, Khartala/Institut Maghreb-Europe, 2002.

(44) F. Vairel, « Chapitre 2 : Ouverture politique et naissance de la « société civile » », dans *Politique et mouvements sociaux au Maroc : la révolution désamorcée*, sous la direction de Vairel Frédéric, Paris, Presses de Sciences-Po, « Académique », 2014, p. 71-100.

2.2. Le rôle du secteur associatif dans la lutte contre la pandémie

Depuis le début de la crise sanitaire au Maroc, les associations de la société civile se sont fortement impliquées dans l'effort national de lutte contre la Covid-19 en lançant une série d'initiatives touchant plusieurs domaines.

Ces initiatives, menées en coordination avec les autorités locales (et parfois avec la diaspora marocaine à l'étranger), ont porté sur le soutien aux groupes les plus vulnérables : les femmes, les jeunes, les sans-abris, les artisans… ainsi que sur le soutien à la population pauvre avec la distribution de paniers alimentaires et la mise à disposition des élèves issus des familles démunies d'outils leur permettant de poursuivre leurs cours à distance.

L'action de la société civile s'est axée également sur la sensibilisation aux dangers de l'épidémie et sur la tenue de rencontres et conférences à distance pour profiter du temps libre, disponible en cette période de confinement sanitaire.

Ces initiatives, aussi multiples que variées, dénotent un sens élevé de solidarité et de générosité de tous en vue d'atténuer les difficultés causées

sur le plan social par cette pandémie qui a mis à rude épreuve le Maroc comme les autres pays du monde. Afin d'illustrer cet élan de solidarité, on se contentera d'exposer un certain nombre d'actions menées par un ensemble d'associations à travers le Maroc et tout particulièrement certaines associations implantées dans deux régions lourdement touchées par le virus : Casablanca-Settat et Marrakech-Tensfit-Al Haouz.

Ainsi, l'association Centre de développement de la région de Tensift (CDRT), ONG d'utilité publique, s'est inscrite, dès l'entrée en vigueur des mesures de confinement sanitaire, dans cet élan d'initiatives associatives citoyennes. Fidèle à ses traditions de solidarité et d'entraide, le CDRT a mobilisé ses membres et a lancé un appel aux dons en ouvrant un compte spécial « Solidarité » auquel ont contribué la plupart des membres et quelques bonnes volontés de la ville de Marrakech, d'autres régions du pays et même de l'étranger.

Le CDRT a organisé à Marrakech et dans les provinces d'Al Haouz, Rhamna, Chichaoua et Kelaa de Sraghna plusieurs opérations de distribution de paniers alimentaires (un millier de kits) en coordination avec les autorités locales, dans le strict respect des consignes relatives à l'état d'urgence sanitaire, notamment la distanciation sociale, le port obligatoire du masque de protection et l'acheminement des aides jusqu'au domicile des bénéficiaires pour leur éviter le déplacement ainsi que les rassemblements. Les personnes vulnérables et précaires ciblées par ces opérations de solidarité sont les chefs de famille démunis, les veuves, les artisans, les artistes de la place Jam'a El Fna, les étudiants africains…

Par ailleurs, le CDRT a organisé pendant la période du confinement des webinaires et contribué à plusieurs rencontres en ligne en vue de sensibiliser ses membres et les citoyens sur les dangers et les précautions à prendre pour pallier et contenir la propagation de la Covid-19 et aussi sur les recommandations de l'après-Covid-19.

Dans le même esprit, l'association « Basma pour la famille » de Casablanca a apporté un soutien au centre d'hébergement des sans-abris d'Aïn Chock, *via* des dons de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de vêtements. Outre les campagnes de sensibilisation sur les pages web de l'association, sur les réseaux sociaux avec des affiches et capsules conçues pour mieux informer sur les risques induits par la Covid-19, l'association a initié des séances de formation et d'accompagnement à distance au profit des personnes en situation de handicap mental du centre Basma pour l'éducation et la formation Sidi Maârouf (Casablanca). Elle a également supervisé, en coordination avec la préfecture de l'arrondissement d'Aïn Chock, la distribution de denrées alimentaires aux personnes en situation de handicap mental et a mené, comme à l'accoutumée au mois de Ramadan, la caravane « Basma sans frontières » en distribuant les paniers de Ramadan à 80 familles.

Dans le même registre et toujours à Casablanca, l'Association Tahadi pour l'égalité et la citoyenneté (ATEC) a distribué des dons en nature et des denrées alimentaires aux familles nécessiteuses, a réglé les loyers de plusieurs femmes vulnérables et a mené des campagnes de sensibilisation sur les mesures de prévention sanitaire. L'Association s'est chargée, sous la supervision de la Coordination régionale de l'Entraide nationale et des autorités locales et en collaboration avec des acteurs économiques et sociaux, de la gestion du centre, créé en urgence dans l'enceinte de la Maison des jeunes de Derb Ghalef pour l'hébergement des personnes en situation difficile et des sans-abris et qui sont potentiellement des « proies faciles » pour la contamination à la Covid-19 eu égard à leur vulnérabilité.

En période de confinement, les femmes victimes de violence domestique sont obligées de cohabiter sous le même toit avec leurs agresseurs, avec des risques énormes pour leur intégrité psychologique et physique. Cela a constitué une préoccupation majeure de l'ATEC, qui a pris un ensemble de mesures depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. D'abord un communiqué de presse a été publié pour attirer l'attention de l'opinion publique et pour appeler les décideurs politiques à leurs responsabilités. En guise de recommandations visant l'adaptation des actions au nouveau contexte de crise sanitaire, l'Association a mis à la disposition de ces femmes des numéros pour l'écoute et le soutien psychologique à distance. D'un autre côté, en coordination avec les partenaires sociaux, à savoir la Direction régionale de l'Entraide nationale et la Division de l'action sociale de la préfecture des arrondissements Casablanca-Anfa, l'ATEC a procédé à l'aménagement d'un espace au sein du centre d'hébergement provisoire de Derb Ghalef pour abriter ces femmes le cas échéant.

Dans la vallée d'Acheg (Ourika, Haut Atlas, province d'Al-Haouz), les associations des villages de la vallée relayent les informations sur les aides de l'État. Elles font remonter à l'Administration ce qu'elles savent des personnes démunies. Dans le village d'Acheg, les émigrés s'organisent et décident de créer une cagnotte après avoir eu des nouvelles peu rassurantes des habitants. Avec la crise sanitaire, tous les habitants sont contraints de rester chez eux alors que la majorité vivait d'un travail journalier sans salaire fixe. L'arrêt total de l'activité plonge les familles dans une grande détresse financière.

À Taliouine (province de Taroudant), l'association Algou et l'association des jeunes d'Imgoun ont respectivement collecté auprès des habitants et des migrants 30 000 dirhams (2 800 euros) et 23 000 dirhams (2 200 euros) pour confectionner des paniers de nourriture afin de les distribuer aux familles pauvres de leurs villages. D'autres associations se coordonnent avec les autorités et les commerçants pour organiser l'achat et la distribution de produits de première nécessité dans les villages accessibles par piste dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de Taliouine, en respectant les règles de distanciation sociale.

Les jeunes acteurs, profondément conscients du rôle majeur à assumer au sein de la société et très soucieux de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, ont intensifié leurs efforts et n'ont eu de cesse de multiplier les actions et initiatives en vue de sensibiliser les habitants quant aux dangers de cette pandémie et de porter assistance aux familles les plus démunies. Parmi ces jeunes figurent ceux de l'association « MogaJeunes » d'Essaouira qui ont entrepris, dès le début, de nombreuses campagnes de sensibilisation dans le but d'attirer l'attention des citoyens, notamment au niveau de la médina, quant à l'importance de se conformer strictement aux règles et consignes imposées par l'état d'urgence sanitaire et à l›impératif de respecter scrupuleusement les mesures de confinement.

Comme les autres associations marocaines qui ont organisé des campagnes de distribution d'aides alimentaires au profit des familles nécessiteuses, les jeunes de l'association « MogaJeunes » ont pris l'initiative de distribuer gracieusement des masques de protection, notamment aux familles, aux agents d'autorité, aux éléments de la Sécurité, aux chauffeurs de taxi et aux agents d'hygiène et de propreté.

Les membres de MogaJeunes à Essaouira sont à l'image des autres jeunes, partout à travers tout le Maroc, qui ont fait preuve d'innovation et d'imagination pour trouver les moyens de rendre plus vivable le confinement, à l'instar de l'Association marocaine pour l'éducation de la jeunesse (AMEJ) qui, à travers ses neuf antennes au niveau régional, voire même à l'échelle nationale, a entrepris une palette d'activités instructives dans la période de confinement afin d'exploiter à bon escient le temps libre en l'orientant davantage vers la formation, l'éducation et la sensibilisation à distance.

Conclusion

Contrairement à beaucoup de pays qui ont fait montre de frilosité et de fragilité face à la crise sanitaire de la Covid-19, le Maroc, via les innombrables mesures anticipatives qu'il a prises pour faire face à cette pandémie, a prouvé qu'il disposait d'une visibilité et d'une capacité de mobilisation unanimement louées par les observateurs internationaux. Si cette crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités sociales, elle a fait ressortir, par ailleurs, l'esprit de solidarité qui caractérise la société marocaine.

Cependant, le Maroc est appelé à revoir en profondeur sa politique sociale en faisant de la santé publique, de l'enseignement et de la réduction des inégalités ses premières priorités. Selon certaines institutions nationales et internationales (HCP, Banque africaine de développement, Banque mondiale), le Maroc a connu certes, un net recul de la pauvreté, mais le pays a enregistré un accroissement des inégalités sociales, et des millions de Marocains considérés comme étant économiquement vulnérables risquent de basculer dans la pauvreté.

Dans un contexte de crise la vulnérabilité sociale risque de prendre des formes plus complexes et mener à des tensions sociales et politiques si l'on ne prend pas les mesures urgentes pour corriger ces disparités. La crise sanitaire a permis de renouer les relations entre la population et un État dont l'interventionnisme est d'ordinaire critiqué. Ce dernier a à la fois pu rassurer les Marocains sur les mesures relevant de la santé, les rasséréner face à l'inquiétude et les assurer contre l'insécurité. La réduction des fractures sociales exige un acteur central fort, édictant des normes et conduisant des politiques publiques dans le domaine de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, du logement et de l'aménagement du territoire…

L'État doit être le garant de la solidarité (solidarité sociale comme solidarité entre les territoires), quelles que soient les responsabilités qu'il peut être amené à confier aux collectivités territoriales et quel que soit aussi le dynamisme des acteurs sociaux. On attend de lui qu'il permette à tous d'accéder à des services collectifs de qualité. Lorsque se développent massivement les phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité, c'est son intervention que l'on réclame ou son inaction que l'on va déplorer.

Le débat impulsé par le Roi Mohammed VI après son discours au Parlement en octobre 2018 a permis de lancer un chantier de réflexion autour du modèle de développement du Maroc, attestant de fait de ses limites marquées par une prédominance de l'économie de rente et le recours à des pratiques exclusives et non transparentes. Une commission *ad hoc* a été formée, chargée d'agencer et de structurer les contributions des différents acteurs marocains afin d'orienter le devenir du pays. Depuis lors, le manque d'inclusion et d'équité au sein de la société marocaine est souligné par les différentes parties prenantes. Néanmoins, alors que les propositions s'égrènent progressivement, il est vivement souhaitable qu'un débat public soit impulsé sur ces sujets de société, avec des espaces de participation citoyenne regroupant l'ensemble des acteurs, et notamment les acteurs de la société civile.

Références bibliographiques

Aazi F.Z., Audibert M., Bouazizi Y. et al., Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc : évaluations et analyses d'un collectif de chercheurs, ÉRÉCA, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Aïn Chock, Université Hassan II, Casablanca, août 2020.

Azzam M., « Pandémie Covid-19 en Tunisie : les inégalités, les vulnérabilités à la pauvreté et au chômage », Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, Tunis, 2020.

Banque mondiale, « Le Maroc à l'horizon 2040 », Mémorandum économique 2017.

Benlahcen Tlemçani M., « Bilan de la politique d'ajustement et son impact sur les secteurs sociaux et l'emploi au Maroc », revue *Alternatives Sud*, vol. II, n° 3, Centre tricontinental Louvain-la-Neuve et L'Harmattan, 1995.

Benlahcen Tlemçani M., *La Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux*

ruptures, Presses universitaires de Perpignan, 1999, coll. Études.

Benlahcen Tlemçani M., « Endettement extérieur et politique d'ajustement structurel : le cas du Maroc », *in La Dette contre le droit : une perspective méditerranéenne* (sous la direction de Pierangelo Catalano et Abdelkader Sid Ahmed), Paris, Éditions ISPROM/Publisud, 2001.

Chegri B.E., Elatife El H., Fadli A.A., Ait Kassi M., « Les économistes discutent la gestion de la crise du Covid-19 au Maroc : quelques interrogations économiques en cascade aux portes sociales au Maroc », *Working Paper*, Université Mohammed V de Rabat, Maroc, 2020.

Conseil économique, social et environnemental, « Les inégalités régionales et territoriales », Focus du rapport annuel 2017.

Conseil économique, social et environnemental, *Le Nouveau modèle de développement au Maroc*, CESE, Rabat, 2019.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Résultats des élèves marocains en mathématiques et en sciences dans un contexte international », Rapport thématique, TIMSS 2015.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Résultats des élèves marocains dans l'étude internationale sur le progrès en littérature », Rapport thématique, PIRLS 2016.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, *Atlas territorial des disparités en éducation*, 2017.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Rapport sur un préscolaire équitable et de qualité », 2017.

El Aoufi N. et Hanchane S., *Les Inégalités réelles au Maroc, une introduction*, éd. Économie critique, 2016.

El Aoufi N., *Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique*, IRES, juin 2010.

El Rhali I., *INDH: le rôle des AGR dans la lutte contre la pauvreté*, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Agdal, Université Mohammed V de Rabat, 2015.

Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale, « Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc », note stratégique, juillet 2020.

Haut-Commissariat au Plan, *Évolution des comportements des Marocains face à la pandémie de Covid-19*, 2020.

Haut-Commissariat au Plan, « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire », *Les Cahiers du Plan*, n° 50, 2018.

Haut-Commissariat au Plan, *Dynamique de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc*, 2008.

Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des études et des prévisions financières, *La Question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses des politiques publiques*, octobre 2018.

Ministère de l'Habitat, Recensement général de la population et de l'habitat 2014, 2016.

Ministère de l'Habitat, *Note de conjoncture immobilière*, n° 15, 2019.

Moukite K., « L'Initiative nationale pour le développement humain », *in Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Centre d'études internationales, Paris, éd. Karthala, 2010.

Oxfam, *Un Maroc égalitaire : une taxation juste*, avril 2019.

Policy Center For the New South, « L'État au révélateur de la Covid-19 », *Policy Paper*, juillet 2020.

Rollinde M., *Le Mouvement marocain des droits de l'homme : entre consensus national et engagement citoyen*, Paris/Saint Denis, Khartala/Institut Maghreb-Europe, 2002.

Roque M.A. et Catusse M., *La Société civile au Maroc : l'émergence de nouveaux acteurs du développement*, Publisud, 2004.

Saâf A., *Du mouvement associatif marocain : le récit et le sens*, OCP-Policy Center, novembre 2016.

Touhami A., Boccanfuso D., Savard L., « Politiques économiques, pauvreté et inégalités au Maroc : analyses en équilibre général micro-simulé », revue *Mondes en développement*, n° 148, 2009/4.

Vairel F., « Ouverture politique et naissance de la « société civile » », chapitre 2, dans *Politique et mouvements sociaux au Maroc : la révolution désamorcée*, sous la direction de Frédéric Vairel, Paris, Presses de Sciences-Po, « Académique », 2014.

Registre social unifié : analyse des enjeux et des défis dans le contexte marocain

Hicham Hafid*

Fatima Ait Ben Lmadani**

Rachid Benlabbah***

* Institut des études africaines, Université Mohammed V de Rabat
hichamhafid.iea@gmail.com

** Institut des études africaines, Université Mohammed V de Rabat

*** Institut des études africaines, Université Mohammed V de Rabat

Introduction

La crise sanitaire de la Covid-19 a précipité la réforme du système de protection sociale au Maroc. L'aide financière octroyée aux personnes « ramedistes » et « non-ramedistes » durant la crise de la Covid-19 a permis de recenser plus de 5 millions de familles en situation de pauvreté et de précarité sociale. Ce recensement a été obtenu à travers le transfert monétaire qui montre aussi le poids du secteur informel dans l'économie marocaine. Cette situation exceptionnelle, avec les interrogations qui la sous-tendent, a poussé l'État à accélérer l'adoption du projet de loi 72-18 relatif au Système de ciblage des bénéficiaires du programme d'appui social. Dans cette perspective, le ministère de l'Intérieur en a exposé devant la chambre des représentants (3 juillet 2020) les trois axes, à savoir la création du Registre national de la population (RNP), la mise en place d'un Registre social unifié (RSU) et la création de l'Agence nationale des registres (ANR).

Ce projet est considéré comme une réponse de l'État à la problématique d'identification et de ciblage des groupes vulnérables qui doivent bénéficier des programmes d'appui social. De plus, il devrait résorber la fragmentation du système de protection sociale, caractérisé par des chevauchements et des dysfonctionnements de plus de 135 programmes de soutien public (Ramed, Tayssir, aides scolaires, Caisse de compensation, etc.). Toutefois, une lecture attentive de ce projet, concernant spécifiquement le RSU qui est en phase de mise en œuvre, soulève des interrogations d'ordre méthodologique, juridique, financier et de gouvernance. Ce dernier aspect a trait au statut de la future ANR, au sort des institutions en charge des programmes sociaux et à la contribution opérationnelle de la société civile dans l'accompagnement de ces programmes.

Au niveau méthodologique, des questions relatives à la définition des concepts posent problème (le ménage, la prise en compte du facteur socio-culturel, les sans-abris). Il en est de même des objectifs du RSU (transferts monétaires et/ou accès aux services sociaux) et des critères de ciblage (l'actualisation des données, la prise en compte de l'indice péri-urbain, la formule de calcul de la notation, les indices d'identification du ménage).

Au niveau juridique et administratif, le projet ne prend pas encore en compte la question de la gestion des litiges en cas de décision défavorable aux candidats à l'aide, du risque probable de recours à la justice par les familles déboutées, du caractère facultatif ou obligatoire de l'identifiant civil se rapportant au RNP. De même, l'intégration des étrangers résidant au Maroc reste en suspens. Sur le plan financier, trois aspects soulèvent encore des interrogations. Ils concernent le calcul des dépenses annuelles de chaque ménage reliées au budget total alloué à l'ensemble des programmes sociaux, le mode de paiement des allocations et la supervision de la manière dont les bénéficiaires dépensent leurs allocations.

Cet article se propose de faire une brève présentation du RSU accompagnée d'un diagnostic en fonction des défis que pose le processus de sa mise en place sur la base des expériences entamées dans d'autres pays. L'analyse porte également sur les trois aspects susmentionnés afin de montrer la complexité d'une mise en place effective d'un RSU et les défis du ciblage (inclusion, exclusion, calcul politique, détournement, etc.). Nous discutons à la fin de cet article les défis-risques reliés à ce système. Pour ce faire, nous avons mobilisé une approche analytique comparative reposant sur la compréhension des expériences des autres pays (Brésil, Inde, Turquie, Tunisie, Kenya, Nigéria) concernant le RSU et les méthodes de ciblage. L'objectif de cette approche est de nous aider à identifier les risques et les défis de la mise en place d'un RSU dans le contexte marocain.

1. Différentes expériences de mise en place d'un RSU

Le Registre social (RS) et le Registre intégré des bénéficiaires (RIB) sont des supports qui permettent une intégration des systèmes des données et des informations spécifiques à la protection sociale (1). Leur fonction première est d'apporter des solutions intégrées en matière de protection sociale. Ils constituent deux approches substantiellement différentes dans l'amélioration du niveau de vie des citoyens et des ménages pauvres et vulnérables. Cependant, techniquement, ils sont des outils de collecte, d'harmonisation, de rationalisation et de partage des informations. Entre ces deux approches ou outils, qui sont utilisés fréquemment pour développer des bases de données de la protection sociale, le Maroc a opté pour le Registre social. Son choix est dû probablement au fait que l'éventail des fonctions et des avantages de ce dernier est plus étendu.

En général, le choix entre les deux approches, voire le type même de déclinaison appliqué au RS, dépend principalement de la définition préalable des objectifs spécifiques établie par chaque pays. Ces objectifs concernent les actions, les opérations et les programmes à élaborer et/ou qui existent déjà mais manquent de cohérence et d'efficience, à cause de leur caractère fragmentaire. Au Maroc, les pouvoirs publics ont décidé de négocier un tournant dans le secteur de la protection sociale. Ce qui explique l'adoption

(1) V. Barca, « Integrating Data and Information Management for Social Protection: Social Registries an Integrated Beneficiary Registries », Department of Foreign Affairs and Trade, Australia, 2017, p. 10-16 ; P. Leite, T. George, C. Sun, T. Jones and K. Lindert, « Social Registries for Social Assistance and Beyond: A Guidance Note & Assessment Tool », World Bank Group, 2017, p. 16-18, voir aussi p. 47-61.

de l'approche dite du Registre social, renforcée par une déclinaison qui le situe dans un environnement global. En effet, le projet de loi relatif au RSU apporte un nouveau *design*, en stipulant la mise en place d'une configuration tripartite avec la future ANR et le Registre national obligatoire, comportant un identifiant (ID) attribué autant aux citoyens marocains mineurs qu'aux migrants résidents.

L'avantage du Maroc par rapport à des pays comme le Nigéria, le Tchad et le Mali, qui ont introduit des variantes du RSU, est qu'il possède des structures d'information et de gestion préexistantes étoffées, notamment en matière de recensement de la population et d'identification biométrique des citoyens. Le Registre national civil s'appuiera donc sur la base de données de la carte d'identité nationale (CIN/CINE), dont l'identifiant ne prend pas en charge les mineurs et les résidents étrangers. Quant à la nouvelle agence, elle devrait en principe englober et dépasser les attributions du Haut-Commissariat au Plan.

1.1. Registre social : définitions et fonctions de base

Différentes appellations distinctives ont été adoptées par les pays pour désigner la même approche du registre social. Par exemple, au Brésil, on le nomme « Cadastro Ùnico », en Indonésie « Unified database », au Nigéria « National social registry » pour les pauvres et les vulnérables, en Turquie « Virtual social registry ». Des pays comme la Tunisie ont adopté le terme usuel de « Registre social », alors que le Maroc et le Mali ont préféré « registre social unifié ». En principe, ces appellations recouvrent la même orientation globale, mais des différences d'objectifs et de fonctions existent au niveau des pratiques mises en place par chaque pays. Le Kenya, par exemple, adopte une approche relativement différente du registre social, parce qu'il se contente de rassembler des programmes sociaux existants dans un système global, sans les fusionner et sans apporter des solutions à la fragmentation des bases de données. De plus, le ciblage et l'identification des bénéficiaires potentiels n'y sont pas pris en charge.

Le système adopté par le Nigéria repose principalement sur une structure de ciblage triple : géographique, d'appartenance communautaire-ethnique et de « Pro xy-Means Testing (2) ». Ce choix répond principalement à la réalité sociale du pays, à son poids et à sa complexité démographique. Ce qui explique pourquoi le Nigeria ne relie pas la base de données de son RNS au Registre civil des citoyens. D'un autre côté, dans le système politique fédéral nigérian, chaque État constitue son propre registre social, qui est ensuite pris en charge par l'Office national de coordination des filets de sécurité sociale (NASSCO) (3). La Turquie, de son côté, a adopté une approche par le registre social dans sa globalité, mais en l'augmentant par un apport technique dont l'efficacité concerne des économies de temps et d'argent ainsi qu'une couverture systématique et égale de toutes les régions et localités du

(2) Ce terme désigne un instrument pour classer les ménages, basé sur les différentes caractéristiques économiques, éducatives, les atouts et les paramètres sociaux.

(3) Cf. https://aneej.org/wp-content/uploads/2020/04/NSR-Infographics-_Dark.pdf

pays. Cet apport repose sur le choix de développer localement des solutions informatiques et la pratique étendue en Turquie de l'e-gouvernement (4). Pour le Mali (5), le Tchad et la Tunisie, la démarche est moins complexe concernant la constitution d'une base de données des pauvres éligibles à l'aide financière ou alimentaire. Le Mali évite d'introduire le paramètre communautaire comme au Nigéria, mais dans la pratique il en fait usage.

(4) Cf. V. Barca, *op. cit.*, p. 101-107.

(5) Voir le portail RSU, https://rsu.gouv.ml

1.2. Définition standard du Registre social

De manière abstraite, le Registre social (RS) est un système d'information relatif à la protection sociale. Concrètement, il constitue une base de données des candidats bénéficiaires, réels et potentiels, de l'aide sociale. Il diffère des registres intégrés des bénéficiaires (RIB) parce qu'il centralise et fusionne les données des programmes sociaux préexistants. Il sert d'unité de base de cette intégration. En même temps, il collecte régulièrement des informations pour étendre sa base de données et permettre une utilisation optimale par des programmes spécifiques (6). La fonction première du RS est d'appuyer et de sécuriser le processus initial de mise en œuvre de la protection sociale, déterminée par les deux opérations que sont l'admission et l'enregistrement des candidats. Il peut également servir d'instrument pour aider à déterminer l'éligibilité potentielle à des programmes sociaux spécifiques. En tant que système d'information avancé, le RS n'est pleinement opérationnel que lorsqu'il utilise un outil informatique développé qui assure une interopérabilité entre les différentes bases de données sectorielles ou/et des programmes sociaux autonomes.

(6) V. Barca, *op. cit.*, p. 7-8 ; P. Leite *et al.*, *op. cit.*, p. 5-8.

1.3. Fonctions spécifiques du Registre social

Le Registre social remplit au moins six fonctions spécifiques :

– rendre disponible une base de données des personnes et des ménages enregistrés, candidats et bénéficiaires de l'aide ;
– collecter, enregistrer et stocker des informations actualisées sur les individus et les ménages pauvres et vulnérables ;
– vérifier, croiser et contrôler la validité des informations ;
– servir de baromètre de la pauvreté, à condition que ses bases de données couvrent tout le territoire national au lieu d'avoir un ciblage géographique spécifique ; c'est un système ouvert aux différents programmes et aux bases de données qui lui sont indépendantes ; il fait l'objet d'une actualisation régulière ;
– être mobilisé éventuellement comme ressource par différentes institutions publiques et privées (administration des impôts, banques, Éducation nationale, ministère et organisations de la Santé, etc.) pour mieux orienter leurs décisions et actions afférentes et sectorielles.

Cependant, le RS ne peut fournir toutes les données pour tous les programmes d'assistance sociale dans un pays. Certains programmes peuvent conserver, de manière autonome, leur propre enregistrement et leur propre collecte de données. Dans le même sens, le RS n'est pas automatiquement reliable et interopérable (7) avec d'autres bases de données gouvernementales. Au Maroc, par exemple, il sera certainement d'un côté adossé au registre civil national, mais probablement découplé de la base de données de l'administration des impôts.

(7) Cf P. Leite *et al.*, *op. cit.*, p. 62-69.

2. Enseignements à tirer des différentes méthodes de ciblage

Cette section analyse les enseignements que le Maroc peut tirer des différentes expériences de ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté menées dans les pays en développement. Elle met l'accent sur les avantages et inconvénients et le contexte spécifique de chaque méthode de ciblage. La littérature des principaux travaux des chercheurs de la FAO, de la Banque mondiale et aussi des universitaires montrent l'existence de peu d'études visant l'évaluation des performances des différentes méthodes de ciblage. Cette rareté s'explique, en pratique, par des difficultés d'accès au terrain pour des raisons d'ordre sécuritaire, politique, culturel, logistique, technique et financier.

L'étude effectuée par Coady, Grosh et Hoddinott (8) porte sur les performances des méthodes de ciblage. Les auteurs comparent 122 programmes ciblés de lutte contre la pauvreté dans 48 pays en développement, à partir d'un indicateur (9) visant à montrer la capacité du ciblage à limiter à la fois les erreurs d'inclusion et d'exclusion. Selon ces auteurs, cet indicateur est interprété comme étant un rapport entre le résultat observé du ciblage et le résultat d'un transfert universel ayant le même budget. Une valeur supérieure à 1 signifie que les pauvres bénéficient de plus de transferts par la politique ciblée que par le transfert universel. Une valeur inférieure à 1 signifie que les pauvres bénéficient de plus de transfert universel que de la politique ciblée.

(8) D. Coady, M. Grosh et J. Hoddinott (2004a), « Targeting of Transfers in Developing countries: Review of Lessons and Experience », World Bank. And D. Coady, M. Grosh et J. Hoddinott (2004b), « Targeting Outcomes Redux », World Bank Research Observer.

(9) Cet indicateur mesure la part normalisée des transferts perçus par les plus pauvres (en %).

Trois résultats majeurs de cette étude peuvent être mentionnés :

– le ciblage est un instrument efficace pour concentrer les bénéfices des politiques sur les plus pauvres ;
– les performances du ciblage sont très sensibles au contexte dans lequel les politiques sont mises en œuvre (degré de démocratie du pays, degré des inégalités sociales et niveau de richesse du pays) ; selon cette étude, les « meilleurs » ciblages en termes de performance ont été réalisés dans les pays d'Amérique latine et en transition dont les institutions sont plus robustes ;
– aucune modalité de ciblage n'est strictement préférable à une autre en termes de performance.

Le tableau ci-après illustre, à partir d'un survol de la littérature, les avantages et les inconvénients de chaque méthode de ciblage. Il identifie aussi les contextes les mieux adaptés.

Tableau n° 1

Synthèse des différentes méthodes de ciblage

Types de ciblage		Avantages	Inconvénients	Contexte favorable
Ciblage d'individu ou de ménage	Means testing	• Minimise les erreurs d'inclusion et d'exclusion, à condition que les mécanismes mis en place pour vérifier l'information soient efficaces	• Incite les ménages à réduire leur revenu, par exemple en travaillant moins afin de bénéficier du programme. • Coûts élevés (publics ou privés) pour identifier les bénéficiaires.	• Ce type de ciblage est majoritairement utilisé pour les politiques de transferts monétaires. • Il n'englobe pas d'autres dimensions de la pauvreté.
	Proxy-means testing	• Sélectionne les bénéficiaires à partir d'une enquête légère • Limite les incitations pour les ménages à modifier leur comportement puisque le lien entre les informations demandées et le score attribué n'est pas forcément automatique et prévisible • Diminue les risques de corruption ou de détournement du programme à des fins politiques puisque le critère est très rigide.	• Difficile à faire accepter politiquement car le critère de sélection n'est pas toujours bien compris. • Le score est composé de variables qui évoluent peu, même dans le cas où le niveau de vie du ménage est fortement modifié. • Reflète moins bien la situation des ménages bénéficiaires dont les caractéristiques se situent aux extrêmes de l'échelle des revenus. • Nécessite une collecte d'information pour identifier les bénéficiaires. • Risque de tensions sociales car le système de construction de l'indicateur est souvent mal compris par la population	• Convient aux politiques dont l'objectif est la réduction de la pauvreté chronique. Inadapté à celles s'attaquant à la vulnérabilité. • Nécessite un personnel formé pour calculer le score des ménages ou des individus, soit au niveau national, soit au niveau local, selon le processus de collecte de données mis en place
Ciblage de catégorie	Zones géographiques	• Moins coûteux puisque la détermination des bénéficiaires se fait à partir de données existantes.	• Efficacité du ciblage très dépendante de la qualité des données disponibles. • Le coût politique lié à l'inclusion ou l'exclusion de certaines zones géographiques peut néanmoins être élevé, les zones géographiques exclues pouvant ressentir un fort sentiment d'injustice.	• Niveaux de pauvreté homogènes à l'intérieur des zones géographiques et hétérogènes entre les zones.
	Démographique	• Il est moins coûteux. • Il évite une stigmatisation de la population pauvre et les modifications des comportements des individus.	• Ce ciblage peut être complexe dans le cas où l'indicateur de pauvreté retenu est la consommation car l'estimation du niveau	• Ce type de ciblage est généralement retenu pour répondre à des objectifs spécifiques de réduction de la pauvreté.

Types de ciblage		Avantages	Inconvénients	Contexte favorable
Ciblage de catégorie (suite)	Démographique	• Il bénéficie d'un large soutien politique.	de pauvreté de la catégorie choisie ne prend pas en compte les besoins des membres du ménage (échelles d'équivalence*).	• Il vise une catégorie démographique facilement observable telle que les femmes ou les personnes âgées.
Le ciblage par auto-sélection (***self-targeting***)	Auto-sélection par le travail	• Les coûts de sélection des bénéficiaires sont nuls en théorie puisque l'accessibilité est universelle.	• Les coûts de mise en œuvre sont en revanche élevés car la gestion de travaux publics constitue une tâche relativement technique et complexe. • Le risque d'inclusion et d'exclusion est élevé	Atteindre les membres les plus pauvres de la communauté et contribuer aux projets nationaux de développement. • Souvent présenté comme un système de filet de sécurité, il est plus répandu en milieu rural. • Les aliments représentent la totalité ou une partie du salaire payé aux travailleurs.
	Auto-sélection par la quantité	• Coût de ciblage pratiquement nul	• Risque d'inclusion et d'exclusion dans les pays où le branchement à l'électricité n'est pas généralisé.	• Concerne principalement la distribution de services d'eau et d'électricité. • Repose sur une structure tarifaire progressive Le principe des tarifs progressifs. • La sélection se fait par le niveau de consommation, les ménages peuvent « choisir » de consommer dans la tranche qu'ils souhaitent.
	Auto-sélection par la qualité et l'attente	• Les risques d'inclusion et d'exclusion sont moindres.	• Forte stigmatisation qui peut remettre en cause l'impact du programme sur la pauvreté dans la mesure où elle porte atteinte à l'estime de soi. • Elle risque de limiter les capacités des pauvres à acquérir des compétences et sortir de la pauvreté.	• Couramment utilisée pour la distribution alimentaire subventionnée ainsi que pour la distribution de services sociaux de base (santé et éducation). • Les bénéfices peuvent également être ciblés à travers le temps d'attente ou la stigmatisation sociale.

Deux constats majeurs peuvent être identifiés. Le choix d'une seule méthode de ciblage dans la lutte contre la pauvreté est insuffisant compte tenu des faiblesses de chaque méthode de ciblage et de son coût social et financier. Le deuxième constat concerne le recours à plusieurs méthodes de ciblage pour lutter contre la pauvreté. Dans plusieurs pays, les pouvoirs publics ont pratiqué le ciblage en deux étapes : un ciblage des zones géographiques pour identifier le niveau de pauvreté et un ciblage à l'intérieur des zones visant les ménages ou les catégories démographiques. L'exemple des pays de l'Amérique latine est typique dans ce processus de couplage (10). Sur cette base, l'élaboration des politiques sociales par les pouvoirs publics ne devraient pas perdre de vue les deux considérations suivantes :

* Cf. L. Pasquier-Doume, E. Lavallée, A. Olivier, A.S. Robilliard, « Cibler les politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ? Un bilan des expériences », *Revue d'économie du développement*, 2009/3, vol. 17.

(10) Cf. L. Pasquier-Doumer *et al.* (2009), *op. cit.*, p. 46.

– les différentes méthodes de ciblage ne s'excluent pas mutuellement et s'utilisent selon diverses combinaisons et séquences, l'utilisation d'une seule méthode n'est pas la norme ;
– les acteurs qui interviennent dans la mise en place des opérations de ciblage devraient appartenir à différentes sphères institutionnelles, de la société civile et entrepreneuriale.

Le principal argument justifiant cette coordination entre les différents acteurs en charge des opérations de ciblage, au niveau local, concerne la qualité d'accès à l'information (11), en termes d'exhaustivité et de pertinence. Ces acteurs locaux sont, en général, mieux informés sur les membres de leurs propres communautés et plus à même de reconnaître les vrais nécessiteux et les fraudeurs. D'un autre côté, les ménages seraient moins incités à fournir des informations erronées sur leurs conditions de vie. En même temps, les pouvoirs publics ne peuvent faire l'économie du contrôle, du suivi et de l'évaluation réguliers. La diversification des membres des commissions de contrôle et de décision permettrait d'éviter les pratiques de détournement politique, de limiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion et de réduire les coûts d'indentification et de suivi des bénéficiaires.

(11) D. Coady, M. Grosh et J. Hoddinott (2004a), *op. cit.*

3. Défis-risques de la mise en place du RSU au Maroc

Les expériences de mise en place d'un registre social menées dans plusieurs pays confirment les avantages liés à cette approche de gestion de l'assistance et de la protection sociales. En même temps, son application est complexe, présentant un nombre de défis, voire des risques. Les avantages, que nous avons déterminés sur la base d'expériences précédentes avancées (Turquie, Brésil, Inde, Kenya), peuvent être regroupés en six catégories : l'équité et l'inclusion, la réactivité et la prévention, la coordination et la transparence, la rationalisation des budgets, la supervision et l'évaluation, l'effectivité des ressources humaines.

Les défis-risques que nous avons pu relever sont généraux et spécifiques. D'abord, les coûts et les investissements à mobiliser pour assurer l'exploitation et la durabilité du RSU sont conséquents. D'un autre côté, les pouvoirs publics ne peuvent faire l'économie de la gestion de l'existant et de ses problèmes inhérents. Cela concerne d'abord la manière dont sont coordonnés les différents programmes d'aide sociale et comment le RSU en tiendra compte. On y ajoute ensuite le risque de chevauchement et de compétition entre les structures. Un autre aspect se rapporte à la qualité de la décision à engager pour encadrer les politiques publiques, la protection de la vie privée des bénéficiaires et la sécurité des données. La gestion des registre sociaux et de leurs programmes exige également une politique des ressources humaines (recrutement, requalification, formation, création de nouveaux métiers sociaux, etc.). Enfin, dans le processus de mise en place du Registre social et dans sa gestion durable, la détermination par les pouvoirs

publics du rôle à laisser aux partenaires sociaux non étatiques, nationaux ou internationaux, en relation avec l'accès notamment aux bases de données, est stratégique. Faudra-t-il un cadre légal ou réglementaire pour que ces partenaires aient l'autorisation d'y accéder ?

Nous discutons dans ce point les risques et les défis potentiels dans la mise en place de cet outil au Maroc, en tenant compte des expériences d'autres pays et de la spécificité de la situation sociale au Maroc. Ces expériences montrent dans leur majorité qu'un démarrage non réussi du RSU en réduit la portée en termes de résultats escomptés, en aggrave l'impact en termes de coûts financiers et en temps, en affecte l'efficacité quant à l'exploitation des données et la qualité des services rendus. Au lieu de servir d'outil de consolidation de la protection sociale destiné à la catégorie des pauvres et des vulnérables, le RSU pourrait en devenir l'un des facteurs de blocage.

Un démarrage non réussi impliquerait des actions de correction et d'ajustement, engageant de nouvelles dépenses, une nouvelle séquence temporelle de re-mise en place et l'appel à de nouvelles compétences. Il provoquerait également une ingérence des acteurs institutionnels nationaux et internationaux, voire un recours aux conditionnalités pour libérer les subventions et les crédits. Enfin, ce démarrage aurait un impact négatif sur la qualité des programmes sociaux développés et sur la qualité de l'opération de ciblage. Dans l'analyse qui suit, nous avons spécifié cinq champs qui nous ont semblé prioritaires dans la gestion des défis-risques potentiels dans le contexte marocain. Ils concernent la gouvernance du RSU, le chevauchement des programmes, la viabilité budgétaire, les méthodes de ciblage, la question de l'informel, des bidonvilles et des sans- abris

3.1. Mode de gouvernance du RSU

L'un des facteurs de réussite du RSU concerne le mode institutionnel de gestion qui lui sera appliqué. Plusieurs niveaux sont en jeu ici, en rapport notamment avec les attributions accordées aux différents acteurs publics en charge du RSU. Le partage des tâches constitue une opération délicate dans le mode de gouvernance pour assurer l'efficacité des programmes sociaux conduits dans le cadre du RSU. Deux autres facteurs sont cruciaux dans cet objectif d'efficacité. Ils concernent la nouvelle Agence nationale des registres. Il s'agit de déterminer son statut institutionnel, ses compétences et les moyens de les décliner aux niveaux régional et communal. Le second facteur se rapporte au rôle joué par le ministère de l'Intérieur. Le projet de loi 72-18 ainsi que les documents afférents au RSU, au RNP et à l'ANR lui donnent un rôle de coordinateur avec les différents départements et agences publiques en charge du social. Cependant, ces textes ne spécifient pas le type coordination. S'agit-il d'une perspective participative et collaborative ?

3.2. Multiplication des intervenants et chevauchement des programmes

Un état des lieux au niveau national montre que la plupart des programmes sociaux présentent structurellement un déficit quant à la multiplication des acteurs et au chevauchement des programmes. Au moins quatre programmes dont le spectre d'action concerne la catégorie des pauvres et des vulnérables le démontrent : le programme des Établissements de protection sociale (EPS), THIMO (travail à haute intensité en main-d'œuvre), les programmes de formation professionnelle et de lutte contre l'analphabétisme. Les EPS font intervenir différentes structures (Établissement de réinsertion des personnes en situation de difficulté, Centre social de lutte contre le vagabondage et la mendicité, Maison d'enfants abandonnés, Établissement de protection des personnes handicapées, Maison Dar Attalib et Dar Attaliba, Maison pour les personnes âgées). De plus, la gestion et le financement de ces établissements sont pris en charge par au moins cinq institutions publiques, en plus des associations indépendantes : l'Entraide nationale, le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Santé, le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Initiative nationale pour le développement humain et l'Agence de développement social.

L'autre exemple retenu concerne la formation professionnelle, notamment celle des jeunes sans emploi ou en rupture de scolarité, et la lutte contre l'analphabétisme. On y retrouve une configuration identique avec différents programmes et différentes institutions engagées. Il s'agit notamment de l'Entraide nationale, de l'Office national de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi, du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Habous et des Affaires islamiques, de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, etc.

Au cours du passage vers le RSU, ces institutions peuvent présenter des résistances pour le transfert total des compétences, des bases de données respectives et des bonnes pratiques relatives à la catégorie des personnes et ménages dits pauvres et vulnérables. Ce qui fait planer les risques d'un maintien de la multiplication des intervenants, la fragmentation de la gestion, le chevauchement et la contradiction des attributions, la compétition entre différents organismes ou agences, la rétention de l'information. Le risque le plus grave est que le RSU n'accomplisse pas l'un de ses objectifs majeurs, à savoir la réalisation de l'adéquation entre le besoin réel du candidat au soutien social et le type d'aide octroyé.

3.3. Viabilité budgétaire solide et durable du RSU

La question de la viabilité budgétaire se pose pour tous les programmes sociaux, en particulier les programmes financés par des recettes publiques.

Les années 2020-2025 ont été annoncées par le gouvernement comme une période d'assainissement des finances publiques et surtout de la recherche d'un équilibre entre les différents postes budgétaires. En même temps, dans un contexte de difficultés socio-économiques reliées à la crise sanitaire, les pouvoirs publics se sont engagés à mettre en place la réforme de la couverture sociale, dont le RSU a été l'élément le plus médiatisé. Cette réforme a un coût financier global dont l'impact sera mesurable dès les premières années. Rien que par rapport au démarrage et à la pérennisation du RSU, les pouvoirs publics vont s'engager dans une politique budgétaire prenant en charge le court, le moyen et le long terme. Cela met les pouvoirs publics face à trois défis : régler la question des coûts occasionnés par le RSU (acquisition de la plateforme, formation des planificateurs, recrutement du personnel, coûts des enquêtes, logistiques, etc.) ; assurer l'autonomie financière de l'État et par conséquent sa souveraineté nationale, dans le cas où il sera fait appel aux financements externes ; protéger la solvabilité de l'État et faire face aux limites des ressources financières.

3.4. Choix de la méthode de ciblage « Proxy-Means Testing »

Depuis le début des années 2000, les experts du HCP ont opté pour un ciblage géographique, en utilisant une carte de la pauvreté détaillée au sein de chaque localité. Cependant, cette technique ne tient pas compte des caractéristiques socio-démographiques et biométriques des ménages bénéficiaires des aides sociales. Le dernier rapport de la Banque mondiale publié conjointement avec le HCP en 2017 a montré les limites de cette approche dans l'identification des vrais bénéficiaires (inclusion/exclusion). Sa faiblesse est qu'elle n'apporte pas de solutions aux problèmes de l'interprétation subjective de la pauvreté par les membres des commissions qui statuent sur les conditions d'éligibilité des demandeurs d'aide. Pour le RSU, les pouvoirs publics se sont en revanche orientés vers une nouvelle approche du ciblage, dite Proxy Means-Testing (PMT). Elle repose sur le paramètre revenu ou consommation, déterminé par un « score de ciblage ».

Le principe de ce type de ciblage est de fixer un score en totalisant et pondérant un nombre restreint de variables qui doivent répondre à trois critères principaux :

– être corrélées au niveau de pauvreté des ménages ;
– être facilement observables et vérifiables ;
– être difficilement manipulables par les ménages ou les individus.

Ces variables portent généralement sur la qualité et le statut d'occupation du logement, la possession de biens durables, la structure démographique du ménage, le statut ou le secteur d'activité ou encore le niveau d'instruction des membres du ménage. La collecte d'informations se fait à l'aide d'un questionnaire. Cette étape est déterminante pour l'efficacité et le coût du ciblage. À partir de cette enquête, chaque candidat au programme se

voit attribuer un score correspondant à la somme des variables observées pondérée par les coefficients obtenus par l'estimation ou fixés par le programme. L'éligibilité de chaque ménage dépend de la valeur de ce score par rapport à un score retenu comme seuil de pauvreté.

Cette méthode du ciblage est appropriée au contexte marocain, toutefois il faudrait tenir compte du contexte socio-économique actuel, marqué par les difficultés dues à la crise sanitaire et les besoins de relance économique. D'un autre côté, la décision de généraliser la protection sociale à toute la population a rehaussé en même temps et le seuil des attentes des populations pauvres-vulnérables et les exigences de performance pour les pouvoirs publics. Un démarrage des programmes du RSU, prudent à travers une expérience-pilote, dès l'année prochaine, est ainsi l'occasion de nous montrer si la demande des bénéficiaires atteindrait immédiatement un niveau de saturation. Ce qui permettra d'estimer s'il est ou non gérable financièrement et administrativement et donc de revoir le ciblage.

Généralement, les principaux risques liés au ciblage sont le coût social, l'actualisation des données, le calcul du score et l'asymétrie de l'information. Le premier risque concerne la méthode de calcul du score. Mal comprise par la population, elle conduirait à l'augmentation du nombre de plaintes et provoquerait des conflits sociaux. L'asymétrie de l'information (aléa moral) désigne une imperfection de l'information qui peut exposer le ciblage à deux types d'erreurs d'identification : les erreurs d'inclusion et les erreurs d'exclusion. En adoptant une approche *top down*, les différents acteurs qui seront à la charge de cette méthode n'auraient pas accès à des informations complètes sur les pauvres.

Le troisième risque réside dans la non-actualisation des données collectées. Nous observons que la méthode de ciblage PMT, fournie dans le document du ministère de l'Intérieur, présente un caractère non dynamique. La caractéristique de ses données est qu'elles évoluent lentement dans le temps, comme le logement. Elle ne permet pas d'inclure à tout moment les ménages omis par le processus de ciblage ou qui, suite à un incident, deviennent éligibles. Le quatrième risque est de calculer le score sur la base seulement du revenu ou de la consommation. Or, ces deux variables ne peuvent résumer, à elles seules, les conditions de vie d'une famille ou d'un ménage. Cette insuffisance impose la prise en compte du concept de privation et de pauvreté multidimensionnelle. A titre d'exemple, l'existence d'un ou de plusieurs membres incapables de travailler ou invalides dans la famille/ménage augmente les dépenses médicales, ce qui influence fortement le calcul du score. De même, les variables retenues et les pondérations qui y sont associées ont été définies par des experts au niveau de l'administration centrale, qui méconnaissent la réalité du terrain au niveau local.

3.5. L'informel, les bidonvilles et les sans-abris

La mise en place du RSU semble ne pas tenir compte du triple défi constitué par les trois catégories que sont l'informel, le logement en bidonville et les sans-abri. Ces catégories ne peuvent être éligibles automatiquement aux programmes et services du RSU, au risque de le faire imploser. D'abord, le poids démographique que représentent ces catégories rend presque impossible la mise en place effective de l'offre de protection sociale spécifique au Registre. Ensuite, ces catégories bénéficient déjà d'autres programmes d'aide sociale (auto-entrepreneur, recasement et relogement, etc.). Enfin, la catégorie des sans-abri présente une difficulté juridique dans leur identification comme « un ménage » ou comme des personnes vivant sous le même toit.

Nous avons pu recenser au moins cinq champs de défis-risques pour la mise en place du Registre social dans le contexte marocain. Il y en certainement d'autres, d'autant plus que la première phase d'application et l'expérience-pilote permettront de dégager des informations pratiques car il n'y pas d'expérience mondiale unifiée de mise en place de registres sociaux. Cependant, le traitement à l'amont des défis-risques communs et prévisibles permet de focaliser l'attention sur les difficultés spécifiques et ponctuelles.

Conclusion

La mise en place du Registre social dans différents pays a donné lieu à des expériences distinctes et propres à chacun d'eux. Mais les expériences réussies ont systématiquement généré d'un processus d'appropriation nationale de cet outil. Le RSU devrait trouver une identité locale et s'inscrire dans un contexte général de protection sociale. Cette appropriation s'accompagne, dans ce cas, de l'émergence d'un discours propre, ordonné selon des éléments de langage communs aux acteurs nationaux. Dans ce cadre, un intérêt devrait être porté à cette dimension symbolique d'autant qu'il existe un contexte général défini par la nouvelle réforme de la couverture sociale. Un manque d'appropriation conduirait les pouvoirs publics marocains à mobiliser un discours institutionnel non cohérent. Un risque qui s'est déjà manifesté lors de la présentation du projet de loi 72-18 et lors des débats parlementaires.

D'un autre côté, en termes d'appropriation, il faut voir comment les pouvoirs publics vont concevoir le RSU. Pour être efficace, cet outil devra permettre non seulement de réduire la pauvreté mais également être un moyen de motivation pour sortir de l'assistanat. Le principe est que le nombre des bénéficiaires au jour de son démarrage doit aller dans le sens non pas d'une augmentation mais d'une diminution progressive.

Concernant le budget à allouer aux programmes du RSU, les pouvoirs publics devront trouver des moyens financiers durables et innovants. Dans une étape préalable, l'État sera conduit à évaluer et comparer le coût de la

mise en place du RSU avec l'ensemble des programmes sociaux. Après avoir évalué les capacités financières de l'État, trois possibilités de financement peuvent être envisagées. Dans un premier temps, améliorer le recouvrement des recettes en garantissant la progressivité des nouvelles mesures fiscales et en s'assurant qu'elles ne porteront pas préjudice aux populations pauvres. Ensuite, pour amplifier la marge budgétaire, les pouvoirs publics pourraient penser à la création de fonds comme celui de la Zakat. Enfin, à long terme, des possibilités de financement externes, régionaux et internationaux s'offriront au Maroc si le RSU atteint les objectifs escomptés.

Le processus semble profiter de la crise sanitaire en termes d'organisation et de gain de temps. Cette crise a permis aux services de l'État d'identifier et d'enregistrer les classes pauvres et vulnérables « ramédistes » et « non-ramédistes ». Elle a aussi créé un débat chiffré et programmatique sur la manière dont le secteur informel pourrait être intégré dans l'économie formelle. Enfin, la vaccination a permis de cibler une autre population, souvent méconnue, surtout celle des mineurs qui ne sont pas forcément scolarisés.

Références bibliographiques

Articles, ouvrages et rapports

Banque mondiale (2012), « Royaume du Maroc : ciblage et protection sociale : note d'orientation stratégique ».

Banque mondiale (2008), « Réformer les subventions au prix de l'énergie et renforcer la protection sociale », Département du Développements durable, région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Barca V. (2017), « Integrating Data and Information Management for Social Protection: Social Registries an Integrated Beneficiary Registries », Department of Foreign Affairs and Trade, Australia, October.

Coady D., Grosh M. et Hoddinott J. (2004a), « Targeting of Transfers in Developing countries : Review of Lessons and Experience », World Bank.

Coady D., Grosh M. et Hoddinott J. (2004b), « Targeting Outcomes Redux », World Bank Research Observer.

Conseil économique, social et environnemental (2018), « La protection sociale au Maroc : revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociale », Auto-saisine, 2018, p. 30-33.

Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale (2017), « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014 ».

Leite P., George T., Sun C., Jones T., Lindert K. (2017), « Social Registries for Social Assistance and Beyond: A Guidance Note & Assessment Tool », World Bank Group.

Pasquier-Doumer L., Lavallée E., Olivier A., Robilliard A.S. (2009), « Cibler les politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ? Un bilan des expériences », *Revue d'économie du développement,* n° 3, vol. 17.

Unicef et Ministère délégué chargé des Affaires sociales et de la Gouvernance (2018), *Mapping de la protection sociale au Maroc*. A consulter sur https://www.unicef.

org/morocco/sites/unicef.org.morocco/files/2018-11/Mapping%20Protection%20Sociale%20au%20Maroc.pdf

Webographie

https://www.hcp.ma/
Cash Working Group, « Terminologie Transferts monétaires », mai 2018, https://www.humanitarianresponse.info/
https://rsu.gouv.ml
https://aneej.org/wp-content/uploads/2020/04/NSR-Infographics-_Dark.pdf

Émergence de nouvelles destinations touristiques dans les arrière-pays méditerranéens
Le cas de la région de Chefchaouen

Mohamed Berriane

mohamed.berriane@yahoo.fr

Introduction

Aujourd'hui plus personne ne remet en question le choix du tourisme comme activité assurant une certaine croissance économique. Toutefois, les analyses déplorent les formes de tourisme dominantes dans le bassin méditerranéen basées sur le tout balnéaire et la fréquentation massive des littoraux. Ceci se faisant au détriment d'un modèle touristique privilégiant une demande diffuse, irriguant les intérieurs des pays et motivée plus par la rencontre de l'autre (Plan Bleu, 2012). Or, au Maroc, si les politiques publiques continuent à privilégier le modèle balnéaire, la réalité à la fois de la demande et de l'offre montre que les destinations touristiques des arrière-pays émergent de plus en plus et que les populations de ces arrière-pays développent de nouveaux rapports à leurs territoires (Berriane *et al.*, 2012). Vient s'ajouter, aujourd'hui, à ce constat, la nouvelle situation du tourisme, que ce soit au Maroc ou ailleurs, suite à l'arrêt brutal des mobilités internationales, condition incontournable du tourisme. La nécessité de réfléchir au tourisme post-Covid-19 oblige aussi à analyser les nouvelles formes de tourisme dans l'optique d'un tourisme qui doit se réinventer pour se réadapter.

L'objet de cet article est de s'arrêter sur le processus d'émergence de nouvelles destinations touristiques en milieu rural au Maroc, tout en analysant les conditions assez particulières du déclenchement d'une demande et d'une offre en tourisme rural, le tout à travers l'exemple de la région de Chefchaouen, ville du Rif occidental. Il s'agit des résultats d'une recherche de plusieurs années consacrée au suivi de ces nouveaux processus (Berriane, 2006, 2011, 2012, 2014 et 2016). Et si la méthodologie retenue a privilégié l'approche empirique en raison du manque criant de données statistiques sur ce type de tourisme, il faut clarifier quelques concepts qui ont servi de cadrage théorique à cette recherche. Arrêtons-nous sur une hypothèse, deux concepts-clés et une question qui encadrent cette recherche.

Contrairement aux explications classiques qui privilégient le rôle du potentiel touristique dans l'émergence d'une destination touristique, nous avons, dans le cas du tourisme rural au Maroc, privilégié une hypothèse qui donne toute son importance aux rôles des acteurs et des politiques publiques. C'est ainsi que nous posons comme hypothèse que, quel que soit le potentiel, l'émergence ou non d'une destination dépend surtout de la convergence de trois acteurs : le touriste qui invente la destination (Knafou *et al.*, 1991) à travers ses attentes et son regard, les acteurs locaux qui peuvent accepter ou non cette demande (Blangy et Alain Laurent, 2007 ; Oussoulous et Berriane, 2020) et les politiques publiques qui accompagnent ou non les initiatives locales qui cherchent à répondre à cette demande (Aderghal *et al.*, 2013 ; Berriane, 2003). Le rôle du potentiel étant secondaire, nous axons l'analyse sur le jeu des acteurs. Ceci pour l'hypothèse. Voyons maintenant les deux concepts qui ont dirigé cette réflexion : (i) le concept d'arrière-pays et (ii) celui de la construction d'une destination touristique et le rôle des différents acteurs dans cette construction.

L'appellation « arrière-pays » recouvre toutes les zones rurales qualifiées de marginales et vulnérables. Ce sont des espaces et des sociétés qui, se prêtant mal à la mise en œuvre des politiques de modernisation de l'agriculture, n'ont pas su ou pas pu capitaliser sur les grandes transformations de l'économie productiviste et sont, de ce fait, souvent considérés comme arriérés et immobiles. Les difficultés d'ordre socio-environnemental auxquelles ils sont confrontés atteignent aujourd'hui une envergure inédite : creusement des inégalités avec les zones littorales et les plaines irriguées, surexploitation ou accaparement des ressources naturelles et agricoles par des investisseurs urbains, accentuation de l'exode rural, en particulier des hommes et des jeunes, etc. (Thivet, 2007 ; Hervieu et Thibault, 2009 ; Akesbi, 2011). Le changement climatique s'impose comme un facteur aggravant. Les scénarios du futur proche prévoient une péjoration des conditions actuelles : un réchauffement très net, des sécheresses accentuées au printemps et en été et plus de crues en automne (Filipo et Lionello, 2008). Cette aggravation des épisodes extrêmes pendant les deux périodes-clés de la saison des cultures (printemps et automne) constitue une véritable menace pour une grande partie des sociétés rurales déjà fragilisées par les politiques de développement des décennies précédentes.

Dans ce contexte d'inquiétude globale sur le futur, la question du devenir des « arrière-pays » tel que définis plus haut est légitime. Or, ces arrière-pays représentent près des trois quarts des zones rurales de la région méditerranéenne (70 % des exploitations agricoles et 80 % de la population rurale au Maroc : CGDA, 2010), et, comme l'ont montré les événements de 2011 en Tunisie (1), les mouvements qui les agitent peuvent bouleverser l'équilibre socio-politique d'un pays. Mais malgré cela, ces zones sont traversées par des initiatives collectives et des dynamiques originales qui affirment qu'authenticité et spécificité peuvent devenir des supports de création de richesse et d'innovation.

(1) Dans les campagnes du Sud, les émeutes rurales ont révélé une prise de conscience collective des injustices auxquelles les sociétés ont été soumises des années durant, qui bouleverse les structures établies et contribue à la mise en place de nouveaux rapports sociaux autour des ressources (Moisseron et Bayoumi, 2012).

En effet, jusque dans les années 80-90, les choix de développement proposés à ces espaces ont oscillé entre une impossible application du modèle d'intensification agricole, techniciste et libéral, et une conservation d'inspiration naturaliste. Au début des années 90, les échecs ont poussé les collectifs d'acteurs locaux et les décideurs de la rive nord de la Méditerranée à réfléchir à des solutions alternatives. Conscientes de leurs handicaps dans un marché compétitif de produits standardisés, ces initiatives ont orienté leurs actions vers la recherche de ressources territoriales (Gumuchian et Pecqueur, 2007) spécifiques susceptibles d'être valorisées. Le lien au lieu et à son histoire, la qualité et la différence ont été mis en avant comme des moteurs essentiels de la compétitivité. Ces nouveaux modèles suivent deux stratégies appuyées sur une demande en expansion et associées à de nouvelles pratiques de consommation et de loisirs : le développement de produits de qualité pour des marchés de niche, d'une part, et, d'autre part, l'appui à des formes de tourisme alternatif valorisant ces produits et les paysages et cultures dont ils sont issus. Ils remettaient ainsi au goût du jour les anciens concepts de « terroir » et de « patrimoine » requalifiés en « rural » et en « naturel », en misant sur leur valorisation dans un cadre aussi bien national qu'international (Chevallier, dir., 2000 ; Landel et Senil, 2009). Ces stratégies ont largement contribué à l'émergence de territoires ruraux originaux (Campagne et Pecqueur, 2012) et à la construction de nouvelles destinations touristiques (Berriane, 2012 et 2014). Ces initiatives reposent la question de l'orientation productive des territoires et celle des rapports entre sociétés rurales, acteurs privés et État. Pour de nombreux acteurs, ces arrière–pays sont perçus comme des laboratoires d'innovation aussi bien territoriale (Landel et Senil, 2009) que sociale.

Ces nouvelles approches vont petit à petit migrer vers la rive sud de la Méditerranée où le Maroc, avec sa politique agricole du Plan Maroc vert et les différentes initiatives du mouvement associatif, se trouve, avec la Turquie, à la pointe des pays connaissant ces évolutions.

Parmi les dynamiques les plus remarquables qui bouleversent ces régions périphériques au Maroc, il y a le tourisme. Celui-ci, profitant d'une conjoncture internationale liée aux mutations que connaît la demande et d'un dynamisme des acteurs locaux, se développe de plus en plus, revêtant des formes assez originales. Ces dynamiques aboutissent à la construction de nouvelles destinations touristiques qui n'étaient pas planifiées par les politiques publiques. Ce concept de destination, s'il est couramment utilisé aussi bien par les chercheurs que par les organismes de gestion du tourisme ou les acteurs du développement, ne fait pas l'unanimité quant à sa définition. Il évoque selon B. Kadri *et al*. (2011) « tout à la fois un lieu à voir, l'objet d'un désir ou d'un rêve et une organisation capable de réaliser ce rêve ». Mais la capacité de réaliser « le rêve » demeure essentielle, dans la mesure où derrière chaque destination se trouvent des acteurs capables ou non de la mettre en œuvre. Cela nous amène à la construction de la

destination qui fait intervenir une multitude d'acteurs dont les touristes eux-mêmes. Ces constructions de nouvelles destinations sont en fait le fruit de la conjonction de plusieurs facteurs : implication et imbrication de différents porteurs de projets, différents montages, partenariats multiples, intervenants divers, intégration ou non des produits de terroir et articulations entre les initiatives venues d'en haut et celles issues de la base. De l'articulation entre ces différents intervenants dépendra la réussite ou non du projet et du processus de mise en tourisme (Violier, 2001).

Pour expliciter cette idée et appuyer notre principale hypothèse avancée plus haut, on peut comparer notre région d'étude à une autre région du Maroc que médiatisent les brochures publicitaires et les campagnes promotionnelles. Il s'agit du « Pays de la rose » dans le Sud marocain autour des oasis de Kelaat Mgouna. La région dispose d'un fort potentiel grâce à un excellent produit d'appel, la rose de Damas, et bénéficie de campagnes publicitaires à l'initiative aussi bien des collectivités locales et régionales que du privé, avec même une fête annuelle de la rose. Cependant, malgré tous ces atouts, elle n'arrive pas à devenir une destination touristique. Même si elle l'a été décrétée par les hébergeurs, les tours opérateurs ou la puissance publique la « destination » n'a pas émergé car elle n'a pas été au préalable « réinventée » ou du moins plébiscitée par les touristes eux-mêmes (Michon, 2017). Il semblerait qu'ici les aménagements et les propositions de pratiques récréatives proposées par les investisseurs privés aient précédé une demande qui ne se concrétise toujours pas. Et si l'invention d'un lieu touristique consiste « en une nouvelle lecture d'un territoire donné aboutissant à un double mouvement, le premier étant un processus de détournement d'utilisation dominante du lieu » (Knafou, 1991), le détournement « par la rose » ne semble pas encore avoir eu lieu, du moins de la part des touristes eux-mêmes. Même si elle possède tous les attributs qui pourraient en faire un lieu touristique original, il semble plutôt que la vallée des roses soit absorbée, à la marge, par les dynamiques de « consommation de paysages » qui concernent les vallées voisines du Dadès et du Todgha. Mais ces dynamiques ne la touchent pas suffisamment pour générer des séjours prolongés. On touche ici à la question de la compétition entre territoires où chacun veut commercialiser un produit visible, original et rémunérateur.

Contrairement à la « vallée des roses », le « pays de Chefchaouen » arrive à émerger sans bénéficier d'un produit d'appel aussi attractif que la rose de Damas. Ici le processus aboutit à la construction d'une destination grâce à la réinvention par les touristes et à la mobilisation de la population et des acteurs locaux.

Reste la question qui concerne le devenir de ce processus et son aboutissement. Il s'agit ici de la consolidation de ce tourisme et de sa durabilité qui renvoie à la problématique devenue aujourd'hui classique du tourisme durable. Nous y reviendrons en conclusion pour clore cette réflexion.

1. Le développement du tourisme rural au Maroc

1.1. Une opposition de fait entre le littoral et l'arrière-pays

Au Maroc, le tourisme a de tout temps été marqué par une concurrence serrée et continue entre le tourisme culturel et le tourisme itinérant, d'un côté, et le tourisme balnéaire et le tourisme de séjour, de l'autre, et ce aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. Au départ, vers la fin de la décennie 60, le Maroc en tant que destination touristique devait sa renommée à ses centres historiques et culturels dispersés aux quatre coins du pays et à la variété de ses paysages et sites, et il vendait surtout du culturel. Mais très vite, la destination Maroc fait face dès les années 70 à la vague du tourisme de masse d'origine européenne qui, touchant sa rive sud de la Méditerranée, amenait une demande spécifique privilégiant plutôt un produit stéréotypé : le séjour balnéaire en groupes organisés et contrôlés par de puissants tours opérateurs. De ce fait, le tourisme marocain, malgré ses potentialités riches et variées, va basculer vers le littoral.

Les politiques publiques (visions 2010 et 2020) vont dans ce sens, et on pouvait pronostiquer que le culturel aurait du mal à s'imposer pour devenir la composante principale du produit touristique marocain. En effet, les projets inscrits officiellement dans la stratégie de relance du tourisme 2000-2010 ont été axés essentiellement sur le balnéaire, et de grandes stations côtières, en cours de réalisation, devaient bouleverser à la fois l'offre et la demande dans un sens plutôt favorable au produit balnéaire. Cependant, la demande sur le produit culturel résiste et modifie quelque peu cette volonté politique qui privilégie le produit balnéaire. Aujourd'hui et contrairement à la Tunisie, par exemple, où le tourisme de séjour balnéaire se concentre pour plus de 90 % sur les côtes, au Maroc, on relève à la fois des régions de séjour qui n'ont rien à envier aux concentrations des régions littorales tunisiennes. Mais on y relève également des régions parcourues par le tourisme itinérant dans les arrière-pays. Ceci débouche sur une carte faite de pôles et d'itinéraires. Les pôles peuvent être à la fois des lieux de séjour ou des nœuds de circuits ou les deux à la fois, et les itinéraires relient les villes-étapes principales.

Cette dichotomie récurrente entre le culturel et le balnéaire, le littoral et l'arrière-pays, le tourisme sédentaire et le tourisme mobile se traduit par une organisation de l'espace assez particulière et a longtemps marqué l'espace touristique marocain. Elle traduit l'écart entre les politiques publiques qui privilégient le tourisme balnéaire et une demande internationale qui recherche plutôt un tourisme culturel.

1.2. Pendant ce temps, la demande touristique est en pleine mutation

En effet, bien que la demande touristique en Europe, principal foyer d'émission des touristes vers le bassin méditerranéen, accorde toujours la

primauté au produit balnéaire, on y assiste au développement d'un nouveau marché touristique lié à de nouveaux comportements de vacances. La société de consommation y suscite un besoin d'évasion et de découverte. Par ailleurs, la montée de la conscience écologique et culturaliste, oriente la demande vers des produits plus « doux » dans lesquels la découverte - notamment la découverte de l´autre - est mise en valeur. Désormais, le produit culturel cherchant à s'éloigner des sentiers battus est valorisé et les voyages de découverte attirent de plus en plus de clients. C'est un vrai tournant dans l'évolution de la demande touristique sur le Maroc, qui se traduit par le développement de différents produits de niches dont la principale destination est le milieu rural.

Parallèlement, le secteur touristique comme activité économique vit de profondes mutations. Rappelons que le secteur a fonctionné jusqu'aux années 1990 selon un modèle fordiste. Celui-ci était caractérisé par la production de masse, la standardisation, l'inflexibilité du produit pour une économie d'échelle et de réduction des prix, l'autonomie limitée des touristes car contrôlés par l'offre qui laisse peu de marge à la demande pour le choix des destinations et des produits et la forte concentration des Tours opérateurs (Telfer, 2008). Ce fut l'âge d'or du tourisme balnéaire qui correspond bien à ce modèle et qui a atteint ses pics durant les années 1970 et 1980. Aujourd'hui le tourisme post-fordiste, ou nouveau tourisme prône au contraire la non-standardisation et la flexibilité des produits et tient compte de la demande et non de l'offre dans le choix des destinations et des produits. Il se caractérise par l'autonomie des touristes, l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et la promotion d'un mode de développement touristique alternatif (Weigert, 2013). Les touristes privilégient dorénavant la qualité de l'offre et sa conformité aux critères socio-environnementaux du « tourisme durable », et une demande pour un tourisme plus individuel, plus respectueux de l'environnement et des populations locales se dessine. Bref, avec ce nouveau tourisme on est en train de passer du tourisme de masse au tourisme individuel, du tourisme sédentaire au tourisme mobil, et du tourisme balnéaire au tourisme des arrière-pays.

Ces mutations de la demande sont également à mettre en rapport avec l'appropriation, par le débat public du concept de développement durable et sa dimension touristique, le tourisme durable. Ce débat oppose, schématiquement, le tourisme de masse des années 70 et 80, pollueur et destructeur, au tourisme individuel, éthique et responsable d'aujourd'hui (Équipe MIT, 2002). A cela s'ajoute le rôle de plus en plus grand des nouvelles technologies de la communication qui tendent à affranchir les touristes de l'intermédiation des firmes touristiques. De ce fait apparaissent de nouveaux acteurs mieux adaptés à cette nouvelle demande individuelle comme les petites structures d'hébergement alternatives et familiales mieux dispersées. L'offre devient sur mesure, avec des tour-

opérateurs spécialisés, des plateformes de réservation chez l'habitant, etc. et peut donc capter une bonne partie de ces flux individuels. Les tours-opérateurs à leur tour se sont rapidement adaptés à ces changements et ont engagé une véritable « régulation post-fordiste » du tourisme en devenant aussi des acteurs de ce tourisme néo-fordiste (Weigert, 2013). Pour cela ils développent une offre renouvelée, plus adaptée à la nouvelle demande en veillant à ce que cette offre soit plus individualisée et plus diversifiée et en intégrant les revendications socio-environnementales de la demande potentielle.

Les effets de ces évolutions se traduisent pour la Méditerranée et le Maroc par l'émergence d'une demande plus ou moins spontanée qui souvent précède l'offre et investit les intérieurs de ces pays, tout en s'affranchissant, dans un premier temps, des canaux classiques de commercialisation. C'est ainsi qu'apparaît au Maroc à la fin des années 90 et pour la première fois le terme « tourisme rural », terme assez vague et utilisé pour signifier diverses formes de tourisme (écotourisme, agro-tourisme, tourisme de montagne, tourisme durable, ou encore le concept anglo-saxon de tourisme doux). Pour les besoins de cet article nous désignons par « tourisme rural » ou « tourisme vert » toute pratique touristique qui se déroule en milieu rural.

1.3. Et un nouveau contexte du développement rural

Ce nouveau contexte est marqué par trois tendances. La première concerne la nouvelle stratégie du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime à travers le Plan Maroc Vert qui, avec son Pilier II, vise le développement solidaire de la petite agriculture, et concerne principalement trois grands agro-systèmes marocains dont l'agriculture souffre de conditions naturelles difficiles : les montagnes, les zones présahariennes et sahariennes et leurs oasis et les plaines et plateaux semi-arides. Ces trois systèmes regroupent les deux tiers de la SAU, 70 % des exploitations agricoles du pays et 80 % de la population agricole et rurale (CGDA, 2008). Un des principaux objectifs du Pilier II de ce plan est la valorisation des produits de terroir que concrétise la promulgation à la fin de 2008 de la loi sur les produits à signes d'origine et de qualité. A travers cette valorisation, la loi cherche à soutenir la petite agriculture et à contribuer au développement rural durable des zones difficiles. Or, l'un des canaux de valorisation de ces produits qui a été identifié est le tourisme et l'un des objectifs est de créer une synergie entre l'identification des produits du terroir à valoriser et le développement du tourisme rural. De ce fait, les projets de labellisation d'un nouveau produit de terroir s'appuient souvent dans leurs argumentations sur les articulations entre la valorisation du produit et la dynamisation du tourisme rural au niveau local.

La deuxième tendance renvoie à la mobilisation du mouvement associatif local qui considère que le développement passe par la diversification

du tissu économique et la multiplication des activités génératrices de revenus. Or, le tourisme rural fait partie de ces activités génératrices de revenus quand il ne constitue pas l'unique activité. La mobilisation de ces associations passe par l'organisation avec l'appui des ONG internationales, de formations courtes destinées à des porteurs de projets ou de futurs employés. Elle se manifeste aussi par la création de clubs d'écotourisme, la délimitation, la reconnaissance et le test d'itinéraires touristiques. Ces associations peuvent aller jusqu'à recevoir des groupes envoyés par d'autres associations européennes en initiant de ce fait les populations villageoises à recevoir des visiteurs étrangers. Celles parmi ces associations qui s'activent dans la protection de l'environnement voient dans le tourisme rural un moyen d'améliorer les revenus des populations locales, ce qui pourrait contribuer à diminuer les pressions anthropiques sur les ressources naturelles généralement menacées. Leurs interventions peuvent aller jusqu'à la création et la gestion de gîtes ruraux ou la commercialisation des structures d'hébergement locales.

La troisième tendance, enfin, a trait au modèle de développement dans lequel le Maroc essaie de s'inscrire et qui est l'approche territoriale et sa dimension développement durable. Diverses instances gouvernementales et non gouvernementales reconnaissent le territoire comme entité qui fonde aussi bien leurs discours que leurs actions. L'administration du tourisme a basé sa vision 2020 sur cette approche avec une stratégie prenant appui sur 8 territoires touristiques. Or, le développement du tourisme se prête bien à cette approche (Berriane *et al.*, 2012) qui, si elle est réellement appliquée, pourrait être à l'origine d'une conception nouvelle du développement, passant par une nouvelle forme de rapports entre les sociétés et leur environnement.

Dans la méthode de construction du projet que va supporter un territoire on oppose habituellement des constructions par le haut et des constructions par le bas. Entre ces deux cas de figures, existent différentes variantes se traduisant soit par « des territoires donnés », suite à l'implantation de projets décidés par le centre, soit des « territoires construits » à travers un véritable « projet de territoire » (Courlet, 2013). Dans le cas du tourisme rural au Maroc, on assiste surtout à des processus de constructions spontanées de nouvelles territorialités, qui sans être des espaces supports de projets décidés ailleurs ou des constructions conscientes en vue de projets de territoires, créent des dynamiques locales qui pourraient être intégrées dans des projets de territoires (Berriane et Nakhli, 2011).

De nombreuses initiatives d'acteurs locaux qui, s'investissant dans le développement d'une offre touristique localisée, illustrent bien ce processus. Considérons un cas pionnier qui est la région de Chefchaouen.

2. Le processus d'émergence d'une destination touristique rurale : le cas du pays de Chefchaouen

A travers l'analyse de l'émergence de cette destination pionnière du tourisme rural au Maroc, on ambitionne de suivre le processus de mise en tourisme des zones de moyennes montagnes marocaines et de l'émergence d'une destination rurale en se focalisant sur les dynamiques, les réussites mais aussi les blocages. On peut surtout analyser les interactions entre les initiatives ascendantes des individus et des groupes, d'un côté, et, de l'autre, les actions, descendantes, de l'État (Berriane *et al.*, 2012 ; Berriane et Moizo, 2014). A l'origine, ce ne sont pas les politiques publiques à travers la stratégie définie en 2002 pour le tourisme rural, sur laquelle nous reviendrons, qui enclenchent le processus, mais plutôt l'arrivée d'une demande imprévue et la mobilisation au niveau local du mouvement associatif de proximité.

Le propos s'organise en trois temps correspondant aux principales phases ayant marqué ce processus : (i) une demande qui a précédé l'offre ; (ii) des politiques publiques qui tentent de rattraper et d'accompagner ces initiatives locales, mais qui négligent l'essentiel ; et enfin (iii) face à cet échec, des acteurs locaux qui tentent de se prendre en main, mais livrés à eux-mêmes, ne réussissent pas à générer une mise en tourisme vertueux.

2.1. Les décennies 80 et 90 : quand la demande précède l'offre organisée

2.1.1. Une demande spontanée et précoce

Le processus d'émergence de cette nouvelle destination touristique rurale est assez remarquable. En règle générale, le développement du tourisme au Maroc passe d'abord par l'organisation de l'offre à travers la définition d'un produit et sa promotion, de façon à susciter ou stimuler une demande. Les grands projets touristiques portés par les politiques publiques sont ainsi souvent précédés d'études débouchant sur le montage et la promotion du produit touristique, le tout constituant une offre supposée générer une demande. Or, l'installation progressive de la destination de Chefchaouen sur le marché du tourisme rural international a suivi un processus inverse. L'émergence de la destination ne doit rien à une quelconque politique de développement et de promotion. Elle est consécutive à une demande spontanée qui, en découvrant les attraits de la région, a généré une offre tout aussi spontanée. Ce processus rappelle, toutes proportions gardées, les conditions dans lesquelles sont apparues les premières destinations touristiques du bassin méditerranéen lorsque l'aristocratie anglaise découvre dès la fin du XVIII^{e} siècle la Côte d'Azur et les bains de mer et « invente » cette destination (Boyer, 2002). Cela évoque également l'importance du poids de la demande

dans la transformation d'un potentiel en un produit touristique et le rôle du jeu des acteurs dans ce processus (Violier, 1999 et 2001).

Dans le cas de Chefchaouen, cette demande spontanée est relativement précoce puisqu'on fait remonter les premiers clients hébergés chez l'habitant aux années 1970 (Thompson, 2011). Mais c'est surtout à partir du milieu des années 1990 que les touristes visitant la ville ont commencé à prolonger leurs séjours dans la région en effectuant des randonnées dans l'arrière-pays, avec parfois un hébergement improvisé chez l'habitant. Les Espagnols et les Français, arrivant au Maroc en voiture, ont pris l'habitude d'inclure dans leur itinéraire une étape de deux ou trois jours à Chefchaouen en vue de faire quelques excursions, devenues depuis des « classiques ». Un deuxième type de flux correspond à des excursionnistes espagnols qui traversent le détroit ou la frontière depuis l'enclave de Sebta pour effectuer des randonnées autour de Chefchaouen, cette ville attirant d'autant plus les Andalous qu'elle est en quelque sorte la réplique de Grenade. Un troisième et dernier flux émanait des trois villages du Club Med qui, durant les années 90, étaient localisés respectivement à Tanger sur le détroit et Mdiq et Restinga sur le littoral méditerranéen occidental, et organisaient des circuits pour faire découvrir l'arrière-pays à leur clientèle. Selon les entretiens, environ 5 000 personnes par an passaient à l'époque par la région et y séjournaient. Bien qu'il soit difficile à vérifier, ce chiffre est loin d'être négligeable si on tient compte du fait qu'à l'époque, un produit structuré et commercialisé de tourisme rural n'était pas encore opérationnel. Cette demande sur la randonnée rurale dans la région était à l'époque à composante internationale, essentiellement européenne.

Cette première demande est indirectement liée aux formes de tourisme (tourisme balnéaire de masse et tourisme culturel dans les anciennes capitales) privilégiées par les pouvoirs publics durant les années 70 à 90 : dans ces implantations touristiques, balnéaires ou urbaines, vont émerger des touristes, surtout européens, amateurs de randonnée et d'évasion à la recherche de cultures ou de paysages différents.

Cette arrivée des premiers touristes à Chefchaouen répond à une attractivité générée par un potentiel à la fois naturel et culturel. La petite ville historique de Chefchaouen, chef-lieu de la province, est entourée d'une région qui couvre une unité géomorphologique (la dorsale calcaire) et recoupe plus ou moins les limites du territoire de la tribu des Rhomara. La région forme un territoire géographique cohérent, doté d'une forte identité culturelle et de spécificités locales pouvant servir de socle à des activités touristiques diversifiées (paysages, artisanat, petits métiers traditionnels, cuisine traditionnelle de moyenne montagne, produits locaux, etc.). Son intérêt tient aussi à son caractère montagneux, et à l'existence d'un parc national, Talassemtane, riche en flore et faune dans l'une des zones les plus boisées du pays, avec un sapin endémique (*Abies maroccana*), qui forme l'unique sapinière naturelle d'Afrique (Thompson,

2011). Ce riche potentiel, complété par la culture des Jbala, riche et diversifiée, et associé à la proximité des grandes routes du tourisme international arrivant au Maroc par le nord, explique l'émergence de la destination de Chefchaouen.

Mais ces deux facteurs que sont la demande et le potentiel auraient été insuffisants sans la réactivité de la population locale, qui va s'organiser pour créer une offre.

2.1.2. L'organisation d'une offre informelle antérieure à l'offre structurée

La demande touristique ne va en effet pas laisser indifférents les acteurs locaux (Steiner, 2009). Les populations ayant identifié les opportunités qu'elles pouvaient tirer du tourisme rural pour diversifier et accroître leurs revenus, se montrent dans leurs majorités assez réceptives à l'introduction de cette activité et vont y apporter une réponse assez originale. Une organisation informelle en réseau se met en place. Des jeunes guides officiels travaillant en ville, avec d'autres, plus ou moins clandestins, vont capter une partie de la demande en s'organisant pour gérer les réservations et l'organisation de circuits, grâce aux nouveaux moyens d'information et de communication (fax, téléphone portable, site Internet). Des professionnels de la restauration ou de l'hébergement co-organisent avec ces guides des excursions pour les groupes. Des habitants des villages les plus fréquentés improvisent des hébergements de fortune pour que les touristes puissent passer la nuit.

Ces « promoteurs touristiques » auto-proclamés ne se contentent pas d'offrir l'hébergement et la restauration : ils se lancent en parallèle dans l'organisation d'activités permettant d'allonger les séjours des touristes en proposant des randonnées en moyenne montagne, des ateliers pour l'apprentissage de l'artisanat et de la cuisine du terroir, ou des circuits reliant les maisons d'hôtes et les principaux centres d'intérêt de la région. Aidés par quelques associations locales, ces acteurs reconnaissent et balisent des sentiers.

Bien avant l'intervention du Ministère du Tourisme dans la région, ces différentes initiatives spontanées esquissent déjà les contours non seulement d'un territoire touristique, mais aussi d'un territoire de projet.

2.2. La décennie 2000 : quand les politiques publiques négligent l'essentiel

Ce foisonnement d'idées et d'initiatives n'a pas laissé indifférents les décideurs, que ce soit au niveau des autorités et collectivités locales, ou au niveau central au Ministère du Tourisme. C'est ainsi que le Ministère du Tourisme va concevoir la stratégie nationale du tourisme rural et essayer de la mettre en application.

2.2.1. La stratégie nationale du tourisme rural : 2002

Dès le début de ce siècle, on reconnaît officiellement qu'il existe au Maroc un potentiel considérable pour l'élaboration et la commercialisation de produits liés au tourisme rural. Il est également acquis que ce potentiel peut, s'il est valorisé, placer la destination avec une forte capacité concurrentielle sur le marché du tourisme culturel et de découverte. Qui plus est, une offre de tourisme rural peut contribuer à renouveler le produit balnéaire marocain vieillissant, en le rendant plus compétitif que ses concurrents méditerranéens tout en diffusant davantage les retombées financières du tourisme dans les campagnes, participant ainsi au développement humain au niveau local. Cependant, malgré quelques tentatives plus ou moins réussies, cette idée peine à se concrétiser, le rural ne fait qu'exceptionnellement l'objet d'une valorisation touristique, et ce, toujours à travers des initiatives individuelles, sans concertation, ni montage raisonné, ni image de marque, ni canaux de commercialisation. Malgré un riche potentiel, l'offre, longtemps absente, reste entièrement à créer. Le ministère du Tourisme marocain lance alors avec l'aide de l'OMT et du PNUD ce qu'on a appelé au début de la décennie 2000 la « Stratégie du tourisme rural » (ministère du Tourisme et OMT 2002).

Cette stratégie s'est attachée à structurer et valoriser un véritable produit touristique rural susceptible d'être mis en marché et à œuvrer à sa promotion. Sa principale innovation est la proposition d'un outil susceptible d'enclencher un processus de structuration du tourisme rural au niveau local. La démarche « Pays d'accueil touristique », ou PAT, est alors proposée, soutenant des territoires touristiques qui ambitionnent d'être de véritables territoires de projet (Berriane, 2006).

2.2.2. Le concept de Pays d'accueil touristique

Théoriquement, l'idée du PAT part de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences, et d'amener les acteurs locaux à s'approprier la structuration et la définition du produit, sa promotion, sa commercialisation et son fonctionnement. La démarche est territorialisée et le PAT doit avoir une identité propre et être délimité sur la base d'éléments le distinguant de ses voisins : une unité physique et culturelle mais aussi une diversification du produit. Il doit se situer à proximité d'une zone d'émission (2) et être doté d'un label. Il émane surtout d'une forte volonté des acteurs locaux pour valoriser leur espace par le tourisme. Le PAT nécessite un accompagnement et une organisation de développement et de gestion. Pour cela le territoire doit être doté d'organes institutionnels et s'appuyer sur une animation spécifique : identification d'itinéraires, stages et ateliers ou découverte interactive de la culture locale, calendrier de manifestations folkloriques, musées ethnographiques et écomusées, valorisation du petit patrimoine rural. Le PAT suppose aussi des équipements et des aménagements

(2) Dans un premier temps, la stratégie nationale du tourisme rural visait à mobiliser une demande internationale supposée déjà présente au Maroc, la clientèle des premières destinations devant venir de stations balnéaires ou de villes touristiques qui redistribuent une partie de leurs clientèles vers les intérieurs. D'où la nécessité que les premiers PAT soient à proximité de ces zones d'émission potentielles.

touristiques adaptés : une maison du pays, des structures d'hébergement et de restauration touristiques ruraux, une signalétique, etc. Ce « pays » a des limites territoriales mais ce n'est ni une région, ni une province, ni une commune. Il peut être une partie d'une région ou d'une province ou être à cheval sur plusieurs communes : mais il est avant tout un territoire de projet construit selon une dynamique ascendante (Aderghal *et al.*, 2013).

L'application de ce concept à Chefchaoun, pris comme destination pilote, a fait l'objet d'une mission d'étude spécifique (ministère du Tourisme et OMT, 2003) (3). Sans s'arrêter sur tous les détails de cette étude, limitons-nous à deux volets qui nous semblent essentiels pour sa réussite : les dimensions territoriale et organisationnelle.

(3) L'auteur de ces lignes a eu le privilège de diriger cette mission pour le compte du ministère du Tourisme, de l'OMT et du PNUD.

Les limites territoriales du pays de Chefchaouen distinguent une zone centrale qui commence aux portes de la ville éponyme, axée essentiellement sur le parc national de Talassemtane avec une concentration de centres d'intérêt associant curiosités naturelles et spécificités culturelles, cette zone étant à l'époque la plus parcourue avec un maximum de porteurs de projets. Trois possibilités d'extension ont été proposées vers le nord-est avec une ouverture sur le littoral, vers le sud-ouest en direction du parc naturel régional de Bouhachem et vers l'est en direction de Jebha et de la province d'Al Hoceïma. Ce territoire de projet était conçu de manière à se libérer des limites administratives à la recherche d'un « pays réel ».

La mise en place de ce premier PAT nécessitait un minimum d'instances et d'outils : une association du pays, un agent développeur pour l'accompagnement, des sources de financement et un plan d'action (le bureau du pays domicilié au chef-lieu restant l'organe essentiel). Pour Chefchaouen il a été proposé que le directeur du Pays soit un cadre formé aux techniques de développement local et connaissant bien la triple problématique du tourisme rural, du développement local et de la région. Implantée dans la ville de Chefchaouen, la Maison du Pays, très bien localisée, est la principale vitrine du PAT. Elle est en charge de l'information, de la promotion, des réservations et de l'accompagnement des propriétaires de gîtes. Elle héberge un petit musée ethnographique, propose la vente de produits de l'artisanat local et de produits alimentaires (huile d'olive, fromage de chèvre, champignons, miel, etc.) et offre également un comptoir de vente de publications sur la région (cartes postales, livres) et de distribution de cartes et de brochures.

2.2.3. Le Pays d'accueil touristique de Chefchaouen, entre concept et réalité

Le PAT de Chefchaouen, le premier à être mis en œuvre par le ministère du Tourisme en 2003, a impliqué plusieurs partenaires et devait intégrer toutes les initiatives déjà en cours et mutualiser des stratégies parfois divergentes. Aujourd'hui, après plus de quinze ans d'existence, ce pays touristique manque toujours de visibilité. Une analyse de la réalité terrain

permet de comprendre les disfonctionnements qui handicapent ce projet, et notamment les volets territorial et organisationnel.

Dans la délimitation d'un PAT, le critère essentiel demeure l'adhésion et l'implication des acteurs du tourisme, et leur volonté à construire ensemble un territoire de projet. Ce processus collectif partant de la base, devait faire émerger un territoire adaptatif, donc évolutif et dont les limites ne sont jamais figées. Or, dans le cas de Chefchaouen cette construction collective et adaptative, issue des acteurs locaux, a été totalement évacuée du processus. Implicitement, pour les responsables du tourisme, le PAT de Chefchaouen correspond à la province dont cette ville est le chef-lieu et s'applique donc à une unité administrative aux limites figées. L'absence de construction collective par la base qui se traduit par un manque d'appropriation par les acteurs locaux, associée à une forte bureaucratisation, va avoir d'importantes conséquences sur la concrétisation du projet.

La Maison du pays, unique vitrine du territoire, mais aussi emblème de la destination touristique et clef de voûte du concept, manque cruellement de visibilité et d'efficacité en raison d'un manque de coordination des intervenants institutionnels. En effet, malgré les mises en garde de l'étude de faisabilité du PAT, l'administration des Eaux et Forêts a créé « sa » propre Maison (la Maison du parc national). Chacune des deux Maisons œuvre à promouvoir son propre projet, la première s'occupant de la destination dans sa globalité, la seconde, du Parc, qui est aussi une destination incontournable du PAT. Cette double image empêche de promouvoir de façon intégrée et forte l'image du « Pays de Chefchaouen ».

Par ailleurs, l'efficacité potentielle du PAT est limitée par l'absence d'un directeur exerçant ses fonctions au sein de la Maison du pays. Ce dernier devait avoir le profil d'un agent de développement local plutôt que d'un cadre administratif. La délégation du tourisme, localisée à Tétouan, a décidé de désigner parmi son personnel, nouvellement recruté, un cadre devant animer le tourisme rural. Mais, outre le fait que son profil ne correspond pas au poste et qu'il est domicilié à Tétouan, ce cadre n'a pas le titre de directeur de la Maison du pays. La raison en est, là aussi, une absence de coordination entre le ministère, la municipalité, la région, etc. sur l'instance qui va prendre en charge la rémunération de ce cadre.

La multiplicité des acteurs en présence, une des principales caractéristiques du tourisme rural, entraîne parfois des incohérences, voire des conflits d'intérêts entre tous les intervenants, ce qui annihile les efforts de synergie entrepris et limite les effets positifs de la cohérence souhaitée (Simmoneaux, 1999 ; Froger, 2010b). A Chefchaouen sont impliqués le ministère du tourisme, les Eaux et Forêts, le ministère de l'Agriculture, la province, la municipalité, l'Agence de développement du Nord, l'Agence de développement social, l'UE à travers le projet Gefrif puis Meda II, l'association Movimondo (Italie), l'association ACTLC (Catalogne) qui a initié à son tour l'association « Chaouen rural », les associations locales de

Rif El Andalous, Talassemtane, et ADL, les gîteurs, les guides locaux, la population directement concernée et les agences de voyages.

Cette multiplicité des acteurs et des intervenants se double d'une multiplicité d'enjeux et de stratégies souvent divergentes comme par exemple entre les Eaux et Forêts, le Ministère du Tourisme et celui de l'Agriculture. Elle entraîne des problèmes de superposition des différents territoires d'intervention, en particulier pour les acteurs des institutions de l'État. Elle suppose aussi une certaine redondance dans les actions entreprises (formation des ressources humaines ou balisage des circuits), particulièrement flagrante pour les ONG internationales qui tiennent rarement compte de ce qui a été fait avant. Elle suscite des concurrences (entre les associations locales, entre les gîteurs et les guides). Elle se traduit enfin par des problèmes de gouvernance et de légitimité institutionnelle, des incohérences, des conflits, qui annihilent les efforts des uns et des autres. Elle met surtout face à face une sphère « publique » (les différents ministères et leurs services externes, les autorités et collectivités locales et régionales) et une sphère privée constituée d'entrepreneurs locaux et régionaux. Les interactions entre les actions de ces différents acteurs peuvent déboucher sur des synergies mais aussi sur des disfonctionnements, voire des hiatus profonds.

En fin de compte l'intervention de l'État ne semble pas dynamiser les processus en cours et les retombées des actions publiques restent minimes. Persuadé de l'importance du tourisme comme générateur de revenus en milieu rural, l'État semble être toujours à la recherche de la méthode la plus appropriée.

2.3. Les décennies 2000 et 2010 : quand les acteurs locaux donnent du sens au système en se prenant en charge

Face à ces échecs et à ces hésitations, les acteurs locaux n'ont pas abandonné et réactivent les associations de proximité. Deux types d'organisations associatives s'impliquent dans l'encadrement et le développement du tourisme : des associations généralistes œuvrant pour le développement local, et des associations spécialisées dans le tourisme rural.

2.3.1. Les associations de développement local (1990-2000)

L'une des particularités de Chefchaouen et de sa région est la densité d'un tissu associatif très diversifié qui essaie de trouver des réponses aux problèmes de la pauvreté. Très actives, ces associations intègrent dans leurs actions le tourisme rural, même lorsque leur vocation est autre. Considérant que le développement passe par la diversification du tissu économique et la multiplication des activités génératrices de revenus, elles se tournent aussi vers le tourisme. L'association Rif El Andalous (créée en 1996) dont l'objectif principal est la sauvegarde du patrimoine bâti de la ville, ajoute à différentes actions de restaurations urbaines l'aménagement de 6 aires de repos dans

le parc naturel de Bouhachem. L'association de Talassemtane (1996), a comme vocation la protection de l'environnement et le développement, mais fait du tourisme rural une de ses principales activités : aide pour la création ou la réhabilitation de maisons d'hôtes, organisation de formations pour les propriétaires de ces gîtes, identification et balisage de sentiers pour la randonnée, publications de brochures et de guides. L'association de Développement Local (1997) est la troisième organisation locale qui accompagne le tourisme rural. Parmi ses diverses activités (apiculture, élevage de caprins, formations diverses, électrification, eau potable), elle a publié le premier inventaire des ressources et potentialités touristiques de la province de Chefchaouen (ADL, 2002) et a piloté un projet de construction de plusieurs gîtes. A ces grandes associations, il convient d'ajouter une multitude d'associations villageoises, plus d'une centaine, relais incontournable au niveau local des grandes associations.

Les moyens de financement viennent d'organismes nationaux (Fondation Mohammed V, Agence de développement social, Agence de développement régional, INDH, etc.) mais surtout des ONG internationales et des bailleurs de fonds qui expriment de l'intérêt pour accompagner ce développement. Les intervenants peuvent relever des États directement (Union européenne) ou d'ONG utilisant des fonds de ces mêmes États (Espagne, Italie). C'est grâce à une aide obtenue de la Fondation espagnole IPADE et de la Junta de Castilla-La Mancha que l'association ADL organise des formations de qualification professionnelle dans le domaine du tourisme rural et a pu réaliser et publier son inventaire des ressources touristiques de la province. Le projet « Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen », financé par l'Union européenne dans le cadre de Meda II, a intégré dans ses priorités le balisage de plusieurs itinéraires de randonnée, qu'il a sous-traité à l'association Talassemtane, et appuie la mise en place du parc national éponyme.

2.3.2. Les associations dédiées à la gestion du tourisme

L'association espagnole ACTLC (Association catalane pour le temps libre et la culture), fortement impliquée à Chefchaouen, a initié la création d'une autre association dédiée exclusivement au tourisme rural, « Chaouen rural ». Cette structure et son parcours illustrent les efforts accomplis par les acteurs locaux et leurs sponsors étrangers pour pallier le vide laissé par l'échec du PAT et l'absence de ses instances. Elle illustre aussi les problèmes qui se posent à ce type de structures.

L'origine de cette association est un projet initié par l'ACTLC et l'association Rif El Andalous en 2002 et co-financé par l'Agence espagnole de coopération internationale et l'Agence catalane de coopération au développement, le tout officialisé par une convention de coopération avec le ministère du Tourisme. Son principal objectif était d'aider des paysans

de la région à transformer leurs logements en maisons d'hôtes, lorsque le site offrait un intérêt paysager ou culturel et que le porteur du futur projet pouvait apporter 20 % du coût du chantier. 14 maisons bénéficièrent de cette aide qui comportait aussi des formations en gestion touristique et le balisage de circuits. Une équipe technique de soutien composée de 7 jeunes originaires de la ville fut mise en place pour accompagner le projet et soutenir les gîteurs : développer et communiquer sur l'offre, prendre les réservations et jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures d'hébergement et les touristes et agences de voyage. A la fin du projet, et pour assurer sa durabilité, l'équipe Chaouen Rural est transformée en une société qui continue à assurer ce même travail d'accompagnement à partir d'un local bien situé à l'entrée principale de la médina de Chefchaouen.

Mais à partir de 2008, ce modèle de fonctionnement atteint ses limites : les autres hébergeurs n'apprécient guère que l'accompagnement de Chaouen Rural se limite aux seules maisons d'hôtes relevant de son réseau, et les agences de voyage locales engagent des poursuites pour concurrence déloyale, car ils estiment que la société Chaouen Rural est subventionnée par l'aide internationale. Finalement la société Chaouen Rural se transforme en association car ne réunissant pas les conditions nécessaires à l'exercice du métier de voyagiste.

Élargissant son champ d'action à d'autres gîtes que ceux de son réseau initial, l'association fonctionne désormais comme une centrale de réservation et une plateforme de service et d'information dont bénéficient une quinzaine de maisons d'hôtes moyennant un prélèvement de 20 % sur les nuitées. Elle ajoute à ses activités de soutien aux gîteurs ceux de la promotion des produits du terroir, qu'ils soient agricoles ou artisanaux, en nouant des partenariats avec 18 coopératives de producteurs.

En résumé, la société/association de Chaouen Rural, avec son local bien situé en plein centre-ville, ses partenariats, sa plateforme de réservation, les différentes connexions qu'elle a nouées avec les paysans et artisans et l'image de la destination qu'elle a construite et qu'elle véhicule sur la toile, assume en fait le rôle que devaient jouer les instances de gouvernance que prévoyait le concept du PAT. On ne peut de ce fait qu'être étonné que le ministère du Tourisme, partenaire du projet, n'aie pas œuvré à la réussite de ce dernier. Car si cette structure réunit tous les ingrédients pour gérer la destination, son statut de simple association qui ne bénéficie d'aucun appui officiel est un sérieux handicap. La plupart des défis qu'elle doit relever concernent ses rapports avec son environnement.

2.3.3. Les rapports de l'association avec son environnement ou les difficultés de la société civile à gérer une activité économique

En dernière analyse, les difficultés auxquelles sont confrontées Chaouen Rural et les autres associations, et au-delà, le développement du tourisme rural dans la région, se situent à quatre niveaux.

Il y a un problème de gouvernance qui génère des rapports conflictuels entre les associations et les porteurs de projets d'hébergement. Fortement bureaucratisé, le processus de mise en place des maisons d'hôtes génère une crise de confiance des porteurs de projets. Engagements des associations dans la conduite du chantier non tenus, chantiers restés inachevés, soupçons de clientélisme dans le choix des bénéficiaires, signalisation mal faite ou orientée pour détourner des clients, architecture fortement standardisée, sont les reproches qui reviennent le plus souvent. Ces reproches s'expliquent essentiellement par le type de montage institutionnel de ces projets dont le financement se fait souvent en cascades, en transitant par divers partenaires : Fonds étatiques, européens ou nationaux, puis ONG internationale ou Fondation Mohammed V pour la solidarité, ensuite l'association régionale partenaire, le bureau d'architecture et l'entrepreneur de construction. Entre ces différents niveaux, le porteur de projet subit tout en étant exclu du processus décisionnel et son avis est rarement pris en compte. Les adhérents à Chaouen Rural contestent les prix des prestations fixés par l'association, qu'ils estiment trop bas, et le fait qu'elle encaisse directement les règlements des clients, prélève son pourcentage et règle ensuite le reliquat au gîteur.

Les opérateurs privés du tourisme ne voient pas d'un bon œil l'emprise des associations et s'y opposent par de multiples moyens. Les agences de voyages continuent à contester aux associations le droit de vendre des circuits au profit de leurs adhérents en prélevant un pourcentage, car selon eux ces associations sont à but non lucratif.

L'acceptation du tourisme par les populations locales doit être nuancée. Dans certains villages enclavés, on voit d'un mauvais œil l'arrivée de visiteurs étrangers, car la principale activité est la culture et/ou la transformation du cannabis, fortement présentes dans la région. Cette contradiction entre le tourisme et la culture du cannabis a poussé certaines associations villageoises à refuser les offres d'implantations de maisons d'hôtes, préférant que leur village reste enclavé et peu visible.

Le dernier niveau de difficultés se situe à la rencontre des actions des ONG, des associations locales et du Ministère du Tourisme. Des gîtes financés par la fondation Mohammed V qui reçoivent des attestations de classement du Ministère, n'obtiennent pas l'autorisation d'exercer par les autorités locales. De jeunes guides formés par des ONG, ne peuvent pas accompagner les touristes dans le parc de Talassemtane car ils n'ont pas obtenu d'autorisation des Eaux et Forêts. Et des jeunes diplômés de l'université suivent des stages de qualification comme guides de la région, mais ne peuvent exercer légalement car ils n'ont pas suivi la formation de guide de montagne du centre de Tabant dans le Haut Atlas, seule habilité à délivrer ce diplôme au Maroc.

De trop nombreux projets restent inachevés comme par exemple le parc régional de Bouhachem dont le statut n'est toujours pas clair malgré un démarrage il y a plus de 20 ans, une coopération décentralisée avec un parc

régional français (Mercantour) et des investissements financiers nationaux et internationaux ou sous forme de programmes de développement et d'aide à la mise en place du tourisme rural. A tous ces freins s'ajoute la culture du cannabis, principale source de revenus très conséquents dans le secteur. Malgré cela Bouhachem attire beaucoup de touristes adeptes de randonnées et de découvertes. Certes, il existe comme partout des conflits et des tensions fortes perdurent entre gîteurs et producteurs de cannabis notamment qui peuvent fragiliser le tourisme local, mais le potentiel que représente ce dernier dans la réhabilitation de certains produits ou savoir-faire est prometteur. De surcroît beaucoup d'initiatives locales en matière de tourisme rural s'appuient sur les réseaux de la diaspora marocaine et de l'offre via des sites internet spécialisés (USA, Canada), ce qui permet de se dégager du joug des opérateurs touristiques et de se démarquer des associations locales souvent en conflits entre elles ou peu innovantes dans leurs offres.

En fin de compte, les hésitations et les tendances à atermoyer de la part des pouvoirs publics se traduisent par l'absence d'une stratégie claire, intelligente et qui se met en place à partir du bas. En lieu et place d'un projet que s'approprient les populations locales de façon participative (Blangy et A. Laurent, 2007), nous assistons à un fonctionnement où s'installe une concurrence malsaine entre les différents prestataires de services d'hébergement et de restauration.

Conclusion

Intéressant à analyser en raison de sa précocité, le cas de la destination de Chefchaouen et sa région permet de mettre en évidence les points saillants du processus de mise en tourisme des arrière-pays. Il illustre la fièvre du tourisme rural qui s'est emparée des campagnes marocaines et le réel engouement des populations locales pour les diverses opportunités d'accueil des touristes en milieu rural. Mais la diffusion rapide de cette activité, souvent spontanée que ce soit au niveau de la demande ou de l'offre se fait dans une véritable anarchie. Ceci était tout à fait normal, il y a une quinzaine d'années car nous étions en début de processus. Mais depuis, la demande s'est confirmée, passe désormais par des canaux formels et devient exigeante.

Or, aujourd'hui, on ne peut que constater la faiblesse des retombées économiques locales par rapport au potentiel et aux efforts fournis et ressentir une certaine amertume face à des blocages récurrents et des problèmes qui semblent insolubles. Le principal problème qui entrave le processus de mise en tourisme est celui de la gouvernance. L'analyse a montré que ce qui fait la spécificité du tourisme rural par rapport au tourisme classique c'est la multiplicité des acteurs et des intervenants. Cette multitude de partenaires pose un problème de coordination en raison des chevauchements et des redondances, voire des conflits entre diverses actions engagées par ces différents intervenants. D'où la question de la nécessaire coordination

et celle relative au chef d'orchestre. A travers le cas de Chefchaouen, il apparaît évident que le Maroc aurait tout intérêt à revoir la gouvernance de ses territoires touristiques ruraux par un nouveau dosage des compétences entre les différents intervenants, par une révision du leadership parmi les partenaires et par davantage de prise en compte des forces vives qui agissent au niveau local.

Le deuxième problème renvoie aux hésitations sur la méthode la plus appropriée à suivre pour monter des produits obligatoirement territoriaux, les organiser et les faire fonctionner. Ces hésitations se traduisent par les changements fréquents de cap, comme l'abandon discret du concept de Pays d'accueil touristique. Elles se traduisent aussi par l'état inachevé des projets souligné plus haut.

Le troisième problème renvoie à la question des financements. Le choix officiel d'accompagner les dynamiques à l'œuvre en matière de tourisme au niveau local, n'a pas été soutenu par une volonté claire pour mobiliser les appuis financiers nécessaires. Aujourd'hui, pour qu'un porteur de projet à Chefchaouen puisse réaliser son projet de gîte ou de maison d'hôtes, l'unique source de financement qu'il peut solliciter réside dans les bailleurs de fonds internationaux et autres ONG. Or, nous avons vu les dysfonctionnements dus aux chevauchements des actions de ces ONG et les nombreuses plaintes des porteurs de projets vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Reste la dimension territoriale qui se pose avec acuité. Il s'agit de savoir quel cadre spatial devrait être considéré comme support à l'élaboration, la concrétisation et l'intégration locale des projets touristiques. Nous avons vu que la tendance immédiate des décideurs et de considérer le maillage territorial officiel, alors que partout ailleurs le territoire destiné à porter un projet de tourisme rural obéit à d'autres critères. En France le Pays d'accueil touristique dont s'est inspirée l'étude commandée par le ministère du Tourisme marocain ne correspond nullement à une unité administrative. Or, au Maroc, ce concept tend à épouser la province et s'éloigne à grands pas du modèle initial, et le cas de Chefchaouen montre les écarts enregistrés par rapport au concept. Le principal critère dans la délimitation du territoire touristique à construire, celui des acteurs du tourisme et leur volonté à construire ensemble un territoire de projet a été complètement évacué du processus de mise en tourisme. On se trouve de ce fait très loin d'un territoire de projet construit par la base et de façon évolutive au fur et à mesure de la croissance de la demande et de l'adhésion de nouveaux acteurs.

On retiendra surtout que cette histoire, certes récente et chaotique, est porteuse de promesses à partir du moment où les populations locales s'approprient le tourisme rural comme un des moyens du développement local et y jouent le rôle de courroie de transmission voire d'élément moteur entre les différents acteurs, c'est dans ce cas et dans ce cas seulement qu'il existe un potentiel de réussite durable.

Reste la question de la durabilité de ce tourisme et qui par certains aspects dépasse le cadre étroit de Chefchaouen pour embrasser des problèmes globaux. On s'interroge, en effet, sur le degré de durabilité des destinations lointaines devant les pressions des écologistes et la gêne que suscite le transport aérien. Cette question est moins cruciale pour la destination de Chefchaouen du fait de la proximité et l'accessibilité de ses principaux marchés émetteurs. La principale clientèle de la région étant espagnole, puis marocaine, l'essentiel des déplacements se font par voiture ou par train avec une brève traversée du détroit de Gibraltar pour les Espagnoles. Par ailleurs, ce tourisme basé surtout sur la randonnée et les circuits, les touristes qui le pratiquent sont souvent motorisés. Ceci n'enlève rien aux capacités de pollution des voitures particulières, mais le handicap de l'avion, considéré comme le plus grand producteur de gaz à effet de serre est écarté. Enfin, l'ouverture d'une ligne de train à grande vitesse, si elle a été critiquée pour différentes raisons, commence à montrer sa pertinence car théoriquement la future clientèle européenne du Maroc qui se veut respectueuse de l'environnement peut effectuer tous ses déplacements entre l'Europe et le centre du Maroc en train grande vitesse.

Cependant la question de la durabilité du tourisme spécifique de Chefchaouen est ailleurs. En effet, l'ultime évolution future à envisager est celle des éventuelles mutations de la demande. En effet, la demande actuelle sur Chefchaouen et son produit spécifique peut être caractérisée comme une demande élitiste avec des touristes avisés et curieux et intéressés par les cultures de l'autre. Or, l'histoire du tourisme et de l'évolution des sites touristiques les plus connus a montré que la demande élitiste pionnière qui lance les nouvelles destinations, est souvent suivie par une demande de masse. Est-ce que ce sera le cas dans le pays de Chefchaouen (4) et dans toutes les autres destinations du tourisme rural au Maroc ? Si oui, est-ce que la capacité d'hébergement et les aménagements vont suivre et s'adapter à une demande de masse ? Et dans ce cas comment vont se comporter ces milieux montagnards et oasiens extrêmement fragiles ?

(4) La ville semble susciter une très forte demande de touristes chinois ces deux dernières années. Est-ce un prélude à une demande de masse ?

En attendant, se construisent progressivement, un peu partout au Maroc, de véritables territoires touristiques informels en marge des destinations officielles du tourisme international (Berriane et Nakhli, 2011). Que ce soit dans le nord (Rif et pays Jbala), dans le sud atlantique (arrière-pays d'Agadir) ou le Maroc pré atlasique (oasis du Drâa et du Tafilalet) ou encore dans l'Atlas (Moyen Atlas et Haut Atlas) des espaces touristiques s'organisent et se structurent autour de nombreuses maisons d'hôtes, gîtes, auberges, souvent non classés, voire non répertoriés.

Références bibliographiques

Aderghal M., Berriane M., Iraki A. et Laouina A. (2013), « Projet de territoire, territoire de projet », Synthèse des travaux d'un colloque international, *GéoDév.ma*, revue en ligne, vol. 1.

ADL (2002), *Inventaire des ressources et potentialités touristiques de la province de Chefchaouen*.

Akesbi N. (2011), « La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? » *Confluences Méditerranée*, 3 (78) : 93-105.

Berriane M. (2006), « L'approche territoriale pour la mise en tourisme du milieu rural », *in Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*, coordination A. Iraki, Inau/Relor, Rabat, p. 83-95.

Berriane M. *et al.* (2012), *Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones de montagnes*, Publication ONDH.

Berriane M. dir (2014), *Le Tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, édition Université Mohammed V de Rabat, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et LMI MediTer, 271 pages.

Berriane M. (2014), « L'arrière-pays au secours du littoral ? Le cas du littoral de Tétouan et de son arrière-pays », *In* (Berriane, dir.), *Le Tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, édition Université Mohammed V de Rabat, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et LMI MediTer.

Berriane M. and Moizo B. (2014), « Local initiatives, public policies and the development of tourism in the rural Morocco: A 15 years perspective on development initiatives in rural tourism », *Frontiers in Science and Engineering* (FSE), An International Journal edited by Hassan II Academy of Science and Technology, vol. 1, n° 1.

Berriane M. et Michon G. (dir.) (2016), *Les Terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, Éditions IRD et Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, 372 pages.

Berriane M. et Nakhli S. (2011), « En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques informels et leur connexion directe avec le système monde », revue *Méditerranée* n° 116, 1/2011, p. 115-122.

Berriane M., Oussoulous N., Michon G., Aderghal M. et Moizo B. (2016), « Tourisme et résidents étrangers dans les arrière-pays marocains », *in* M. Berriane et G. Michon (dir.) (2016), *Les Terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?, Une expérience marocaine*, Éditions IRD et Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, p. 233-251.

Berriane M. et Oussoulous N. (2020), « Populations locales et développement du tourisme rural : l'appropriation des innovations (cas des oasis du Drâa) », *in* Mohamed Berriane (dir.), *Savoirs et patrimoines locaux. Des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc ? Une contribution au débat sur la question du développement au Maroc*, Publication Hassan II Academy Press, p. 157-184.

Blangy S. et Laurent A. (2007), « Le tourisme autochtone : un lieu d'expression privilégié pour des formes innovantes de solidarité », revue *Téoros* 26.3, p. 38-45.

Boyer M, (2002), *L'Invention de la Côte d'Azur : l'hiver dans le Midi*, La Tour d'Aigue, éditions de l'Aube, 380 p.

Campagne P. et Pecqueur B. (2012), *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les*

pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est méditerranéens, Montpellier, Ciheam, coll. Options méditerranéennes, série B, 29.

CGDA (2009), Pilier II du Plan Maroc Vert : de la stratégie à l'action, pour un développement solidaire.

Chevallier D., dir. (2000), *Vives campagnes : le patrimoine rural, projet de société*, Paris, Autrement, coll. Mutations, 194, 224 p.

Courlet C., El Kadiri N., Fejjal A., Jennan L. (2013), « Le projet de territoire comme construit d'acteurs et processus de révélation des ressources : l'exemple marocain », Revue *GéoDv.ma* (revue en ligne).

Équipe MIT (2002), *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin.

Errahla I. (2014), « Les associations locales et le tourisme rural à Chefchaouen », mémoire de master, Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones rurales, sous la direction de Mohamed Berriane, Université Mohammed V de Rabat.

Filipo G. et Lionello P. (2008), Climate change projections for the Mediterranean region. Global and Planetary Change, Mediterranean climate: trends, variability and change, 63 (2-3) : 90-104.

Froger G. (dir.) (2010), *Tourisme durable dans les Suds ?* Peter Lang, Bruxelles, vol. 11.

Gumuchian H. et Pecqueur B. (2007), *La Ressource territoriale*, Paris, Economica, coll. Anthropos.

Hervieu B. et Thibault H.L. (2009), *Rethinking rural development in the Mediterranean*, Paris, CIHEAM, Presses de Sciences Po.

Ioannides D. and Debbage K.G. (1998), « Neo-Fordism and flexible specialization in the travel industry: dissecting the polyglot », *in* Ioannides D. and K.G. Debbage (ed.), *The Economic Geography of the Tourist Industry: a supply-side analysis*, Londres, Routledge, p. 99-121.

Kadri B., Reda Khomsi M. et Bondarenko M., (2011), « Le concept de destination », *Téoros*, 30.1 | 2011, 1224.

Knafou R. (1991), « L'invention du lieu touristique : la passation d'un contrat et le surgissement simultané d'un nouveau territoire », *Revue de géographie alpine*, tome 79, n°4, 1991, p. 11-19.

Landel P.-A. et Senil N. (2009), « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *in Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, Développement durable et territoires* [en ligne], dossier 12 : http://developpementdurable.revues.org/ index7563.html

Michon G., Berriane M., Aderghal M., Amzil L., Landel P-A., Medina L., Ghiotti S., « Construction d'une destination touristique d'arrière-pays : la « Vallée des roses » (Maroc) », revue *GéoDév.ma*, vol. 5 (2017), numéro spécial : *Tourisme durable et articulation entre littoral et arrière-pays en Méditerranée*, en ligne : http://revues.imist.ma/?journal=geodev

Ministère du Tourisme, OMT, PNUD (2002), *Stratégie de développement du tourisme rural*, Ministère du Tourisme, Secrétariat général, Bureau de développement du tourisme rural, 261 p.

Ministère du Tourisme, OMT, PNUD (2003), *Stratégie de développement du tourisme rural : finalisation de l'étude sur la formulation du projet-pilote intégré de Chefchaouen et Al Hoceïma*, ministère du Tourisme, Secrétariat général, Bureau de développement du tourisme rural, 50 p.

Moisseron J.Y. et Bayoumi M. (2012), « La Méditerranée comme concept et représentation », revue *Tiers Monde*, 1 (209) : 179-196.

OMT (2012), Statistical Data.

Plan Bleu (2012), Programme d'activités 2009-2012, Tourisme et développement durable en Méditerranée, Rapport final.

Simmoneaux J. (1999), « Acteurs, enjeux et régulations dans la dynamique du tourisme rural », thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail.

Steiner C. (2009), « Tourisme rural et développement territorial, cas des provinces de Chefchaouen et de Larache au Maroc », mémoire de master Sciences du territoire, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble.

Telfer D. and Shapley R. (2008), *Tourism and Development in the Developing World*, Londres, New York, Routledge.

Thivet G. (2007), « Vers un renouveau rural en Méditerranée », *Les notes du Plan Bleu*, 5 avril 2007, 4 p.

Thompson E. (2011), « Implementation of Ecotourism for the Conservation of Natural Resources in Protected Areas: A Case Study of Talassemtane National Park, Chefchaouen, Morocco », Mémoire de stage pour l'obtention du diplôme de master en « Foresterie tropicale durable », AgroParisTech-Engref, Centre de Montpellier.

Violier Ph. (2001), « La mise en tourisme vue par les géographes », *in* I. Sacareau et L. Vacher (2001), *La Mise en tourisme des lieux et des espaces, processus, périodisations et variations régionales*, La Rochelle, éd. Letotelo, p. 15-22.

Violier Ph. (1999), « Les acteurs du système touristique et leurs logiques spatiales », *in* P. Violier (dir.), *L'Espace local et les acteurs du tourisme*, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Weigert M. (2013), « Tourisme et intégration euro-méditerranéenne : quel rôle pour les firmes touristiques dans l'évolution du tourisme au Maghreb ? », thèse de doctorat, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Contribution à un ordre monétaire international tripolaire

Mohammed Germouni
mogermouni@hotmail.com

Une mutation équilibrée et adaptée du système monétaire international actuel est devenue indispensable, en vue d'accompagner les échanges de biens et de services ayant enregistré d'importantes évolutions. Plusieurs formules, dont certaines sophistiquées, ont été imaginées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, en particulier après le renoncement unilatéral, décidé en 1971, par les États-Unis à toute référence au métal or de leur monnaie, proclamant ainsi l'arrêt officiel de la convertibilité qui avait prévalu depuis la conférence monétaire tenue au New Hampshire (USA), quelques mois avant la fin de la guerre.

Jusqu'à la veille de la crise sanitaire mondiale (la Covid-19), autant la monnaie américaine demeurait la devise-clé, en raison de la puissance tant économique que sécuritaire qu'elle reflète, autant l'euro et le yen n'en sont pas moins été bien présents, également, sur les marchés et dans les réserves monétaires des différents pays. Certes, chacune de ces importantes monnaies connaît des difficultés qui lui sont propres et spécifiques. Cependant, aucune devise internationale n'a pu offrir une quelconque forme de relève au dollar, un statut, d'ailleurs, peu recherché et encore moins convoité, en raison des contraintes qu'il impose, rendant, de ce fait, la solution combinant les avantages des trois monnaies comme un cadre monétaire à la fois réaliste et efficace, à moyen terme, et, surtout, réducteur des nombreux risques planant sur le système existant.

Un nouvel ordre monétaire international tripolaire pourrait être de nature à amortir graduellement, à travers le monde, les impacts des diverses politiques monétaires expansives et des nombreuses bulles, souvent spéculatives, qui se sont formées dans leur sillage, au cours des dernières décennies, intéressant en particulier les marchés des actions, de l'immobilier et de l'obligataire.

1. Les principales devises en présence

En prenant en considération les données de change relevées sur les grandes places financières mondiales depuis le début du nouveau siècle, la devise américaine vient évidemment au premier rang du classement des utilisations, suivie de l'euro, du yen, de la livre sterling – renminbi ou yuan restant encore discret ainsi que quelques devises régionales. En dépit d'une diminution du contrôle des changes, le cours d'une devise se joue,

jusqu'ici encore, en fonction de l'importance du poids considérable des relations financières qu'elle facilite. Le grand mouvement qui a amplement libéré la circulation des capitaux entre pays développés devait permettre à une masse de plus en plus importante de ressources financières susceptibles de se déplacer d'une monnaie vers une autre, en prévision de rendements anticipés. Au cours des quatre dernières décennies, par exemple, sur un total mondial d'emprunts en forte croissance on a enregistré une réduction notable de la part de ceux émis en dollar, passant des trois quarts au deux cinquièmes, attestant ainsi du rôle nouveau et grandissant de devises telles que l'euro, le yen et, encore faiblement, le yuan.

Les transactions libellées et payées en dollar n'entraînent pas nécessairement un avantage toujours évident pour le détenteur de cette devise, au vu des fluctuations des changes observées. Le prix du pétrole, par exemple, qui continue historiquement d'être libellé dans cette monnaie, ne sera pas plus stable qu'il ne l'avait été en euro ou en yen. Il en est de même de l'incertitude caractérisant les contrats à terme sur les matières premières, liés au taux de change euro-dollar, qui peuvent être couverts, comme d'habitude, par des contrats à terme sur le marché des changes. Mais l'asymétrie de ces devises est plus manifeste, toutefois, surtout pour le cas des biens intermédiaires et de consommation, souvent régis par des contrats à long terme. Cet état de fait permet aux États-Unis de connaître moins d'incertitude au sujet des prix de leurs importations, puisque libellées en leur monnaie, contrairement aux zones euro ou yen, dont les importations et une partie des exportations se font en devise américaine. Il faut rappeler que la primauté de cette monnaie dans les échanges s'explique en dernier ressort et, surtout, par une absence réelle et souvent volontaire des autres monnaies, dont notamment celles des pays dits émergents.

Par ailleurs, les prix servant d'indicateurs, utilisés pour l'essentiel du commerce international des matières premières, sont exprimés en dollars comme monnaie de référence. C'est aussi le cas de la très grande majorité des biens industriels intermédiaires et de consommation. Un tel rôle dévolu à cette devise-clé n'est, en fait, que l'autre face de la « faiblesse » remarquée des monnaies asiatiques en particulier, en comparaison au fait que l'essentiel des exportations européennes sont surtout libellées en euros, à l'exception notable du secteur aéronautique, relevant historiquement de la monnaie américaine.

2. L'euro, une fausse concurrence au dollar

a) Le débat entre experts, relatif au statut réel de l'euro et, partant, de la place de l'Union monétaire européenne, est demeuré stimulant en raison du fait que cette nouvelle monnaie pourrait devenir en quelque sorte un éventuel concurrent potentiel du dollar. Une réflexion, d'ailleurs, qui est toujours d'actualité outre-Atlantique, impliquant responsables politiques,

décideurs économiques et particulièrement ceux qui s'intéressent aux composantes d'un nouveau système monétaire international. L'Union monétaire de dix-sept États européens, utilisant l'euro, a enregistré un réel succès et, surtout, en si peu de temps a couvert un espace économique relativement grand, en comparaison avec celles connues par le passé, ainsi que le soulignait d'ailleurs, encore récemment, un de ses théoriciens, Robert Mundell, dont le modèle l'avait fortement inspiré. Cela a donné lieu, depuis, à une intéressante confrontation d'écoles de pensée, le groupe dit des « économistes » et celui des chercheurs qualifiés de « monétaristes », prenant date avec le plan Werner, en passant par le traité de Maastricht jusqu'au *Quantitative Easing* (QE) caractérisant les dernières politiques de la Banque centrale européenne (BCE).

En schématisant, l'approche dite monétariste, qui a prévalu à ce jour, est celle considérant qu'une fixation des taux de change et l'adoption d'une monnaie unique seraient à même d'assurer une convergence suffisante des économies candidates à ladite Union ainsi que des taux d'inflation et d'intérêt peu divergents. Autrement dit, l'essentiel consisterait à renoncer, de façon réelle, à l'autonomie de la politique monétaire de chaque nation et à mettre en place les institutions nécessaires au profit d'une politique commune. A l'inverse, le point de vue, dit des «économistes», continue d'estimer, plutôt – et la pratique lui a donné raison depuis – que l'adoption d'une monnaie unique doit être le couronnement d'un long processus de convergence des économies candidates. Les chercheurs et praticiens allemands seront les représentants les plus visibles et audibles de cette perception rigoureuse, en posant systématiquement les conditions les plus strictes possibles pour la création de la monnaie commune, comme l'ont illustré les critères de Maastricht ou le Pacte de stabilité. Ces exigences seront considérées par les monétaristes comme une simple manœuvre « dilatoire ».

b) L'Europe avec l'euro ne serait devenue qu'une sorte de « duplicata » des États-Unis avec leur dollar, selon une formule suggestive d'un ancien dirigeant de la Federal Reserve, Alan Greenspan. Selon cet excellent et avisé observateur en questions monétaires internationales, de prime abord, le pari paraît avoir été gagné, tant les résultats enregistrés par le commerce international effectué avec cette nouvelle monnaie semblaient le démontrer. *Mutatis mutandis*, les différences culturelles existant au sein de l'actuel ensemble européen, combinées à une dose, parfois jugée démesurée, de « volontarisme » et, souvent, reprochée à pareil montage, pouvaient laisser croire que les « marchés » allaient tout faire fonctionner. Cependant, à défaut d'une « union politique » adaptée au contexte, l'actuel cadre de l'Union monétaire existant demeurera inachevé.

Cette importante réalité rappelle la boutade, restée célèbre depuis, de l'ancien secrétaire d'État américain, H. Kissinger, au sujet de « l'Europe » du début des années 80. Ce fin politicien, alors adulé poliment (??), « Dear Henry », avouait, non sans ironie bien entendu, mais surtout avec bon sens,

« ne pas savoir à qui s'adresser quand il voulait négocier avec l'Europe, ni quel numéro composer ». Autrement dit, au vu des conditions politiques qui ont peu évolué depuis, avec parfois même quelques reculs souverainistes ici ou là, la création de l'euro semble ne pas avoir été en mesure de pouvoir supplanter quelque peu la devise américaine dans sa fonction mondiale.

c) Divers chercheurs et praticiens, notamment nord-américains, tendent à passer sous silence, ou n'abordent que peu dans leurs analyses, le fait important que la création de l'euro a été paradoxalement d'abord un événement politique, surtout après deux guerres mondiales meurtrières auxquelles la plupart des pays membres de l'actuelle UE avaient été parties prenantes d'une manière ou d'une autre. Certes, comme dans tout groupement, les évolutions, les gains et les pertes enregistrés par chacun des partenaires peuvent faire l'objet d'appréciations diverses. Cependant, il est évident et devenu certain que l'Allemagne, en particulier, a pu mieux bénéficier de l'euro jusqu'ici. Mais cela tient, d'abord et avant tout, à ses performances économiques spécifiques élevées et à la réelle compétitivité des produits de ses entreprises qu'elle avait montrées naguère déjà avec sa propre monnaie, un deutschemark alors concurrent mondial de fait du dollar. En effet, ce grand pays réalisait, bien avant la création de la monnaie européenne, la moitié de son excédent commercial avec les futurs membres de l'Union monétaire. Autrement dit, il s'agit de données suffisamment connues par le passé, et c'est suite, d'ailleurs, à un accord des populations des pays-membres, par voie de référendum, qui ont souhaité rejoindre la nouvelle zone monétaire que l'euro a vu le jour.

Si le nouvel ensemble monétaire a connu des problèmes économiques et financiers depuis, c'est en raison, d'abord, d'une forte surévaluation, l'euro passant en quelques mois de 1,18 à 1,64 dollar sur les marchés. La tâche était devenue ainsi plus difficile que prévu pour les pays-membres qui étaient à la fois mal préparés à la discipline budgétaire liée à la nouvelle monnaie commune et, surtout, insuffisamment compétitifs, tels la Grèce, l'Irlande, le Portugal, ou l'Espagne notamment, voire la France ou l'Italie, au cours des deux dernières décennies. Dans les faits, ensuite, les diverses difficultés budgétaires, bancaires et financières de certains pays européens ne proviennent pas et ne semblent pas trouver leur origine dans l'euro, une monnaie échangée mondialement et jouant un rôle de devise internationale de réserve recherchée. Avec le recul, c'est de plus en plus un fait admis que jamais on n'avait constaté une croissance économique aussi élevée et rapide que celle de la zone euro et que les problèmes constatés sont dus essentiellement aux difficultés économiques structurelles et non uniquement passagères de certains pays en particulier.

d) L'Union monétaire européenne ne peut se comprendre qu'à la lumière de l'évolution historique du vieux continent qui a connu deux guerres mondiales meurtrières sur ses terres. Elle reflète un début d'effritement de l'hégémonie des États-Unis et représenterait une sorte de contrepoids au

dollar, même si celui-ci reste la monnaie prépondérante. La mise en place de l'euro en tant que monnaie unique a constitué un événement historique majeur, car jusqu'alors aucun ensemble de pays puissants économiquement n'avait mis en commun autant de souverainetés monétaires habituellement jalouses, jadis souvent en compétition. L'évolution vers la monnaie unique constitue, par ailleurs, l'illustration des difficultés rencontrées par ces pays séparément pour préserver des régimes de change fixes qu'ils avaient tour à tour adoptés. La marche vers une fixité irrévocable des cours de change entre monnaies de la zone a largement été dictée par les forces du marché.

En effet, l'Europe a connu plusieurs épisodes complexes pour stabiliser le change entre ses membres, après la rencontre monétaire internationale historique des pays alliés à Bretton Woods, depuis les tentatives de resserrement des marges de fluctuations entre leurs monnaies au sein d'un « Serpent monétaire » jusqu'à l'European Currency Unit (ECU) en particulier. Le rapport Delors, présenté en juin 1989, opta pour la solution d'une monnaie unique, en définissant trois étapes pertinentes pour y parvenir. Une première instaurait la liberté des mouvements de capitaux et développerait la coordination des politiques économiques dans le contexte institutionnel existant. Une deuxième prévoyait le renforcement de la coordination des politiques économiques et la mise en place de nouvelles institutions préparant la monnaie unique. Une troisième étape consistait à passer à des parités irrévocablement fixées, les États transférant leurs souverainetés monétaires à la future Banque centrale européenne, avec mise en commun des réserves de change et une monnaie unique se substituant aux monnaies nationales.

e) Le même document servit de base à l'important traité de Maastricht, signé en février 1992, qui prévoyait la création d'une monnaie unique, en optant finalement pour le nom d'euro, et en fixant le 1er janvier 1999 comme date butoir pour l'Union monétaire. Six ans plus tard, onze pays furent officiellement qualifiés parmi les quinze candidats d'une Union européenne qui s'était élargie, entre temps, à la suite de l'adhésion de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande. Une interprétation politique du respect des critères de convergence a certainement prévalu et explique certains « déboires » ultérieurs, car la Belgique et l'Italie, par exemple, avaient un ratio d'endettement fort supérieur aux 60 % requis. Cette séquence illustre que les avancées de l'intégration ont reposé plus sur le primat du politique que sur considérations d'efficacité économique (Fritz Machlup). Des taux de conversion irrévocables ont été ainsi établis entre les onze monnaies à la date arrêtée initialement, même si l'euro n'existait encore que sous une forme scripturale. Les billets et les pièces furent mis en circulation à partir du premier semestre de l'année 2002, les monnaies nationales disparaissant totalement de la circulation. D'autres États européens devaient rejoindre l'euro progressivement par la suite, après la Grèce, la Slovénie, Chypre, Malte, la Slovaquie et la Slovénie et la Lituanie en dernier, portant leur

nombre à dix-neuf sur les vingt-sept États-membres de l'Union européenne en 2020.

f) Sans minimiser, pour autant, les problèmes budgétaires que vécurent et vivent quelques membres de l'Union monétaire européenne depuis, leur cause réelle et directe serait liée, plutôt et surtout, à des problèmes de gestion publique interne propre aux divers États souverains concernés et non à l'utilisation de l'euro. En d'autres termes, et en comparaison, que penser alors des grands États américains membres de l'Union, à l'instar de la Californie ou de la Floride, par exemple, qui enregistrent encore des déficits autrement plus élevés et sont en situation d'insolvabilité presque permanente, sans que cela ait entraîné en quoi que ce soit une notation dégradée ou une simple remise en question quelconque du dollar au niveau international ? La différence entre les deux monnaies réside dans le fait que l'euro est le résultat d'une simple cohabitation et assemblage de dix-neuf systèmes monétaires et bancaires nationaux, autant pour l'émission d'obligations que pour les bons du Trésor. On doit, certes, apporter une nuance de taille suite à l'observation suivie des marchés, à savoir que les importantes dettes contractées par les pays enregistrant des difficultés suite à l'adoption de l'euro ne sont pour l'essentiel que des créances détenues par les banques allemandes et françaises notamment.

g) Ainsi, en accordant de l'importance aux seules données comptables et bilancielles, divers cercles spécialisés, surtout des centres de décision nord-américains influents, continuent de juger que l'euro devrait être purement et simplement abandonné. Selon cette approche, la création de cette monnaie fut une erreur dès le départ, au vu des différences économiques caractérisant les pays constituant sa zone. Tout en soutenant implicitement la primauté du dollar, certains chercheurs (P. Krugman ou S. Johnson) avaient même estimé que la période de la dernière crise financière européenne de la décennie précédente était un moment opportun de démanteler l'euro. L'absence d'unité fiscale, invoquée régulièrement à l'endroit de cette zone, n'avait jamais constitué par le passé une condition nécessaire pour le succès d'un ensemble monétaire, mais plutôt une approche qui s'est imposée afin de prendre en considération les politiques de protection sociale enregistrées par les budgets nationaux respectifs. Il faut relever que la création de celle-ci a pu, cependant, favoriser une réelle mobilité du capital et a permis aussi d'encourager la circulation des travailleurs, entraînant graduellement une certaine convergence salariale (Tibor Scitovsky).

h) Certaines évolutions monétaires internationales démontrèrent qu'une confusion réelle pouvait être commise au lendemain de la mise en place de l'euro, comme si les réelles différences de productivité entre les pays concernés n'existaient plus, comme par « miracle ». Ainsi, à titre de simple illustration, à la fin du siècle dernier, la valeur de l'obligation italienne à 10 ans se vendait à 5 % au-dessus des bons allemands de même durée, et à moins de 2 % juste après la création de l'Union monétaire européenne. D'aucuns ont pu en

déduire alors qu'à court terme « les marchés avaient présumé que les agents italiens allaient se conduire comme les acteurs allemands » (Alan Greenspan). En fait, à partir du moment où on ne peut plus recourir à la dévaluation d'antan, parfois pour refléter le niveau de productivité réelle, le pays-membre défaillant de la zone euro a, dès lors, tout simplement besoin d'un soutien financier d'un éventuel créancier à l'intérieur dudit ensemble monétaire pour faire face à ses déficits.

Avant de se convertir à l'euro, est-il nécessaire de le rappeler, la plupart des monnaies des différents États européens devenus membres de la zone connurent plusieurs dévaluations successives, que ce soit le franc, la peseta, la lire, l'escudo et même le mark allemand, et rares celles qui furent épargnées au cours de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Tout retour à la situation antérieure à l'euro, comme cela est parfois évoqué abusivement lors des diverses crises ou surenchères politiques internes aux nations, ne peut se faire au pire, que vers une sorte de chaos et, au mieux, vers le retour aux dix-neuf monnaies nationales qui avaient été absorbées. Avant la création de l'euro, d'ailleurs, divers épisodes d'unité monétaire européenne avaient échoué, et les mécanismes techniques alors mis en place ne furent souvent et en définitive, doit-on le rappeler, que de simples formules techniques éphémères.

Les principales sources de préoccupation qui se profilent à l'horizon résident désormais dans la croissance stagnante et la multitude des risques propres à l'Europe, aux suites de la grave crise sanitaire due à la Covid-19, aux prochaines élections dans différents pays, aux conséquences du Brexit et à la sclérose de certaines grandes banques. Pour le long terme, on observe des données statistiques collectées sur les marchés selon lesquelles certains gestionnaires de réserves de change délaissent progressivement le dollar américain, une tendance relativement favorable à l'euro.

3. Le yen, une monnaie historiquement sous-évaluée

a) Le yen est une monnaie qui pourrait figurer parmi celles qui sont les plus « sous-évaluées » du monde développé, en comparant les parités de pouvoir d'achat respectives et dans la mesure où elle continue, comme par le passé, de bénéficier d'importants excédents de la balance des opérations courantes. La tendance est celle néanmoins d'un yen vigoureux. Dans l'ensemble, les diverses tensions commerciales internationales ont représenté plutôt un facteur positif pour la monnaie nipponne, largement perçue comme une valeur refuge lors des crises financières et économiques. En règle générale, en se fiant aux évolutions des dernières décennies, cette monnaie se redresse aisément et régulièrement en situation de repli boursier, les investisseurs japonais détenant des actifs à l'étranger ont tendance à rapatrier leurs fonds dès que les marchés s'orientent à la baisse. Outre la pandémie Covid-19, les conséquences du Brexit, les manifestations devenues permanentes à Hong Kong en particulier, ainsi que d'autres problèmes qui se profilent à l'horizon

constituent autant d'incertitudes de nature paradoxalement à faire apprécier, à terme, cette monnaie par rapport à celle des USA.

Si dans l'ensemble cette appréciation est portée par des facteurs favorables à court terme qui pourraient prolonger un lent processus de plafonnement en cours, des facteurs négatifs à long terme, tels que le resserrement des écarts de taux d'intérêt et le double déficit de la grande puissance mondiale, ne peuvent manquer de retenir plus que l'attention des intervenants sur les marchés. Dans le cas où ces derniers sont malmenés par de nouveaux conflits commerciaux ou des préoccupations géopolitiques particulières qui feraient leur apparition, une forte volatilité de la monnaie américaine est à anticiper.

La structure par produits du commerce extérieur japonais s'est progressivement rapprochée de celle des autres grands pays industrialisés, la République fédérale allemande en particulier. Le Japon exporte principalement des produits manufacturés, enregistrant un excédent de sa balance courante qui a fortement augmenté durant les années 80, faisant de ce pays alors le premier créditeur mondial. Les autres pays industrialisés allaient faire pression pour que cette puissance commerciale réduise son excédent qui devait drastiquement baisser depuis 1985, suite aux « accords dits du Plaza », à New York. L'évolution probable du solde courant japonais devenait, ainsi, un point de passage important dans tout exercice de prévision internationale.

Les variations du taux de change yen-dollar furent un élément explicatif pertinent de la détérioration continue des échanges en volume des produits manufacturés, depuis la dernière décennie du siècle dernier. Les monnaies des pays en développement d'Extrême-Orient s›ajustaient plus sur le dollar que sur le yen. Les exportateurs européens suivaient, quant à eux, les fluctuations des prix américains et, accessoirement, celles relevées sur le marché japonais, en vue d'y préserver leurs parts.

b) Depuis presque trois décennies, l'activité économique japonaise enregistre une pression déflationniste avec un indice des prix constamment négatif. La croissance du pays est demeurée fort dépendante des marchés extérieurs, chinois, européen et américain notamment. Un yen faible, qui bénéficie aux sociétés exportatrices est donc considéré comme un facteur de croissance, car s'il se réappréciait, les industriels japonais verraient leur compétitivité remise en cause et pourraient choisir de délocaliser encore plus leur production vers les marchés émergents d'Asie. Cela aurait un impact certain sur l'emploi et, donc, sur la croissance globale au Japon.

c) La politique de change du yen reste une préoccupation importante des autorités monétaires nipponnes, pour garder une marge de compétitivité internationale, et les prix à l'export, comme à l'import, sont dans l'ensemble libellés en dollar américain de façon permanente. La parité entre les deux monnaies est directement liée à la confiance des investisseurs étrangers et au différentiel des taux d'intérêt entre les États-Unis, l'Europe et le Japon dont la Banque centrale du Japon a longtemps maintenu le taux directeur proche

de zéro depuis l'éclatement, en 1991, de la bulle spéculative et le processus déflationniste qui a suivi. Les autres banques centrales étaient, jusqu'aux dernières années, dans une dynamique de hausse de leurs taux.

d) La différence ainsi créée incitait les investisseurs et fonds spéculatifs à emprunter en yens pour les échanger contre des dollars en vue de les placer aux États-Unis et en Europe, là où les intérêts étaient plus élevés. En raison d'une demande grandissante, ceci entraînait une baisse importante du yen alors que les fondamentaux de l'économie japonaise demeuraient relativement solides, permettant aux emprunteurs de bénéficier de la décote ainsi créée du yen, en plus de la différence des taux de change. Pareille stratégie a, d'ailleurs, contribué à faire baisser la part de la devise nippone dans les réserves mondiales qui est passée de 6,4 %, en 1999, aux alentours de 4 %, en moyenne au cours des dernières années, celle de l'euro passant de 17,9 % à plus de 20 %. Néanmoins, il y a lieu de noter que la monnaie nipponne est la deuxième devise, après le dollar, pour laquelle les autorités chinoises ont accepté d'instaurer un système d'échange direct.

Les conflits relatifs aux échanges commerciaux et ceux touchant les devises constituent, presque souvent, deux faces d'une seule et même « bataille ». Les autorités monétaires américaines ont eu recours, ces dernières années, à l'intervention verbale, faisant des commentaires visant à exercer une pression baissière de leur monnaie. C'est une stratégie bien différente de la « politique axée sur la force du dollar », proclamée au milieu des années 90 par le secrétaire d'État au Trésor de l'époque, Robert Rubin, et de l'approche non interventionniste et de « laisser-faire » adoptée durant les années suivantes. Demeurant la principale monnaie d'échange de biens, de services et d'instruments financiers, le dollar était alors considéré comme un pilier essentiel du commerce mondial. Cependant, les efforts déployés par la suite pour exercer une pression à la baisse de la devise n'ont eu qu'un effet marginal sur les marchés.

e) La plupart des pays du monde semblent souhaiter disposer de devises faibles pour stimuler leurs exportations. Si les tensions commerciales mondiales sont permanentes, l'incertitude qui plane sur le commerce extérieur tend à avoir un effet moins prononcé sur le dollar américain que sur les autres devises. Ainsi, durant la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, on avait pu observer la faiblesse du dollar canadien et du peso mexicain, ainsi qu'un recul de l'euro, suite à la hausse des tarifs douaniers sur les automobiles décrété par les États-Unis. Il en est de même de la chute du yuan chinois après chaque nouvelle escalade des droits de douane américains. Paradoxalement, la force du dollar semble contrecarrer l'objectif de rendre les États-Unis plus concurrentiels, puisque l'avantage que leur procurent les tarifs douaniers est contrebalancé par la faiblesse de la devise de leurs partenaires commerciaux.

f) Les grandes devises internationales échangées joueraient de plus en plus un rôle de soupape de sûreté, favorisant une certaine correction des déséquilibres mondiaux. En vue de maintenir leurs produits concurrentiels, les États laissent leurs monnaies se déprécier, évitant ainsi d'avoir à adopter des mesures de réduction des salaires ou d'augmentation de leurs dépenses budgétaires. Les efforts déployés pour exercer une pression à la baisse sur le dollar ont eu un effet marginal de moins en moins significatif sur les marchés, en raison d'une surévaluation initiale de cette monnaie. La croissance des déficits du budget et de la balance des comptes courants américains ainsi que la diminution des taux obligataires renforceront la tendance réelle à la baisse du dollar américain dans les années à venir.

4. Les discrets renminbi et yuan chinois

a) Le renminbi, appellation signifiant « monnaie du peuple », et le yuan comme unité de compte sont, en fait, deux désignations synonymes, la dernière étant la plus utilisée. La monnaie chinoise s'est dépréciée, s'établissant à son plus bas niveau depuis 2008, soit 7,20 pour un dollar américain, un niveau impensable, franchissant les 7 yuans, une barrière psychologique fixée par la Banque de Chine. Le fait que le yuan chinois ait atteint un tel niveau illustre bien le besoin d'une devise plus faible en réponse aux forces du marché et aux menaces commerciales grandissantes. Les récentes fluctuations indiquent que les autorités chinoises cherchent davantage à ralentir la dépréciation pour éviter une volatilité désordonnée.

À mesure que les tarifs douaniers américains augmentent, le yuan se déprécie. Selon les modèles développés par d'importantes banques d'investissement, cette tendance est appelée à se poursuivre sur la base du niveau moyen des tarifs douaniers appliqués aux quelque 540 milliards de dollars américains d'exportations de la Chine vers les États-Unis. Une telle dépréciation ne causerait pas de surprise semblable à celle qui avait entraîné d'importantes sorties de capitaux, par exemple en 2015, quand la Chine avait dévalué sa monnaie. Les conditions actuelles du marché sont moins menaçantes pour une dépréciation incontrôlée puis incontrôlable de cette monnaie.

b) La Banque de Chine fixe quotidiennement le cours du yuan par rapport au dollar américain, avec une marge de fluctuation de plus ou moins 1 %. La décision sino-japonaise de lancer un échange direct intervient dans le cadre d'une série d'accords bilatéraux destinés à faciliter et renforcer le commerce et les investissements bilatéraux entre les deux grands partenaires et voisins, respectivement deuxième et troisième puissances économiques mondiales. L'échange direct yuan-yen semble entrer dans le cadre de la stratégie chinoise à long terme visant à développer le rôle international de sa propre monnaie. Il est possible que les cours diffèrent, au début, entre ceux

de Shanghai et ceux de Tokyo, mais l'hypothèse la plus probable est qu'ils convergeraient à terme.

Le yuan est aussi négocié contre sept autres monnaies (euro, livre britannique, dollar australien, dollar canadien, dollar de Hong Kong, ringgit malaisien et rouble russe), mais toujours par l'intermédiaire du dollar américain, selon les observateurs. L'échange direct du yuan et du yen constitue une étape sur la voie qui doit conduire, à terme, la monnaie chinoise à devenir une devise de réserve, car, jusqu'ici, le yuan n'est pas encore convertible pour les opérations en capital, et les fonds investis en yuan dans le capital d'une entreprise ne peuvent être échangés contre des devises internationales par crainte des fonds spéculatifs. D'ailleurs, les réserves de devises de la Chine, qui demeureraient stables, illustrent cette orientation.

c) Tout en prédisant sur un ton diplomatique encore de longues années au règne du dollar, les autorités chinoises n'en ont pas moins commencé de lever lentement quelques barrières et contrôles des changes qui cantonnaient le renminbi dans un simple rôle de monnaie de compte locale. Car, depuis la fin du siècle dernier, déjà, les sociétés internationales et les hommes d'affaires des zones spéciales de la Chine pouvaient l'utiliser dans leurs diverses transactions avec l'extérieur, en commençant par les divers pays limitrophes, outre les zones spéciales de Hong Kong et de Macao.

d) Par-delà le désenchantement certain, ressenti à l'égard des devises échangées et du système financier des grands pays développés, la Chine semble également éprouver un besoin réel et légitime de positionnement international en correspondance avec une puissance en pleine émergence face au coût réel d'une libre convertibilité. Néanmoins, la difficulté principale de cette option, si elle se poursuivait, n'est pas tant son aspect technique que la gestion du délicat équilibre entre les réalités socio-économiques internes et les lourdes contraintes externes. Car, au-delà des questions de volatilité, de pertes de change ou de spéculation qu'une monnaie internationale affronte en permanence, les risques les plus sérieux pour la Chine concerneraient, notamment, les conséquences inévitables des nécessaires ajustements de son industrie et de ses exportations sur le revenu des populations et le niveau d'emploi résultant d'une convertibilité longtemps purement et simplement repoussée.

e) Cependant, les mêmes milieux financiers spécialisés, dont les propos ont été repris par la presse américaine, notamment, s'accordent sur le fait d'une possible poursuite de l'ère-dollar mais sans l'expansion antérieure. Dans le même ordre d'idées, les observateurs s'accordent également à penser qu'aucune des principales devises internationales fortes ne semble en mesure de remplir les conditions requises d'un substitut de réserve pertinent au dollar. D'un côté, la zone euro est considérée comme relativement « paralysée » et offrant peu de visibilité, en raison notamment d'un « conservatisme » de la Banque centrale européenne jugé « excessif » de l'avis même des responsables chinois, sans parler d'un délitement en cours de l'idée européenne. De

l'autre, la prolongation de la stagnation économique du Japon, depuis plus de deux décennies, semble continuer de disqualifier le yen à son tour de quelque suprématie. D'un point de vue purement technique, selon les observateurs, la Banque de Chine disposerait d'une présence certaine dans les milieux de la finance internationale, et ses points de vue seraient, d'ailleurs, même bien accueillis par les autres banques centrales présentes aux réunions régulières de la Banque des règlements internationaux.

f) Autant dire que le rôle de possible amortisseur de la baisse contagieuse de l'activité mondiale pouvant être conféré à la Chine, suite aux défaillances à répétition des économies américaine et européenne et du Japon, pourrait être quelque peu compromis à moyen terme. S'il est encore tôt pour mesurer l'impact réel des mesures chinoises de développement de la demande locale pour se substituer à une partie des exportations habituelles vers le reste du monde, il est néanmoins incontestable que sans l'effet stabilisateur de la politique financière de la Chine des dernières années un atterrissage en douceur de l'économie mondiale eut été tout simplement inimaginable. En fait, de façon réaliste, elle ne pouvait avoir une autre alternative. A cet égard, l'histoire des deux dernières décennies, notamment, atteste que la question monétaire en particulier a été constamment le principal terrain de la discorde sino-américaine. Le taux de change du renminbi en dollar, fixé par les autorités chinoises, a été constamment jugé anormalement bas par les USA, et il serait même, selon eux, à l'origine du creusement de leur déficit commercial au fil des ans. L'explication serait en partie recevable, si un tel déficit n'était cependant devenu plutôt structurel et même permanent, de l'ordre de 3 % du produit intérieur brut des dernières années. En rapport avec ce déséquilibre commercial, il y a lieu de noter, par ailleurs, que le déficit public du Trésor américain a été de l'ordre de 3,5 % du PIB, en moyenne, ces dernières années, contre près de 10 %, à la fin de la décennie précédente.

g) La faible internationalisation du renminbi pourrait s'expliquer, également, par un fait monétaire historique consistant à éviter la répétition éventuelle d'un contexte de grave hyper-inflation qui avait perturbé le fonctionnement de l'économie et de la société en Chine, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et qui fut à l'origine de la rébellion qui avait facilité, en 1949, l'arrivée au pouvoir du Parti communiste chinois. Par ailleurs, si une réelle internationalisation de cette monnaie devait intervenir à long terme, des arbitrages socio-politiques complexes devraient être adoptés, avec d'importantes incidences directes et indirectes sur l'avenir, non seulement de la Chine mais de l'ensemble de la planète. Ainsi, à travers un seul exemple, une simple décision, en forme de loi, d'accorder des droits de propriété individuels sur des terres agricoles, jusqu'ici propriété de la collectivité nationale, pourrait entraîner une révolution économique et sociale de grande ampleur et une transformation globale de la répartition des revenus et du mode de vie au sein de cette grande nation. Les autorités

monétaires ont opté d'ériger en principe de politique de base le maintien d'un taux de change assurant la stabilité politique et imposant un important coût économique et financier.

5. La place de la crypto-monnaie

a) La monnaie cryptée, ou monnaie électronique dématérialisée, ne nécessite pas de banque d'émission et est utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé, en associant l'utilisateur à l'émission et au règlement de la transaction. Elle a fait parler d'elle à travers diverses expériences antérieures de stable coins, dont celle fort décriée et médiatisée du bitcoin. L'arrivée éventuelle, annoncée puis retardée, d'un éventuel futur libra (livre) porté et organisé par Facebook, est encore au stade de simple projet finalisé, car requérant de lever de nombreux handicaps institutionnels et juridiques.

b) Libra est l'appellation choisie pour désigner une des futures monnaies électroniques projetées et qui devait être conçue avec quelque vingt-sept grands groupes internationaux, à l'initiative de Facebook, chef de file. Son utilisation intéressera, d'abord, son propre environnement numérique, comme Messenger, WhatsApp et Instagram. Grâce à une application dédiée, les utilisateurs des divers réseaux pourraient échanger ladite monnaie et acheter des produits offerts par des partenaires. Elle serait indexée sur un panier de devises dont le dollar en premier, à raison de 1 libra pour 1 dollar, par exemple, avec le souci d'éviter aux utilisateurs les graves et préjudiciables fluctuations vécues par le bitcoin.

Un statut légal et reconnu pour une telle monnaie, en bonne et due forme, ne manquera pas de rejaillir sur l'architecture de l'ensemble du modèle monétaire existant à base métallique et fiduciaire et sur le système bancaire qui ont longtemps accompagné le développement des différentes phases de l'économie moderne depuis la révolution industrielle. La plupart des principales autorités monétaires continuent de marquer une réticence plus ou moins manifeste à l'égard de ce nouveau genre de monnaie et des groupes qui en sont à l'origine, gardant naturellement leur soutien au système monétaire et bancaire tel qu'il est.

c) La gestion des réserves de devises accumulées en contrepartie du futur éventuel libra, en vertu du projet initial, serait du ressort d'une fondation de droit suisse, sise à Genève, et dirigée collégialement par les membres du réseau groupé. Cette autorité serait en charge du calcul régulier de la valeur moyenne de ladite monnaie, selon des modalités techniques à préciser une fois le principe adopté. Cependant, le fait de l'adosser à un panier de devises ne met pas le libra à l'abri de variations du taux de change. De même que le mode de régulation des formes d'émission, toujours selon le projet, et suite aux avis recueillis auprès des banques centrales consultées, celles dont les devises seraient concernées, cette nouvelle monnaie sera contrôlée

directement par ladite fondation érigée à cet effet. Étant une monnaie privée, à laquelle seuls Facebook et ses 27 partenaires peuvent se connecter, le libra permettra des transactions instantanées, contrairement au bitcoin nécessitant un délai de l'ordre de dix minutes. Si l'utilisation de cette monnaie sera gratuite, comme pour les monnaies utilisées actuellement, sa création devrait générer des revenus additionnels au groupe promoteur du projet, à travers l'augmentation attendue, notamment, des recettes publicitaires pour l'ensemble.

d) En cas de pareille création de cette monnaie électronique, trois données concrètes nouvelles pourraient faire leur apparition dans l'économie et la société contemporaines.

– Le libra serait accessible dans la vie courante à ceux des utilisateurs des réseaux qui le souhaiteraient, plus aisément en principe, comparé au cadre abstrait du bitcoin, ouvrant la voie à une possible expansion de la monnaie cryptée.

– A un modèle de développement numérique fondé jusqu'ici sur l'exploitation des simples données des utilisateurs et sur des revenus tirés de la publicité en ligne, cette nouvelle monnaie pourrait favoriser l'avènement d'un nouveau système relativement autonome pour Facebook, le différenciant ainsi des autres grandes plateformes numériques, notamment Amazon, autre candidat éventuel tout désigné, également, pour créer une crypto-monnaie en tant que groupe devenu leader incontesté du e-commerce. Sur un plan strictement monétaire, le système bancaire classique sera progressivement « remis en question », et, à long terme, le privilège de battre monnaie des États et délégué aux instituts d'émission pourrait être appelé à connaître d'importantes mutations, non sans effets sur la liquidité du système monétaire international en tant que tel.

– Le poids potentiel de cette éventuelle nouvelle monnaie, encore en gestation, résiderait surtout dans les éventuels milliards d'adeptes et utilisateurs de plateformes numériques regroupés autour d'une des plus importantes capitalisations boursières en 2020, marginalisant de plus en plus les grandes entreprises qui avaient accompagné la révolution industrielle. Ces grandes et nouvelles organisations du numérique, doit-on insister, disposent d'un pouvoir d'action certain et multiforme sur les économies et les sociétés contemporaines, soulevant des questions sensibles quant aux nouveaux risques réels de formes nouvelles d'abus de position dominante. Celles-ci ne seront pas sans incidences sur le fonctionnement même des institutions démocratiques dans de nombreuses régions du monde.

– Le pouvoir d'émettre une monnaie électronique ne manquera pas de poser, à son tour, la question de la coexistence des pouvoirs et celle de la souveraineté tout court. Le cas des régions encore peu développées, dont une partie des habitants utilisent les services desdites plateformes, s'insérant, à leur tour et à leur rythme lent, dans l'ère du numérique, comme dans le cas de l'Afrique, n'étant pas considéré prioritaire, reste problématique. Les futurs

liens économiques et juridiques avec ces grands groupes est un sujet réel pour le développement futur de ces régions.

Conclusion

1. La conférence monétaire de Bretton Woods, réunie en 1944, aura été une étape historique dans la coopération internationale, en facilitant l'expansion du commerce international et l'amélioration des revenus. Mais elle a aussi démontré, avec le recul, qu'à l'instar des militaires, les économistes planifiaient leur stratégie monétaire d'après le résultat de la dernière bataille, puisque les participants à ladite conférence avaient cherché davantage à résoudre les problèmes économiques des années Vingt et Trente du siècle dernier, qu'à agir en fonction des nouvelles réalités qui allaient faire leur apparition, comme la croissance inégale des revenus dans le monde, la divergence des politiques monétaires et budgétaires des nations industrielles en croissance rapide et les limites des liquidités internationales qui allaient entraîner la caducité des accords conclus naguère.

2. La place prééminente de la monnaie américaine dans le système monétaire international actuel est évidemment le résultat d'un rapport de forces pouvant combiner l'économique, le politique et le sécuritaire surtout. Certes, il y a eu aussi des choix et des options que des puissances ou des ensembles ont faits au gré des conjonctures, dans le sillage de la relative domination de cette devise. L'émission expansive du dollar a permis de relâcher la contrainte extérieure des États-Unis, les autorisant à avoir un déficit commercial quasi permanent et accordant à la Réserve fédérale des États-Unis (FED) un statut de fait d'une sorte de Banque centrale du monde. Un tel processus a été encore plus prononcé en raison d'une absence volontaire d'internationalisation des monnaies des grands pays émergents, outre celles du Japon ou de la Chine, souvent en régimes de change intermédiaire n'excluant pas un contrôle des capitaux.

3. A l'avenir, un partage des rôles monétaires n'est pas inconcevable entre les principales devises, même s'il paraît difficile à mettre en place. L'histoire économique ne semble plaider que faiblement en faveur de pareil scénario, car le passage de relais, par exemple, entre la livre sterling et le dollar entre les deux guerres fut rapide, et aucun régime de cogérance à deux monnaies fortes ne s'y était substitué. Par ailleurs, il faut relever qu'aucune monnaie internationale en course ne vise dans la pratique le statut peu envié de monnaie dominante, tant les contraintes sont sans lien avec les bénéfices tirés.

4. Certes, *a priori*, un système monétaire empruntant une forme de partage tripolaire, dollar-euro-yen, nonobstant une place subsidiaire graduelle à la monnaie cryptée, pourrait offrir certains avantages par rapport à une monnaie dominante unique, en permettant notamment aux liquidités créées dans une zone de pouvoir être absorbées dans une autre, favorisant

un échange de devises (*currency carry trade*) et, surtout, un possible arbitrage entre taux avec moins de risques de bulles financières ou immobilières que par le passé.

5. L'internationalisation du yuan s'effectuerait, dans un premier temps, vraisemblablement au détriment de la monnaie américaine, car la place de l'euro n'est pas automatiquement préservée. La création d'un marché obligataire liquide et profond en monnaie chinoise pourrait détourner les investisseurs du marché en euro, notamment dans les circonstances incertaines actuelles. Surtout que tant que les deux conditions pouvant garantir la fonction du marché obligataire du genre ne sont toujours pas réunies, un tel marché européen risque de demeurer théorique. Une création, par exemple, d'euro-obligations, des titres de dette publique des différents pays dont le remboursement serait garanti par l'ensemble des pays de la zone euro, et une prise en charge des recapitalisations bancaires nécessaires par la zone euro dans son ensemble, et non par le seul pays d'origine de l'établissement, deux conditions préalables qui constitueront des atouts non négligeables.

6. Au sortir de la pandémie en cours, l'euro se trouverait à la croisée des chemins. Des réformes institutionnelles additionnelles s'imposent, en plus de celles adoptées pour limiter les conséquences des dernières crises au sein de l'Union, prévenir qu'une autre puisse advenir et exercer une influence déterminante sur son rôle de monnaie internationale. A un moment où la présence visible de la monnaie américaine serait controversée en sourdine, il y aurait un appel à l'émergence de nouvelles monnaies internationales, du yuan en particulier, et certains observateurs y voient un enjeu de première importance. On peut aussi penser que le rôle de la monnaie européenne ne reflète que la solidité économique de la zone euro et que seul compte ce dernier. On aura également mesuré la complexité d'un point de vue « franco-allemand » quant à un éventuel « rôle international de l'euro ». Contrairement aux États-Unis et à la Chine, l'Europe n'a pas encore de doctrine sur la fonction internationale de sa monnaie.

7. Les évolutions à l'œuvre dans l'économie mondiale, en particulier dans les grands pays émergents, Chine et Inde principalement, rendent inévitable une réduction progressive à terme du recours à la seule devise dominante. Même à un rythme relativement lent, l'internationalisation du yuan est à l'œuvre. À terme, la Chine accumulera de moins en moins de réserves de change, en réalisant les transactions avec ses partenaires commerciaux asiatiques, à travers les importants accords directs dans sa propre monnaie, comme avec le yen japonais, et en favorisant la constitution d'une zone d'investissement en titres obligataires liquides et de qualité. Même si le yuan ne devait acquérir que le statut actuel – enviable – de l'euro ou du yen, la fonction internationale de la monnaie américaine sera relativement mieux équilibrée. Mais on ne peut pas exclure, à plus long terme, qu'un tel mouvement puisse élargir le périmètre d'intervention réel du yuan,

permettant à une partie de plus en plus consistante du commerce des matières premières de s'effectuer dans cette monnaie, pouvant encourager, ce faisant, certains pays producteurs de pétrole du Golfe à investir en Chine et, en corollaire, une augmentation de cette monnaie dans les réserves de change des pays partenaires.

A moyen terme, il est peu plausible que le monde atteigne une situation où toutes les monnaies s'internationaliseraient, en s'échangeant librement sur des marchés de capitaux effectifs, permettant encore à l'actuelle monnaie principale de réserve de garder ses attraits habituels. Le recours à l'arme économique et monétaire, par les divers participants à l'échange international, tendra à paraître, *a priori*, comme efficace et relativement moins coûteux, mais non sans risque potentiel de déboucher sur la guerre tout court. Dans le grand basculement post-pandémie, et à l'issue d'une certaine phobie alimentée par l'inversion de la courbe des taux d'intérêt qui se poursuit, la question n'est pas tant de savoir quels seront les poids respectifs du yen, de l'euro et du dollar, mais peut-être bien leurs places respectives en période de compétition entre grandes puissances. Un système monétaire formé de trois pôles semble non seulement concevable mais de nature à répondre, à moyen terme, de façon plus équilibrée aux besoins des principales forces économiques en œuvre sur les marchés, sans que cela soit simple spéculation.

Références bibliographiques

Brender A., Pisani F. et Gagna É., *Monnaie, finance et économie réelle*, Paris, La Découverte, 2015, coll. Repères.

Carton B., « L'Europe après la crise », *Regards croisés sur la crise*, n° 11, La Découverte, 2012.

Fisher I., *The Purchasing Power of Money*, Macmillan, NY, 1912 (édition révisée).

Fouet M., « Le yen et les échanges extérieurs du Japon », OFCE, 1991.

Machlup F., *A History of Thought on Economic Integration*, Palgrave Mac Millan, London, 1977.

Mundell R., « The Monetary Dynamics of International Adjustment under Fixed and Flexible Exchange Rates », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 74, 1960.

Mundell R., « A Theory of Optimum Currency Areas », *The American Economic Review*, vol. 51, No. 4, 1961.

Owens Thomsen M., « Central Banks Need to be Less Dogmatic on Inflation Targeting », *Financial Times*, May 8, 2019.

Shapiro E., Solomon E., White W., *Money and Banking*, Holt, Rinehart et Winston, NY, 1968, édition 5.

The Smithsonian Agreement and its Aftermath: Several Views, Council of Foreign Relations, Inc., NY, 1972.

Wolf M., « How Low Inflation World Was Made? », *Financial Times*, May 8, 2019.

Sur la nature du système économique chinois

Rémy Herrera*, Tony Andreani, Zhiming Long *****

* Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Centre d'économie de la Sorbonne, Paris.
remy.herrera@univ-paris1.fr

** Université de Paris 8-Saint-Denis.

*** École de marxisme, Université Tsinghua de Pékin, République populaire de Chine.

Introduction

Aujourd'hui, les dirigeants chinois ne nient pas qu'il existe dans leur économie un important secteur privé capitaliste, autochtone ou étranger. En général, ils le considèrent plutôt comme l'une des composantes d'une économie mixte où la prédominance est accordée au secteur public et où la puissance de l'État doit être renforcée. Les discours de nombreux leaders avancent que la Chine se trouverait encore dans la « phase primaire du socialisme », étape jugée incontournable pour développer les forces productives et demandant beaucoup de temps afin d'arriver à terme. La visée historique resterait pourtant celle du socialisme développé – même si, il est vrai, ses contours sont loin d'être clairement définis. De telles déclarations ne sont-elles que de façade, l'habillage d'une forme de capitalisme ? Ne mériteraient-elles pas qu'on les prenne au sérieux ? Le socialisme serait-il mort et enterré en Chine ? Nous ne le pensons pas.

1. Débats (et désaccords entre marxistes) sur la Chine

Néanmoins, dans les débats entre auteurs marxistes, une nette majorité d'entre eux affirme que l'économie chinoise serait désormais capitaliste. Ainsi, Harvey (2005) croit apercevoir depuis les réformes de 1978 un « néolibéralisme aux caractéristiques chinoises » où un type singulier d'économie de marché aurait incorporé de plus en plus de composantes néolibérales actionnées dans le cadre d'un contrôle centralisé très autoritaire. Arrighi (2009), pour expliquer le succès de l'économie chinoise, mobilise quant à lui une relecture à contre-courant de l'œuvre d'Adam Smith, plus progressiste que le reconnaissent ses disciples partisans du libéralisme. D'après lui, les élites chinoises utiliseraient « le marché comme outil de gouvernement ». Panitch et Gindin (2013) analysent les implications de l'intégration de la Chine dans les circuits de l'économie mondiale et y voient moins l'opportunité de réorienter le capitalisme global que la duplication par la Chine du rôle de « complément » jadis tenu par le Japon, fournissant aux États-Unis les flux de capitaux nécessaires pour conserver leur hégémonie mondiale ; d'où une tendance à la libéralisation des marchés financiers amenant le démantèlement des instruments de contrôle des mouvements

de capitaux et sapant les bases du pouvoir du Parti communiste chinois (PCC) (1).

D'autres marxistes, certainement plus rares, mais non moins importants, chinois ou étrangers (2), continuent pourtant à défendre l'idée que le système en vigueur en Chine, bien qu'assimilable à un capitalisme d'État, laisserait ouvert un vaste éventail de trajectoires possibles pour l'avenir. Dans le présent article, nous pousserons plus avant cette idée, jusqu'à soutenir que le système chinois contient toujours aujourd'hui des éléments-clés du socialisme. Dès lors, l'interprétation de sa nature devient compatible avec celle d'un socialisme de marché, ou avec marché, reposant sur des piliers le distinguant encore assez nettement du capitalisme.

(1) Voir D. Harvey (2005), *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford University Press, New York ; G. Arrighi (2009), *Adam Smith in Beijing: Lineages of the 21st Century*, Verso, London ; L. Panitch et S. Gindin (2013), « The Integration of China into Global Capitalism », *International Critical Thought*, (3)2, 146-158.

(2) Par exemple : Wen T. (2001), « Centenary Reflections on the 'Three Dimensional Problem' of Rural China », *Inter-Asia Cultural Studies*, 2(2), 287-295 ; Amin S. (2013), « China 2013 », *Monthly Review*, 64(10), online.

2. Caractéristiques du socialisme de marché à la chinoise

Pour Marx, le capitalisme implique une séparation très forte entre le travail et la propriété des moyens de production, tandis que les détenteurs du capital seraient eux-mêmes tendanciellement des collectifs, n'effectuant plus de travail dans la production. Cela se réalise pleinement dans le capitalisme financiarisé actuel où le management est délégué à des gestionnaires et où le profit d'entreprise prend la forme de la valeur actionnariale. Selon ce critère fondamental de définition du capitalisme, il apparaît que nombre de petites entreprises chinoises relèvent davantage de la production familiale ou artisanale que du mode de production capitaliste strict. Ajouté à ceci, la logique du capitalisme est celle de la maximisation du profit distribuable aux propriétaires. Or, ce n'est pas ce qui est observé dans les grandes entreprises publiques chinoises, comme le montre la faiblesse (voire l'inexistence) des dividendes versés à l'État, ressemblant plutôt à une taxe sur le capital. La séparation capital-travail est souvent relative en Chine : elle est limitée dans les entreprises publiques, ce qui empêche de les considérer rigoureusement comme une forme de capitalisme d'État, et plus encore dans l'économie dite « collective », où les travailleurs participent à la propriété du capital ou en ont même la propriété comme dans les coopératives (par actions ou non) et les communes populaires maintenues. Bien sûr, même dans ces entités collectives, les travailleurs restent « séparés » de la gestion, mais toute cette économie collective non étatique ne peut être oubliée et ne saurait être rangée sous la bannière du « capitalisme ».

Nous faisons une lecture du système chinois comme étant un socialisme de marché, ou avec marché. Ainsi, ce socialisme reposerait sur les dix piliers suivants, largement étrangers au capitalisme : i) la persistance d'une planification puissante et modernisée, qui prend des modalités diverses et mobilise des instruments distincts selon les secteurs concernés ; ii) une forme de démocratie politique rendant possibles les choix collectifs qui sont à la base de cette planification ; iii) des services publics très étendus, qui conditionnent la citoyenneté politique, sociale et économique et, en tant que

tels, sont hors marché ou faiblement marchands ; iv) une propriété de la terre et des ressources naturelles qui reste du domaine public, étatique au niveau national, collectif au niveau local, garantissant ainsi l'accès à la terre pour les paysans ; v) des formes de propriété diversifiées adéquates à la socialisation des forces productives : entreprises publiques (différant des firmes capitalistes, notamment par la participation des travailleurs à la gestion), petite propriété privée individuelle ou propriété socialisée – la propriété capitaliste étant, durant une transition socialiste longue, maintenue, voire encouragée, pour dynamiser l'activité et inciter les autres formes de propriété à l'efficacité – ; vi) une politique générale consistant à augmenter les revenus du travail par rapport aux autres sources de revenus ; vii) la promotion affichée de la justice sociale dans une perspective égalitariste ; viii) la préservation de la nature, considérée comme indissociable, non antagonique du progrès social, en tant qu'objectif du développement afin de maximiser la richesse effective ; ix) des relations économiques entre États se fondant sur un principe gagnant-gagnant ; et x) des relations politiques entre États reposant sur la recherche de la paix et des rapports plus équilibrés entre les peuples. L'analyse de chacun de ces points ne va bien sûr pas de soi et fait l'objet d'âpres débats en Chine comme à l'extérieur – débats qui sont loin d'être tranchés, mais qui existent, et doivent être approfondis sans *a priori* ni idées reçues. Malgré les critiques, nous verrons qu'en confrontant le « socialisme à la chinoise » à cette grille de lecture, il n'en est pas très éloigné (3).

(3) T. Andreani et R. Herrera (2015), « Which Economic Model for China? », *International Critical Thought*, 5(1), 111-125.

3. Entreprises publiques, services publics, planification

En Chine, la justification des entreprises publiques est triple : elles peuvent distribuer plus à leurs salariés ; l'État est libre d'y définir le mode de gestion (en matière salariale notamment) ; et il peut plus facilement les mettre au service de ses projets. Par des outils à la disposition de l'organisme de gestion des participations, l'État affecte les dividendes perçus à un fonds spécial de soutien des entreprises publiques, lesquelles bénéficient également d'avantages en matière de crédit et de taux d'intérêt. Cela s'inscrit donc plutôt dans une voie socialiste.

Une explication de la force de ces entreprises publiques est qu'elles ne sont pas gérées comme les firmes privées occidentales, cotées en bourse et orientées vers la maximisation de la valeur actionnariale par distribution de dividendes, valorisation des actions et retour sur investissement parce qu'elles pressurent des sous-traitants, locaux ou délocalisés. Si elles se comportaient de façon aussi rapace, ces entreprises publiques chinoises agiraient au détriment du tissu industriel local, ce qui n'est manifestement pas le cas. Nous aurions alors affaire à une forme sauvage de « capitalisme d'État » (comme on le prétend souvent), et l'on ne voit plus comment il pourrait produire une croissance économique aussi dynamique. Ces entreprises publiques chinoises sont (ou sont devenues) rentables parce que la boussole

qui les guide n'est pas l'enrichissement des actionnaires, mais l'investissement productif et le service rendu à leurs clients. Peu importe que leurs profits soient moins élevés que ceux de leurs concurrentes occidentales s'ils servent pour partie à stimuler le reste de l'économie.

L'une des spécificités de ces entreprises publiques est ainsi de ne verser que peu de dividendes à l'État actionnaire (environ 10 %). Aujourd'hui, nombre d'experts internationaux préconisent d'augmenter ces dividendes, et la Commission de régulation de la bourse paraît parfois abonder dans ce sens. Cette orientation, inspirée des pratiques capitalistes occidentales, ne semble pas la bonne formule, car les entreprises publiques se verraient alors privées de leurs atouts majeurs et, même contrôlées par l'État, auraient tendance à en distribuer toujours plus pour s'attacher les faveurs des actionnaires privés, comme le font les firmes occidentales – qui dépendent elles-mêmes le plus souvent des stratégies de portefeuille des oligopoles financiers mondialement dominants. Ici, il vaudrait mieux que l'État chinois instaure une taxe sur le capital, en forme de loyer pour la mise à disposition de ses biens, et que les entreprises profitables puissent conserver une plus grande part des bénéfices à des fins d'investissement et de R&D.

À notre avis, les entreprises publiques chinoises ne doivent pas être gérées comme des firmes privées. Le « socialisme de marché à la chinoise » repose sur le maintien d'un puissant secteur public au rôle stratégique dans l'économie. Tout porte à penser que c'est l'une des explications essentielles des performances de l'économie chinoise, n'en déplaise aux néolibéraux prônant la propriété privée et la maximisation du profit individuel. Cela est sans doute aussi lié à la taille de ces entreprises, mastodontes engendrant des économies d'échelle qui réduisent les coûts à tous niveaux et fournissant à une myriade de petites et moyennes entreprises des intrants bon marché assurant des conditions de fabrication compétitives sur le marché.

Une « supériorité » des entreprises publiques chinoises est la participation (limitée, mais réelle) du personnel à la gestion, via ses représentants au Conseil de surveillance et au Congrès des ouvriers. La logique actionnariale irait à l'encontre d'une telle participation, qu'il faut renforcer. Autre avantage, les entreprises publiques peuvent plus facilement répondre aux objectifs de la planification. Il ne s'agit pas de leur imposer des tâches politiques qui mettraient en cause leur autonomie et pèseraient sur leurs résultats. Mais en contrôlant la nomination et la gestion des dirigeants, les pouvoirs publics, dont dépendent de très nombreuses entreprises, ont les moyens de s'assurer qu'ils agissent comme il convient dans les services publics – mais aussi les secteurs marchands, que le plan peut orienter (par des subventions, par la fiscalité…).

En Chine, les services sociaux (éducation, santé, retraites…) sont en totalité ou grande majorité aux mains de l'État – gouvernement central ou, plus souvent, gouvernements locaux. De tels services ne fournissent pas des biens marchandisés par le secteur privé, mais des biens sociaux, nécessaires

à l'exercice de la citoyenneté et donnant aux individus la capacité d'être des sujets à la fois politiques, sociaux et économiques (formés, en bonne santé, ayant accès à l'emploi, avec équipements de transport, informés, etc.). Mais la conception chinoise étend les services publics aux « biens stratégiques », fournissant des intrants essentiels au reste de l'économie : énergie, infrastructures, matériaux de base et même services bancaires ou recherche. Si le secteur privé sert de complément ou stimulant, le secteur public est favorisé par l'État dans l'exercice de la concurrence. Cette conception large des services publics « stratégiques » constitue l'une des plus grandes forces de l'économie chinoise. Ce qui est en jeu ici, c'est la souveraineté nationale.

Un trait remarquable du système politico-économique chinois est sa puissante planification qui, si elle a changé dans ses objectifs et ses instruments au cours des dernières décennies, continue d'être appliquée. Les discours présentés chaque année devant l'Assemblée nationale populaire indiquent si les objectifs chiffrés s'inscrivant dans le plan quinquennal ont été réalisés – et c'est souvent le cas –, et donnent à connaître ceux à atteindre pour l'année à venir. Cette planification, qui se projette vers le futur dans un monde d'incertitudes, est le lieu où sont élaborés et décidés les choix collectifs, expression d'une volonté générale. Elle est l'espace où une nation se choisit un destin commun et le moyen pour un peuple d'en devenir le maître, dans tous les domaines de l'existence : mode de vie, façons de consommer, de se loger, d'occuper l'espace… C'est le PCC qui, aujourd'hui, effectue ces choix pour les citoyens – le principe de consultation étant de plus en plus posé comme nécessité. Cette planification « stratégique » forte, aux techniques modernisées, adaptées aux exigences du temps présent et qui en font l'efficacité (taux bonifiés, contrôle des prix, commandes publiques, etc.), est un trait distinctif d'une voie socialiste.

Toutefois, d'évidence, nous sommes aujourd'hui bien loin de l'idéal égalitariste du socialisme. La Chine est un pays où les inégalités sociales sont fortes. L'application de la ligne égalitariste fut « suspendue » pour accélérer la croissance (d'où le mot d'ordre « s'enrichir avant les autres »), puis a été de nouveau reprise avec la récente promotion de thèmes de justice sociale. La mise en avant de la « morale socialiste » par les responsables du PCC peut prêter au scepticisme, voire aux sarcasmes, quand on sait l'état des comportements de la Chine actuelle : consumérisme, affairisme, arrivisme, goût du luxe, corruption… Mais on ne doit pas prendre ce discours moral à la légère : c'est celui de l'État chinois, constamment opposé à cette dégradation des mœurs. Si elle s'inscrit dans une certaine continuité avec la tradition, souvent revendiquée, cette éthique se réclame de la modernité des idéaux du socialisme et non d'une justice sociale restreinte à une redistribution limitée des revenus, d'une équité justifiant une « juste inégalité » et définie comme une légère amélioration du sort des démunis, et d'une démocratie représentative confisquant dans les faits la participation du peuple. Mais c'est dans le secteur public que l'État dispose des moyens

efficaces pour réduire vraiment ces inégalités. Peuvent ici être actionnés la participation des travailleurs à la gestion et le rôle de « locomotive sociale » joué par les entreprises publiques. Voilà un argument de plus qui milite en faveur d'un renforcement du secteur public.

4. Contrôle du système bancaire et des marchés financiers

Certains jugent obsolète le système financier chinois et appellent à sa modernisation, grâce à l'essor des marchés financiers, qui serait selon eux indispensable à la croissance (4). Les réformes de ce système financier se sont accélérées depuis 2005 et ont pris la forme d'une ouverture du capital des banques d'État et de la création de bourses de valeurs. Elles ont suivi celles des entreprises publiques, intervenues antérieurement. Ces dernières avaient été autonomisées par rapport aux orientations du Plan, transformées en sociétés par actions et incitées à adopter des critères de gestion marchands, à s'inspirer de méthodes de la finance de marché et à développer des partenariats avec des investisseurs extérieurs. L'introduction en bourse des grandes banques (Bank of China, Industrial and Commercial Bank of China et China Construction Bank) a été précédée par l'entrée d'institutions étrangères dans leur structure de capital (respectivement Goldmann Sachs, UBS et Bank of America), afin de faciliter l'apprentissage de la *corporate governance*. Néanmoins, le système de financement de l'économie chinoise reste aujourd'hui fondé sur l'intermédiation bancaire – même s'il tend à s'en éloigner assez rapidement, au motif avancé par les autorités politiques de trouver un « équilibre » entre les systèmes de financement par les marchés financiers et par le crédit bancaire.

(4) F. Mishkin (2010), *The Economics of Money Banking and Financial Markets*, Pearson, Upper Saddle River.

Mais il ne faut pas confondre « modernisation » et adoption de la voie capitaliste. Il est loin d'être clair qu'un choix en faveur de la finance de marché ait été définitivement fait, tant demeurent massives les interventions des autorités monétaires dans le système financier, et perceptible le pragmatisme de leur démarche. Les pouvoirs publics chinois procèdent en effet par à-coups, par avancées et reculs dans un contexte d'intégration plus poussée, mais contradictoire, du pays dans la mondialisation. Cela fut surtout le cas dans les phases de ralentissement de la croissance économique après 2007, marquées par une activation des crédits bancaires corrigeant les ratés de la finance. Au tournant des années 90, les banques qui s'étaient déjà engagées dans des opérations aventureuses (finance, assurance, immobilier…) avaient été interdites de le faire entre 1992 et 1995, à la suite des désordres consécutifs à la crise de 1989-1991 – même si elles ont été depuis autorisées à mener des opérations mixtes combinant crédit bancaire et marchés financiers. Plus récemment, après 2008, comme nous l'avons vu, les autorités chinoises ont été obligées de réagir fermement pour limiter l'impact social déstabilisateur de la crise mondiale, en faisant évoluer le cadre institutionnel,

en se dotant de puissants instruments de contrôle et en consolidant leur stratégie de développement.

En Chine, la thèse de l'« efficience des marchés financiers » n'a pas que des partisans, comme en témoignent les appels à un nouvel ordre monétaire et financier mondial régulièrement lancés par les leaders politiques du pays, qui connaissent les avantages de l'intermédiation bancaire et sont conscients des graves dysfonctionnements des marchés financiers. Ces dirigeants préfèrent conserver l'essentiel du système bancaire sous contrôle de l'État, en s'efforçant de l'améliorer, répugnent à abandonner le modèle de « banque universelle » et s'orientent plutôt vers un schéma consistant à tolérer les opérations mixtes mais effectuées dans des filiales spécialisées, séparées du holding public et placées sous la vigilance de la Commission de régulation bancaire.

De surcroît, les taux d'intérêt demeurent largement administrés, malgré les réformes engagées. Pour ceux qui ont été libéralisés, l'offre de crédit est fortement contrôlée par la Banque centrale, notamment par le biais des réserves obligatoires. Et le relâchement des contraintes imposées aux banques pour fixer les taux servis sur les dépôts ne saurait faire oublier qu'historiquement les autorités monétaires ont volontairement réduit au minimum (sous le rythme de l'inflation) la rémunération de ces dépôts – ce qui n'a pas infléchi le taux d'épargne national, très élevé. L'une des spécificités (et forces) de la Chine, c'est la torsion volontariste des prix des facteurs. Le gouvernement a eu raison de ne pas laisser le marché fixer « librement » le prix de l'argent de façon à rester maître de l'offre de crédit, difficile à contrôler mais vitale pour l'économie. Les autorités étatiques, qui ont une vision macroscopique des risques, sont les seules en mesure de guider l'économie dans son ensemble en fonction d'un plan. Des taux d'intérêt administrés ne permettant pas d'ajuster rapidement offre d'épargne des ménages et besoins de financement des entreprises, il conviendrait peut-être de préférer un régime de taux « semi-administrés », avec plafonds pour l'offre de crédits et planchers pour la rémunération de l'épargne – en modifiant ces taux selon les besoins du plan. Mais dans ce débat sur les taux d'intérêt, nous penchons pour le maintien d'un certain dirigisme.

L'élargissement de la sphère privée implique logiquement un essor du marché des actions. Mais selon nous, ce dernier devrait rester limité. S'il a son utilité pour le secteur privé, les entreprises publiques en revanche devraient en avoir de moins en moins besoin à mesure que s'accroissent leurs capacités d'autofinancement et les fonds d'État pour réaliser des augmentations de capital. L'ouverture du marché des actions aux acteurs internationaux est pour l'instant restreinte aux investisseurs « qualifiés ». Les pouvoirs publics, qui se méfient – à juste titre – des mouvements de capitaux spéculatifs, ont jusqu'à présent interdit aux firmes étrangères d'émettre des actions en yuans sur le marché intérieur. Desserrer ces freins, en particulier pour avancer vers la pleine convertibilité du yuan et ses avantages supposés, reviendrait à se

soumettre aux oligopoles financiers, spécialement étas-uniens. Le recours au marché des actions devrait rester aussi limité que possible et ne pas conduire à s'aligner sur la pratique de la valeur actionnariale. L'épargne chinoise est assez abondante pour être mobilisée par des investisseurs institutionnels nationaux, auxquels on peut en outre imposer des limites de rentabilité.

5. Une stratégie de développement cohérente et auto-centrée

Un trait souvent souligné pour décrire le succès de cette économie est l'essor de ses exportations de biens et services depuis le début des années 90 et surtout 2000. On en conclut hâtivement que ces exportations seraient le moteur de la croissance du pays. C'est oublier que la stratégie de développement, conçue et appliquée avec régularité et pragmatisme par les dirigeants chinois, s'appuie sur un modèle plus autocentré qu'il n'y paraît, reposant – c'est l'un des « secrets » de ses performances sur les marchés mondiaux, n'en déplaise aux néolibéraux – sur le maintien d'un très puissant secteur étatique (dans l'énergie, les transports, les télécommunications, les matériaux de base et produits semi-finis, la construction, mais aussi le système bancaire, etc.), au rôle dynamisant pour l'ensemble du tissu économique local.

En Chine, une large majorité d'entrepreneurs des secteurs manufacturiers chinois s'intéressent avant tout aux débouchés intérieurs de leurs productions. C'est surtout l'essor de la demande domestique, stimulée par une consommation des ménages en forte hausse et des dépenses en capital de l'État très actives, qui guide leurs programmes d'investissement vers l'optimisme. Grâce aux progrès de l'innovation technologique dans tous les domaines (y compris dans les télécommunications, la robotique, l'espace, etc.), de mieux en mieux maîtrisée nationalement, le schéma productif du pays a pu évoluer du made in China au made by China.

Le rythme accéléré des gains de productivité du travail permet d'accompagner la hausse rapide des salaires réels industriels, sans que l'alourdissement des coûts du travail chinois relativement aux autres pays concurrents du Sud ne détériore sa compétitivité. Les exportations – comme les investissements directs étrangers, car plus de la moitié des exportations sont le fait de firmes étrangères implantées en Chine – jouent plutôt un rôle d'appoint. Cela permet de comprendre qu'en 2011, par exemple, la contribution nette négative des exportations à la croissance du PIB (- 5,8 %) n'a pas gêné le dynamisme de cette dernière (à près de + 10 %) ni entravé la hausse des marges de profit. La prévision de croissance du PIB pour 2018 est de 6,7 % (pour un taux d'inflation à 1,5 %), avec des contributions estimées à 4,5 % pour la consommation, 2,0 % pour l'investissement, mais seulement 0,2 % pour les exportations.

On entend souvent dire que le succès des exportations chinoises serait dû au coût très bas de la main-d'œuvre. L'argument est insuffisant : les coûts de

main-d'œuvre ne représentent en effet qu'une faible part des prix de vente (5 à 10 % en moyenne), ce qui ne compense pas – même si les salaires chinois ont tendance à croître plus vite que ceux des concurrents du Sud – les coûts de transport vers les pays importateurs. Le succès de la Chine à l'exportation est dû dans une large mesure aux charges moins lourdes des intrants fournis par des entreprises publiques à prix beaucoup plus bas, car fixés ou fortement contrôlés par l'État (exemple : les carburants). Certes, les salaires chinois sont nettement plus bas qu'au Nord, mais bien plus élevés que de prétendus « salaires de misère ».

En réponse à la crise de 2008, dont l'impact s'est fait sentir quelques années plus tard en Chine, les politiques anti-crise de l'État ont visé à corriger les déséquilibres de l'économie, notamment par un essor massif des infrastructures publiques (y compris en zones rurales), la promotion de nouveaux pôles urbains de taille intermédiaire en direction de l'intérieur du pays et l'adoption de mesures favorables à la population agricole (5). Les revenus nets des ménages ruraux ont ainsi augmenté, en termes réels et par tête, significativement plus vite que ceux des zones urbaines. La part consacrée à la consommation dans le revenu national augmente donc par rapport à celle de l'investissement. Les services aux ménages et aux entreprises progressent. L'immobilier est aussi davantage contrôlé, en particulier par le crédit.

(5) E. Wong et T. Sit (2015), « Rethinking 'Rural China'», in R. Herrera et K.C. Lau (ed.), *The Struggle for Food Sovereignty*, 83-108, Pluto Press, London.

6. La destinée du yuan

Pourtant, l'essor des exportations chinoises de biens et services – en plus de celles de capitaux (refinancement du Trésor états-unien, restructuration de dettes souveraines en Europe (6)) – cristallise un autre point de tension. La monnaie chinoise, le renminbi, dont l'unité monétaire est le yuan, serait sous-évaluée, lit-on souvent en Occident, et donc à l'origine de la persistance de déficits commerciaux bilatéraux avec la plupart des pays du Nord, États-Unis en tête (7). Les pressions exercées par Washington dans le sens d'une appréciation du renminbi face au dollar rencontrent la résistance de Beijing, mais ont abouti à plusieurs réévaluations – la dernière datant d'avril 2012, après celle de juillet 2005. Entre l'été 2005 (quand la Chine décida de ne plus lier les variations de sa monnaie au dollar) et le printemps 2012, la valeur du renminbi s'est appréciée en termes réels de 32 % par rapport au dollar (8). Mais le leitmotiv a continué : les produits exportés par la Chine, déjà bon marché, seraient rendus plus compétitifs encore par une monnaie artificiellement dépréciée…

(6) Lire « More UK equities for China? », *Financial Times*, 3 juin 2011.

(7) Voir les rapports de l'US Congressional Research Service.

(8) Bank for International Settlements (BIS).

On sait que les discussions sur la « juste valeur » des monnaies, articulées sur des décisions de politique commerciale, sont polémiques. Or, parmi les critères disponibles, le rapport du solde de la balance des comptes courants sur le PIB est le plus utilisé par l'administration états-unienne. Le référentiel ainsi retenu pour définir le taux de change « d'équilibre » est

un ratio excédent ou déficit de la balance des paiements courants sur PIB compris entre +/- 3 ou 4 %. En appliquant ce critère à la Chine, marqué par le poids des échanges bilatéraux avec les États-Unis, on voit que le ratio chinois est revenu de 10,6 % en 2007 à 2,8 % en 2011 et 1,4 % en 2012. La « sous-évaluation » du renminbi ne saute donc pas aux yeux quand on se réfère au benchmark le plus employé aux États-Unis. Cela n'empêche pas ces derniers, en dépit des graves déséquilibres qui caractérisent leur économie, de poursuivre ce qui ressemble à une « guerre des monnaies », par dépréciation du dollar sur le marché des changes, pour imposer à Beijing les termes de ce que certains appellent une « capitulation (9) » – et dont l'un des effets est de dévaloriser les réserves en devises de la Chine, majoritairement détenues en dollar.

(9) M. Wolff (2010), *Financial Times*, 12 octobre 2010.

Un renminbi internationalisé, spécialement pour le transformer en monnaie de réserve globale, requiérerait l'adoption de conditions très strictes : l'ouverture du compte de capital, ainsi que la flexibilité du taux de change ; l'intégration des marchés financiers chinois dans le système mondial capitaliste ; des politiques macroéconomiques (de lutte contre l'inflation, de limitation de l'endettement public, etc.) visant à gagner la « confiance » des marchés ; et une taille critique de l'économie justifiant cette ambition d'internationalisation de la monnaie. Les deux premières conditions sont des exigences *sine qua non* ; les deux dernières, non, et n'ont d'ailleurs pas été toujours respectées par les pays du Nord à monnaies utilisées comme réserves internationales.

La taille critique est d'évidence atteinte : le poids de la Chine la place au deuxième rang mondial pour le PIB, derrière les États-Unis, et entre ces derniers et la zone euro pour les exportations. Le critère relatif aux politiques macroéconomiques paraît également rempli, dans la mesure où l'adoption de mesures anti-inflationistes, le contrôle des comptes publics et la maîtrise du cours du renminbi ont porté leurs fruits ces dernières années. Si les pressions inflationnistes restent un danger, l'indice de stabilité des prix est meilleur en Chine que dans les autres BRICS. L'endettement des administrations publiques est contenu à des niveaux moins élevés que dans la plupart des pays occidentaux eux-mêmes. Les indices de variabilité de la monnaie nationale montrent aussi un renminbi moins instable que le real, la roupie, le rouble et le rand. Néanmoins, quant à l'ouverture du compte de capital et à l'intégration plus poussée des marchés financiers chinois dans le système mondial, force est de reconnaître que, malgré l'adoption de mécanismes de marché en matière de politique monétaire et l'assouplissement des réglementations relatives au compte de capital et à la parité du renminbi, les autorités monétaires chinoises continuent de disposer de puissants outils de contrôle. De plus, et sans être totalement absent, le renminbi est encore peu utilisé sur les marchés de produits dérivés *over-the-counter* et concentré sur des instruments classiques de couverture (*forwards*) (10).

(10) R. Herrera (2014), « A Marxist Interpretation of the Current Crisis », *World Review of Political Economy*, 5(2), 128-148.

L'internationalisation de la monnaie apporterait des bénéfices à la Chine, à commencer par un « droit de seigneuriage », bien visible dans le cas des États-Unis. Toutefois, une telle orientation signifierait une soumission dommageable du pays à la haute finance mondialement dominante, donc une perte relative de contrôle de sa politique monétaire. Comment la Chine parviendrait-elle à tirer profit d'un renminbi internationalisé sans en payer le prix fort – en renonçant au plein exercice de sa souveraineté nationale et en voyant reculer l'autonomie de sa stratégie de développement ? Aujourd'hui, les pressions internes sont fortes en faveur d'une libéralisation des marchés financiers mais restent atténuées par des discours officiels rassurants, crédibles, sur le contrôle du processus de réformes. Mais ces pressions se font préoccupantes quand elles coïncident avec les recommandations des experts du FMI ou des leaders occidentaux invitant la Chine à choisir la voie du néolibéralisme – et si nécessaire, en intégrant le renminbi dans le panier monétaire des droits de tirage spéciaux. Sur le sujet, les dirigeants chinois, en général nuancés et prudents, sont conscients des dangers qu'un renminbi internationalisé impliquerait pour l'avenir du socialisme de marché. Espérons qu'ils sauront résister aux sirènes du libéralisme. En attendant, ils renforcent leurs partenariats avec le Sud et l'Est, en particulier dans le cadre du groupe de Shanghai, et rouvrent une route de la soie pour desserrer l'étau de l'encerclement agressif des États-Unis.

Conclusion

L'évolution des relations entre, d'une part, PCC au pouvoir et bloc social sur lequel il s'appuie – classes moyennes bénéficiaires de la croissance et entrepreneurs privés –, et, d'autre part, masses ouvrières et paysannes, allant dans le sens d'une restauration du capitalisme ou bien d'une réactivation d'un compromis social plus favorable aux classes populaires, ouvre sur des perspectives de confrontations de grande ampleur entre les forces politiques en présence et sur des trajectoires divergentes des structures de l'économie (11). Une question subsiste : comment les élites dirigeantes, dont la légitimité se voit renforcée par les retombées positives que génère la croissance, parviendraient-elles à renouveler les conditions de la *success story* du pays sans s'appuyer sur une modification du rapport des forces internes en faveur des classes populaires et sans reorienter le « projet national » vers une priorité aux politiques sociales ? Car le choix de la voie capitaliste franchement assumée par ces élites, conduisant à briser l'équilibre dynamique du système et à perdre le contrôle sur des contradictions croissantes, ne garantirait-il pas l'échec de la stratégie adoptée jusqu'à présent ? Une autre préoccupation surgit : quelle sera l'attitude des États-Unis, y compris du point de vue militaire, face à la montée en puissance de la Chine ? L'avenir de cette dernière reste largement indéterminé, de par sa dynamique propre, mais aussi parce que le capitalisme des oligopoles financiers du Nord

(11) S. Amin (2010), « Prefacio », *in* H. Herrera, *Avances revolucionarios en América Latina*, Quito: FEDAEPS.

semble vouloir entrer frontalement en conflit avec elle –malgré leur étroite interdépendance. D'autant que, nous continuons à le penser, le système politico-économique en vigueur en Chine contient toujours des éléments (et des potentialités de réactivation) du socialisme, comme aussi des possibilités de transformation de l'ordre global, dans le sens de la construction lente et progressive d'un monde multipolaire, face à l'hégémonisme états-unien.

Le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte et de l'Europe
Tahtâwî revisité

Abdesselam Cheddadi
Université Mohammed V de Rabat
tmcheddadi@hotmail.com

Le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte et de l'Europe à la fin du XVIII[e] et au XIX[e] siècle, qui coïncide avec ce que l'on a l'habitude de désigner comme une période de transition de l'Égypte vers la modernité, et même comme une période de renaissance (*nahda*), doit être réexaminé en le considérant, d'un point de vue de l'histoire globale, comme un exemple dans la longue série de confrontations des sociétés de l'Ancien monde avec une Europe récemment transformée, une Europe qui inaugure alors une rupture historique qui va progressivement voir naître un nouveau monde, où elle domine et exploite, au nom de la supériorité de sa civilisation, toutes les autres sociétés et civilisations de la Terre. En effet, aujourd'hui, alors que la marche vers la globalisation a atteint son terme, où la supériorité d'une civilisation sur une autre, et pis encore, une civilisation particulière sur toutes les autres, apparaît comme une grossière manipulation idéologique, démentie par l'archéologie, l'histoire et l'anthropologie, il devient urgent, au-delà des traditionnelles analyses de l'impérialisme, du colonialisme et des diverses théories de la décolonisation, de revenir sur ce qu'il en a été, en fait, de ces confrontations entre un Occident triomphant et surpuissant et le reste du monde, sidéré, sous-armé et sous-équipé. Une telle démarche s'impose comme centrale, alors que se multiplient, dans la plus grande cacophonie, les études sur l'histoire de la Modernité et l'histoire globale.

1. L'Occident : une position d'asymétrie

Avec le développement à partir du début du XVI[e] siècle de nouveaux moyens de puissance militaires, techno-scientifiques, économiques, institutionnels et culturels, l'Europe a créé une situation d'asymétrie qui lui a permis de conquérir et de dominer le reste du monde. Cette domination s'est adossée à la prétention, universellement diffusée par l'Europe conquérante, que la modernité, incarnée par la civilisation européenne, représente le point ultime de la civilisation humaine et qu'elle a vocation à être diffusée dans toutes les régions du monde et dans toutes les sociétés. Par l'alchimie de cette idéologie, deux transmutations en miroir sont opérées : la différence de la civilisation européenne d'avec les autres civilisations est transmuée

en supériorité ; et la supériorité de la civilisation européenne est transmuée en modernité. Par-là, on n'assiste pas seulement au « vol de l'histoire » par l'Europe, selon l'expression de Jack Goody (1), mais au « rapt du temps présent », désigné comme Modernité, c'est-à-dire un temps présent devenu le monopole de l'Occident et rejetant le temps présent des autres sociétés dans l'immobile, le stagnant, l'archaïque. Du coup, la modernité en tant que seul temps actuel valorisé s'impose, parce qu'elle incarne une civilisation supérieure, et la supériorité de la civilisation européenne s'impose parce qu'elle incarne la modernité. Avant de conquérir les autres sociétés dans la dimension spatiale, l'Europe les exclut hors du temps actuel. Désormais, se moderniser devient à la fois naturel, allant de soi et vitalement nécessaire, et résister à la modernisation devient synonyme de régression, de conservatisme et d'archaïsme. Aussi, jusqu'à une période toute récente, quand la plupart des historiens occidentaux traitent de la période de pénétration culturelle, de conquête et de colonisation par les puissances européennes des pays non occidentaux, ils en parlent en termes de modernisation, au sens de ramener vers le présent des sociétés supposées être plongées dans une sorte de coma temporel, de non-temps, comme on dirait ramener à la conscience ou à la vie des gens tombés dans l'inconscience ou un état qui serait plus près de la mort que de la vie. Toute la longue histoire, souvent dramatique, de la confrontation entre la civilisation occidentale identifiée à la modernité et les autres civilisations auxquelles elle est venue s'imposer avec des armes disproportionnées est occultée.

(1) Cf. Jack Goody, *le Vol de l'histoire : comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde* (*The Theft of History*), Paris, Gallimard, 2006.

Ce qui s'est passé avec l'offensive conquérante et la domination européenne puis occidentale est sans exemple dans l'histoire. Comme certains animaux immobilisent leurs proies avant de s'en nourrir, l'Europe a inoculé aux sociétés conquises un double venin, qui a produit un double choc, dont elles ont gardé un traumatisme indélébile : le choc d'armes disproportionnées et celui d'une culture scientifique et technologique et d'une idéologie incomparablement plus efficientes. Les sociétés n'étaient pas mortes (il y avait eu cependant un grand nombre d'ethnocides), mais ce qu'elles conservaient de vie était juste ce qu'il faut pour permettre et faciliter leur exploitation.

Si l'on faisait une enquête sur l'état des sociétés non occidentales depuis qu'elles ont subi ce double choc, on découvrirait que toutes, sans exception, même le Japon qui a le plus vivement réagi, même la Chine qui est aujourd'hui en passe de devenir la première puissance mondiale, restent sous le coup du traumatisme qui leur a été infligé. Preuve en est leur incapacité à s'organiser économiquement, politiquement et culturellement en dehors des cadres mentaux et institutionnels qui leur ont été imposés par l'Occident ou, s'inspirant de leurs propres traditions, à proposer pour eux-mêmes ou pour le monde des cadres différents. En fait, elles se sont trouvées devant un choix impossible : se laisser pénétrer par les idées, des techniques, des institutions et des valeurs qui leur étaient étrangères au risque de s'autodétruire ou leur

résister pour sauvegarder leur propre identité en s'exposant à une défaite certaine. Comme jamais aucun esclave n'a reconnu la légitimité de son état d'esclavage, aucune culture, aucune civilisation n'a pu reconnaître la légitimité de l'état d'infériorité et d'asservissement auquel elle a été réduite. Dans la plupart des cas, sur un temps plus ou moins long qui se compte en années, en décennies ou en siècles, de la fascination à la contrainte par les armes, les sociétés non occidentales ont commencé par adopter un nombre restreint d'éléments de la civilisation occidentale, idéologiques, techniques ou militaires, avant d'en arriver, dans l'ambivalence et l'ambiguïté, après avoir été rongées de l'intérieur, à des compromis sur un ensemble de plus en plus vaste, allant des aspects institutionnels, économiques ou scientifiques aux signes vestimentaires et aux produits culturels. Mais comme le montre l'effervescence, partout dans le monde, à propos des questions culturelles et d'identité, dont les manifestations autour de l'islam et de l'hindouisme ne sont que des exemples parmi mille, même quand les traditions antérieures sont totalement ou partiellement détruites, une nostalgie de plus en plus vive et le désir brûlant d'un retour vers soi sont le signe que les traumatismes infligés par la domination de la civilisation occidentale n'ont pas été surmontés et ne le seront probablement jamais. Impasse totale ou moment de transition délicat vers un avenir encore indéchiffrable, d'une infinie complexité ? Seules une relecture de l'histoire de l'époque moderne et une réflexion libre et désintéressée sur l'histoire globale de l'humanité pourront nous aider à y voir plus clair et, peut-être, à dégager un nouvel horizon pour l'humanité.

C'est dans ce contexte que doit être analysé le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte et de l'Europe. Dès la fin du XVIII[e] siècle, l'asymétrie des rapports de l'Europe avec l'empire ottoman, dont l'Égypte était l'une des plus importantes provinces, est flagrante. En fait, cette asymétrie est vraie pour les rapports de l'Europe avec tout l'ensemble asiatique ancien. La question qui se pose à la fin du XVIII[e] siècle est : « disparition de ce monde au profit d'une domination directe européenne ou renouvellement de ce monde dans sa confrontation avec l'Europe ? (2) » Un discours de Tocqueville, prononcé à la chambre des députés le 30 novembre 1840, traduit bien l'esprit belliciste qui règne alors en France, comme dans les autres grands pays européens :

« Savez-vous ce qui se passe en Orient ? C'est un monde tout entier qui se transforme. Des rives de l'Indus aux bords de la Mer noire, dans cet immense espace, toutes les sociétés s'ébranlent, toutes les religions s'affaiblissent, toutes les nationalités disparaissent, toutes les lumières s'éteignent, le monde asiatique ancien disparaît ; et à la place, on voit s'élever graduellement le monde européen. L'Europe de nos jours n'aborde pas seulement l'Asie par un coin, comme l'Europe le faisait au temps des Croisades : elle l'attaque au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, de toutes parts ; elle la ponctue, elle l'enveloppe, elle la dompte.

(2) Cf. H. Laurens, J. Tolan, G. Veinstein, *l'Europe et l'Islam : quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 308.

« Croyez-vous donc qu'une nation qui veut rester grande puisse assister à pareil spectacle sans y prendre part ? Croyez-vous que nous devions laisser deux peuples de l'Europe s'emparer impunément de cet immense héritage ? Et plutôt que de le souffrir, je dirai à mon pays avec énergie, avec conviction : plutôt la guerre (3). »

(3) « Second discours sur la question d'Orient », *in* Tocqueville, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1983, p. 290.

En tant que province ottomane qui cherche à se détacher de La Porte, l'Égypte constitue, étant donné les rapports de force entre l'Europe et l'Empire ottoman, une proie facile, comme l'ont démontré la conquête et la colonisation de courte durée de Napoléon en 1798 et la colonisation plus durable de l'Angleterre, environ quatre-vingts ans plus tard. Le XIX^e^ siècle est pour l'Égypte un siècle de déchirement, d'hésitation et d'ambiguïté dans ses rapports avec les puissances européennes, de tentatives désespérées d'une partie de ses élites de sauvegarder sa personnalité et son indépendance. On présente généralement cette période comme une transition vers la modernité, comme si l'adoption de celle-ci était quelque chose d'évident qui s'imposait naturellement à toutes les sociétés. En fait, comme tous les pays qui se sont trouvés confrontés à la puissance montante européenne, l'Égypte se pose des questions dramatiques vitales. Comment se situer dans la nouvelle conjoncture internationale ? Comment comprendre les rapports de force que l'Europe impose ? Que prendre de l'Europe pour échapper à sa domination ? Quelles concessions lui faire pour sauvegarder ce qui est le plus fondamental ? Que garder de sa propre organisation sociale et politique, de sa propre culture et de ses propres valeurs devant le déferlement de l'idéologie et de la culture européennes ? Ces questions, bien qu'implicites, apparaissent totalement ou partiellement aussi bien chez l'élite politique dirigeante que chez les lettrés, oulémas, historiens et essayistes. Elles colorent l'emprunt ou l'imposition des cadres et institutions économiques, des sciences et des techniques, comme des idées en général, venues d'Europe. On présentera ici, dans l'ordre chronologique, les réactions de l'historien al-Jabartî et du tandem Muhammad Ali / al-Tahtâwî, le premier en tant que réformateur politique, le second en tant qu'agitateur d'idées.

2. Al-Jabartî : un réflexe de repli sur soi et un espoir de rebond

Napoléon envahit l'Égypte avec une armée de 40 000 hommes, une équipe de 160 savants, artistes et techniciens et tout un bagage d'idées et de connaissances sur le monde musulman et l'Égypte accumulées depuis plusieurs siècles. Pour lui, il est entendu que l'Égypte, comme le reste de l'Orient, est plongée dans le despotisme par le fanatisme de l'islam et que la Révolution, en quête d'universalisation, va lui apporter les sciences et les techniques qui lui permettront de se régénérer. D'une terre des ténèbres faire de l'Égypte un département du savoir français est l'un des deux volets de sa politique, le premier étant la conquête militaire et l'encadrement administratif en vue d'une colonisation durable.

Au moment de la conquête de l'Égypte par Napoléon, les Égyptiens n'ont qu'une connaissance très rudimentaire des affaires européennes. Les intellectuels et l'élite dirigeante ignorent largement les événements révolutionnaires qui ont déterminé les Français à envahir l'Égypte. Aussi, la supériorité de l'armée française, qui se montre capable d'écraser la machine militaire mamelouke, est-elle pour eux une révélation surprenante (4). 'Abd al-Rahmân al-Jabartî (1753-1822) est un des meilleurs témoins de la conquête. Dans sa *Chronique*, il exprime ainsi la sidération qui saisit la population pendant l'occupation :

« Ce furent les premières années des événements grandioses et des calamités (…), de la multiplication des malheurs (…), de la corruption du temps, de l'inversion de l'ordre naturel des choses (…), de la succession des horreurs et des angoisses, de l'altération de l'organisation des affaires, des destructions et de la ruine… (5). »

Pour les Égyptiens, la conquête française constitue un bouleversement total et une catastrophe sans exemple. Al-Jabartî explique que l'armée égyptienne, moins nombreuse que celle de Napoléon, équipée d'un armement insuffisant et archaïque et appuyée sur un système de fortifications longtemps laissé à l'abandon, a vu quelques-uns de ses chefs s'enfuir et s'est laissée honteusement battre. Il fait la description d'une population non encadrée et non entraînée, qui se contente de pousser des hauts cris et appeler Allah à son secours, dans la plus grande confusion. Il n'est pas dupe de la duplicité de Napoléon, qui se présente comme le défenseur de l'islam et du Coran, le pourfendeur de la tyrannie mamelouke et le régénérateur de l'Égypte. Pour lui, son ignorance du vrai islam et son irréligion, ainsi que celle de toute l'armée française, sont évidentes. Il raconte dans le détail les exactions, les exécutions arbitraires, les démolitions des palais, des maisons et des mosquées et sanctuaires, la confiscation des biens, le viol des femmes, la licence des femmes françaises qui accompagnent l'armée, narguant les gens dans les rues, la débauche et l'ivrognerie des soldats. S'il montre une certaine considération pour la perfection de l'armement, de la discipline et de la stratégie de l'armée française, il ne manque pas d'insister sur le fait que l'invasion est une continuation des Croisades. Il appelle au retour à la foi, au zèle du jihâd des premiers temps de l'islam et à la mobilisation des musulmans pour redonner à celui-ci sa puissance et sa gloire d'autrefois.

Cependant, comme une bonne partie de l'élite égyptienne, al-Jabartî n'est pas insensible au spectacle qu'offrent les Français de leurs compétences intellectuelles et de leurs performances techniques. Sans jamais avoir été invité, comme d'ailleurs aucun autre Égyptien, à siéger à l'Institut d'Égypte fondé par Napoléon, il y fait de fréquentes visites et admire sa bibliothèque et son imprimerie. Il est impressionné par l'intérêt des savants français pour l'histoire et la géographie égyptiennes, les langues, les manuscrits, l'architecture, les arts, la chimie et l'électricité, les antiquités et le journalisme.

(4) Cf. *Napoleon in Egypt : Al Jabarti's Chronical of the French Occupation*, 1798, Introduction par Robert L. Tignor, traduction en anglais par Samuel Morey, Markus Wiener Publishers, Princeton, 2006. La chronique de Jabartî comprend trois versions. La première a pour titre : *Târîkh muddat al-faransis bi-misr* ; la deuxième s'intitule : *Mazhar al-taqdîs bi-zawâl dawlat al-faransîs* ; et la troisième, plus synthétique et plus complète, s'intitule : *'Ajâ'ib al-âthâr fî tarâjim al-akhbâr*. C'est à cette dernière, Beyrouth, parue chez Dâr al-Jîl, 1978, que nous renvoyons.

(5) Cf. al-Jabartî, *Târîkh 'ajâ'ib al-âthâr fî al-tarâjim wa-lakhbâr*, tome 2, p. 179, traduction libre par moi-même.

Son souhait le plus profond est que l'islam retrouve sa puissance, afin d'être capable de rivaliser avec les Européens sur les plans scientifique et technique.

Le discours de Napoléon et le récit d'al-Jabartî nous mettent en présence d'un cas exemplaire des rapports entre une puissance européenne et un pays non européen à la fin du XVIII[e] siècle et tels qu'ils vont se poursuivre tout au long du XIX[e] et du début du XX[e] siècle, marqué par la domination évidente de l'une sur l'autre. Cette domination s'exprime sous la forme d'une conquête militaire et l'application d'un savoir et d'une technologie plus efficaces que celles du pays conquis. L'asymétrie est telle que le pays conquis est dans l'incapacité de résister. C'est un combat inégal et disproportionné entre un Goliath et un David, mais où il est impossible au David, vue la disproportion des rapports de force, d'avoir la moindre chance de retourner la situation. Ce qui caractérise la puissance dominante, c'est une idéologie exaltant sa supériorité en tant que détentrice des valeurs ultimes de la civilisation, mêlée à une attitude fondamentale de duplicité. Le sentiment de supériorité permet de décrire l'état du pays conquis avec tout un ensemble de qualificatifs négatifs, censés justifier la conquête : déclin, stagnation, désordres, décadence, misère, tyrannie, despotisme. La duplicité est un moyen concomitant qui se combine intimement avec la force brutale pour asseoir la conquête et la colonisation : la puissance dominante prétend aider, défendre, développer, civiliser. Elle peut même faire croire qu'elle adopte ce qu'il y a de meilleur dans les valeurs fondamentales du pays conquis et prétendre qu'il lui revient, à elle, de les défendre mieux que celui-ci.

Du côté du pays dominé, ce qui ressort le plus, c'est le sentiment d'impuissance. Mais si la supériorité du dominant est reconnue, elle est d'abord relativisée. Elle est réduite à un aspect purement matériel, technique et militaire. Pour en évaluer la portée, elle est rapportée à une séquence antérieure de l'histoire égyptienne et musulmane, les Croisades, durant laquelle les musulmans ont aussi bien des succès que des revers. L'espoir de retourner un jour la situation, en retrouvant la puissance d'autrefois, reste possible. Une forme de supériorité, il est vrai seulement dans un ordre transcendant, pourra même être réaffirmée. Al-Jabartî incarne ainsi le premier type de réaction face à l'Europe, alors que l'idéologie européenne n'a pas encore eu d'impact significatif sur le pays : ne reconnaître d'aucune manière la supériorité prétendue de la civilisation européenne, se replier sur soi pour rebondir en restaurant ses propres valeurs et ses propres moyens de puissance.

3. Rifâ'a Râfi' al-Tahtâwî : l'âge de l'ambiguïté et de l'ambivalence

Pendant le répit d'environ quatre-vingts ans durant lequel ont régné Muhammad Ali et ses successeurs, jusqu'au khédive Ismâ'îl, l'Égypte, s'étant miraculeusement débarrassée de l'occupation française de son territoire grâce à l'intervention de la flotte anglaise à la bataille de Canope le 21 mars 1801, vit une période où elle jouit d'une relative autonomie. L'organisation

politique est celle d'une province de l'empire ottoman qui, comme d'autres provinces de ce dernier, cherche une forme d'indépendance plus ou moins complète, mais les modèles européens de nation et d'État, tout en exerçant un certain attrait, restent inatteignables. Après avoir éliminé les mamelouks et neutralisé l'opposition des oulémas, Muhammad Ali met en œuvre d'importantes réformes militaires, économiques et éducatives (6). Les réformes fiscales ouvrent la possibilité de l'émergence de notables dans le milieu paysan, mais le sort de la masse des fellahs, soumis à une intense exploitation, ne change pas fondamentalement. En faisant appel à l'aide technique et diplomatique des Anglais ou des Français, Muhammad Ali sait qu'il se jette dans la gueule du loup. Mais il sait aussi qu'il n'a pas le choix. Après des succès militaires fulgurants qui lui ont permis de conquérir le Hijâz et la Syrie, ainsi qu'une grande partie de l'actuel Soudan, et de parvenir jusqu'aux portes de Constantinople, il se voit imposer par les puissances européennes le retrait de ses troupes et une réduction drastique des effectifs de son armée. D'autre part, toutes ses réformes économiques sont mises en échec à partir de 1838. L'Égypte ne pouvant plus compter comme autrefois sur le marché ottoman a pour principal partenaire l'Europe (environ 50 % de son commerce extérieur), et plus particulièrement la France, qui lui fournit en outre la plupart de ses cadres techniques et de ses conseillers politiques. Le concept de division internationale du travail est né à cette époque pour contraindre les pays qui tentent d'émerger à se maintenir dans une économie agricole et à fournir des produits alimentaires au monde industriel (7).

Il est difficile de qualifier exactement le comportement politique de Muhammad Ali. Est-il un simple jouet entre les mains des puissances européennes, notamment la France, qui veulent affaiblir l'empire ottoman et rivalisent pour la colonisation de l'Égypte ? Ou bien travaille-t-il véritablement pour l'autonomie de l'Égypte et le bien-être des Égyptiens ? Il est bien établi que Muhammad Ali adopte dans ses relations avec les Européens les thèmes du héros civilisateur, qu'il se pose en héritier de Bonaparte et que les Français le reconnaissent volontiers comme tel (en France, certains l'appelaient « le petit Napoléon »). Les faits historiques attestent que c'est un monarque autocratique qui, avec la multiplication de ses monopoles de production et d'échange, dispose arbitrairement de la personne et des biens de ses sujets, ignorant les garanties traditionnelles islamiques en matière de protection et supprimant les garde-fous contre les exactions des grands. Coupé du peuple, il est entouré d'une élite composée essentiellement d'étrangers, Albanais, Circassiens, Turcs et Arméniens. Ce n'est pas la recherche de l'intérêt des Égyptiens qui explique les réformes qu'il entreprend, c'est la constitution d'une maison vice-royale, un *mulk*, concentrant la richesse et le pouvoir (8).

Il est également notoire qu'on remarque un double jeu tant du côté des puissances européennes que de celui de Muhammad Ali. Ce qui intéresse les puissances européennes, c'est de faire de lui l'intermédiaire entre le pays

(6) Il est admis aujourd'hui que l'Égypte fut le premier pays non européen à tenter une révolution industrielle en introduisant des manufactures pour la production du savon, du papier, du coton, des textiles, des navires de guerre et de l'armement. Voir notamment Afaf Lutfi al-Sayyid Marsot, *Egypt in the Reign of Muhammad Ali*, Cambridge University Press, 1984 ; Jean Batout, « L'Égypte de Muhammad Ali : pouvoir politique et développement économique, 1805-1848 », *Annales, sociétés, civilisations*, 46e année, n° 2, 1991, p. 401-428.

(7) Voir Afaf Lutfi al-Sayyid Marsot, *op. cit.*

(8) On a là-dessus le témoignage intéressant de Champollion : « Mohammed Aly [cet] excellent homme, [n'a] d'autre vue [que] de tirer le plus d'argent possible de la pauvre Égypte ; sachant que les Anciens représentaient cette contrée par une vache, il la trait et l'épuise du matin au soir, en attendant qu'il l'éventre, ce qui ne tardera pas. » Cf. Jean Lacouture, Champollion, *Une vie de lumières*, Grasset, 1988, p. 441.

qu'il gouverne et les économies capitalistes de l'Europe ; et ce qui intéresse Muhammad Ali, c'est de constituer un État autonome qu'il peut transmettre à ses successeurs. En l'absence d'une nation égyptienne au sens moderne du terme, la population va rester longtemps hors-jeu, si ce n'est comme matière à exploiter. Même la notion d'État reste mal définie, comme on va le voir plus loin, oscillant entre le sens qu'elle avait dans l'islam et le nouveau sens qu'elle a acquis en Occident.

C'est dans cette atmosphère que se déroule la carrière de Rifâ'a Râfi' al-Tahtâwî (1801-1873), à la fois comme traducteur et penseur réformiste. L'idée de la mission scientifique à Paris à laquelle il participe de 1826 à 1831 (9) a été suggérée à Muhammad Ali par son conseiller français Jomard (10), et c'est ce dernier qui va en définir le programme en coordination avec les services français et un certain nombre d'orientalistes comme Sylvestre de Sacy. Tahtâwî a vingt-cinq ans quand il arrive à Paris, ayant déjà acquis une formation accomplie dans les sciences religieuses musulmanes, la langue et la littérature arabes, telles qu'elles sont enseignées à la mosquée d'al-Azhar, et c'est à ce titre qu'il a la charge d'imam de la mission. Il aurait aussi été initié aux sciences rationnelles par son maître Hassan al-'Attâr, qui avait, comme son contemporain al-Jabartî, fréquenté l'Institut d'Égypte de Napoléon. Mais durant les cinq années qu'il passe dans la capitale française, il ne se contente pas de remplir sa fonction religieuse. Il apprend avec un zèle infatigable assez bien la langue française pour devenir un bon traducteur, s'initie à de nombreuses disciplines comme l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, la littérature, et lit des œuvres de philosophes comme Rousseau, Condillac, Montesquieu et Voltaire. Grâce aux orientalistes qu'il fréquente, il prend connaissance des premières découvertes de la nouvelle science de l'égyptologie, qui jouera un rôle important dans sa conception de « l'égyptianité ». Son but n'est pas de se spécialiser dans une seule discipline, mais d'acquérir une culture générale dans la plupart des sciences de l'époque.

De retour en Égypte, Tahtâwî mène une riche carrière d'éditeur, d'éducateur, de journaliste, d'essayiste et, surtout, de traducteur. Ses propres traductions (une vingtaine), comme celles qu'il fait faire à ses disciples, portent essentiellement sur la géographie, l'histoire et la science militaire, qui sont d'une utilité directe au maître qui l'emploie. D'une manière générale, le mouvement de traduction en Égypte au XIX^{e} siècle est peu ouvert aux œuvres philosophiques des Lumières. En effet, Muhammad Ali, qui impulse ce mouvement, exerce à la fois un rôle de sélection et de censure. A côté des œuvres scientifiques et techniques qui peuvent être utiles à l'industrie, l'armée ou l'éducation, il ne s'intéresse qu'aux ouvrages d'histoire et de géographie (11). Il est particulièrement friand des récits de vie des grands dirigeants et chefs militaires, dont les carrières pouvaient être comparées à la sienne ou dont les exemples pouvaient lui être d'un certain profit (12). Parmi les ouvrages que traduit pour lui Tahtâwî ou dont

(9) C'est la deuxième mission envoyée en Europe par Muhammad Ali, après celle de l'Italie en 1809. Des missions moins importantes sont envoyées à la même époque en Grande-Bretagne et en Autriche. De composition variée, comprenant notamment des Turcs, des Albanais, des Circassiens et des Arméniens, ces missions ne comptent qu'une petite minorité d'Égyptiens d'origine, comme c'est le cas de Tahtawi. D'autre part, elles sont orientées majoritairement vers les sciences et la technique militaire. Tahtawi, qui, comme imam de la mission, n'était pas destiné à entreprendre des études, était le seul à s'intéresser aux langues et à ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences humaines.

(10) Considéré par Tahtâwî comme « un des fils de l'Égypte ».

(11) Voir la biographie que fait Rifâ'a Râfi' al-Tahtâwî de Muhammad Ali dans son livre *Manâhij al-albâb al-misriyya* (désormais *Manâhij*), Mu'assasat Hindawî li-t-ta'lîm wa al-thaqâfa, Le Caire, 2014, p. 181-192.

(12) Voir J. Tager, *Harakat al-tarjama bi-Misr fî-l-qarn al-tâsi' 'ashar* (Le mouvement de traduction en Égypte au XIX^{e} siècle), Mu'assasat Hindawî li-t-ta'lîm wa al-thaqâfa, Le Caire, 2014, p. 53-56. Sur la liste des traductions p. 218.

il recommande la traduction, on trouve des livres d'histoire de l'ancien monde, du Moyen-Âge et de l'histoire de France ; les vies de Pierre le Grand et de Charles XII de Suède de Voltaire et l'histoire de Charles Quint de William Robertson (13).

On attribue souvent à Tahtâwî la traduction des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, et même celle de *l'Esprit des lois*. En réalité, on n'a aucun élément de preuve précis qui permette de confirmer cette thèse. Selon Albert Hourani (14), il n'a pas traduit lui-même *les Considérations*, mais en aurait recommandé la traduction. En tout cas, cette première traduction des *Considérations*, dont on ne connaît pas le nom de l'auteur, ne semble pas avoir survécu, et la seule traduction dont on dispose aujourd'hui est celle, toute récente, publiée par l'historien marocain Abdallah Laroui (15). Pour ce qui est de *l'Esprit des lois*, la première traduction égyptienne a été faite en 1892 au Caire (16) par l'historien et homme de lettres libanais Yûsuf Afandî Ibn Hammâm Âsâf (1859-1938) sous le titre *Usûl al-nawâmîs wa-l-sharâ'i'*, et aucune autre traduction, à ce que je sache, n'a été réalisée jusqu'en 1953 (17). Mais on sait de manière certaine que Tahtâwî, comme il l'indique lui-même dans son récit de voyage *Takhlîs al-ibrîz fî talkhîs bâriz* (traduit en français sous le titre *l'Or de Paris*), a lu *les Considérations* et *l'Esprit des lois* avec ses professeurs à Paris (18). Il faut cependant remarquer que, pour tout le XIX^e^ siècle, on ne trouve en Égypte aucune étude ou commentaire précis de ces deux œuvres (19).

Outre le très important récit où il relate son expérience parisienne, le *Talkhîs*, Tahtâwî écrit jusqu'à sa mort un grand nombre d'essais et d'articles de journaux où il traite des questions d'éducation, d'économie et de société, ainsi que de l'histoire de l'Égypte, ancienne et moderne (20).

Tahtâwî restera jusqu'à sa mort fidèle à son maître Muhammad Ali. Il lui est reconnaissant de l'avoir envoyé à Paris et veillé personnellement sur le déroulement de sa carrière, après son retour. Grâce à son soutien, il a pu récupérer les biens de sa famille et même devenir un des hommes les plus fortunés de l'Égypte. Il ne manque pas une occasion, dans ses divers ouvrages, de rendre hommage à sa politique de « civilisation » (acte de « civiliser », en arabe *tamdîn*), le comparant à Alexandre le Grand (21). Mais les idées qu'il expose, tout en reflétant assez bien l'ambiance réformatrice pleine d'optimisme qui règne dans l'entourage de Muhammad Ali, vont bien au-delà de l'horizon tracé par le vice-roi.

En fait, le cadre de pensée de Tahtâwî englobe l'ensemble des questions posées par les nouveaux rapports entre l'Égypte et l'Europe, dans la conjoncture internationale de la première moitié du XIX^e^ siècle. Conscient des menaces qui pèsent sur l'Égypte, Tahtâwî prend résolument parti pour la réforme de la société égyptienne (*tamdîn*, civiliser) sur deux bases : emprunter ce qu'il y a de meilleur dans la « civilisation » avancée de l'Europe et, dans le même temps, conserver ce qu'il y a de meilleur dans la « civilisation » islamique égyptienne, l'objectif étant de faire recouvrer à

(13) Voir Cf. Albert Hourani, *Arabic Thought in the Liberal Age, 1798-1939*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983, p. 71 ; Tahtawi, *Takhlîs al-Ibrîz fî talkhîs bârîz* (désormais Takhlîs), Le Caire, éditions Kalimât 'arabiyya li-t-tarjama wa-al-nashr, 2011, p. 218. Toutes les traductions en français de cet ouvrage sont faites par moi-même.

(14) *Ibid*.

(15) Voir *Ta'ammulât fî târîkh al-rûmân, asbâb al-nuhûd wa-l-inhitât*, trad. par Abdallah Laroui, al-Markaz al-thaqâfî al-'arabî, Casablanca, 2013.

(16) Yûsuf Afandî Ibn Hammâm Âsâf, *Usûl al-nawâmîs wa-l-sharâ'i'*, al-Matba'a al-'umûmiyya, Le Caire, 1310:1892.

(17) Voir 'Adil Zu'ayter, *Rûh al-sharâ'i'*, Le Caire, 1953. Le livre, publié d'abord sous l'égide de l'UNESCO, connaîtra deux autres éditions en 2005 par la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture à Beyrouth, et en 2014 par l'Organisation arabe de la traduction, avec une révision d'Antûn Nakhla Qâzân, également à Beyrouth.

(18) Cf. *Takhlîs*, p. 220.

(19) Parmi les études sur Montesquieu faites par des auteurs égyptiens au XX^e^ siècle, on peut signaler les ouvrages suivants : Hasan al-Hindâwî : *Falâsifat al-tanwîr wa-l-islâm* (Les philosophes des Lumières et l'Islam), Beyrouth, Dâr al-Madâ, 2014, où un long chapitre est consacré à Montesquieu ; Ahmad

l'Égypte « son ancienne jeunesse », de « ressusciter sa beauté passée » et de la hisser au plus haut rang des sociétés « civilisées » (*mutamaddina*). Pour fonder sa réflexion, il se sert d'ouvrages arabes et français et appuie ses propos sur des versets coraniques et des hadiths, ainsi que sur les adages des sages et les paroles des hommes éloquents et des poètes, comme il l'explique dans l'introduction au *Manâhij* (22). Deux autres sources d'inspiration dont il se sert sont également à souligner : les conseillers et techniciens français, italiens et anglais qui entourent Muhammad Ali (23) et son expérience parisienne de cinq ans, qui lui a permis d'observer *de visu* les avantages de la culture et de la civilisation européennes et les lacunes et les manques dont souffre l'Égypte.

Tahtâwî développe sa vision à travers cinq thématiques principales, qui parcourent ses travaux : la civilisation humaine et la place qu'y occupent l'Égypte et l'islam, la construction de la nation égyptienne entre l'islam et l'arabité, une nouvelle conception de l'éducation et de son développement, la politique de promotion de la science et de la technique pour assurer la prospérité du pays, les nouvelles idées politiques, notamment celles de séparation des pouvoirs, de liberté et de justice. Ces thématiques se recoupent, mais elles sont présentées d'une manière dispersée et fragmentaire, sans mise en cohérence et sans donner lieu à des analyses ou à des développements suffisamment étoffés. Les références philosophiques, théologiques et historiques arabes classiques, comme al-Fârâbî, al-Ghazâlî, Ibn Tufayl, Ibn Rushd ou Ibn Khaldûn (24), ne sont guère exploitées. Et quand la religion, l'histoire ou la littérature arabes sont invoquées, ce n'est que pour montrer qu'elles ne sont pas en contradiction avec les nouveaux apports de la civilisation occidentale. Tahtâwî se présente ainsi moins en théoricien qu'en essayiste et propagandiste. Dans le reste de ce texte, je vais me limiter à la présentation, faute de place, des deux thématiques relatives à la civilisation et aux notions d'État et de nation, les plus significatives pour la compréhension de la réalité des rapports entre l'Égypte et l'Europe en cette première période d'affrontement.

4. L'urgence de la civilisation

La civilisation est le sujet de préoccupation majeur de Tahtâwî, vers lequel toutes les quatre autres thématiques convergent. On le voit d'après la richesse exceptionnelle du champ sémantique qu'il y rattache : à côté des termes de *'umrân*, *'imâra*, *tahaddur*, qu'il utilise très peu et avec un sens vague, sans aucune référence à la théorie khaldûnienne de la civilisation comme on devrait s'y attendre, il emploie à profusion un ensemble de termes nouveaux dérivés de la racine *madîna* (cité) : *madaniyya*, *tamaddun*, *tamdîn*, *tamadduniya*. Bien qu'il ne donne pas de définitions précises de ces termes, l'usage qu'il en fait les rapproche du champ sémantique du terme « civilisation », tel qu'il s'est développé en Europe à partir de la deuxième

al-'Ajlân, *al-Tawzîf al-siyâsî li-nazariyat al-bî'at al-tabî'iyya 'inda Ibn Khaldûn wa Muntisqiyû* (L'utilisation politique de la théorie du milieu naturel chez Ibn Khaldûn et Montesquieu), Damas, Dâr Ruslân, 2009 ; Hasan Shahâta Sa'fân, *Munitsqiyû : hayâtuhu wa nazariyyatuhu wa falsafatuhu al-siyâsiyya wa-l-qânûniyya wa-l-iqtisâdiyya* (Montesquieu : sa vie, son œuvre, ses théories et sa philosophie politique, juridique et économique), al-Qâhira, Maktabat nahdat Misr, 1955.

(20) Les plus importants de ses travaux sont son récit de voyage en France, *Takhlîs al-Ibrîz fî talkhîs bâriz* (traduit en français sous le titre *l'Or de Paris*, déjà cité), un ouvrage d'histoire de l'Égypte, un ouvrage sur l'éducation des garçons et des filles intitulé *al-Murshid al-amîn li-l-banât wa-l-banîn* (en abrégé *al-Murshid*) et un ouvrage sur les problèmes économiques, politiques et sociaux intitulé *Manâhij al-albâb al-misriyya fî manâhij al-âdâb al-'asriyya* (en abrégé *Manâhij*). Toutes les traductions des extraits de ces ouvrages cités dans cet article sont faites par moi-même.

(21) Voir Manâhij, p. 185-186.

(22) Cf. *Manâhij*, Introduction, p. 9. Les très nombreuses citations puisées par Tahtâwî dans la culture arabe et islamique appartiennent en premier lieu au genre de l'*adab* et des miroirs des princes, de l'histoire et de la géographie, des *tabaqât* (ouvrages de biographie) et

moitié du XVIII[e] siècle, avec le double sens d'un processus et de l'état qui résulte de ce processus (25). On sait que ce terme est devenu, selon l'expression de Bertrand Binoche (26), un des « maîtres-mots » du XIX[e] siècle, et c'est d'abord en tant que tel qu'il est repris par Tahtâwî, sous l'influence à la fois de son séjour à Paris, de ses lectures philosophiques et historiques et de l'idéologie ambiante d'origine européenne qui imprègne l'Égypte à son époque, comme elle parcourt alors toute la Méditerranée. Peut-être même le choix des termes arabes pour désigner le concept de civilisation a-t-il été inspiré par son étymologie dans les langues européennes (du latin *civis*, citoyen, ou *civitas*, cité ; de même qu'en arabe on a : *madaniyya*, *tamaddun*, de *madîna*, cité).

A examiner les termes *madaniyya*, *tamaddun*, *tamdîn* et *tammadduniyya* dans les différentes parties de l'œuvre de Tahtâwî, dans laquelle ils sont disséminés sans jamais faire l'objet d'un développement suffisamment ample, on peut se faire une bonne idée de la problématique de la civilisation qu'ils sous-entendent.

Faisant écho au terme « civilisation », le terme *tamaddun* évoque l'idée du processus qui conduit à l'état de civilisation et cet état lui-même. Il suppose l'idée de « progrès » d'un état de non-civilisation à un état de civilisation. Pour l'expression de cette idée, Tahtâwî utilise les deux vocables *taraqqî* et *taqaddum*. Le premier a habituellement le sens de s'élever par degré sur une échelle, le second, celui de priorité et d'antériorité. C'est sans doute pour la première fois que ces deux mots, surtout *taqaddum*, sont employés au sens moderne de « progrès historique », faisant ainsi clairement écho à ce que l'on appelle au XVIII[e] siècle européen « l'histoire de l'esprit », avec la foi en une loi de progression humaine continue et linéaire. Bien que toute nouvelle pour lui, l'idée de progrès est adoptée par Tahtâwî comme allant de soi, dans l'ignorance de sa longue élaboration européenne et sans ancrage dans la culture arabe.

La nécessité de « se civiliser », donc du processus en soi, apparaît à Tahtâwî comme un impératif urgent. Deux situations sont possibles : passage d'un état de non-civilisé (*martabat al-mutawahhishîn*, sauvagerie, ou *martabat al-barâbira*, barbarie) à un état de civilisé (*mutamaddînîn*) ; ou bien, passage d'un état de moindre degré de civilisation à un état de plus haut degré de civilisation. Pour opérer la première distinction, Tahtâwî se fonde implicitement sur ses lectures et les théories européennes de la civilisation, telles qu'elles sont répandues au XIX[e] siècle. En effet, le couple d'antonymes barbarie/civilisation, qu'il reprend à son compte, est largement diffusé en Europe dans les années 1830-1860, avec l'idée d'une opposition entre l'état civilisé que procure le développement dans les domaines des mœurs, des sciences et des arts, et les ténèbres de l'ignorance (27). En revanche, il est complètement étranger à la culture islamique et est donc un emprunt évident à l'Europe, mais Tahtâwî le présente comme une donnée objective de l'histoire, et même comme une simple déduction du bon sens.

de la littérature soufie. Les rares références aux genres du *fiqh* et du *kalâm* (droit et théologie) appartiennent à des ouvrages de commentaires tardifs. Assez souvent, Tahtâwî utilise des *fatwas* (avis juridiques) pour appuyer ses propos. Voir sur ce point l'étude en arabe de Ridwân al-Sayyid : « *Hudûr al-turâth al-'arabî fi kitâbât al-Tahtâwî al-wazâ'if wa-d-dalâlât* » (Présence de l'héritage arabe dans les écrits de Tahtâwî, fonctions et significations), *Majallat al-ijtihâd*, 2002, p. 91-112.

(23) En 1882, les Italiens sont les plus nombreux avec une communauté d'environ 15 000 individus ; les Français sont au nombre de 5 193 au Caire, et les Anglais sont les moins nombreux, avec 1 247 individus.

(24) Le nom d'Ibn Khaldûn, dont l'œuvre a été éditée au milieu du XIX[e] siècle sur proposition de Tahtâwî à Bulâk, près du Caire, est évoqué une seule fois dans *l'Or de Paris*, pour dire qu'il était considéré en France comme « le Montesquieu de l'Orient », alors que Montesquieu était considéré comme « l'Ibn Khaldûn de l'Occident ».

(25) Cf. Céline Spector, « Science des mœurs et théorie de la civilisation : de *l'Esprit des lois* de Montesquieu à l'école historique écossaise », *in Les Équivoques de la civilisation*, B. Binoche Champ Vallon, éd. Seyssel, 2005, p. 136-160. C. Spector défend la thèse que « c'est à partir de la rationalisation des

mœurs opérée par *l'Esprit des lois* que s'est mise en place au XVIII[e] siècle une véritable théorie de la « civilisation » ».

(26) Cf. Bertrand Binoche, « Civilisation : le mot, le schème et le maître-mot », *in les Equivoques de la civilisation*, B. Binoche éd., Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 9-30.

(27) Voir Raymonde Monnier, « Usages d'un couple d'antonymes au 18[e] siècle, la civilisation et son revers, la barbarie », *in Dix-Huitième siècle*, n° 4, 2008, p. 523-542.

(28) Cf. *Takhlîs, op. cit.*, p. 15.

(29) Sur la vaste littérature des *Masâlik wa-l-mamâlik*, voir André Miquel, *la Géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI[e] siècle*, 2 vol., Paris La Haye, Mouton, 1967 et 1975.

(30) Cf. *Talkhîs*, p. 14, et *Manâhij*, p. 11-13.

(31) *Takhlîs*, préface, p. 11.

(32) *Idem*, p. 17.

Pour lui, il va sans dire que l'Égypte est un pays « civilisé », et lorsqu'il doit donner des exemples de la catégorie des pays « civilisés », ce ne sont pas les pays européens qu'il choisit d'abord, mais des pays du monde musulman, en premier lieu l'Égypte, à côté de la Syrie, du Yémen, de l'Ifrîqiya, du Maghreb et de Sennâr, ville et État sur le Nil bleu au Soudan. Tous ces pays, souligne-t-il, font partie des pays « civilisés », qui « disposent d'un haut degré de prospérité, de gouvernement, des sciences et des industries, des lois et des commerces… (28) ». Quant aux peuples européens, ils sont désignés par le nom traditionnel de *Ifranj* et sont cités à côté des peuples anciens non musulmans des Rum (Grecs, Romains, Byzantins) et des Perses. Sur ce plan, Tahtâwî reste fidèle à la tradition arabe des *masâlik wa-l-mamâlik* (routes et royaumes), selon laquelle les différences fondamentales entre les peuples et les cultures de la terre sont essentiellement dues au climat, les pays se trouvant dans les zones plus ou moins tempérées étant les plus favorisés (29). On a là un étrange amalgame entre la vision occidentale de la civilisation et celle de la tradition arabe et musulmane.

La seconde distinction est, elle aussi, influencée par l'Europe. Tahtâwî affirme que la civilisation a « un double fondement » (*li-t-tamadduni aslayn*), moral (*ma'nawî*) d'un côté, matériel (*mâddî*), de l'autre. Selon les pays, il y a différents degrés de réalisation de ces deux fondements (30). Les pays européens, par exemple, ont développé le fondement matériel, mais au détriment du fondement moral et spirituel ; tandis que les musulmans ont développé le fondement moral au détriment du fondement matériel, notamment scientifique et technologique, qu'ils avaient autrefois cultivé à un très haut degré. Comme les Européens, poursuit-il, sont aujourd'hui les plus avancés dans les sciences et les techniques, c'est chez eux qu'il faut les apprendre (31). Il n'y a sur ce point aucun scrupule à avoir, ni aucune hésitation, car il n'y a rien de plus normal, selon la plus haute sagesse, que de « chercher la science là où elle se trouve », et de « suivre la vérité », ceci d'autant plus que les musulmans ont brillé dans les sciences bien avant les Européens et qu'ils ont donc la priorité sur eux sur ce plan. C'est pour cette raison, explique-t-il, que le vice-roi d'Égypte a fait venir des conseillers scientifiques et des techniciens européens et qu'il a envoyé plusieurs missions en Europe, afin de « rendre à l'Égypte sa jeunesse et sa beauté anciennes (32) ». Tahtâwî prend soin de faire remarquer (sans doute pour répondre à une objection possible des oulémas) que les missions égyptiennes qui sont envoyées en Europe n'ont rien à craindre pour leur foi, étant donné la tolérance religieuse qui y règne, notamment à Paris.

Il faut noter qu'en plus de la théorie évolutionniste de la civilisation, Tahtâwî adopte implicitement les deux principaux postulats de la conception européenne de celle-ci, courants au XIX[e] siècle : celui de l'univocité de son sens, selon lequel il existe une civilisation humaine, qui peut être définie d'une manière uniforme selon les mêmes critères, indépendamment du temps et du lieu ; et celui d'après lequel la civilisation européenne représente

le stade ultime de l'évolution de l'humanité et constitue un modèle pour les autres sociétés. Sur ce dernier point, Tahtâwî marque, toutefois, une légère divergence : sans attaquer la prétention européenne à « civiliser » les autres sociétés, il explique que l'Égypte, en se mettant à l'école occidentale, ne fait que renouer avec une tradition de civilisation qu'elle avait cultivée au plus haut point aussi bien dans son histoire propre remontant aux Pharaons que dans celle de l'islam. Ce n'est que par un accident historique – le gouvernement étranger des Mamelouks et, après un bref renouveau sous les premiers sultans ottomans, le long gouvernement défaillant des Circassiens – qu'elle a perdu sa prospérité et son avance civilisationnelle d'autrefois. Mais maintenant, affirme-t-il, « l'Égypte a atteint un niveau élevé parmi les pays civilisés », et « personne ne peut nier les progrès qu'elle a réalisés dans la civilisation (*al-tamaddunivya*) » grâce à Muhammad Ali et ses successeurs (33).

(33) *Takhlîs*, p. 17 ; *Manâhij*, p. 7.

Pour Tahtâwî, en ce milieu du XIX^e^ siècle il y a, de toute évidence, une unité de la civilisation sur terre, et s'il existe sur ce plan des différences entre les pays européens et les autres, c'est une question de degré. Les grandes transformations qui ont lieu en Europe ne constituent pas à ses yeux une rupture fondamentale. Mais alors, tout un ensemble de questions se posent. Comment se manifeste le plus haut degré de la civilisation ? Quels sont les pays qui en ont le privilège ? Comment l'obtenir ? Qui peut se charger de cette tâche ? Comment peut-on amener tout un pays ou un peuple à accepter et porter le changement ? Comment le changement se concilie-t-il avec la tradition, et comment le légitimer vis-à-vis de celle-ci ? Sans les formuler explicitement, Tahtâwi répond à la plupart de ces questions une à une, bien que de manière dispersée et sommaire. Mais une question essentielle ne retient pas son attention : celle de la conjoncture historique mondiale dans laquelle ce genre d'interrogation a surgi tout d'un coup. Cette question peut se formuler ainsi : que signifie pour le monde, pour l'histoire humaine depuis que l'homme existe sur terre, la domination absolue, jamais vue dans le passé, d'une région et d'une civilisation sur le reste du monde ? Mais Tahtâwî a une excuse : il se heurte à un point aveugle, et ce point aveugle est général. Il l'est en premier lieu pour l'Europe, sans cela la légitimité de sa supériorité et de son élan conquérant serait mise en cause, bien que quelques individualités européennes exceptionnelles l'aient assez bien perçu dès l'époque des Lumières et au XIX^e^ siècle. Il l'est également pour le reste du monde, étant donné l'urgence de la situation qui exigeait une parade à la brutalité de la domination européenne, même pour un pays comme le Japon qui s'est défendu contre l'emprise occidentale d'une manière si efficace. Jusqu'à la fin du XX^e^ siècle, les origines, les fondements et la légitimité de la suprématie européenne resteront le plus souvent impensés ou abordés dans la plus grande confusion.

Dès le *Takhlîs*, Tahtâwî identifie clairement en quoi consiste, de son temps, le progrès de la civilisation et où il se réalise. Pour cela, sans le dire

franchement, il se sert des avancées européennes dans le savoir géographique. Se fondant sur les meilleurs ouvrages de ce savoir, il dresse une carte exhaustive des divers pays du monde selon la nouvelle division en cinq continents. Il note la découverte du Nouveau monde par les Européens, leurs progrès dans les domaines de la navigation et du transport, et exprime le regret que les musulmans aient négligé l'art du voyage et de l'exploration, eux qui avaient autrefois découvert la plupart des régions de la terre, notamment en Afrique et en Asie. Il passe ensuite en revue les plus grandes métropoles du monde dans les cinq continents, ainsi que les diverses religions. Comparant les différentes parties du monde, il observe par une sorte de réflexe comme une évidence que les meilleures d'entre elles sont celles où l'islam prévaut. Mais il reconnaît aussitôt que les critères de la supériorité sont divers et ne concernent pas seulement la loi divine. Sans négliger l'importance du domaine moral et spirituel, il se sent obligé d'admettre que c'est le domaine matériel « des sciences, des arts et des industries » qui constitue désormais l'enjeu essentiel. Et là, « aucun esprit impartial, conclut-il, ne peut nier que, de nos jours, les pays européens ont atteint le plus haut degré d'excellence dans les sciences philosophiques et qu'ils sont les plus versés dans ces domaines (34) ». Trois pays sont nommément cités : l'Angleterre, la France et l'Autriche, et deux capitales sont présentées comme les plus grandes des pays européens : Londres et Paris, avec un avantage pour Paris, dû à « la salubrité de son air ». Ce qui est donc à l'ordre du jour pour l'Égypte, c'est de compléter sa civilisation en prenant en Europe ce qui lui manque. Tout au long de son œuvre, Tahtâwî argumente pour répondre aux objections qui peuvent être faites à ce genre d'emprunt. Il explique, en s'appuyant sur le Coran et le Hadith, que l'islam encourage l'étude de la science. En fait, ajoute-t-il, en cherchant aujourd'hui à développer les sciences et les arts, l'Égypte, comme pays musulman et un des plus anciens pays civilisés, ne fait que renouer avec sa propre tradition. L'Égypte et l'islam ont l'avantage de l'antériorité en matière de sciences et d'arts, et les Européens reconnaissent cette dette (35).

(34) Cf. *Takhlîs,* p. 30.

(35) Voir *Takhlîs*, p. 15.

Il reste à trouver la manière appropriée avec laquelle cet emprunt doit être fait et à déterminer par qui. Tahtâwî n'ignore rien de la puissance politique et militaire de l'Europe, ni de l'efficacité de ses institutions politiques et de leurs techniques, qu'il a eu l'occasion d'observer et d'admirer lors de son séjour parisien. Dans le *Takhlîs*, il dit explicitement : « Les Européens ont atteint une grande puissance grâce à leur ingéniosité, leur bonne administration, et surtout par la justice qui règne chez eux, leur connaissance des affaires militaires et la diversité et l'inventivité qu'ils y ont montrées. Si l'islam n'était pas soutenu par la volonté de Dieu, il ne serait rien en comparaison avec leur force, leur puissance, leur richesse et leur ingéniosité (36). » Sans doute est-il également bien informé sur l'influence et les pressions que les pays européens exercent sur l'Égypte et tout l'empire ottoman. Mais, s'agissant, en particulier, des Français, il semble être convaincu qu'ils ne voient pas

(36) Cf. Takhlîs, p. 16.

d'un mauvais œil ce genre d'emprunt, voire même l'encouragent et le soutiennent. Il voue une réelle admiration à des personnages comme Jomard, Sylvestre de Sacy et bien d'autres. Perçoit-il la nature du véritable rapport de force qui prévaut entre les deux parties ? A-t-il une compréhension exacte de l'ambition de domination française et européenne et du danger qu'elle représente ? Peut-il ignorer que la question du « rattrapage civilisationnel » de l'Égypte ne se pose que depuis la conquête et l'occupation napoléoniennes, et à l'initiative de la France ? A ces questions, il n'est pas possible de répondre de façon tranchée.

Comme dans l'attitude et la politique de son maître Muhammad Ali, on retrouve dans les propos de Tahtâwî la même ambiguïté. Pour lui, le seul agent du renouveau de l'Égypte, de ses retrouvailles avec la civilisation, du *tamdîn*, c'est Muhammad Ali et, après lui, ses successeurs, il est vrai, avec l'aide d'experts et de techniciens étrangers, dont il ne cesse de faire la louange. Muhammad Ali est décrit comme le bienfaiteur de l'Égypte. Il est comme celui qui « recueille un orphelin qui a perdu ses deux parents pour le sauver et en faire son propre enfant (37) ». Même si Muhammad Ali n'est pas de souche égyptienne, ses bonnes intentions ne peuvent pas être mises en doute : on peut dire de lui, écrit-il, qu'il était comme « le conquérant qui avait l'intention d'améliorer le sort (du pays qu'il a conquis), d'éduquer ses habitants et d'adoucir leurs mœurs, de faire leur bonheur, de leur rendre leur tranquillité d'esprit et d'améliorer l'état de leurs affaires en éliminant l'injustice dont ils souffraient… (38) ». Tahtâwî fait donc endosser à Muhammad Ali le rôle du « héros civilisateur », tel qu'il a été il y a peu de temps défini par les Français, mais qu'ils n'ont pas pu réaliser, comme le regrette Napoléon en 1801, après avoir dissout l'armée d'Orient qui vient d'être rapatriée : « Ils [les soldats français] laissent à l'Égypte d'immortels souvenirs, qui peut-être un jour y réveilleront les arts et les institutions sociales. L'histoire, du moins, ne taira pas ce qu'ont fait les Français pour y reporter la civilisation et les connaissances de l'Europe (39). » Il y a donc une continuité certaine entre l'entreprise du gouverneur de l'Égypte et le projet napoléonien, mais que Tahtâwî n'évoque guère. Les Français le reconnaissent volontiers, qui voient en Muhammad Ali le « successeur légitime de Bonaparte en Égypte », comme le remarque Henry Laurens. En écho, ce dernier adopte comme on l'a déjà vu dans son discours les thèmes du héros civilisateur, et il se pose vis-à-vis des Français en héritier de Bonaparte (40).

(37) Cf. *Manâhij*, p. 182.

(38) Cf. *Manâhij*, p. 183.

(39) Cf. Henry Laurens, « Élites et réforme dans l'Égypte du XIX^e^ siècle », *in* Alain Roussillon, *Entre réforme sociale et mouvement national*, CEDEJ Égypte-Soudan, 1995, p. 91-102.

(40) *Idem*.

Tahtâwî répond à deux autres objections. La première concerne le vif reproche fait « par les gens du commun » (*'âmma*), en Égypte comme ailleurs, d'avoir fait appel aux Européens (*Ifranj*) et de leur avoir prodigué ses bienfaits. Or, explique-t-il, le but de Muhammad Ali était de soigner le mal chronique et la corruption régnant en Égypte, qui, « sans lui, auraient été impossible à éradiquer ». « Ils [*al-'âmma*, les gens du commun] ignorent, ajoute-t-il, qu'il n'a fait cela qu'en considération de leurs savoirs et non en raison du fait qu'ils sont chrétiens, car il y a été poussé par la nécessité (41). »

(41) Cf. *Takhlîs*, p. 17.

Dans les *Manâhij*, Tahtâwî revient à maintes reprises sur l'importance de l'ouverture de l'Égypte aux techniciens et savants étrangers. Selon lui, renforcer les liens avec les États étrangers est capital pour que l'Égypte puisse prospérer et retrouver son rang parmi les nations.

« Si les bienfaits de Muhammad Ali se limitaient au renforcement des relations avec les États étrangers, après que la nation de l'Égypte s'était affaiblie du fait de son isolement et de la coupure avec le reste du monde pendant de longues époques, cela aurait suffi à sa gloire. En effet, il l'a sortie de son isolement et l'a amenée à fréquenter les enfants des autres nations, afin de répandre les utilités publiques et de s'avancer dans le domaine du progrès (*al-taqaddumiyya*). Grâce à l'administration à grande échelle de remèdes moraux et scientifiques, il l'a sortie de l'ignorance (42). »

(42) Cf. *Manâhij*, p. 213.

L'autre objection est traditionnellement élevée, dans la culture islamique, contre la trop grande attention accordée à la prospérité matérielle au détriment de la vie spirituelle (43). Sans nier l'importance de celle-ci, Tahtâwî insiste sur le fait que la vie matérielle, comme l'attestent le Coran, le Hadith et les grands sages, compte autant, sinon parfois plus que la vie spirituelle. Elle est même, en fait, à considérer comme une condition de celle-ci. Sur cette base, Tahtâwî insiste lourdement sur l'importance du travail et de l'effort (*al-sa'y*) et sur la nécessité d'abandonner la paresse et la négligence qui ont fait tellement de tort à l'Égypte (44). Il développe un nouveau concept : *al-quwwa al-muhassila*, la force ou la capacité d'obtenir quelque chose. C'est ce pouvoir, dit-il, qui « permet à certaines nations d'atteindre le degré de la richesse », et « la prospérité de chaque pays dépend du degré qu'il atteint (45) ». Il y a là, sans doute, un écho aux idées de Montesquieu à propos de l'influence, sur les mentalités des peuples, de la géographie et du climat, et à l'idée que les peuples du Sud sont plus enclins à la paresse que ceux du Nord (46).

(43) *Takhlîs*, p. 18-19, *Manâhij*, p. 31-48, où Tahtawi présente à travers de nombreuses citations du Coran, du Hadith, des poètes et des sages, les traits principaux de ce que l'on peut appeler « une éthique économique » de l'islam, qui exalte l'effort pour gagner sa vie et les valeurs de générosité et de partage avec autrui.

(44) Tahtâwâ consacre tout un chapitre des *Manâhij* à « l'éloge de l'effort et du travail et au blâme de l'oisiveté et de la paresse », cf. *Manâhij*, p. 97-110.

(45) *Ibid.*

(46) Voir *Manâhij*, p. 178-179.

Mais de nombreuses questions demeurent : qui, des Égyptiens eux-mêmes ou des Européens, sont les véritables promoteurs du renouvellement de la « civilisation » en Égypte ? Quel est le rôle exact des acteurs principaux comme Napoléon, Muhammad Ali et les conseillers français, italiens et anglais qui entouraient ce dernier ? Quel jeu font les grandes puissances européennes, qui sont alors au zénith de leur phase d'expansion impérialiste et de leur domination du monde ? Et l'Égypte, l'entité égyptienne – si tant est qu'elle existe à cette époque comme nation ou État – comment est-elle concernée ? Comment peut-on définir sa position dans ce grand jeu des puissances à l'échelle internationale ?

De ce questionnement Tahtâwî ne semble pas avoir une claire conscience. Pour lui, la présence des étrangers en Égypte, les emprunts techniques et scientifiques que celle-ci leur fait, le modèle de civilisation qu'ils offrent, l'accueil qu'ils réservent aux missions scolaires égyptiennes ont un caractère éminemment positif, dans le sens de la marche vers le *tamaddun* (le

« devenir-civilisé »). Et cela correspond parfaitement au vœu de l'Égypte. Dans le *Takhlîs*, il le déclare nettement :

« Le gouverneur [Muhammad Ali] s'est promptement attelé à l'amélioration de son pays. C'est ainsi qu'il a fait venir le plus grand nombre possible de savants européens et qu'il a envoyé dans les pays européens le plus grand nombre possible de missions, car les savants de ces pays sont les plus versés dans les sciences philosophiques (47). »

(47) Cf. *Takhlîs*, p. 18.

5. État, nation

Mais il faut revenir à la question : comment peut-on parler de l'Égypte à l'époque de Muhammad Ali et de Tahtâwî ? Les principaux termes qu'utilise notre essayiste sont d'abord *Misr*, le plus fréquent, suivi de *mamlaka* et *watan*. Misr est le nom du pays. Sans en délimiter précisément les frontières, mouvantes à travers les siècles, ni en déterminer le statut politique, qui a également varié sans cesse dans le passé, Tahtâwî en fait une entité éternelle et immuable. Les provinces de Syrie et du Hijâz, conquises et perdues par Muhammad Ali, le Soudan récemment annexé, en font-ils partie ? Que serait devenue l'Égypte agrandie si son expansion n'avait pas été contrecarrée par les puissances européennes ? Quels rapports entretient l'Égypte avec l'empire ottoman, avec la oumma islamique ? Ces questions, pourtant cruciales dans le nouvelle conjoncture internationale, ne sont pas posées par Tahtâwî.

Dans cette conjoncture internationale, justement, trois notions s'imposent pour parler d'un pays : « État », « nation », « patrie ». Aboutissement d'une longue évolution historique en Europe, ces notions sont fortement entremêlées, avec quelques différences d'un pays européen à l'autre. En France et en Angleterre, c'est l'action centralisatrice et unificatrice du pouvoir royal qui a contribué de manière décisive à l'émergence de la nation. En Allemagne, l'existence d'une langue et d'une culture communes a permis de concevoir la nation en l'absence de toute unité politique avant 1871. De même, en Italie, le sentiment national a servi de ciment idéologique préalable à l'unification de l'État. La conception d'inspiration française met l'accent sur l'aspect subjectif, « le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage reçu comme indivis », selon l'expression de Renan ; la conception d'inspiration germanique privilégie des critères objectifs tels que la géographie, la langue ou la « race ». La nation apparaît ainsi comme une construction politique et idéologique. Fondée sur la souveraineté du peuple, elle a de ce fait un statut juridique à part entière, et sa fonction est de garantir la cohésion sociale et de faire respecter l'autorité de l'État. A cela il faut ajouter l'idée de souveraineté, telle qu'elle a été théorisée avec la Paix de Westphalie (1648), donnant naissance au système international moderne : une souveraineté extérieure, impliquant qu'aucun État n'est supérieur aux autres, chacun reconnaissant l'autre comme souverain sur son territoire ; et une souveraineté intérieure, établissant que l'autorité d'un État est exclusive

sur son territoire et qu'aucun État ne peut s'immiscer dans les affaires d'un autre État.

L'idée de patrie, avec le sens courant de « terre des ancêtres, pays d'où l'on est originaire et qui nous est cher », voit un nouveau développement à partir du XVIII[e] siècle, dans le sens d'une identification à la nation et du dévouement à l'État. Le patriotisme et, un peu plus tard, le nationalisme, s'affirment comme des idéologies de défense de la patrie et de la nation, qui sont ainsi sacralisées et deviennent des instruments de la politique de l'État.

Tahtâwî ne peut pas se passer de ces trois notions de nation, d'État et de patrie, mais on voit qu'elles le mettent dans l'embarras. Rien, ni dans la réalité ni dans le vocabulaire politique de l'Égypte ne leur correspond exactement. Formellement, l'Égypte demeure une province ottomane, et les puissances européennes tiennent hypocritement à ce qu'elle continue d'être considérée comme telle. Dans le même temps, elles soutiennent Muhammad Ali dans sa politique d'indépendance vis-à-vis de La Porte. Mais la pression qu'elles exercent sur ce dernier est telle qu'il ne peut agir souverainement ni à l'extérieur ni à l'intérieur. Le régime qu'il met en place après l'éviction des Mamelouks revêt la forme d'un pouvoir personnel absolu, aussi éloigné de l'idéal de gouvernement musulman classique que du modèle occidental du XIX[e] siècle. Si l'Égypte est un État, elle fonctionne différemment des États occidentaux et ne jouit pas des mêmes prérogatives sur le plan international en tant qu'État souverain.

Tahtâwî désigne le plus souvent l'Égypte par le terme *mamlaka*, hérité de la géographie arabe classique, avec le sens de région ou pays jouissant d'une personnalité culturelle et historique propre, et le même terme lui sert également à parler des pays ou États étrangers contemporains. Le terme *dawla*, théorisé par Ibn Khaldûn avec le sens d'État-dynastie, n'est employé au sens moderne d'État que dans de rares cas, souvent de manière vague, notamment lorsque Tahtâwî expose le système politique français dans son récit de voyage (48) ou quand il parle des réalisations de l'État égyptien. De même, la fonction d'*imâma* ou *khilâfa*, centrale dans la culture politique musulmane, n'est jamais invoquée et discutée comme telle. Quel sens, alors, Tahtâwî donne-t-il à l'État ?

(48) Voir *Takhlîs*, p. 106 et suiv.

Tahtâwî connaît la typologie des gouvernements et la doctrine de séparation des pouvoirs, héritées de Montesquieu, mais sa position à leur égard est ambiguë. Il dit laconiquement, dans le *Takhlîs*, que « la loi islamique, qui constitue le fondement du gouvernement en islam, est un mélange des trois types (de gouvernement) mentionnés, comme cela est évident pour celui qui a pleinement réfléchi sur ses sources (49) ». Dans le *Manâhij*, il ramène plus explicitement les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à ce qu'il appelle « le pouvoir monarchique soumis aux conditions des lois » (*al-quwwa al-mulûkiyya al-mashrûta bi-l-qawânîn*). Il distingue entre ce qu'il appelle « la force ou la puissance de gouvernement » (*al-quwwa al-hâkima*) et « la force ou la puissance des gouvernés » (*al-quwwa al-mahkûma*). « La

(49) Cf. *Takhlîs*, p. 231.

puissance de gouvernement » est appelée également « puissance publique de gouvernement » (*al-quwwa al-hâkima al-'umûmiyya*») et est identifiée au gouvernement (*hukûma*) et à la monarchie (*malakiya*), amalgamant ainsi les notions d'État, de gouvernement et de régime politique (50). Cet amalgame est repris par la suite quand Tahtâwî établit une équivalence entre *'ulû al-amr* (détenteurs du pouvoir ou de l'autorité), *hukûma* et *mulûkiya*.

(50) Sur tous ces points, voir *Manâhij*, p. 298.

En fin de compte, Tahtâwî résume la problématique du pouvoir et de l'État en la nécessité de l'existence d'un *hâkim* (gouvernant) et d'un *mahkûm* (gouverné), le premier étant identifié au *malik* (monarque, roi), et le second aux *ra'iya* (sujets du monarque). Définissant les prérogatives du détenteur du pouvoir, il dit :

« Le détenteur du pouvoir (*waliy al-amr*) est le chef de sa nation (*umma*), le premier détenteur de l'autorité dans son État et le gouvernant qui agit sur la base des fondements (*usûl*) de son royaume (*mamlakatih*). » « Les rois, poursuit-il, jouissent de droits appelés privilèges, et ils ont des obligations envers leurs sujets. Parmi les privilèges du roi, il y a le fait qu'il est le vicaire de Dieu sur la Terre, qu'il ne doit de reddition de compte qu'à son Dieu et qu'il n'est comptable de ses actes devant aucun de ses sujets ; on peut seulement lui rappeler avec douceur les bons principes de gouvernement et de sagesse, afin de l'informer de ce qu'il a pu ignorer ou négliger, tout en le créditant de bonnes intentions (51). » Il précise, en outre, « que les prérogatives des conseils privés (*al-majâlis al-khusûsiyya*) et des chambres des représentants (*majâlis al-nuwwâb*) se limitent à la présentation au détenteur du pouvoir de mémoires, aux délibérations et à la préparation des décisions ». « Parmi les autres privilèges du détenteur du pouvoir, ajoute-t-il, il y a la publication des lois et l'ordre de leur mise en œuvre, ainsi que l'amnistie des criminels qui convient à la bonté, à la clémence et à la longanimité dont doit se parer un roi (52). »

(51) Cf. *Manâhij*, p. 301.

(52) *Idem*, p. 304.

« Les sujets, précise encore Tahtâwî, se divisent en plusieurs classes. Le roi doit les bien éduquer dans leurs diverses catégories et adoucir leurs mœurs ; il doit pousser les gens de l'agriculture, du commerce et des diverses domaines de l'économie (*al-'imâra*) à faire leurs métiers comme il se doit et leur interdire de dépenser leur argent et leur or dans ce qui n'est pas permis (53). »

(53) *Idem*, p. 306.

Ce qui est à retenir ici, c'est que la notion de *ra'iya*, par opposition à celle de *hâkim*, renvoie à celle de « peuple », mais en appréhendant le mot peuple uniquement comme population gouvernée. Les sujets, les *ra'iya*, n'existent que dans la relation avec le *râ'i* (pasteur) ou *malik* (roi, monarque). On est loin de la notion de peuple comme entité autonome, titulaire de la souveraineté et composé de « citoyens » ayant des droits, notamment le droit de former une nation souveraine. Cependant, Tahtâwî retient l'idée de droits des *ra'iya*, qu'il explique ainsi :

« Pour parler des *ra'iya* sur un plan général on peut dire ceci : ils (les sujets) ont des droits dans l'État, qu'on appelle droits civils, c'est-à-dire les

droits de la population d'un même État les uns à l'égard des autres ; on les appelle également les droits particuliers et personnels en regard des droits publics (*al-huqûq al-'umûmiyya*). (…) Ce sont les droits des habitants à la préservation de leurs possessions, de leurs biens et de ce qui leur est utile, ainsi que de leurs personnes et de leur honneur (54). »

(54) *Ibid.*

Pour ces droits, Tahtâwî renvoie aux ouvrages de fiqh qui traitent des transactions (mariages, héritage, testaments, peines, crimes, procès, etc.). En revanche, il omet de parler des droits politiques, que ce soit pour les adopter ou les rejeter, alors qu'il les avait pourtant mentionnés dans sa présentation du système politique français, notamment l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté de culte et la liberté d'opinion (55). C'est que, tout simplement, dans sa vision, les sujets (*ra'iya*) n'ont pas de droits politiques.

(55) Voir *Takhlîs*, p. 106-107 et 116-117.

Voici, en effet, comment il présente les relations entre le détenteur du pouvoir (*waliy al-amr*) et ses sujets (*ra'iya*) :

« En résumé, le détenteur du pouvoir doit s'efforcer d'obtenir la satisfaction de tous ses sujets, de se mettre à leur place et de vouloir pour eux tout ce qu'il veut pour lui-même ; de leur côté, ils lui doivent une obéissance totale, en raison du verset coranique : "Obéissez à Dieu, obéissez à l'Envoyé de Dieu et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir". Ainsi, Dieu a associé l'obéissance aux détenteurs du pouvoir à l'obéissance à Lui-même et à Son Envoyé. […] Si un ennemi menace le détenteur du pouvoir, ils doivent le soutenir contre lui ; s'il leur demande un prêt, ils doivent le lui accorder ; s'il sollicite leur aide, ils doivent l'aider ; s'il se montre juste envers eux, ils doivent l'en louer ; et s'il fait peser sur eux de trop lourdes sanctions, ils doivent les supporter jusqu'à ce que Dieu les guide vers le bien et qu'Il dirige son État vers la justice et la suppression du préjudice ; ils doivent prier Dieu le Très Haut pour qu'Il le dote d'un entourage composé de gens qui ont les qualités de sagesse, de courage, de dignité et de justice (56). »

(56) Cf. *Manâhij*, p. 311.

Dans un autre passage du *Manâhij*, il semble se contredire :

« Les *mamâlik* (pays, États) sont fondés pour préserver les droits des sujets en garantissant l'égalité devant les lois et la liberté, en protégeant les personnes, les biens et l'honneur sur la base de règlements légaux et des fondements rigoureux et garantis. Le roi assume les fonctions de l'État pour gouverner ses sujets sur la base des lois (57). »

(57) *Idem*, p. 300.

La référence implicite qu'il fait au système politique français qu'il a eu le loisir d'observer et à la conception du système monarchique chez Montesquieu est claire. Mais il ferme les yeux sur la contradiction avec le système politique musulman qu'il vient de décrire. Peut-être même pense-t-il que les réformes introduites par les successeurs de Muhammad Ali, notamment le khédive Ismaïl, vont dans le sens d'une monarchie à la française :

« Aucun roi d'Égypte n'a été autant l'objet de fierté de la part de sa population que le noble khédive [Ismaïl]. En effet, durant son règne, d'innombrables règles de justice ont été établies, et des hauts faits aux

profits incalculables ont été réalisés. Il suffit de mentionner comme titres à sa noblesse, à sa gloire et à sa puissance, son incitation de la population à se faire représenter par des délégués aux idées lumineuses pour discuter de leurs intérêts. C'est ainsi qu'il est devenu le maître d'une nation (*umma*) qui jouit de la liberté d'opinions, qu'il consulte sur les dispositions et les règlements qui doivent être renouvelés en sa faveur. Il mérite des louanges pour le fait qu'il ne les dépossède pas de leurs droits, dont Dieu l'a fait le garant. Par ce moyen, il peut respecter ses obligations envers ses sujets, tout en étant fier de gouverner *des hommes libres qui jouissent de leurs droits et de leurs avantages*. Dans le même temps, il est certain d'exercer *une autorité morale sur leurs corps et leurs âmes* et d'obtenir grâce à leur aide un succès complet dans la recherche du bonheur de leur nation, car les cœurs aiment naturellement ceux qui leur font du bien (58). »

(58) Cf. *Manâhij*, p. 275. Les mots soulignés le sont par moi.

La liberté d'opinion, telle qu'elle s'exprime dans les *majâlis* (conseils élus), est comprise comme la possibilité octroyée aux sujets de délibérer et de conseiller, la décision revenant en dernier ressort au roi, qui peut être ainsi fier de « gouverner des hommes libres » en restant « certain d'exercer une autorité morale sur leurs corps et leurs âmes » par l'amour qu'il leur inspire. On voit combien Tahtâwî, entre son attrait pour les institutions françaises et l'impossibilité de leur application véritable dans le régime khédivien, n'en est pas à une contradiction près.

Comme on l'a vu, dans le vocabulaire politique du XIX^e^ siècle européen, la notion d'État est solidaire de celles de nation et de patrie. Tout en étant conscient de leur importance dans le champ politique, tel qu'il se dessine en Égypte à l'époque de Muhammad Ali, Tahtâwi a du mal à les définir dans ce nouveau contexte. Il se sert de deux mots différents pour désigner la notion de nation : *umma* et *watan*. Il utilise le mot *umma*, comme dans l'expression *umma muhammadiyya* (59), avec le sens traditionnel de communauté musulmane, mais il s'en sert également quelquefois avec le sens restreint de communauté d'Égypte, ou de nation égyptienne. Mais c'est surtout le mot *watan*, qu'il emploie plus généralement pour parler de quelque chose qui se rapproche à la fois des notions de « nation » et de « patrie ». Étrangement, Tahtâwî n'utilise pas le mot *qawm*, pourtant plus approprié pour désigner l'appartenance ethnique et culturelle, autour duquel se construira plus tard l'idéologie nationaliste arabe (*al-qawmiyya al-'arabiyya*).

(59) *Idem*, p. 216.

Le mot *watan* désigne en langue arabe classique la terre d'origine ou le lieu de naissance, sens qui se rapproche donc de celui de « nation » en Europe à l'époque médiévale et jusqu'au XVIII^e^ siècle. Il est généralement employé en relation avec le sentiment de nostalgie (*hanîn*), qui lui est le plus souvent associé. Sans le distinguer de cette signification traditionnelle, présente dans les nombreux exemples qu'il invoque, Tahtâwî le reprend avec trois sens distincts, mais qui, souvent, se confondent : pays et territoire ; population ou enfants de ce pays dans les expressions *ahl al-watan, abnâ' al-watan* ; et enfin patrie, en tant qu'entité imaginaire, objet d'amour et de dévouement comme

dans l'expression « *hubb al-watan* ». Il parle ainsi de « notre nation », de la « nation égyptienne », ou simplement de « *al-watan* », la nation. Le *watan* au sens de pays, c'est bien sûr l'Égypte, que Tahtâwî glorifie à longueur de pages pour la fertilité de son sol, la richesse et l'ancienneté de sa civilisation.

« La nation bien gardée (*al-watan al-mahrûs*), s'enorgueillit-il, est devenue plus puissante grâce aux sciences, aux connaissances et aux choses d'utilité publique, que ce soit au niveau général ou au niveau des détails et tant pour ce qui est des fondements que pour ce qui est de l'enracinement. Ainsi les bases de la civilisation y ont été établies solidement (60). »

(60) Cf. *Manâhij*, p. 8.

En fait, ériger l'Égypte en entité historique, culturelle et politique distincte de l'empire ottoman et dotée d'une personnalité propre par rapport à l'ensemble des pays d'islam est une sorte d'anticipation anachronique inspirée par les nouveaux rapports avec le monde occidental. Quant à la notion de population, telle qu'elle est exprimée par les deux expressions à peu près équivalentes de *ahl al-watan* et *abnâ' al-watan*, Tahtâwî l'appréhende sous deux angles différents : d'une part, dans ses composantes et, d'autre part, dans les obligations qu'elle a envers le *watan* au sens de patrie. Les *ahl al-watan* sont classifiés en quatre catégories : les « détenteurs du pouvoir et de l'autorité » (*ûlû al-amr*) ; les oulémas, les cadis et les garants de la religion (*umanâ' al-dîn*), les militaires (*ghuzât*, littéralement : conquérants) et les gens qui s'adonnent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie (*ahl al-zirâ'a wa-l-tijâra wal-sinâ'a*) (61). Les *ahl-al-watan* ou *abnâ' al-watan*, comprenant aussi bien les gouvernants que les gouvernés, ne constituent pas pour autant une entité unifiée, au sens de « peuple », jouissant d'un statut juridique et de droits. En fait, elle cache la principale division de la société égyptienne à l'époque de Muhammad Ali et de Tahtâwî, celle qui existait entre, d'un côté, le détenteur du pouvoir et son appareil administratif et militaire, lesquels constituaient un corps essentiellement étranger, et, de l'autre côté, le reste de la population. En outre, il faut remarquer que Tahtâwî ignore le mot *sha'b* par lequel on traduit « peuple », qui ne sera d'ailleurs employé en ce sens, dans la culture politique arabe, que plus tard. Comme on le voit, le mot *ra'iya*, qu'il utilise pour parler des « sujets » du détenteur du pouvoir, ne coïncide pas avec la notion de peuple.

(61) *Idem*, p. 296.

Cependant, il y a quelque chose qui, selon Tahtâwî, unit les *ahl al-watan* ou *abnâ' al-watan* : ce sont les obligations (*wâjibât*) qu'ils ont tous, toutes catégories confondues, envers le *watan*, au sens de l'entité imaginaire que constitue « la patrie » et l'amour qu'ils doivent lui vouer. Sur ce point, Tahtâwî est intarissable : il rappelle sans cesse l'amour que Muhammad Ali et ses successeurs auraient voué à l'Égypte, grâce à quoi la nation égyptienne « a pu se hisser au rang des pays les plus civilisés et les plus prospères », et il exhorte constamment les *ahl al-watan* à aimer leur patrie et à remplir leurs obligations envers elle. Il répète souvent que la civilisation ne peut advenir et prospérer sans un amour inconditionnel pour la patrie, comme cela a toujours été le cas, tant dans les temps passés que dans le présent. Ce qui

le motive lui-même dans son travail et son action, explique-t-il dans un discours qu'il a prononcé en 1839 à l'occasion de la remise des diplômes de la première promotion de l'École des langues, n'est autre que le dévouement à la nation et l'amour de la patrie :

« Chacun sait que la raison fondamentale qui nous a poussés à créer cette école est la volonté d'œuvrer pour le bien du pays – car l'amour pour son pays est un acte de foi –, de faire en sorte qu'il soit moins nécessaire de se rendre dans les pays d'Europe, chose qui n'est pas à la portée de tous, et de faire son travail consciencieusement. »

Ce sentiment est quelque chose de nouveau : il ne peut être assimilé ni au devoir de solidarité dans le cadre de la tribu arabe traditionnelle (*'asabiyya*) ni aux devoirs qui lient les musulmans entre eux, dans le cadre de la communauté des croyants (*umma*). Il présente quelque chose de très particulier : à la différence du nationalisme arabe qui commence alors à fleurir, il ne s'appuie ni sur l'ethnie, ni sur la langue, ni sur la culture (*l'adab*), mais sur le mélange de trois éléments étroitement liés aux circonstances de l'époque : l'influence du modèle du patriotisme territorial à l'occidentale, « l'égyptianité » répondant à la nécessité de se construire en tant qu'entité autonome et l'urgence du rattrapage civilisationnel (*tamdîn*). Au XIX[e] siècle, le patriotisme, que l'on fait remonter comme phénomène idéologique et politique au début du siècle précédent (62), est fortement cultivé tant en Europe, notamment en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne, qu'aux États-Unis, mobilisant la population autour de thèmes comme la grandeur ou la gloire de la nation, l'unité du peuple, les grandes valeurs universelles laïques ou religieuses (63). Tahtâwî a dû ressentir l'intérêt de la transposition du patriotisme dans son propre pays à la lecture de Montesquieu, mais sans doute également en raison de la forte présence de cette idéologie dans la vie politique française des années 1830 durant son séjour à Paris. Mais à quelles valeurs mobilisatrices peut-il le rattacher, quand, comme on l'a vu, la notion de nation égyptienne reste encore confuse et balbutiante, quand la classe dirigeante est essentiellement d'origine étrangère, coupée de la masse des Égyptiens de souche et quand l'existence même de l'Égypte en tant qu'État souverain demeure un projet précaire, dépendant largement de l'attitude des puissances européennes ? Aussi ne va-t-il s'affirmer que progressivement, dans une certaine ambiguïté où se rejoignent l'influence occidentale et les nécessités de la construction d'une entité égyptienne capable de faire face aux menaces des puissances étrangères.

(62) Voir Monique Cottret, Choiseul, *l'Obsession du pouvoir*, Paris, éd. Tallandier, 2018.

(63) Voir *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848) : France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, s/dir. Bernard Cottret, Paris, Créaphis, 2002.

6. L'égyptianité

Dès l'invasion napoléonienne et le projet de colonisation, l'idée d'une entité égyptienne autonome fait son chemin. Avec le projet de réforme administrative, de promotion de l'agriculture et de l'industrie, et la création de l'Institut d'Égypte chargé, en particulier, des fouilles archéologiques

et des études sur l'Égypte pharaonique, les Français fournissent une base pour le développement de ce que l'on peut appeler « l'Égyptianité ». Alors que Muhammad Ali, soutenu mais contrôlé par la France, en fait un des axes majeurs de sa politique, Tahtâwî s'en fait le théoricien et le propagandiste. Cela transparaît déjà dans son récit de voyage à Paris et dans son ouvrage sur l'éducation, mais il ne prend toute son ampleur que dans son dernier livre *Manâhij al-albâb al-misriyya fi mabâhij al-âdâb al-'asriyya* (Méthodes des hommes intelligents d'Égypte pour l'acquisition des bonnes manières modernes) publié vers la fin de sa vie, un véritable programme de construction d'une entité égyptienne. Cet ouvrage se présente comme un manuel pour le développement économique, social et culturel. Les principaux traits de l'Égyptianité qu'il exalte sont la beauté et la richesse sans égales du sol égyptien, la gloire de son passé, le raffinement de sa civilisation depuis les temps les plus anciens, sa tolérance religieuse et l'accueil favorable qu'elle fait aux étrangers dès l'époque de Ramsès II. L'élément islamique, avec de très nombreuses références religieuses et littéraires, sert de moyen de légitimation, malgré les incohérences et les anachronismes que cela comporte. Tahtâwî crée un nouveau genre littéraire : le poème patriotique (*wataniyyât*), dont il en publie cinq en 1856. Dans les années 1860, la classe dirigeante elle-même est gagnée par le nouvel esprit de l'égyptianité. La nouvelle génération, née en Égypte et y ayant ses biens, se sent de plus en plus d'Égypte. Bien que l'on voie encore de nombreux membres de la classe dirigeante, y compris dans la famille khédivale, quitter l'Égypte et accéder à de très hautes fonctions dans l'administration ottomane, le khédive et ses hommes n'hésitent pas à proclamer que l'Égypte est leur patrie (*watan*). Et dans les années qui suivent, quelle que soit l'origine ethnique des membres de la classe dirigeante, l'affirmation du patriotisme (*wataniyya*) devient une règle générale.

L'égyptianité va de pair avec l'exigence du *tamaddun*, le rattrapage civilisationnel. L'Égypte retrouvée ne peut être elle-même que si elle recouvre sa gloire et sa prospérité d'antan. Mais le rattrapage civilisationnel ne peut pas se réaliser sans un engagement déterminé des membres de la patrie, et notamment « des plus avisés » d'entre eux. Pour Tahtâwî, c'est là une règle absolue, valable en tout temps. Il affirme ainsi, dans le *Manâhij* :

« La volonté d'une nation de se civiliser (*irâdat al-tamaddun*) ne naît que de l'amour que lui vouent les gens avisés (64) », avant d'ajouter : « Chaque royaume prend la plus grande part qu'il peut de la lumière de la civilisation pendant de longs siècles grâce à l'ardeur de l'amour que sa population voue à sa patrie. (…) Certains comparent le véritable amour de la patrie à une chaleur nouvelle, localement située, qui s'empare des corps de ses habitants. Quand elle touche le corps humain, elle l'emporte sur la chaleur innée. C'est pour cette raison que lorsque l'ardeur patriotique (*al-hamiya al-wataniyya*) s'est manifestée chez les enfants de la terre égyptienne et qu'elle s'est passionnée pour l'acquisition des manifestations de la civilisation

(64) Cf. *Manâhij*, p. 14.

(*al-tamadduniyya*), sa flamme s'est naturellement attisée et a pris le dessus sur la force primitive. C'est ainsi que la patrie a réalisé pleinement son aspiration à la civilisation véritable (*al-tamaddun al-haqîqî*), à la fois morale et matérielle (65) ».

(65) *Idem*, p. 21.

Dans son introduction au *Manâhij*, Tahtâwî peut se déclarer satisfait des résultats obtenus : « Qui peut maintenant nier le progrès réalisé [par l'Égypte] dans l'acquisition de la civilisation (*al-tamaddun*) et ne pas reconnaître ses avancées dans l'accomplissement des devoirs du patriotisme et son respect des exigences des relations d'amitié avec les États étrangers, qui constitue un des meilleurs moyens d'améliorer les utilités publiques (66) ? »

(66) Cf. *Idem*, p. 8.

* * *

L'époque d'al-Jabartî est celle de la première confrontation de l'Égypte avec les nouvelles puissances dominantes européennes. Déjà, l'asymétrie entre les forces des deux parties est telle que l'impuissance égyptienne est flagrante. Mais n'en ayant pas encore pris toute la mesure, l'Égypte (du moins ce qui allait devenir l'Égypte) peut espérer revenir à l'équilibre par ses propres moyens. A l'époque de Tahtâwî, la supériorité européenne est trop manifeste pour qu'elle puisse être ignorée, mais on peut continuer à nourrir l'illusion de la contourner. Si les puissances européennes n'ont pas encore imposé une colonisation directe, leur domination n'en est pas moins écrasante à travers le commerce, la diplomatie internationale et la pénétration culturelle. Cependant, pendant une courte période, sans doute en raison de leurs rivalités, elles laissent la possibilité à un régime comme celui de Muhammad Ali de survivre. D'où une époque qui se caractérise, des deux côtés, par de fortes doses de duplicité et d'ambiguïté.

Des formes de duplicité et d'ambiguïté qui s'imposent alors, Tahtâwî fournit un éclatant témoignage. Faisant fond sur son expérience parisienne et ses fraîches connaissances de la culture occidentale et soutenant indéfectiblement la politique de Muhammad Ali, à qui il doit sa carrière, il veut bien croire à la bonne disposition de l'Europe, notamment de la France, à aider l'Égypte à accéder aux nouveaux développements des sciences et des techniques, afin de rattraper son retard civilisationnel. Dans le même temps, il s'évertue à faire croire à la volonté du vice-roi de faire retrouver à l'Égypte un rang éminent parmi les pays « civilisés ». Au centre de sa démarche, tout d'abord une réactualisation de la réflexion sur le concept central de « civilisation », en s'inspirant implicitement des conceptions occidentales, tout en mettant l'accent sur « l'antériorité » de l'Égypte et de l'islam dans ce domaine et sur les traditions de la culture islamique qui incitent à l'étude de la science. Ainsi se trouvent légitimées la nécessité et l'urgence du *tamaddun* (le fait de se civiliser), en fait, la reconnaissance de la supériorité européenne, l'emprunt à l'Europe et, d'une certaine façon, la pénétration politique et culturelle européenne.

Mais pour opérer le *tamaddun*, il faut un cadre politique et une idéologie appropriée. Se trouvant contraint de recourir notamment aux notions d'« État », de « nation » et de « patrie » pour penser la situation, Tahtâwî est dans l'embarras, car il n'y a rien, dans l'Égypte de son époque, qui corresponde exactement à ces notions. Le régime politique instauré par Muhammad Ali est un pouvoir autocratique, appuyé sur un appareil administratif et militaire composé essentiellement d'étrangers, coupé de la masse de la population, ne jouissant ni de la souveraineté interne ni de la souveraineté externe et qui, en fait, ne doit sa survie qu'à la bonne volonté des puissances étrangères tant qu'elles y trouvent leur intérêt. Hésitant entre les termes traditionnels de *mamlaka*, *dawla*, *hukûma*, Tahtâwî a le plus grand mal à appréhender le concept d'État dans sa nature et ses fonctions actuelles en Égypte, fait des amalgames entre des réalités anciennes et présentes et les notions qui les recouvrent et est peu soucieux des anachronismes et des contradictions. Quant à la notion de « nation », n'étant impulsée ni par l'État ni par la langue et la culture, elle se constitue également sur des bases confuses. Tahtâwî recrée la notion de *watan*, recouvrant les significations à la fois de « nation » et de « patrie », à partir d'un mélange entre une vieille notion de la culture arabe se référant à l'attachement à la terre où on est né (*hubb al-awtân, al-hanîn ilâ al-watan*), une nouvelle notion de sa propre fabrication que l'on peut appeler l'« égyptianité », exaltant une continuité supposée avec un passé glorieux et immémorial, et la notion de patriotisme empruntée à la culture politique européenne. Seule l'idée d'un devoir envers le *watan* (*wâjib al-watan, wataniyya*) lui permet de justifier la nécessité et l'urgence du *tamaddun*. Les citations du Coran, du Hadith et de la poésie arabe, extrêmement abondantes, ne sont là que pour montrer la concordance de la religion islamique et de la culture arabe avec l'action menée en ce sens par Muhammad Ali et ses successeurs.

* * *

Que nous dit cette première confrontation de l'Égypte avec l'Europe, si l'on se place d'un point de vue d'histoire globale ? Il faut d'abord noter le nouveau contexte dans lequel elle se situe : celui de la division du monde entre, d'une part, une Europe qui s'est dotée au cours des trois ou quatre siècles précédents de nouveaux moyens de puissance économiques, techno-scientifiques, culturels et militaires qui surpassent les moyens traditionnels détenus par les autres régions du monde, et, d'autre part, un monde ancien qui commence à peine à prendre conscience de l'avance irattrapable de l'Europe. On n'est plus dans les cas de figure des anciens empires perse, romain, chinois ou arabe. D'abord parce que l'Europe ne se présente pas sous l'égide d'un pouvoir unifié, et ensuite à cause du fait qu'elle a pour ambition d'étendre sa domination sur le monde entier, ce qui est sans précédent dans l'histoire. Faute d'unité politique, l'Europe a formé une identité culturelle et religieuse, et la rivalité a pu jouer un rôle de stimulant

malgré les risques de guerres inter-européennes qui n'ont pas cessé de planer sur elle. Ainsi, l'Europe, et plus tard l'Occident, même relativement désunie politiquement, a pu se présenter en un front uni face au reste du monde (*The West and the Rest*). Ensuite, la formation des divers empires coloniaux, dans la plupart des cas et avec des variations négligeables, n'a pas été accompagnée, comme dans les anciens empires, par une intégration politique, culturelle et sociale, même partielle, des populations des pays colonisés. Celles-ci sont généralement discriminées et privées des droits politiques et de l'éducation, à l'exception d'une élite extrêmement restreinte et de minorités ethniques instrumentalisées.

Les réactions de l'ancien monde sont très diverses, selon l'état des forces antérieures des sociétés concernées. Dans l'ensemble, ce qui l'emporte c'est un état d'impuissance, au sens très fort du terme, c'est-à-dire l'incapacité totale de relever le défi lancé par les diverses formes d'agression européennes. Même le Japon, qui a défendu ses frontières et ne s'est pas laissé coloniser, incapable de repousser l'agression par ses moyens traditionnels propres, a manifesté son impuissance en acceptant de se mettre à l'école de l'Occident (Europe et États-Unis), d'abord dans les domaines vitaux des armes, des sciences et des techniques et, assez rapidement, dans celui des institutions politiques et sociales. L'Égypte n'a pas pu suivre l'exemple du Japon pour deux raisons : d'abord parce que, faisant partie de l'empire ottoman moribond encerclé par les puissances occidentales depuis la fin du XVIII^e^ siècle, elle était, comme l'Algérie et la Tunisie, particulièrement exposée aux visées de conquête de celles-ci, et ensuite, parce qu'elle n'a jamais accepté d'abandonner ses traditions culturelles et religieuses et croyait pouvoir s'en sortir en rattrapant son retard technologique et scientifique avec l'aide européenne.

En fait, dans ce nouveau monde divisé entre « l'Occident et le Reste », la stratégie à long terme de l'Occident a été de maintenir cette division, en contradiction avec sa prétention de porter la civilisation au reste du monde et son idéal démocratique affiché. L'idéologie de la modernité, mal comprise et difficile à dévoiler, a joué un rôle essentiel dans cette duperie universelle. En proclamant la modernité avec son arsenal techno-scientifique et idéologique comme seul temps légitime pour le monde, l'Europe a du coup exclu du réel même tout ce qui n'est pas la civilisation occidentale. Les dirigeants et intellectuels égyptiens du XIX^e^ siècle, comme ceux des autres sociétés non occidentales, ne pouvaient pas ne pas en être conscients. Impuissants, ils ont été bien obligés, pour survivre, comme on le voit très bien dans les œuvres de Tahtâwî, de fermer les yeux sur les contradictions et les incohérences qui leur étaient imposées. Il ne s'agit pas d'une « servitude volontaire », concept à la mode mais totalement incohérent parce contradictoire avec la vie même, mais, d'un côté, d'une logique de domination qui, pour perdurer, fait des dominés des morts vivants, ni vivants ni morts, et, de l'autre, d'une logique de survie, qui, dans un ultime effort, tente de surmonter l'insurmontable.

Blog-Notes

Noureddine El Aoufi
Laboratoire Économie du développement (LED, www.ledmaroc.ma), Rabat
Université Mohammed V de Rabat
(noureddine.elaoufi@gmail.com)

● Leçons de Covid / 1. Face à la pandémie : agir en intuitif et prévoir en stratège

1er mai 2020

Le Maroc a pris très vite des décisions optimales pour réagir à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Il a fait ce qu'il a fait de manière souveraine, en toute indépendance et sans attendre l'avis des experts qui se crêpent le chignon alors qu'il y a péril en la demeure. Il y a ce mot de René Char, « Agir en intuitif et prévoir en stratège », qui définit la riposte marocaine face à la Covid-19. Un train de mesures et de dispositifs multifonctionnels, un pilotage vigoureux, un État efficace, d'une efficacité sans précédent, une confiance retrouvée de la société par rapport à l'État, une solidarité spontanée et étonnamment créative. Au total, une formidable alchimie, une pragmatique intuitive qui a donné les résultats que l'on sait, des résultats qui ont surpris le monde.

Comment sera le monde d'après ? On peut toujours s'amuser à tirer des plans sur la comète, au risque de se tromper. L'hypothèse de la récession n'est pas à exclure, et on n'a pas besoin de l'expertise du FMI pour l'établir. C'est son amplitude, son intensité, sa durée qui sont imprévisibles. Dans un contexte marqué, et cela bien avant la pandémie, par ce que les économistes appellent « l'incertitude radicale », il est difficile de faire des prévisions robustes. Le Maroc doit s'y préparer, et je crois que le Comité de veille économique (CVE) est en train de faire ce travail. J'espère qu'il le fera encore une fois en « intuitif » et en « stratège » et sans trop compter sur les slides hauts en couleur d'un quelconque cabinet de conseil. « Le mental intuitif est un don sacré et le mental rationnel est un serviteur fidèle » nous dit Albert Einstein.

Le plan de relance doit, à mon avis, cibler ce que Keynes appelle la « demande effective », c'est-à-dire à la fois investissement et consommation. L'investissement public doit privilégier les secteurs productifs à effet multiplicatif important, produisant pour le marché national et n'ayant pas trop recours aux importations. Côté consommation, ce sont les consommations des classes populaires et des classes moyennes qui génèrent l'effet accélérateur le plus significatif. Pour cela l'État doit desserrer les contraintes sur la dépense publique, sur la dette. Sous les conditions que je viens d'évoquer, ces mesures s'inscrivent dans un enchaînement vertueux. La banque centrale doit aussi injecter des liquidités dans l'économie. Dans la même optique, il me semble tout aussi important que le Fonds spécial pour la gestion de la Covid-19 puisse être reconduit, voire pérennisé sous forme d'un revenu minimum universel au profit des plus vulnérables.

● Leçons de Covid 2. Retour aux fondamentaux

15 mai 2020

Ce sont les enseignements de l'économie politique du développement que le mainstream néolibéral a réussi à faire oublier. D'abord le rôle de l'État

dans le développement est fondamental. La mondialisation néolibérale a tout fait pour le réduire à la portion congrue et pour le disqualifier aux yeux de l'opinion publique. La Covid-19 vient de le réhabiliter pleinement dans toutes ses fonctions. Même les « intégristes » du moins d'État réclament aujourd'hui plus d'État pour enrayer la crise et pour empêcher les entreprises privées de s'effondrer. Les défenseurs de la « privatisation des profits » se sont transformés, dans la crise, en demandeurs de la « socialisation des pertes ». Ensuite, il y a le social qui est considéré comme un coût, comme une dépense par les économistes libéraux, alors que l'investissement inclusif est à la fois une finalité du développement et une condition de son accomplissement. Par ailleurs, la crise sanitaire permet de renouer avec les principes de souveraineté économique, de protection de l'industrie nationale, de sauvegarde des secteurs stratégiques et des services publics, de prééminence de l'intérêt général et des biens collectifs. Elle vient de révéler les ressorts insoupçonnés de la solidarité verticale et horizontale au sein de notre société.

Le secteur privé ne peut pas se développer de façon exemplaire sans un redéploiement des trois « corps » de l'État : l'État stratège, régulateur et développeur ou investisseur. On le voit à l'occasion de cette crise : la commande publique est une bouée de sauvetage et une condition de sauvegarde et de survie pour beaucoup d'entreprises en difficulté. Observons les faits : depuis les années 80, le Maroc a fait le pari du triptyque privatisation/libéralisation/exportation, mais force est de constater que l'entreprise privée est, dans sa moyenne, loin du sentier de l'émergence, et beaucoup d'entreprises continuent d'évoluer loin des normes sociales et des règles légales. L'informel au sein du formel est une réalité qui, malheureusement, perdure et constitue, de ce fait, un manque à gagner en termes de recettes fiscales et un frein à la concurrence saine et loyale. Je pense que l'entreprise doit se transformer dans sa structure profonde, elle doit moderniser ses modes d'organisation, changer ses méthodes de management et de gestion des ressources humaines. Elle doit modifier son comportement par rapport à la loi et à son environnement. Une entreprise efficace et performante est une « entreprise de droit » et une entreprise qui intègre, dans sa stratégie et dans sa recherche de profit, l'intérêt légitime des parties prenantes. Le rôle de l'État consiste à soutenir cette transformation, à l'accompagner et à la protéger des comportements liés à la rente, à la concurrence déloyale et aux abus de position dominante.

● Leçons de Covid
3. L'économie ou la vie *12 juin 2020*

Peut-on évaluer les dommages causés par la suspension de l'activité économique nationale du fait de la crise sanitaire liée au coronavirus? Je ne voudrais surtout pas m'engager sur ce terrain devenu plus que jamais incertain. Évaluer un phénomène d'une complexité extrême, d'une variabilité qui relève de l'aléatoire, de l'erratique, un phénomène qui sans arrêt change d'amplitude, d'intensité, dont l'impact est pandémique, systémique, c'est-à-dire à la fois sanitaire, social, économique, humain, voire psychologique, un tel exercice est périlleux et, tous comptes faits, peu productif et peu crédible. Donc, sur ce terrain précis, je dirais, pour reprendre un mot de Spinoza, *Caute* ! Au double sens du mot : prudence et méfiance.

Ce que, en revanche, on peut avancer sans trop de risques, c'est que les dommages sont et seront importants, aussi bien les dommages directs que les dommages collatéraux.

Selon les derniers chiffres du ministère des Finances, plus de 4,2 millions de ménages opérant dans l'informel se sont inscrits aux aides du Fonds de solidarité. Ce chiffre doit choquer au premier chef les pouvoirs publics, et il doit les interpeller sur les choix qui ont été faits dans le passé. Je rappelle que le *Rapport du Cinquantenaire* avait fait

en 2006 ce constat massif que le déficit dans le domaine social et humain était considérable et qu'un changement de paradigme s'imposait comme une ardente nécessité. Certes, il y a eu l'INDH, mais face à l'ampleur des pénuries humaines, il aurait fallu, immédiatement, relayer les conclusions du rapport et traduire les ruptures qu'il préconisait dans un nouveau modèle de développement. Le retard pris est de plus de quinze ans.

Le revenu minimum de dignité (RMD) est « en projet » depuis les années 90, il devient réalité par la force de la Covid-19. Maintenant qu'il a fait l'objet d'une expérimentation dans l'urgence, il va falloir, à mon avis, le consolider et continuer à le déployer au-delà de la pandémie. Car les vulnérabilités vont s'exacerber et s'amplifier, et, comme dirait Edgar Morin, on peut « s'attendre à l'inattendu ». Les risques sociaux ne sont pas improbables. Le RMD est une solution *a minima*. Notre pays a besoin d'un système de protection sociale et d'une montée en puissance de l'INDH pour devenir un levier de développement des infrastructures sociales et humaines au même titre que les investissements publics dans les infrastructures physiques et dans la formation brute de capital fixe.

Le Maroc a pris la bonne décision, avec l'option « l'homme avant l'économie », lorsqu'il a décrété l'état d'urgence sanitaire par anticipation des impacts que les capacités limitées du pays dans la plupart des domaines et les moyens modestes dont il dispose ne permettent pas, objectivement, d'y faire face. Il y a eu d'autres choix. « L'homme et l'économie en même temps » pour certains pays européens, « l'économie d'abord, la vie humaine ensuite » comme ce fut le cas aux USA.

Le Fonds spécial pour la gestion de la Covid-19 (33 milliards de dirhams, fin mai 2020) a dû jouer un rôle d'amortisseur de choc pour des centaines d'entreprises en difficulté, des milliers de salariés qui ont perdu leur emploi et pour une multitude de ménages vulnérables vivant de l'informel qui ont, du jour au lendemain, perdu le « vivre et le couvert ».

La pandémie a mis à nu, de façon brutale, ce que personnellement j'ai qualifié par la formule « économie du manque » (*iqtissad al-hirmane*), ou « économie des pénuries humaines », qui s'est installée dans notre pays avec la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel dans les années 80 et que les choix néolibéraux des années 90 n'ont fait que reproduire, amplifier et aggraver avec le temps. Cette vérité, il ne faut ni l'occulter ni la perdre de vue si on veut éviter, demain, que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets.

On attend le plan de relance du gouvernement et, dans l'immédiat, la révision de la loi de finances 2020. On connaît le plan de relance de la CGEM et ses « doléances », devenues redondantes, adressées à l'État comme, par exemple, « le maintien de l'offre et une stimulation de la demande nationale et internationale », la « réduction des pertes et charges fixes », un « financement de long terme conditionné au maintien de l'emploi formel avec partage des pertes entre l'État, l'entreprise et les salariés », la « formalisation de l'économie et l'extension du modèle social, notamment en termes de couverture maladie », « l'offre de relocalisation pour les chaînes de valeur internationales et la promotion du Made in Morocco », la « promotion de l'investissement dans les nouveaux secteurs porteurs et les nouveaux modes de consommation ».

Force est de constater que, sur certains points précis, et le diable est dans les détails, la CGEM semble focaliser ses doléances sur l'offre au détriment de la demande. Elle a tort. La crise étant à la fois une crise de l'offre et de la demande, la solution est à l'avenant : faire démarrer la machine productive, stimuler l'offre par, entre autres, des facilités fiscales et des subventions, d'une part ; de l'autre, une relance par la demande et la consommation des ménages. Toute sortie de crise qui viserait à réduire les emplois ou à comprimer les

salaires est vouée à l'échec dans la mesure où par ses effets négatifs elle ne peut que neutraliser, voire contrebalancer les gains obtenus par la relance de l'offre.

Le plan de relance du gouvernement doit transcender un tel corporatisme et viser l'intérêt général comme objectif ultime. C'est la demande effective, au sens keynésien, qui est le levier principal. Il faut, en même temps, conjuguer deux effets interactifs et complémentaires : l'effet multiplicateur de l'investissement productif, d'une part, l'effet accélérateur de consommation des ménages, notamment des catégories populaires qui ont une propension marginale à dépenser ce qu'elles gagnent comme salaire ou revenu, de l'autre.

Deux orientations me semblent pertinentes et cohérentes. Tout d'abord, la commande publique doit privilégier les entreprises et les activités les plus fragiles, qui produisent pour le marché national et dont les *inputs*, bruts ou transformés, sont pour l'essentiel des *inputs* nationaux. C'est, par ailleurs, par ce moyen que l'on pourrait réduire le déficit de la balance commerciale et réaliser des économies de devises.

Ensuite, l'aide apportée aux catégories les plus vulnérables et aux personnes trouvant leur subsistance dans l'informel de survie est un impératif social qui réhabilite un rôle primordial de l'État, l'État protecteur en l'occurrence, à côté de ses autres rôles économiques de régulation, d'investissement et de planification stratégique.

● Leçons de Covid / 4. L'économie de la débrouille dans ses limites

26 juin 2020

Je me souviens que dans les années 80 les travaux empiriques, par ailleurs pionniers, de Mohamed Salahdine avaient mis en évidence l'émergence et la prolifération de « petits métiers » de survie dans les interstices de l'économie formelle, marchande et capitaliste. La Banque mondiale y voyait le symptôme des défaillances de l'État et le point de départ d'une nouvelle dynamique de type *bottom up* à même d'imposer, à terme, des limites à l'interventionnisme de l'État.

Considéré tout au long des années 80 comme un secteur résilient, agile, microéconomique, fonctionnant selon des modalités flexibles et nomades, l'informel des « petits boulots », de la « vente à la sauvette » a enregistré, en effet, une progression rapide et soutenue. Au total, l'informel représente, aujourd'hui, 12 % du PIB national et concerne 36 % de la population active selon les données du Haut-Commissariat au Plan.

La Covid-19 vient de fournir un scoop par la voix autorisée du ministre de l'Économie et des Finances (27 avril 2020) : 4,3 millions de ménages bénéficiaires du soutien du Fonds opèrent dans le secteur informel.

N'ayant fait l'objet d'aucune régulation, le processus informel est devenu, au fil du temps, désordonné, chaotique et au obéissant aux logiques imposées par ce que certains sociologues ont appelé les « débordements du social ». Tirant profit de la « débrouille » d'une multitude d'auto-entrepreneurs de fortune, de petits entrepreneurs malgré eux, les pouvoirs publics ont laissé faire, ce qui a fini par créer un informel de survie, pour le meilleur et pour le pire de l'économie nationale.

Sur ce terrain comme sur d'autres, la Covid-19 n'a fait que dévoiler les « effets pervers » d'un libéralisme débridé, inclusif pour une minorité et exclusif pour le grand nombre. Effets pervers mais aussi effet boomerang : on le voit, le formel se plaint de l'informel de survie pour motif de « concurrence déloyale », dès lors qu'une part importante de l'informel prend racine et prospère au sein du formel.

Il convient, en effet, de repenser l'informel d'un point de vue stratégique, c'est-à-dire dans la perspective du développement du pays et non en fonction d'intérêts corporatistes ou conjoncturels. Je pense que l'intégration de l'informel doit se faire

dans deux perspectives au moins : une première perspective de protection des ménages dont la survie dépend de ce type d'activités. L'institution d'un revenu minimum universel reconduisant l'aide apportée aux catégories vulnérables dans le cadre du Fonds du Covid-19 est une solution qui mérite d'être explorée. Une seconde perspective d'inclusion productive, d'organisation, d'appui, d'accompagnement, d'incitations permettrait de les faire évoluer d'une situation de précarité à une situation de viabilité, d'une économie de subsistance à une économie sociale et solidaire. Tout à fait en phase avec la structure composite et pluraliste de l'économie nationale, cette seconde perspective est aussi une condition d'articulation vertueuse des différents « mondes de production » (marchand, non marchand, coopératif, mutualiste, commun, etc.), des différentes échelles de production (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, startups, etc.). L'INDH pourrait prendre en charge ce chantier stratégique, mais il y a aussi les dispositions prévues par les Assises nationales sur la fiscalité (mai 2019) et, plus récemment, le programme Intelaka (février 2020).

- **Leçons de Covid**
 5. Demain, l'économie de la vie
 10 juillet 2020

Encore une fois la pandémie a démontré ce qui n'était plus à démontrer depuis plusieurs années, en l'occurrence que l'éducation et la santé sont les deux domaines hautement stratégiques qui ont été les plus cannibalisés par les politiques néolibérales. Le *Rapport du Cinquantenaire* avait déjà établi, en 2006, ce constat accablant, sans appel. Depuis, on a persévéré dans la même fausse direction avec une option de privatisation qui a contribué à creuser à la fois les déficits et les inégalités en matière d'éducation et de santé.

Pour enrayer cette spirale de dévalorisation du capital humain, pour éviter les goulots d'étranglement, il n'y a pas trente-six solutions : l'État doit investir massivement dans ces deux secteurs-clés. Le multiplicateur budgétaire des dépenses affectées aux capacités humaines est des plus élevés si on considère le rendement global et cumulatif à moyen long terme. L'éducation et la santé ne doivent plus être considérées comme une dépense sociale, voire un coût, mais comme un investissement stratégique. Le privé n'est pas l'alternative, sa cible, ou sa clientèle solvable, ne concerne qu'une fraction étroite de la population aux besoins spécifiques, soit 10 % tout au plus. Plusieurs études l'ont montré ces dernières années, même les fractions supérieures de la classe moyenne ont du mal à se maintenir sur le segment privé.

L'après Covid-19 laisse entrevoir une bifurcation économique marquée, au niveau mondial, par une configuration industrielle différente et une combinatoire sectorielle aussi différente. On a vu s'installer, bien avant la pandémie, les conditions de la transformation digitale en relation avec la révolution industrielle 4.0. Parallèlement, les changements climatiques ont fini par imposer à une majorité de pays, en dépit du jeu type « dilemme du prisonnier » des USA, la prise en charge de la transition écologique. A ces deux processus, la digitalisation et la durabilité, correspond un régime industriel susceptible d'engendrer un mouvement schumpétérien de « destruction créatrice » dans lequel le savoir, l'innovation, la recherche/développement vont jouer un rôle sans précédent.

L'avantage compétitif des nations est en train de changer de base. Désormais, ce n'est pas la compétitivité salariale qui est déterminante, mais la compétitivité qualitative, et celle-ci implique un type nouveau d'entreprises, des « entreprises de droit » appliquant scrupuleusement la législation du travail et respectant les normes sociales et environnementales.

Le Maroc doit anticiper ces évolutions profondes, qui vont aller crescendo, et opérer les ruptures nécessaires. Le Plan de

relance doit fixer les nouvelles priorités en sélectionnant trois ensembles d'industries : d'abord, les industries stratégiques et vitales répondant aux besoins essentiels de la population et assurant la sécurité alimentaire, énergétique, sanitaire. Ensuite, les industries de la vie (secteur pharmaceutique, hygiène, prévention, services à la personne, agriculture vivrière, culture, arts et métiers de l'artisanat, etc.). Enfin, les industries d'avenir (énergies renouvelables, numérique et communication, commerce et distribution, biotechnologies, tourisme culturel et patrimonial).

Bank Al-Maghrib vient de donner le la en procédant le 16 juin 2020 à une réduction du taux directeur de 50 points de base en le ramenant à 1,5 % et en libérant intégralement le compte de réserve au profit des banques. Ces mesures, avec d'autres comme l'assouplissement des règles prudentielles, peuvent contribuer à réengager notre pays sur un nouveau sentier de développement.

● Leçons de Covid / 6. L'insoutenable développement dépendant

4 septembre 2020

La pandémie a frappé l'économie mondiale de plein fouet et de façon systémique, toutes les activités ont été, peu ou prou, affectées par la Covid-19. Les pays en voie de développement, dont le Maroc, ont plus souffert que d'autres en raison des fragilités qu'ils traînent, en les reproduisant, depuis leur indépendance en matière de fondamentaux du développement. Une de ces fragilités structurelles concerne l'industrialisation du pays que je qualifierai, à la suite d'autres économistes, d'industrialisation restreinte ou de sous-industrialisation.

Pourtant, notre pays a, dès le lendemain de l'Indépendance, entrepris sous le gouvernement Abdellah Ibrahim (1958-1960) de mettre en place, dans le cadre du Plan quinquennal 1960-1964, les conditions préalables (infrastructurelles, institutionnelles et instrumentales) au *take-off*, avec un régime industriel équilibré combinant industries lourdes et industries légères, industries de substitution aux importations et industries de promotion des exportations, activités productives *labour using* et filières *capital using*, etc.

En démantelant l'essentiel des leviers de l'industrialisation nationale autocentrée (BNDE, BEPI, ODI, SAMIR, etc.), l'inflexion néo-libérale des années 90 a affaibli l'État dans ses rôles de stratège, de développeur et de régulateur, laissant la place aux forces « exubérantes et irrationnelles » du marché, notamment international, pour décider du cours que doit prendre l'économie et que doit suivre la société. Les métiers mondiaux s'inscrivent dans cette logique de développement extraverti où l'impulsion de la dynamique économique est fonction de l'état du marché international.

La crise actuelle a mis en évidence la non-soutenabilité d'un mode de développement dépendant de l'extérieur et tributaire de l'intensité des échanges internationaux. Une économie *résiliente* est d'abord une économie capable de compter durablement sur ses propres « métiers nationaux » et de s'adapter aux chocs exogènes liés au « protectionnisme global » imposé par des crises systémiques comme celle de la Covid-19. Plus qu'une économie résiliente, c'est-à-dire qui résiste aux chocs, le Maroc doit mettre en place les conditions d'une économie *antifragile*, c'est-à-dire qui résiste aux chocs et s'améliore (Nassim Nicholas, *Antifragile : les bienfaits du désordre*, Les Belles Lettres, Paris, 2013).

● Leçons de Covid 7. Antifragilité stratégique

8 octobre 2020

Ce que je désigne par « protectionnisme global », c'est davantage une configuration métaphorique et une conjecture théorique qu'une tendance historique profonde et durable. Sous la Covid-19, les échanges

ne se sont ont pas totalement estompés, et certaine activités ont été plus impactées que d'autres (transport aérien, aéronautique, tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel, notamment).

La mondialisation est un phénomène irréversible, ses formes, ses dispositifs institutionnels, ses modes de fonctionnement peuvent changer, mais le mouvement erratique qui sous-tend son principe ne saurait s'arrêter ou connaître un renversement de cycle long. Mais c'est un fait que nous sommes entrés depuis quelques années dans une phase caractérisée par l'adoption de politiques orientées demande interne et, dans certains pays, par la réhabilitation d'un protectionnisme plus ou moins significatif.

Quelles que soient sa pente et son ampleur, cette tendance aura des conséquences sur le Maroc. Il y a un grand risque à ne pas considérer une telle hypothèse qui est loin d'être improbable. Les pays les plus *résilients*, voire les plus *antifragiles* face à la volatilité des marchés internationaux et aux retournements des cycles de la mondialisation sont les pays qui réunissent trois conditions complémentaires : (i) renforcer la base industrielle nationale, notamment dans les domaines stratégiques et dans les secteurs assurant la sécurité économique (sanitaire, agro-alimentaire, énergétique) ; (ii) améliorer la diversification et la sophistication productive afin de multiplier les opportunités d'insertion active dans les chaînes de valeur mondiales ; (iii) explorer de nouveaux marchés au-delà des marchés historiques européens, comme les marchés émergents que sont l'Afrique, la Chine, le monde arabe, certains pays d'Amérique latine.

Les trois perspectives que je viens d'évoquer sont nécessaires pour enclencher une nouvelle dynamique vertueuse de développement et d'améliorer la position du Maroc dans ses échanges avec ses partenaires. Elles ne sont pas suffisantes. Il convient, par ailleurs, d'opérer deux autres choix stratégiques. Le premier est celui de la compétitivité fondée sur la qualité de la fonction de production, au sens de la théorie de la croissance endogène incluant la qualité du travail, l'efficacité du capital et la valeur privée de l'innovation. Les entreprises privées sont appelées à changer au triple niveau structurel, managérial et comportemental : le dumping social, la dissidence fiscale, les comportements rentiers, etc. sont les attributs d'une entreprise-voyou qui causent un « aléa moral » à l'entreprise exemplaire, en particulier, et à l'économie nationale, en général. Le second choix stratégique a trait au rôle qui incombe, dans le contexte actuel, à « l'État entrepreneur » (en référence à la définition donnée par Mariana Mazzucato dans son ouvrage *L'État entrepreneur : pour en finir avec l'opposition public-privé*, Fayard, 2020) pour dynamiser l'investissement et amplifier ses effets multiplicatifs, soutenir la compétitivité externe du Maroc, supporter et accompagner le secteur privé dans sa projection internationale. Il y a un lien étroit entre industrialisation diversifiée, protection de ce que Frédéric List appelle les « industries dans l'enfance » et autonomie relative vis-à-vis de l'échange international, d'une part, ouverture économique, compétitivité externe et insertion active dans les chaînes de valeur mondiales, d'autre part.

Comme je viens de le souligner, une économie n'est pas, par définition, totalement fermée, elle ne peut pas non plus fonctionner de façon désencastrée par rapport à un territoire, à un pays. Toutes les économies sont à la fois nationales et internationales. Par conséquent, les activités économiques s'inscrivent dans un régime complexe allant du local au mondial, où les structures productives sont imbriquées et leur indépendance historiquement gouvernée par des dynamiques évolutionnaires à la fois endogènes et exogènes. Pour le Maroc, les « métiers mondiaux » relèvent d'un « opportunisme » stratégique au sens de saisir les opportunités offertes par les nouvelles trajectoires mondiales, économiques, technologiques et institutionnelles. Cette orientation est

certes déterminante, mais elle n'exonère guère de donner la priorité aux « métiers nationaux » qui, non seulement ont doté le Maroc d'un avantage comparatif spécifique au niveau international, mais sont des activités qui répondent plus et mieux à la demande interne et aux besoins des populations les plus défavorisées. Dans *Made in Maroc, Made in Monde* (N. El Aoufi et B. Billaudot dir., éditions Économie critique, Rabat, 2019, 3 volumes), on peut trouver des éléments pour appuyer et justifier une telle conclusion générale.

Les inflexions que les pouvoirs publics viennent d'opérer dans le cadre du Plan de relance concernant la substitution aux importations, la préférence nationale, la réforme des établissements et entreprises publiques par la création d'une Agence dédiée à la gestion des participations de l'État et d'un Fonds d'investissement stratégique (45 milliards de dirhams), toutes ces inflexions sont nécessaires, bien qu'insuffisantes, pour articuler de façon plus organique et plus cohérente « métiers nationaux » et « métiers mondiaux » du Maroc. Ce sont les deux béquilles stratégiques d'une véritable bifurcation par rapport à la « dépendance du chemin » : promouvoir le développement sur une base de souveraineté nationale et de sécurité économique, d'une part, instituer les relations de partenariat international du Maroc sur un principe de co-développement, d'autre part.

● Made in Maroc, Made in Monde
1. L'hypothèse industrielle
23 octobre 2020

A l'origine de l'ouvrage *Made in Maroc, Made in Monde*, il y a un programme de recherche accompli grâce à l'appui de l'Académie Hassan II des sciences et techniques et qui a mobilisé une quarantaine de chercheurs marocains et étrangers sur la question de l'industrialisation, compte tenu à la fois des exigences du développement national et des transformations internationales, écologiques et digitales en particulier. Le premier volume analyse les différentes relations qu'un processus national d'industrialisation tiré par le développement mettent en jeu avec le régime de politique économique, la croissance, le capital humain, l'innovation, les formes du rapport salarial, les compétences territoriales, les besoins de financement, le développement agricole, les modalités de promotion des exportations.

Le second volume est une enquête sur un échantillon de 600 entreprises opérant dans le secteur industriel et réparties sur cinq régions du Maroc. L'enquête porte, pour l'essentiel, sur la situation de l'entreprise, tout particulièrement en ce qui concerne les marchés, la qualité du travail, la qualité des produits, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre, ainsi que la recherche-développement, l'innoation et le financement. L'enquête quantitative a été prolongée par une série de monographies significatives.

Dans le troisième volume sont décrits les « profils sectoriels » qui forment le tissu de l'industrie de transformation et l'écosystème industriel (logistique, infrastructures, énergie, etc.).

Les trois volumes sont en ligne et téléchargeables sur le site du Laboratoire Économie du développement (LED) : www.ledmaroc.ma

● Made in Maroc, Made in Monde
2. La preuve industrielle par la Covid-19
6 novembre 2020

L'industrialisation est de retour, avec force, dans le débat national. La Covid-19 a fait sur ce terrain, à elle seule, ce que n'ont pas réussi à faire moult arguments et plaidoyers en faveur de l'industrialistion de notre pays. Les fans de l'industrie 4.0, les post-industrie, les thurifférères de « on trouve tout, et moins cher, dans la mondialisation » viennent de se rendre compte, je l'espère, que la sécurité alimentaire, la souveraineté économique, ce n'est pas un gros mot, que c'est même ce qui sauve lorsque la « mondialisation

heureuse », qui doit être aujourd'hui une « mondialisation très malheureuse », est littéralement grippée, lorsque les échanges internationaux sont court-circuités, lorsque tous les pays se ferment sur leurs égoïsmes et lorsque l'intérêt national, le chacun pour soi deviennent la règle. Quant au chemin emprunté par le PAI, on pourrait donner une réponse de Normand : oui pour les « métiers mondiaux » du Maroc, mais les « métiers nationaux », les « métiers locaux » sont autrement plus avantageux en termes non pas d'avantages comparatifs, mais en termes de capacité à répondre aux besoins essentiels de la population, notamment en temps de crise. Il faut d'abord disposer d'une base industrielle nationale dans les domaines stratégiques pour pouvoir résister à la concurrence étrangère et se projeter dans le monde.

On ne connaît pas la configuration des chaînes de valeur qui vont s'imposer demain au niveau mondial. Bien malin qui peut décrypter, dans un contexte d'incertitude radicale, les processus stochastiques, qui sont par définition non probabilisables, sans risque de se tromper. La crise sanitaire actuelle est, pour reprendre une formule d'Edgar Morin, une « mégacrise » sans précédent, ses impacts sont incommensurables, et ils sont aussi imprévisibles. Jacques Attali parle d'une « économie de la vie » qui serait en voie de s'instaurer autour des activités de santé, d'hygiène, de prévention, d'éducation, de e-commerce, du digital, etc. De mon point de vue, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, les services publics, la protection sociale forment les fondamentaux, les constantes du développement, et ce socle doit avoir un ancrage national et territorial. En revanche, la transition écologique, la transformation digitale, l'intelligence artificielle sont des processus qui se déroulent au nivau des chaînes de valeur mondiales, et le Maroc, bien entendu, est appelé à s'y insérer de façon active, à anticiper les changements que ces nouvelles activités engendrent, à s'approprier les dispositifs qu'elles mettent en œuvre.

● Made in Maroc, Made in Monde
3. Extension du domaine industriel

20 novembre 2020

Une analyse du profil des exportations marocaines montre qu'elles sont grandement consommatrices d'importations, ce qui ne fait qu'aggraver les déficits jumeaux. Comment sortir de cette impasse exportatrice ? Par le « Made in Maroc », la préférence nationale. On connaît les arguments fallacieux contre cette perspective qui, faut-il le rappeler, relève tout simplement du « patriotisme économique », que tous les pays du monde adoptent sans aucun complexe et parfois sans vergogne. Tois arguments sont avancés. Le premier concerne l'avantage comparatif que le Maroc tire du « consommer étranger » en termes de prix/qualité. Le second souligne l'effet d'éviction que risque de produire le « consommer marocain » sur les IDE. Quant au troisième argument, il a trait au fait que, toutes choses égales par ailleurs, le régime industriel national est plus importateur qu'exportateur. On retrouve dans tous les cas de figure l'impasse du productivisme exportatateur. La solution, encore une fois, réside dans l'industrialisation du pays, laquelle industrialisation, en intensifiant les échanges inter-setoriels, en investissant davantage dans l'innovation, est susceptible de contribuer, à terme, à l'équilibre de la balance commerciale. En l'absence d'une politique d'industrialisation autocentrée, le productivisme exportateur ne peut que se traduire par un productivisme importateur et reproduire le cercle vicieux de la dépendance.

Après le cycle délocalisation, voici venu le cycle relocalisation. Bien avant la pandémie, la France envisageait de relocaliser certaines activités. La crise apporte un crédit à cette hypothèse, elle va probablement précipiter les choses. Au Maroc, Renaut et Peugeot sont-elles concernées ? Tout dépend du contenu que la France va donner à ses industries stratégiques. Les Français ont découvert avec stupéfaction leur dépendance dans un domaine aussi trivial

que celui de la production des masques, par exemple. Une nouvelle politique de réindustrialisation est donc tout à fait envisageable au niveau mondial. Mais tout dépendra aussi de la nature des rapports qui vont s'instaurer entre le politique, d'une part, l'économique et le financier, de l'autre. Le Maroc doit anticiper tout ça et élaborer des stratégies appropriées. A quelque chose malheur est bon, il y a là peut-être une opportunité pour le Maroc d'accroître le potentiel de l'industrie nationale orientée marché national et donc de compter sur ses propres forces comme il est contraint de le faire en ce moment.

L'un des avantages du modèle de substitution aux importations est, comme son nom l'indique, de réduire le poids des importations par le renforcement des capacités productives de l'écosystème industriel national. C'est grâce à cette modalité que le Maroc a pu, dans les années 60-70, jeter les bases de son industrie légère. Cette trajectoire, contrairement à ce que disent certains, ne s'est pas essoufflée, elle a été tout simplement abandonnée en faveur d'une tout autre trajectoire qui, elle, privilégie le modèle de promotion des exportations, puis de sous-traitance primaire et précaire, modèle fondé sur l'avantage coût salarial. L'extension du domaine de l'industrie nationale et du « Made in Maroc » va devoir s'imposer par nécessité et compte tenu des impacts à court-moyen terme de la Covid-19.

- **Made in Maroc, Made in Monde**
 4. Et la Covid-19 imposa le concept
 4 décembre 2020

 La dynamique vertueuse observée aujourd'hui a mis du temps à être enclenchée. A vrai dire, le mérite en revient à la pandémie de Covid-19 qui a imposé aux décideurs une telle inflexion dans la trajectoire économique portée par le concept Made in Maroc. Le confinement économique lié à la crise sanitaire n'a pas laissé d'autre choix que de compter sur ses propres forces et d'essayer de s'en tirer avec les moyens que peut permettre l'économie nationale. Les pouvoirs publics se sont résolus au Made in Maroc, pour ainsi dire à leur corps défendant.

 L'ouvrage *Made in Maroc, Made in Monde,* qui traite frontalement de la question, est issu de travaux menés par une quarantaine de chercheurs nationaux et étrangers entre 2014 et 2018. Le concept Made in Maroc était loin d'être en vogue à l'époque. Pour cause. La politique dominante depuis au moins les années 90 était à l'opposé du Made in Maroc. C'est une politique qui a privilégié de façon constante, voire excessive de mon point de vue, le tout à l'export. On connaît l'argument d'obédience néolibérale : promouvoir les exportations c'est améliorer la compétitivité, accroître la productivité, contribuer à la diversification productive, favoriser la concurrence, la qualité, l'innovation et renforcer les réserves en devises. Force est de constater que ce choix d'ouverture tous azimuts n'a pas tenu ses promesses. En l'absence d'un socle productif national, notamment industriel, le productivisme exportateur ne peut que générer un productivisme importateur plus intense neutralisant les avantages du libre-échange. Aujourd'hui, le Made in Maroc, tout le monde en parle. Tant mieux. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

 Il n'y a pas dans l'ouvrage, à proprement parler, de recommandations, mais plutôt des conclusions. Pourquoi ? Parce que le principe général d'une recherche académique est de produire une analyse théorique et/ou empirique qui doit obéir aux règles scientifiques classiques : problématique, hypothèses, cadre d'analyse, protocole méthodologique, etc., le tout devant déboucher sur des conclusions où les critères de cohérence et de pertinence, entres autres, sont strictement observés. Mais les recommandations, qui en général caractérisent le travail d'expertise et/ou de consultation et qui constituent le cœur d'un rapport, sa partie la plus attendue en tout cas par les commanditaires et les décideurs, peuvent être inférées plus ou moins directement de l'ouvrage,

moyennant un travail de transformation et de traduction des conclusions en termes de politiques ou de mesures opérationnelles. Le travail du chercheur s'arrête à ce seuil, le reste dépend de la valeur que les pouvoirs publics accordent à la recherche fondamentale, notamment nationale.

L'ouvrage comporte plusieurs conclusions. La plus générale concerne ce que l'on a appelé la « sous-industrialisation dépendante » dont témoignent les nombreuses entreprises qui ne font que de l'export, le poids élevé dans l'industrie manufacturière des productions dédiées, l'absence d'activités de R&D et d'innovation en interne, etc. Cela veut dire que l'industrialisation ne s'est pas accompagnée de la mise en place d'un tissu industriel avec le renforcement de liens d'échange intersectoriels et interbranches, comme ce fut le cas pour tous les pays qui se sont pleinement industrialisés dans l'histoire moderne. Un processus d'industrialisation autocentré et auto-entretenu implique, par ailleurs, la mise en place d'un écosystème national d'innovation articulant, sur la base d'un partenariat public-privé avantageux, le sous-système industriel, c'est-à-dire les entreprises et le sous-système de recherche-développement, c'est-à-dire les universités et les centres de recherche.

- **Made in Maroc, Made in Monde**
 5. Sous-industrialisation dépendante
 18 décembre 2020

 Autre conclusion de l'ouvrage : la sous-industrialisation n'est pas propre à certaines branches, et les similitudes entre les branches l'emportent sur les différences. Par conséquent, la « trappe à sous-traitance » dans laquelle se trouve la majorité des entreprises exportatrices ne favorise guère les conditions d'une émergence industrielle à même de renforcer l'intégration industrielle, de créer des emplois qualifiés et décents, d'asseoir la compétitivité sur l'avantage qualitatif (qualité du travail et du produit) et de réduire le déficit de la balance commerciale. Un des résultats de l'enquête, qui peut surprendre, est que les entreprises qui produisent exclusivement ou principalement pour le marché national contribuent davantage à la qualité du capital humain que les entreprises exportatrices. Le Made in Maroc n'est pas, contrairement au sens commun, synonyme de productivité médiocre, d'avantage coût salarial et de production au rabais.

 Mais, comme je l'ai déjà souligné, le Made in Maroc n'a pas été jusqu'ici la modalité prévalente. Au contraire, c'est la stratégie de promotion des exportations, portée à bras le corps et à coup d'incitations et de subventions par le PAI, qui a constitué la cible privilégiée des politiques structurelles du Maroc. Il faut attendre le Plan de relance pour voir s'opérer une *inflexion industrielle* en faveur du « produire marocain » et du « consommer marocain » pour contrecarrer l'impact de la crise sanitaire. Je considère que cette inflexion est nécessaire et doit être amplifiée non seulement pour rétablir l'équilibre entre les deux modalités complémentaires de l'industrialisation que sont la substitution aux importations et la promotion des exportations, mais aussi pour rattraper le retard pris par le Maroc en matière de transformation structurelle, de diversification productive et de sophistication des produits destinés à l'export.

 L'engagement récent du ministère de l'Industrie sur le sentier de la substitution aux importations est à saluer. Ce qui, on l'a vu, n'a pas manqué de libérer des énergies insoupçonnées jusqu'ici, et les quelques résultats observés montrent que la « voie marocaine » de développement peut être frayée et que les conditions préalables d'une émergence industrielle sur des bases nationales peuvent être réunies. On a pu voir des TPME et des start-up prototyper puis produire des masques anti-Covid, des lits d'hôpitaux, des respirateurs et, plus récemment encore, des bornes de recharge pour voiture électrique sur la base d'une coopération industrie-université-recherche-développement.

Je voudrais, pour finir sur ce point, préciser le sens profond du concept de Made in Maroc. Celui-ci désigne, dans la littérature économique, la part de la production nationale dans les biens fabriqués, que ces derniers soient destinés au marché intérieur ou à l'export. « Produire marocain » ne se limite ni à « produire au Maroc » ni à « produire par le Maroc » ou à « produire pour le Maroc ». C'est tout cela à la fois. Les entreprises engagées dans le Made in Maroc sont des entreprises nationales appartenant à des Marocains. Des entreprises dont la majorité du capital (bien entendu, cette majorité n'est pas forcément et toujours fixée à plus de 50 %) est détenue par des Marocains, ce qui leur octroie un pouvoir réel d'initiative et de décision, de conception et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de contrôle, etc.

● **Made in Maroc, Made in Monde**
6. Modèles d'entreprise : Casablanca *vs* Tanger
1er janvier 2021

L'enquête « entreprises », dont les résultats sont présentés et analysées dans le volume 2 intitulé *L'Entreprise marocaine entre marché et industrie*, fait ressortir l'existence de deux modèles d'industrialisation au Maroc.

Le « modèle Tanger » est un modèle extraverti, fondé sur la sous-traitance classique, c'est-à-dire sur l'avantage coût salarial, il renvoie, par conséquent, à un type d'industrialisation tronquée, avec très peu d'effets de maillage sur le tissu productif national. Il est, de surcroît, peu soutenable dans la mesure où il demeure dépendant des pulsations de la mondialisation et est pris entre les mouvements imprévisibles de délocalisation-relocalisation, comme on peut le constater dans la crise actuelle où la pandémie mondiale dicte aux États de s'intravertir pour sauver leurs industries et leurs emplois.

Dans ce modèle industriel dépendant, la gestion et le management des entreprises sont fondamentalement soumis à des stratégies conçues à l'étranger avec des objectifs qui ne sont pas forcément alignés sur *les exigences du développement national*, notamment en matière de transfert de technologies et de connaissances.

En revanche, le « modèle Casablanca », plus ancien et plus classique, est plus industrialisant dans la mesure où l'ancrage territorial lui permet d'agglomérer les entreprises dans des écosystèmes à la fois centrés sur le marché national et plus ou moins compétitifs à l'export. Le « modèle Casablanca » est, selon l'enquête, nettement plus créateur d'emplois que le « modèle Tanger ».

Les deux modèles peuvent vivre ensemble de façon soutenable, pour le meilleur et pour le pire. Une telle possibilité, que l'ouvrage soutient avec force arguments, implique un bouclage des dynamiques internationales sur les dynamiques nationales et une insertion active dans le le nouveau régime industriel.

● **Made in Maroc, Made in Monde**
7. Nouveau régime industriel national : les leviers et les secteurs
15 janvier 2021

Sans conteste, le levier le plus puissant, celui qui peut permettre de « soulever le « monde industriel » national, de le supporter, de le soutenir dans la durabilité, c'est une nouvelle politique industrielle orientée développement. Celle-ci peut s'articuler autour d'une série d'invariants.

D'abord des secteurs stratégiques et/ou de souveraineté comme les infrastructures, la composante alimentation de base de l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie énergétique. L'exemple de la privatisation de la Samir est édifiant à cet égard car il est significatif de l'incapacité du marché à assurer et garantir la sécurité du pays dans un domaine aussi déterminant.

Le second invariant de cette nouvelle politique industrielle a trait à la « préférence

nationale », laquelle peut, prenant appui sur la commande publique, avoir un triple effet *performatif* : renforcer la base industrielle de l'économie nationale, réduire le déficit de la balance extérieure, c'est-à-dire éviter que les gains en devises du productivisme exportateur ne soient contrebalancés par les pertes liées au productivisme importateur ; faire émerger, enfin, une classe d'entrepreneurs et promouvoir le capitalisme national.

Troisième invariant : un partenariat industriel public-privé privilégiant le co-investissement susceptible de maximiser les effets multiplicateurs et où les aides publiques sont conditionnelles (liées à des contreparties obligatoires).

Le quatrième invariant a trait au système national d'innovation, déjà évoqué, où les investissements publics de nature stratégique peuvent jouer un rôle majeur dans la constitution de marchés innovants.

Dans son livre publié en 2013, *L'État entrepreneur : pour en finir avec l'opposition public-privé* (Fayard, 2020), Mariana Mazzucato souligne que le rôle de l'État n'est pas seulement de réparer le marché ou de le réguler, mais de le créer et de le développer en endossant un rôle d'entrepreneur et d'actionnaire public dans la recherche de l'intérêt général et du bien-être social.

Pour ce qui est des secteurs, il y a d'abord les secteurs stratégiques de souveraineté dont j'ai déjà dit un mot. De par leur nature, de tels secteurs sont un gisement inépuisable de gains de productivité, de rendements d'échelle et d'externalités positives. Il y a ensuite, en liaison étroite avec la Covid-19, ce que Jacques Attali a appelé *L'Économie de la vie* (Fayard, 2020) qui englobe les activités de santé, d'hygiène, de prévention, d'éducation, de logement, de e-commerce, de culture, de logistique, de digital, etc.

Deux autres secteurs peuvent tirer le Made in Maroc de façon vigoureuse vers le régime industriel 4.0 : il s'agit de la transition écologique (économie verte et bleue), de la transformation digitale et des modèles productifs fondés sur la robotisation, l'intelligence artificielle et qui sont en passe d'imprimer les nouvelles chaînes de valeur mondiales.

● Made in Maroc, Made in Monde
8. En même temps
29 janvier 2021

Le titre de l'ouvrage *Made in Maroc, Made in Monde* suggère non pas un face-à-face entre les deux enjeux, mais plutôt une combinaison avantageuse, un seul et même enjeu gagnant-gagnant. La contradiction dans les termes n'est qu'apparente. Elle relève de ce que le philosophe Gilles Deleuze appelle une « synthèse disjonctive », c'est-à-dire une synthèse inclusive et non pas exclusive. On peut poursuivre les deux objectifs, en même temps, dans le même mouvement, en prônant une stratégie d'insertion active dans le régime industriel international. Ce qui implique de conjuguer marché interne (productivité) et marché externe (compétitivité), substitution des importations et promotion des exportations, « métiers nationaux », voire « métiers locaux » et « métiers mondiaux », intégration industrielle et inscription dans les chaînes de valeur mondiales. Bref, un Made in Maroc aligné avec le Made in Monde, saisissant les opportunités offertes en termes de co-développement et préservant l'indépendance nationale dans l'interdépendance internationale.

Le Made in Maroc ne signifie pas protectionnisme intégral, et le Made in Monde ne doit pas signifier ouverture tous azimuts. Friedrich List, économiste allemand (1789-1846), parle de « protectionnisme éducateur » qui a pour principe d'accompagner certaines industries naissantes ou émergeantes, en les protégeant, à moyen terme, de la concurrence étrangère avant de les laisser se débrouiller dans le libre-échange.

Je pense que le Made in Maroc se trouve à une étape où il a besoin d'une forme

adaptée de « protectionnisme éducateur ». Par ailleurs, l'orientation proactive des investissements directs marocains en direction des marchés africains, notamment dans les domaines bancaire, industriel et des télécommunications, pourrait contribuer à améliorer de façon significative la position du Made in Maroc dans les chaînes de valeur mondiales et, plus généralement, par rapport au Made in Monde. La théorie du développement est claire là-dessus : la meilleure façon, la plus efficace et la plus avantageuse, de s'insérer dans l'économie internationale est de bâtir, au préalable, le socle industriel de l'économie nationale, de renforcer ses atouts et ses avantages comparatifs, d'élargir le champ de ses opportunités et d'accroître la puissance de sa résilience.

- **Made in Maroc, Made in Monde**
 9. Interdépendance *versus* dépendance
 12 février 2021

 L'interdépendance prend une dimension systémique avec la mondialisation. Comme dans le cyber film *Matrix*, aucun pays n'est en dehors, aucune économie ne peut survivre à l'extérieur de l'économie-monde une fois « débranchée ». Un seul indice de cette interdépendance organique : les chocs exogènes sont, aujourd'hui plus qu'avant, transmis en temps réel d'une économie à une autre. Interdépendance et, en même temps, complémentarité. Chaque pays est doté d'actifs spécifiques lui donnant un avantage comparatif dans ses échanges internationaux et lui permettant d'être dans certains domaines plus compétitif que d'autres. Par conséquent, le Made in Maroc ne va pas sans le Made in Monde.

 Toutefois, pour que l'interdépendance ne se transforme pas en dépendance, le Made in Maroc doit pouvoir répondre aux besoins essentiels des Marocains et garantir la sécurité économique dans des domaines stratégiques – alimentaires, sanitaires, énergétiques, notamment. Et pour cela, il faut que le Maroc élargisse sa base industrielle, renforce les échanges inter-sectoriels et inter-territoriaux et augmente l'interdépendance et la complémentarité au niveau national. Dans quelles proportions ? Il est souhaitable que l'essentiel des besoins puisse être couvert par le Made in Maroc et que l'insertion active dans la mondialisation vienne, à la fois, amplifier l'effet des complémentarités internes et maximiser les avantages des interdépendances externes.

 Le Maroc doit anticiper et élaborer des stratégies appropriées pour négocier ce tournant que connaît le monde sous la contrainte de la Covid-19. Il y a là une opportunité d'accroître le potentiel de l'industrie nationale orientée marché national et donc de favoriser les activités de substitution aux importations.

 On peut suggérer deux perspectives à maturité différente.

 A court-moyen terme, il faut opérer une *inflexion de trajectoire* par le Plan de relance en soutenant les activités où le « produire marocain » est relayé par le « consommer marocain ». C'est ce que le gouvernement est apparemment en train de mettre en œuvre en application des orientations royales données dans le Discours du Trône 2020.

 L'inflexion est d'autant plus nécessaire que la pandémie de Covid-19 est à l'origine d'une double crise : une crise de l'offre et une crise de la demande. Le plan de relance doit, par conséquent, cibler ce que Keynes appelle la « demande effective », c'est-à-dire à la fois l'investissement et la consommation. L'investissement public d'abord, notamment par la commande publique, doit privilégier les secteurs productifs à « effet multiplicateur » important, produisant pour le marché national et n'ayant pas trop recours aux importations, selon une modalité rénovée de substitution aux importations. Dans la même optique, la banque centrale doit aussi injecter des liquidités dans l'économie et faciliter l'accès au crédit pour les PME et les TPME. La consommation des classes populaires et des classes moyennes a un « effet

accélérateur » aussi important. Pour cela, l'État doit desserrer les contraintes que l'orthodoxie macroéconomique fait peser sur la dépense publique et sur la dette. Les vulnérabilités vont s'exacerber et s'amplifier, et, comme dirait Edgar Morin, on peut « s'attendre à l'inattendu ». Pour éviter les pénuries humaines, notre pays a besoin d'un système de protection sociale plus inclusif et plus universel.

En revanche, à long terme, plus qu'une inflexion, c'est une *bifurcation* par rapport à la trajectoire néo-libérale des années 90 qu'il convient d'engager. Six leviers sont susceptibles de donner corps à cette bifurcation et d'en amplifier le mouvement. Je vais les énoncer sans les développer. Premier levier : l'investissement dans les infrastructures économiques (grands chantiers) et les infrastructures sociales et humaines (éducation, santé, services sociaux, recherche/développement, innovation, culture). Le social n'est pas qu'un coût, une dépense, c'est aussi et surtout un investissement d'inclusion. Il est à la fois une finalité du développement et une condition de son accomplissement. Deuxième levier : la diversification et la sophistication productive. Troisième et quatrième leviers : la transition écologique et la transformation digitale. Cinquième levier : la formalisation totale de l'économie. *Last but non least,* sixième levier : la mise à niveau de l'entreprise par rapport aux normes, les normes sociales comme les normes environnementales.

● Le développement dure longtemps 1. Où le développement est une affaire économique et non économique

12 mars 2021

La pensée économique de Abdelaziz Belal continue d'éclairer sous un jour nouveau la problématique du développement en général et du développement national en particulier. Dans le contexte actuel, marqué par la pandémie, il est salutaire de relire ses deux maîtres-ouvrages, *L'Investissement au Maroc* (Belal, 1968) et *Développement et facteurs non économiques* (Belal, 1980) qui constituent ensemble une contribution majeure à la théorie du développement. On y trouve les éléments, à la fois théoriques et empiriques, d'une stratégie nationale du développement dont la Covid-19 vient de montrer la pertinence, pour ainsi dire par la force des choses. L'analyse de A. Belal et ses préconisations en matière de développement national sont édifiantes au plan substantiel (nature, espace, temps) et procédural (dispositifs, instruments, ressources).

Dans *L'Investissement au Maroc*, l'auteur décrit les fondamentaux du développement ou son « rez-de-chaussée » matériel (Braudel, 1979) : infrastructures de base, industrialisation, développement agricole, modernisation de l'artisanat. Un tel investissement massif implique une mobilisation de l'épargne nationale et un niveau optimal de consommation de masse. La « nécessité et possibilité d'un taux élevé d'accumulation » est de nature à engendrer un « processus de progression géométrique par réinvestissement continu du capital récupéré ». En ouvrant la « voie à la croissance auto-entretenue », une telle « accumulation de départ » assigne un rôle secondaire à l'aide étrangère.

Le processus strictement économique du développement implique, d'une part, une articulation structurelle de l'agriculture et de l'industrie et, de l'autre, des relations organiques d'échange entre les industries lourdes (section de production des biens d'équipement) et les industries légères (section de production des biens de consommation).

Ce sont les dynamiques internes, la diversification et la sophistication du système productif national, la convergence des politiques publiques et des stratégies privées nationales qui favorisent l'insertion active dans le régime international et contribuent à améliorer les conditions d'attraction des investissements directs étrangers, et non l'inverse.

Mais le développement n'est pas seulement une affaire de formation brute de capital

fixe et d'investissement. Les dimensions institutionnelles et les « logiques politiques et sociales » (Braudel, 1979) ne sont pas moins déterminantes.

L'effet multiplicateur des infrastructures se double, selon A. Belal, d'un *effet inclusif* lorsque celles-ci englobent ce que R. Hansen (1965) appelle les « infrastructures sociales » dont la finalité est de renforcer les capacités humaines et d'accroître le potentiel du capital humain. C'est cette « jonction entre l'économique et le social », entre le matériel et l'immatériel, le physique et l'institutionnel qui, selon l'auteur, doit fonder le choix des investissements en matière d'infrastructures.

L'effet inclusif des « infrastructures physiques » implique, dès lors, d'infléchir la trajectoire des investissements en intégrant les « infrastructures humaines » comme composante primordiale de la « stratégie souhaitable du développement national ».

Le chapitre 4 intitulé « Transformation des structures et maximisation des effets multiplicatifs de l'investissement » se décline comme un programme holistique : transformation des rapports externes et internes de l'économie et de la société, création d'une organisation économique et sociale d'un type nouveau, c'est-à-dire en mesure d'assurer à la fois la diffusion du progrès, l'harmonisation nécessaire de la centralisation et de la décentralisation, de la discipline et de la libre initiative et, last but not least, la conciliation des impératifs d'efficacité économique et de justice sociale.

Dans *Développement et facteurs non économiques*, A. Belal (p. 98) écrit : « Le développement, tel que nous l'entendons, au sens d'un processus cumulatif socialement maîtrisé et continu de croissance des forces productives, englobant l'ensemble de l'économie et de la population, à la suite de mutations structurelles profondes permettant la mise au jour de forces et de mécanismes internes d'accumulation et de progrès, n'est pas possible sans l'élimination des blocages sociaux, politiques et idéologiques qui l'entravent. »

● Le développement dure longtemps
2. Où le développement est une affaire de long terme

2 avril 2021

Dans la perspective de A. Belal, le développement n'est pas réductible à la croissance, comme le prétend l'économie orthodoxe. Plusieurs arguments peuvent être tirés de ses travaux :

1. La croissance est généralement définie par le produit intérieur brut (PIB), lequel mesure la valeur de la production des biens et services réalisée par les agents résidant sur le territoire national. En revanche, le concept de développement est plus large et renvoie, outre le PIB, à une combinatoire d'indicateurs mesurant la richesse à la fois matérielle et immatérielle.

2. Si la croissance concerne les grandeurs économiques de type quantitatif, le développement, quant à lui intègre, dans le même processus, les dimensions de nature qualitative, c'est-à-dire institutionnelle, sociale, culturelle, voire symbolique.

3. Alors que la croissance est appréhendée dans le court terme et eu égard à la conjoncture, le développement s'inscrit dans un processus de long terme et porte davantage sur les structures.

4. La croissance peut cibler des équilibres partiels sur des secteurs, des branches, des chaînes de valeur, des segments de marché, etc., alors que le processus du développement n'a de réalité que dans des équilibres globaux, des processus holistiques où tous les secteurs productifs (agriculture, industrie, services) sont pris dans des dynamiques systémiques, développent des flux d'échanges entre eux, font des transactions tangibles et intangibles de type inter- et intra-sectoriel.

5. Alors que la croissance peut s'accommoder d'une modalité privilégiant

les exportations et l'extension des débouchés externes, le développement quant à lui n'est envisageable que sur la base d'une variante productive autocentrée donnant la priorité à l'approfondissement du marché interne et à la satisfaction de la demande effective nationale. La croissance peut être une croissance extravertie, en revanche, le développement est fondamentalement un développement intraverti.

6. Enfin, la croissance s'inscrit dans une logique séquentielle où la répartition est fonction de la quantité de richesse produite, ce qui implique, si l'on s'en tient aux recommandations du FMI, des « plans d'ajustement structurel » et un maintien des équilibres macroéconomiques internes et externes (désengagement de l'État, baisse des dépenses publiques, maîtrise des déficits, gel des salaires, etc.), comme ce fut le cas pour le Maroc en 1983. A l'opposé, dans le processus de développement, la production et la répartition vont de pair, se combinent et se conjuguent pour former un jeu à somme positive : plus les richesses sont réparties de façon équitable entre les facteurs de production (schématiquement le travail et le capital), plus les incitations sont efficientes et plus les comportements productifs sont performatifs.

● Le développement dure longtemps
3. Où le développement est une affaire d'État

30 avril 2021

L'engagement de l'État dans le processus de développement est nécessaire et irremplaçable pour plusieurs raisons (Belal, 1968, p. 377-378) :

1. Seul l'État peut réunir les fonds d'accumulation de « départ » par la mobilisation et la centralisation de la majeure partie du surplus.

2. L'industrie privée ne crée pas de « pôles de croissance » (Perroux, 1955).

3. L'intégration intersectorielle et territoriale s'exprime par la combinaison organisée, dirigée et entretenue des deux types d'investissement (hautement capitalistique et faiblement capitalistique) et par la distribution des « pôles de croissance » à l'échelle du territoire national.

4. Le maintien d'un taux élevé d'investissement est nécessaire tout au long du processus de développement.

5. Enfin, le développement économique étant l'affaire de toute la nation, l'investissement public peut être également un moyen de répartir équitablement les charges et les fruits du développement entre les différentes classes sociales.

Alors que du point de vue de l'économie néo-libérale, le rôle de l'État doit se limiter à corriger les défaillances du marché et à éviter les « débordements du social », la thèse de A. Belal relative à l'engagement de l'État dans le développement se trouve corroborée, voire renforcée sous la Covid-19, dont l'effet systémique et irréversible tend à impacter durablement les champs suivants.

1. L'État retrouve pleinement ses fonctions primordiales et complémentaires d'*État stratège* (fixer les orientations et les options de moyen-long terme, définir les secteurs stratégiques, garantir la souveraineté nationale et la sécurité alimentaire et sanitaire, anticiper les changements, assurer la veille stratégique, etc.), d'*État développeur* (investir dans les infrastructures de base, les grands travaux, l'innovation, la R&D), d'*État régulateur* (établir les règles régissant l'activité économique et dynamisant les entreprises, garantir la concurrence, la transparence, la responsabilité et la reddition des comptes), d'*État protecteur* et inclusif (protection sociale, assurance contre les risques).

2. Un changement ordinal affecte le champ des priorités du développement – l'éducation, la santé, la protection sociale, le revenu minimum universel, la transition écologique – la transformation digitale devant prendre, désormais, une part

prépondérante dans les dépenses publiques comme investissement performatif à long terme.

3. Une rupture de fait s'est opérée, sous l'effet de la pandémie, avec les politiques macroéconomiques orthodoxes (déficit budgétaire, dette, politique monétaire, de crédit, rôle plus actif de la banque centrale dans le développement, assouplissement des normes prudentielles imposées par Bâle-3). Une nouvelle « macroéconomie tirée par le développement » (et non par la croissance seulement) est désormais justifiée par le changement qui a affecté l'ordre des priorités du développement national (El Aoufi, 2016).

En référence aux travaux de A. Belal, deux leviers essentiels permettent à l'État de soutenir le développement et de l'inscrire dans la durée : un levier instrumental et un levier cognitif.

1. Le secteur public constitue le processeur du développement, et le rôle de l'entreprise publique est, contrairement à la doxa néolibérale, déterminant dans l'impulsion économique, la dynamisation du secteur privé, l'inclusion sociale par le service public, l'organisation de la transition écologique et de la transformation digitale. Le Plan de relance en cours fait de la réforme des entreprises et établissements publics un moyen de renforcer les fonctions stratégiques de l'*État entrepreneur* (Mazzucato, 2020) et *actionnaire* (réorganisation, rationalisation et optimisation du portefeuille public, création d'un fonds d'investissement stratégique et d'une agence nationale chargée de la gestion stratégique des participations de l'État.

2. Le second levier réside dans le dispositif de planification stratégique. Deux arguments justifient le « retour au plan » que le Maroc a abandonné au profit d'une gestion au fil de l'eau néo-libérale depuis la fin des années 80. Le premier est lié à la temporalité longue dans laquelle s'inscrit le processus du développement. Le second a trait à la nécessité de disposer d'un dispositif permettant d'anticiper les changements (d'ordres démographique, économique, social, technologique et culturel) et de prévenir les risques systémiques dans un monde de plus en plus marqué par l'incertitude radicale.

● Le développement dure longtemps 4. Où le développement est une affaire trop sérieuse pour être confiée aux technocrates

21 mai 2021

Il convient de rappeler que *L'Investissement du Maroc* de A. Belal est issu des travaux du Plan quinquennal 1960-1964 auxquels l'auteur a contribué. Le processus d'élaboration du premier Plan de développement post-protectorat sous le gouvernement Abdellah Ibrahim a pris appui sur une démarche combinant plusieurs ressources et compétences nationales (Lazarev, 2012) : le savoir et l'expertise technique (académiciens, cadres de l'administration, chercheurs), d'une part, la délibération publique (Conseil supérieur du Plan), de l'autre.

Pour A. Belal, la « stratégie souhaitable du développement » est « à la jonction de l'économique, du sociologique et du politique » et doit, en aval, attribuer une « importance décisive » à « l'encadrement politique » et à « la participation active des masses ». Ce qui implique, en amont, une élaboration en termes de co-construction ou de *design thinking*, une démarche à la fois verticale et horizontale, descendante et ascendante, nationale et territoriale impliquant, outre les chercheurs et les cadres de l'Administration, l'ensemble des acteurs publics et privés aux niveaux régional et local dans un processus de co-définition des objectifs stratégiques du développement du pays. C'est, en effet, sur la base des besoins exprimés au niveau des communautés de base et remontant vers le haut que peuvent être décidés les prototypages des projets les plus structurants et les mieux partagés par les citoyens.

Cette démarche de co-planification stratégique doit s'appliquer à toutes les phases du processus : diagnostic, hiérarchisation des objectifs, choix et sélection des priorités, conception du plan stratégique, programmation, délibération nationale, mise en œuvre, évaluation.

Le savoir (savoir économique, augmenté et renforcé par d'autres savoirs, notamment les sciences humaines et sociales) et l'expertise technique sont indispensables pour fonder et octroyer une base de légitimité scientifique aux choix stratégiques en matière de développement, compte tenu des besoins essentiels à satisfaire, des priorités humaines et sociales, des enjeux de compétitivité, des exigences de soutenabilité, des moyens requis en matière d'investissement et de financement, des maturités à court et long termes, de programmation et coordination des projets, etc. Comme l'a souligné M. Foucault (2004), la « gouvrnementalité » s'appuie sur les sciences rationnelles, notamment l'économie, les statistiques. Aujourd'hui la planification stratégique fait appel à la modélisation macro-économétrique et à la prospective stratégique.

Toutefois, si l'expertise technique est nécessaire, elle est loin d'être suffisante. La prise en compte de la pluralité des parties prenantes, de la diversité des cultures, de la complexité des besoins des préférences et des attentes requiert ce que Amartya Sen (2010) appelle la « délibération publique » et le débat citoyen. Cette séquence est essentielle. Elle octroie à l'expertise une base d'« encastrement » social, pour reprendre la formule de Karl Polanyi (1983).

En favorisant le consensus et l'adhésion autour des choix stratégiques de développement national, la délibération participative (citoyenne) et représentative (parlementaire) s'avère, tous comptes faits, plus productive et plus efficace que les recettes standard de l'expertocratie qui, en général, débouchent plus sur des « business plans » pour entreprises que sur des plans de développement d'un pays. A. Belal a exploré, il y a plus d'un demi-siècle, le chemin vertueux du développement que doit, aujourd'hui encore, emprunter notre pays. Un chemin difficile ? « Ce n'est pas le chemin qui est difficile, c'est le difficile qui est le chemin » (Kierkegaard).

● Nouveau modèle de développement
1. Ouvrons le débat

4 juin 2021

1. Débat public. Le débat public sur le Nouveau modèle de développement (NMD), dont le rapport a été présenté à Sa majesté le Roi et rendu public par la Commission spéciale sur le modèle du développement (la Commission par la suite) le 25 mai 2021, ne fait que commencer. J'espère qu'il puisse s'élargir à tous les forums : citoyen, associatif, politique, institutionnel, professionnel, syndical, académique, universitaire etc. Une « prise en charge » par la société tout entière des propositions de la Commission est susceptible de dégager (ou non) un consensus validant (ou invalidant) celui qui s'est élaboré au sein de la Commission.

2. Délibération grandeur nature. C'est la délibération « grandeur nature » qui est susceptible de faire apparaître si la Commission a correctement (ou non) rempli son mandat, si elle a réussi (ou pas) à incarner une posture d'« agent représentatif » et à traduire dans son rapport général et ses autres documents la synthèse des ambitions, choix stratégiques, priorités, attentes, etc. exprimées par les citoyens.

Les premières réactions, dont j'ai pu prendre connaissance, soulèvent des questions qui méritent d'être traitées et diligentées par la Commission. Certaines lectures appellent des clarifications, certaines critiques sont à prendre au sérieux.

3. Faits et arguments. Je souhaite prendre part, très modestement, à ce débat public et y apporter une contribution, à titre à la fois personnel et en tant que membre de la Commission, en termes de « faits et arguments » à certaines thématiques

récurrentes dans cette première vague d'interactions relatives au contenu du NMD. Je tenterai de mettre l'accent d'abord sur ce que l'on pourrait appeler la « grammaire » du NMD pour ensuite aborder les questions relatives à l'idée de développement et à son essence, au principe de consensus, à la pragmatique de réforme et à son dispositif procédural, c'est-à-dire à la question du « comment », comment traduire le NMD en principe de réalité et garantir son effectivité ?

● **Nouveau modèle de développement**
2. Grammaire
18 juin 2021

4. Penser marocain. Le mandat de la Commission était clair (Discours Royal, 2019) : élaborer un NMD marocain, par les Marocains, pour les Marocains. Cette approche est tout sauf habituelle dans notre pays. La plupart des stratégies engagées dans différents secteurs sont le fruit d'un travail accompli par des cabinets de conseil internationaux. J'ai souvent critiqué le recours systématique à l'expertise internationale, notamment lorsque l'expertise nationale est capable de faire aussi bien en termes scientifiques et techniques et mieux en termes d'approche compréhensive et empathique. Faire confiance à l'intelligence collective marocaine, donner la préférence à l'expertise nationale, on doit s'en réjouir et on doit saisir le sens profond d'une telle démarche souveraine.

5. Penser avec les citoyens. Certaines réactions de citoyens ont trait à la nature des travaux de la Commission. Là aussi le mandat était clair : élaborer le NMD sur la base d'une démarche participative ouverte de façon aussi large que possible sur l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques, professionnels, syndicaux, associatifs. La Commission a organisé des auditions d'experts (y compris étrangers) et a eu, hors contraintes imposées par la pandémie, des échanges sur le terrain avec les citoyens, notamment les jeunes et les femmes qui ont formulé directement, avec des mots simples et profonds, leur conception du NMD.

6. Intelligence collective. Tous ces retours de terrain, toutes les contributions écrites et orales des acteurs, toutes les paroles d'experts ont alimenté et éclairé la Commission. Cette dernière n'a pas transcendé cette intelligence collective et citoyenne qui a enrichi substantiellement la réflexion de ses membres. La Commission n'a pas travaillé en extériorité par rapport aux flux dense des propositions pertinentes faites par les citoyens ayant pris part à la démarche participative, sa réflexion est en phase avec le *design thinking* citoyen. Par conséquent, il n'est pas juste de qualifier la démarche de la Commission de démarche technique, voire technocratique et opérant dans une tour d'ivoire.

7. Condensation stylisée. Les « livrables » produits par la Commission (Synthèse, Rapport général, Recueil des notes thématiques, des paris et projets, Restitution des écoutes et des contributions) forment l'*output* final de l'ensemble cumulé des *inputs* qu'elle a pu recevoir et traiter et des « documents de travail » élaborés par ses membres. Le rapport est, à l'arrivée, une remontée des ressentis des citoyens, une condensation stylisée, une synthèse qui se veut cohérente d'une pensée collective débordant largement le périmètre étroit de la Commission, une pensée collective renouant avec l'idée de développement dans notre pays.

● **Nouveau modèle de développement**
3. Idée de développement
2 juillet 2021

8. Voie marocaine de développement. L'idée de développement qui ressort de l'exercice participatif a débouché sur ce que pourrait être la « voie marocaine du développement ». En voici les principes vectoriels :

i) la priorité donnée aux « fondamentaux » du développement : éducation et santé pour tous, économie productive

et résiliente, durabilité, inclusion, bien-être social, libertés élargies, égalités renforcées (hommes-femmes, sociales, spatiales) ; le développement englobe la croissance mais ne s'y réduit pas ;

ii) la recherche d'un équilibre optimal et dynamique entre État et marché, public et privé, efficacité et équité, compétitivité et productivité, liberté et responsabilité ; le NMD opère une rupture avec les démarches dualistes, le « et » est plus vertueux que le « ou », il n'y a pas antagonisme, mais complémentarité ;

iii) l'articulation des différentes temporalités du développement : les choix stratégiques sont des choix de long terme et relèvent des fondamentaux ou des constantes du développement ; les politiques gouvernementales de court-moyen terme doivent être cohérentes avec les objectifs stratégiques du développement.

9. Démocratie procédurale. Les fondamentaux du développement ne sont pas, comme d'aucuns l'ont souligné, intertemporels, et rien n'interdit que le débat public puisse porter aussi sur les choix définis à l'horizon 2035. Il n'est pas non plus vrai que le champ a été préempté ou verrouillé par l'offre du NMD, que les partis politiques n'ont plus de marge et que la *procédure démocratique* a été réduite à la portion congrue. Au contraire, l'existence d'un référentiel stratégique ne peut que contribuer à clarifier le périmètre, qui est incommensurable, de la compétition politique et à centrer le jeu électoral plus sur des programmes en phase avec le mandat gouvernemental que sur des choix de long terme qui ne peuvent être fixés par une majorité parlementaire et gouvernementale mais par la Nation tout entière par consensus.

● Nouveau modèle de développement
4. Consensus
16 juillet 2021

10. Possibilité de choix collectifs. La recherche de consensus sur les fondamentaux du développement est dictée, précisément, par ce que les économistes appellent l'« impossibilité des choix collectifs », c'est-à-dire par le fait qu'il existe dans notre pays une pluralité de préférences et que les intérêts des uns et des autres sont divergents. Le consensus rend possible le choix collectif. Des divergences d'ordre intellectuel et doctrinal ont été exprimées, de façon franche et honnête, au sein de la Commission, sur la plupart des choix et des préférences du NMD. Mais le dissensus n'empêche pas le consensus lorsqu'il s'agit de l'intérêt général et de choix susceptibles de favoriser le vivre ensemble, la cohésion sociale, la confiance réciproque, la responsabilité de tous. Le consensus n'est pas le compromis, car l'avenir du pays n'est pas négociable.

11. Consensus d'arguments. Le consensus dont il s'agit est un « consensus d'arguments » (Habermas). Il est fondé sur la délibération rationnelle et pragmatique, elle-même fondée sur une discussion argumentée et tirée par le principe de cohérence du NMD. Ce n'est pas l'unanimité (exceptionnelle) qui est recherchée dans les arbitrages, c'est plutôt l'absence d'une divergence rationnelle profonde qui peut être la base minimale d'un consensus légitime.

12. Pragmatique du changement. Le consensus implique une démarche inclusive et pragmatique. *Inclusive*, c'est-à-dire cherchant à articuler de façon complémentaire les choix stratégiques et à engager les acteurs (État, secteur privé, société civile, citoyens) sur un objectif commun qui n'est autre que le développement national et le bien-être individuel et collectif. *Pragmatique*, dans la mesure où c'est précisément l'engagement de tous qui est la condition de la faisabilité des réformes, de l'acceptabilité du changement. Lorsqu'il n'est pas canalisé vers le consensus, le dissensus conduit à l'impasse.

13. « Et » *versus* « Ou ». La transition du modèle de développement actuel vers le NMD se fera avec « Et » qui est une logique

d'ouverture, de coopération, d'inclusion. Elle ne se fera pas avec « Ou » qui est une démarche d'exclusion, de blocage et d'immobilisme. Certains lecteurs du rapport disent qu'ils n'y ont pas trouvé toutes leurs doléances et attentes. L'individu ne peut y trouver tout son compte, mais le compte de la société y est. C'est le consensus qui fonde le vivre ensemble et qui permet de « faire société ». Robinson Crusoé n'est pas Marocain.

● Nouveau modèle de développement
5. Processus de transformation
30 juillet 2021

14. Faire société. « Faire société » implique de penser l'acte transformationnel dans le cadre d'un processus complexe où les acquis positifs doivent être consolidés et où le changement doit se faire par des inflexions de trajectoire, et lorsqu'il le faut par des ruptures. Le rapport de la Commission a adopté cette démarche de transformation à la fois cumulative et disruptive.

15. Nouvelle doctrine de l'État. L'inflexion majeure, à mon avis, concerne la centralité de l'État dans le NMD. L'État retrouve pleinement ses fonctions qui ont été démantelées par le néolibéralisme. Un État à la fois stratège, développeur, investisseur, entrepreneur, régulateur, protecteur et inclusif. Un État efficace et partenarial qui donne l'impulsion au secteur privé et favorise l'émergence de l'économie sociale comme « troisième pilier du développement ». Ce ne sont pas des concepts théoriques, mais des catégories de « gouvernementalité » ayant un contenu performatif en termes d'engagement et d'action publique et qui définissent, pour la première fois dans notre pays, une nouvelle « doctrine de l'État » donnant une visibilité stratégique et de l'intelligibilité à l'action et aux initiatives des acteurs privés, nationaux et internationaux.

16. En même temps. Dans le Rapport de la Commission, le rôle de l'État est défini dans une « meilleure complémentarité » avec le marché, le secteur privé, les territoires. Cette complémentarité des rôles renvoie à une autre complémentarité ordinale d'intérêts (général / public / privé / commun dont l'effectivité dépend de la prééminence de la puissance publique. Bref, un État fort et une société forte. Un État fort et juste au service d'une société forte et dynamique. En même temps. L'un n'allant pas sans l'autre.

17. Développement comme démocratie. Le principe démocratique est consubstantiel au NMD. Il n'y a pas, en général, de développement sans démocratie, et le développement du Maroc en particulier est tributaire de l'approfondissement du processus démocratique, plusieurs développements du rapport l'ont souligné. Par conséquent, toute « lecture » du Rapport établissant un quelconque lien entre État fort et État autoritaire ne saurait être qu'une bévue. La pandémie de Covid-19 a corroboré le besoin d'État fort et capable, capable de limiter les effets systémiques dévastateurs sur la santé des citoyens et sur l'activité économique. De par leur nature, le marché et le privé n'auraient pas pu accomplir, dans l'urgence, cette mission d'envergure nationale en lieu et place de l'État si celui-ci était défaillant. La pandémie a montré, par ailleurs, que l'État capable a besoin d'un renforcement de ses capacités cognitives en matière de prévision, de prospective, de modélisation, d'analyse des données. Sur ce sujet, les préconisations de la Commission sont inédites et en phase avec les nouvelles trajectoires économiques centrées sur le savoir, la connaissance et l'innovation.

18. État comme capacités et libertés. L'État fort a aussi pour mission de renforcer les capacités de tous les citoyens, de garantir les libertés, de libérer les énergies, de soutenir l'autonomie des communautés de base, d'asseoir les bases de la justice sociale, d'appuyer la durabilité et la résilience territoriale. Son rôle dans la transformation structurelle est déterminant. Le secteur privé est au cœur de cette *inflexion* de trajectoire qui ne peut que déboucher, à terme, sur des *ruptures*. Il est donc

inexact d'affirmer que le Rapport de la Commission ne fait que reproduire, toutes choses égales par ailleurs ailleurs, la même politique d'incitations, de subventions et de prébendes vis-à-vis du secteur privé. Le rapport utilise, à juste titre, la formule *transformation productive* pour signifier une rupture radicale et définitive avec l'économie de la rente, les comportements spéculatifs, les activités informelles et illégales. Dans le NMD, la cible de l'appui conditionnel de l'État n'est autre que le privé producteur de richesse et créateur d'emplois décents, le privé concurrentiel et innovant, le privé compétitif et socialement responsable, le privé qui contribue au développement national. La transformation productive est la façon la plus efficace et la plus sûre de battre en brèche l'économie de la rente. Elle donne une réponse rationnelle à la question récurrente dans les écoutes citoyennes, la question du « Comment ».

19. Transformation productive. La transformation productive implique, selon le Rapport, une inflexion de et dans la trajectoire industrielle du pays, voire une bifurcation et une rupture par rapport à la « dépendance du chemin ». La Commission préconise un « nouveau régime industriel » plus diversifié et plus sophistiqué, plus dense en termes d'échanges inter-sectoriels nationaux et inséré de façon plus compétitive dans le nouveau monde industriel qui est tiré, désormais, par la révolution 4.0. Le Made in Maroc ne se limite pas aux aspects promotionnels des produits fabriqués par l'industrie nationale, il vise surtout à asseoir le système productif national sur les nouveaux ressorts de développement que sont : i) la qualité du produit, des procédés et des processus ; ii) la qualité du capital humain ; iii) l'innovation, ce qui ne va pas sans le sous-jacent que constitue un renforcement vigoureux de la recherche scientifique ; iv) la responsabilité sociale, sociétale et environnementale ; v) des relations professionnelles fondées sur le dialogue social, la négociation entre les partenaires sociaux, bref des « entreprises de droit » intégrant dans leurs stratégies et business plans l'intérêt des parties prenantes. Le Made in Maroc c'est, tout à la fois, concevoir, produire, fabriquer et consommer marocain.

20. Souveraineté économique. La Commission réserve une place nodale à la souveraineté économique dans le nouveau régime industriel national. Une souveraineté qui couvre les secteurs stratégiques et qui permet d'assurer une sécurité aussi large que possible en matière alimentaire, énergétique, sanitaire et digitale. Pour cela, deux leviers essentiels sont proposés : la réforme du secteur public et la promotion de l'entrepreneuriat national.

21. État entrepreneur et actionnaire. La Commission propose une réforme en profondeur du secteur public et une reconfiguration des établissements et entreprises publiques (EEP) autour de « pôles publics » en distinguant logique marchande (en donnant aux EEP le statut de société anonyme) et finalité non marchande (avec un statut d'entreprise « à mission de service public ». Une telle réforme est susceptible de donner corps à l'État entrepreneur et actionnaire appelé à supporter les choix stratégiques du NMD et à soutenir l'amorçage de ses projets-phares et de ses paris. En s'engageant sur les secteurs stratégiques et sur les missions de service public, l'État entrepreneur et actionnaire jette les bases de l'impulsion et du développement d'un entrepreneuriat privé national à la fois dynamique et innovant.

22. Entrepreneuriat privé. Le second levier consiste à donner une forte impulsion au secteur privé, notamment aux PME et TPE, en basant les marchés publics sur le critère de la préférence nationale. Ce critère permet, par ailleurs, d'infléchir les stratégies des entreprises privées davantage vers les secteurs émergents et se substituant aux importations et vers les sentiers de l'innovation. Dans le Rapport de la Commission, le réarmement du bras économique de l'État peut avoir un puissant effet d'entraînement sur le secteur privé, la finalité ultime étant

de promouvoir l'*esprit d'entreprise* et de faire émerger un capitalisme marocain productif, dynamique, concurrentiel et compétitif. Dans la même optique, les partenariats stratégiques public-privé offrent des opportunités combinant, dans une même boucle vertueuse, les trois logiques « people-planet-profit ».

23. Co-développement. L'entrepreneuriat privé national et l'appui aux nouveaux acteurs, aux secteurs nouveaux et aux activités innovantes trouvent dans l'impulsion de l'État entrepreneur les externalités positives et les économies d'échelle favorables à sa promotion et à son développement. Le partenariat public-privé est porté, dans le Rapport de la Commission, à un niveau sans précédent d'alliance stratégique entre l'État entrepreneur et le privé innovant. C'est sur cette base de dynamique entrepreneuriale nationale que les investissements directs étrangers seront les plus productifs de valeur ajoutée pour notre pays. Le partenariat stratégique public-privé offre de meilleures opportunités aux capitaux étrangers et permet d'inscrire le partenariat national-international dans une perspective stratégique de co-développement gagnant-gagnant.

● Nouveau modèle de développement
6. Développement inclusif
13 août 2021

24. Investissement social. Le NMD opère une bifurcation majeure, structurelle et systémique par rapport à la trajectoire à l'œuvre. La création de richesse n'est plus considérée comme le seul fait de la croissance. Une répartition plus équitable est aussi créatrice de richesse. Le développement *inclusif* (au plan social comme au plan spatial) implique un partage plus juste des richesses. Sous cette hypothèse les dépenses sociales changent de registre et deviennent un investissement social, producteur de richesse nationale et de cohésion sociétale.

25. Partenariat dédié. L'investissement social doit se traduire d'abord par l'accroissement de l'offre publique de services sociaux (éducation, santé, transports collectifs, notamment), l'amélioration de leur qualité et l'élargissement de leur accès à les tous les usagers. Le modèle général d'offre de services publics peut comporter une part d'investissement privé dans le cadre d'un partenariat public-privé dédié. Une des innovations majeures du NMD est la contribution de l'économie sociale et solidaire qui peut concerner les niveaux management et gestion de certains services publics de proximité.

26. Protection sociale. L'effet le plus inclusif de l'investissement social est incontestablement celui que le projet « Couverture sanitaire universelle » est susceptible d'engendrer (Notes thématiques, page 121), notamment : i) la généralisation de l'accès à la couverture médicale et l'élaboration d'un panier de soins évolutif ; ii) l'investissement massif dans les ressources humaines et leur valorisation ; iii) la réorganisation du parcours de soins depuis l'échelon communautaire jusqu'à l'échelon régional. Il s'agit d'une rupture systémique qui donne au concept d'État protecteur un sens profond, concret et qui place l'action sociale de l'État au cœur du NMD.

● Nouveau modèle de développement
7. Dispositif de transformation
27 août 2021

27. Effectivité du changement. Les citoyens ont exprimé, de façon récurrente, au cours des écoutes et dans leurs contributions la problématique du « Comment » : comment traduire les principes du NMD en principe de réalité ? Deux questions sont posées en termes d'évidence et de crédibilité des propositions de la Commission. La première concerne l'*effectivité* des réformes et les blocages qui jalonnent les processus de mise en œuvre des politiques publiques. La seconde question, prise en charge dans le rapport de la Commission, a trait

au financement du développement, en général, des projets-phares et paris du NMD, en particulier (Rapport général, pages 319 et suivantes).

28. Financement d'amorçage. L'ambition du NMD est de placer, d'entrée de jeu, le Maroc sur le sentier de la prospérité économique, du savoir et de l'innovation, de l'inclusion, du bien-être social, de la durabilité. L'impératif du développement s'inscrit dans l'urgence, il faut faire vite et mobiliser tous les moyens requis. Ces moyens sont considérables, mais le potentiel n'est pas moins réel. Dans le Rapport ont été proposées les conditions, en termes de financement, de l'amorçage du NMD. Ces conditions de démarrage exigent une mobilisation exceptionnelle de ressources, toutes choses égales par ailleurs.

29. Dynamique versus statique. L'effort de financement consenti au démarrage est supposé engendrer une dynamique de croissance auto-entretenue créant plus de richesse et d'emplois et générant, par conséquent, des ressources accrues. Cette dynamique sera portée par un cadre macro-économique approprié, favorisant l'agilité et la résilience du régime de croissance en indexant ses ressorts sur les enjeux du développement humain, inclusif et durable à l'horizon 2035.

30. Macroéconomie du développement. Le cadre macroéconomique doit être mis au service du développement du pays. Cette préconisation de la Commission offre, pour la première fois, une « doctrine nationale » au cadre de définition des politiques économiques (budgétaire, fiscale, monétaire, financière, commerciale, de change). Une « doctrine » indexée sur la hiérarchie des priorités du développement (éducation, santé, transport urbain, protection sociale), fondée sur l'agilité, la résilience, la soutenabilité des politiques économiques et inscrite dans une coordination plus étroite des politiques économiques (budgétaire et monétaire notamment). La politique budgétaire doit permettre d'atteindre l'équilibre en mobilisant pleinement le potentiel des ressources et en rationalisant les dépenses. Dans la même optique, la politique monétaire doit, sur la base du mandat dual, cibler à la fois l'inflation et le financement des besoins de développement, en même temps. En termes de mobilisation des ressources publiques, le dispositif fiscal est essentiel et incontournable.

31. Fiscalité efficace et juste. Tout en s'appuyant sur les recommandations pertinentes des dernières « Assises de la fiscalité » (2019), les « Orientations stratégiques » du Rapport vont plus loin en termes d'articulation du système fiscal avec les objectifs du développement national et en termes d'équilibre efficacité/justice fiscale : i) mobiliser le plein potentiel fiscal (élargir l'assiette fiscale, lutter contre les pratiques d'évasion et de fraude fiscales, rationaliser les exonérations et les déductions et supprimer les niches fiscales, améliorer la structure des recettes fiscales par type d'impôts et catégorie de contribuables) ; ii) mobiliser davantage la fiscalité au service de la solidarité sociale ; iii) renforcer l'équité du système fiscal ; iv) mobiliser la fiscalité au service de la compétitivité des entreprises, de l'innovation et de la recherche, de la diversification productive, de la transition écologique et des activités à impact social positif ; v) réformer la fiscalité locale (fusionner les taxes de même nature relatives à l'occupation du sol et à l'activité économique en deux taxes : taxe foncière et taxe sur l'activité économique ; mettre en place des transferts de recettes de l'IS et de l'IR vers les collectivités territoriales ; améliorer la gouvernance de la fiscalité locale) ; vi) améliorer la gouvernance et le pilotage global du système fiscal pour en renforcer la cohérence, la stabilité et la lisibilité ; vii) renforcer la confiance partagée entre les contribuables et l'administration fiscale ; viii) renforcer l'administration fiscale et lutter contre les risques de corruption.

● **Nouveau modèle de développement**
8. Le « Comment »
10 septembre 2021

32. De quoi le nouveau « modèle » de développement est-il le concept ? La catégorie « modèle » n'a pas été définie de façon explicite, comme de nombreuses autres catégories, dans le Rapport, qui puise son vocabulaire dans le « lexique commun », savant et non savant. C'est le contenu, notamment en termes de propositions, des concepts mobilisés qui leur donne non pas une définition mais un sens propre. Au nombre de ces concepts, celui de « modèle ». Celui-ci est pris au sens non pas commun de référence à imiter, d' « exemple » à suivre, de prototype à dupliquer, mais au sens qu'on lui trouve en général dans les sciences humaines et sociales et que lui donne, de façon plus spécifique, la macro-économétrie, c'est-à-dire celui d'une « représentation » simplifiée et formalisée de la réalité qui ne retient de cette réalité que les caractéristiques les plus significatives, les principes les plus actifs, les faits stylisés. Pour dire cela avec une métaphore : par rapport à la réalité complexe, le modèle est l'équivalent de la « carte » par rapport au « territoire ». En précisant chaque fois le « rationnel » des réformes (ambitions, paris et projets), le Rapport explique et justifie les choix proposés. Ces choix ne sont ni exhaustifs, ni irréfutables. Ils sont désormais « restitués » aux citoyens, aux corps intermédiaires, aux forces vives de la nation qui devront les prendre en charge, les enrichir, se les approprier et s'engager à leur donner une effectivité.

33. Biais rétrospectif. Les citoyens veulent que les réformes soient effectives et s'interrogent sur le « comment » du NMD. Deux dispositifs ont été esquissés par la Commission : i) le Pacte national pour le développement ; ii) un « mécanisme de suivi, d'impulsion des chantiers stratégiques et d'appui à la conduite du changement ». Certains lecteurs du Rapport y voient : i) un pacte que les partis politiques seraient appelés à endosser sans délibération ; ii) un « mécanisme » qui renforcerait l'autoritarisme de l'État. Cette lecture est inexacte et participe d'un « biais rétrospectif ». Le Pacte national pour le développement est l'affaire des partis politiques, institutions constitutionnelles, secteur privé et partenaires sociaux, territoires et tiers secteur). Le Pacte n'est pas encore écrit, et la Commission n'a pas été mandatée pour cela. Quant au « mécanisme » qui est suggéré, il est le pendant procédural du Pacte, son prolongement instrumental. Toutes les visions de long terme prévoient un tel mécanisme de suivi, de mise en cohérence, de réflexivité.

34. Les deux temporalités de l'État. Dans le cas spécifique du Maroc, le mécanisme est, de surcroît, justifié par les deux temporalités de l'État exécutif. Contrairement à une lecture erronée du Rapport, le mécanisme en question a pour finalité de contribuer, conformément à la Constitution, à clarifier davantage l'interférence des champs respectifs de décision et d'exercice du pouvoir exécutif dans ses deux temporalités à la fois séparées et complémentaires : le champ stratégique de moyenne-longue durée (champ relevant du conseil des ministres) et le champ des politiques publiques inscrites dans le court-moyen terme (champ relevant de l'autorité du gouvernement). Le « mécanisme » permet de dissiper les « zones d'ombre » dans l'action des acteurs, d'expliciter les responsabilités en matière de décision publique et d'accroître la performance globale, politique et économique.

35. Plaidoyer* pro domo *? Sans doute. J'ai essayé, autant que faire se peut, de prendre du recul par rapport à un travail collectif où ma propre contribution fut, tout compte fait, modeste. Je me suis également efforcé d'accomplir honnêtement ma mission au sein de la Commission, de défendre, avec force faits et arguments, mes propres « partis pris » en interaction à somme positive avec les « partis pris » des collègues. En favorisant l'encastrement des travaux de la Commission dans le Maroc

réel, l'exercice participatif n'a pas été vain. Au contraire. Toutefois, la plus belle commission du monde ne pouvant donner que ce qu'elle a, la délibération citoyenne et démocratique s'avère nécessaire et doit, *ici et maintenant*, se poursuivre, s'amplifier et devenir une force diffusive d'un consensus national transcendantal autour d'un Maroc à la fois prospère, compétent, inclusif, solidaire et durable.

● Nouveau modèle de développement
9. L'esprit et la lettre / 1
17 décembre 2021

Le Nouveau modèle de développement est le résultat d'une élaboration participative large et de sa transcription par les membres de la Commission spéciale sur le modèle de développement (la Commission par la suite) dans un consensus rationnel et pragmatique (au sens de Habermas). D'aucuns n'y trouvent pas tout à fait leur compte, mais les préférences collectives ont été largement prises en compte dans le rapport final.

36. Loyalty. Personnellement, j'ai plaidé au sein de la Commission en faveur d'un consensus pareto-optimal au sens fort, mais j'étais bien conscient, par ailleurs, que la recherche d'un équilibre efficace en matière de développement passe par des pondérations en termes de « préférences adaptatives » et non par des « parti pris » irréconciliables. Au cours des écoutes citoyennes, on a pu constater que la défiance portait non pas sur la pertinence du NMD ou sur la crédibilité de ses options stratégiques, mais davantage sur l'*effectivité* de sa mise en œuvre.

De fait, le narratif des réformes au Maroc est jalonné de stratégies peu ou prou audacieuses mais qui sont restées chaque fois lettre morte ou ont été abandonnées avant terme. Voire, certaines réformes ont généré des « effets pervers » dévastateurs. Ce narratif schématique fonctionne, dans l'imaginaire citoyen, comme un véritable « biais rétrospectif » contribuant à disqualifier le discours de la réforme.

Le rapport de la Commission octroie une place prépondérante au « comment » du NMD, aux conditions préalables de sa mise en œuvre, aux dispositifs qui sont de nature à rendre irréversible la nouvelle trajectoire du développement et, partant, à dissiper la défiance et rassurer les plus sceptiques que le NMD n'aura pas le même sort que les autres rapports qui ont été, par le passé, abandonnés à « la critique rongeuse des souris » (Marx).

Deux dispositifs, ou mécanismes, inédits sont précisément de nature à éviter au NMD le « cimetière des rapports » : i) le « Pacte pour le développement » qui institutionnalise l'engagement de tous (État, institutions, privé, collectivités territoriales, société civile, citoyens) à *traduire dans les faits* les ambitions du NMD et à donner à ses choix stratégiques l'*effectivité* sans laquelle la perte de confiance des citoyens deviendrait radicale et définitivement irréparable ; ii) le second mécanisme est « dédié au suivi du NMD, à l'impulsion des chantiers stratégiques et à l'appui à la conduite du changement » et doit être porté par le Haut-Commissariat au Plan nouvelle formule.

Ces deux dispositifs font partie des conditions nécessaires, bien qu'insuffisantes, au démarrage rapide de la mise en œuvre du NMD. Au-delà de sa lettre, l'esprit du NMD risque d'être détourné par les irréversibilités qu'une action incohérente, voire contraire, d'implémentation par le gouvernement pourrait générer.

L'économiste américain A. Hirschman (1970) souligne que face aux défaillances d'une institution trois types de comportement peuvent être observés : *Loyalty* (loyauté), *Exit* (défection) ou *Voice* (prise de parole).

Je reste profondément « loyal » eu égard à l'esprit et à la lettre du NMD. Je continue de soutenir, en totalité et en partie, en creux et en plein, son ambition, ses choix stratégiques, ses paris d'avenir et le chemin qui y conduit. La loyauté implique, en l'occurrence, de prendre le NMD au sérieux, de le considérer comme le produit d'une

« intelligence collective », ayant bénéficié de quatre types de légitimité : outre la légitimité scientifique que représente l'*expertise nationale* (*versus* expertise internationale), les trois légitimités (*souveraine*, *participative* et *démocratique*) évoquées par Mohammed Benmoussa (*TelQuel*, 25 novembre 2021). L'éthique de conviction, avec laquelle je me suis efforcé, tout au long des travaux de la Commission, de justifier mes propres « partis pris », a laissé la place à une éthique de responsabilité commandant d'aller au-delà de la posture de loyauté et d'adopter une démarche en termes de Voice par rapport à la mise en œuvre par le gouvernement du NMD. En revanche, la solution Exit est, de mon point de vue, contreproductive en dernière analyse.

● Nouveau modèle de développement
10. L'esprit et la lettre / 2

31 décembre 2021

37. Exit. La solution *Exit* peut contribuer utilement à faire bouger les lignes si et seulement si, au lieu de se limiter à la défection, elle s'inscrit dans le cadre d'une critique de *type interne* portant sur la pertinence du NMD et sa cohérence (diagnostic, choix stratégiques, hiérarchie des priorités, modalités de financement, dispositif de mise en œuvre, etc.). En revanche, la critique de *type externe* est tout sauf efficace lorsqu'elle s'arrête aux éléments contextuels du NMD et s'arcboute sur les conditions institutionnelles ayant présidé à son élaboration (statut de la Commission, choix des membres, nature du mandat, légitimité des propositions, etc.).

La plupart des « critiques » faites à l'endroit du NMD participent de « partis pris » (théoriques, méthodologiques, politiques, idéologiques) et tendent, sur cette base, à reformuler le NMD pour ainsi dire dans l'absolu, compte non tenu des limites imposées par la pluralité des préférences. J'ai rappelé dans un précédent article (*TelQuel*, 25 mai 2021 ; *EcoActu.ma*, 2 juillet 2021) que les « parti pris » divergents des membres de la Commission ont fini, au fil des travaux, par converger vers un consensus à la fois rationnel et pragmatique autour des fondamentaux du développement national. Force est de constater que, sur certaines questions primordiales, ce consensus s'est avéré plus fort que celui obtenu par le gouvernement sur la base du vote majoritaire (loi-cadre sur la réforme fiscale, loi-cadre relative à la réforme des établissements et entreprises publiques à titre d'exemple, j'y reviendrai). Le consensus est, sur les fondamentaux, un optimum, et, en règle générale, les gains espérés sont plus élevés que ceux générés par le jeu strictement démocratique. Si le NMD est improbable sans le consensus, son *effectivité* est tout aussi improbable sans un engagement actif de l'ensemble des parties prenantes et sans une implication vigilante tout au long du processus de sa mise en œuvre.

38. Voice. La solution Voice est, tout compte fait, de loin la plus optimale, si on cherche à maximiser les gains liés au NMD et minimiser le coût des réformes disruptives et de la transformation structurelle. Celui-ci contient, par ailleurs, les principes mêmes devant gouverner un « mode d'emploi » à la fois efficace et efficient pour sa mise en œuvre à court, moyen et long termes. Au nombre de ces principes l'appropriation par les citoyens des ambitions, des choix stratégiques, des paris d'avenir, mais aussi du chemin à emprunter à l'horizon 2035, d'une part, la vigilance, le suivi et le contrôle de son effectivité par les parties prenantes, d'autre part.

Plusieurs points de vigilance méritent d'être pointés du doigt à ce stade d'initialisation du NMD par le gouvernement. J'ai déjà évoqué les deux dispositifs constitutifs du « comment » prévus dans le rapport et validés dans un Discours Royal (le Pacte national pour le développement et le mécanisme de suivi, d'impulsion et de conduite du changement). Ces deux dispositifs font partie des préconditions requises par le démarrage des réformes, ces dernières risquant, en l'absence de tels

dispositifs, de bifurquer vers des sentiers de croissance sous-optimale et de déboucher sur des effets pervers inattendus.

Je voudrais souligner très brièvement trois autres points de vigilance sur lesquels il me semble que la politique du gouvernement est en porte-à-faux avec *l'esprit* et non seulement avec *la lettre* du NMD.

i) Le NMD fait de la transformation structurelle un choix stratégique disruptif visant, à l'horizon 2035, à déconstruire l'économie de la rente et à placer le système productif national sur le sentier de la croissance tirée par le développement humain, durable et inclusif. Le programme du gouvernement est totalement muet sur ce nœud structurel qui plombe notre pays et l'empêche de franchir la frontière de l'émergence. On ne peut, sur la base de la doctrine économique sous-jacente à la coalition gouvernementale, notamment au RNI, qu'être circonspect quant à la capacité *objective* du gouvernement à trancher le nœud gordien des dysfonctionnements liés au cercle vicieux de la rente, des conflits d'intérêt, de l'évasion et de la fraude fiscales, etc.

ii) Contrairement au NMD (esprit et lettre), la loi-cadre (numéro 69.19) relative à la réforme fiscale ne souligne pas de façon explicite l'objectif de la mobilisation du plein potentiel fiscal de l'économie nationale nécessaire au financement du NMD. Les projets et paris d'amorçage, en particulier, ont besoin d'un financement additionnel qui doit être mobilisé d'entrée de jeu. De même, les objectifs d'équité fiscale, de redistribution, de justice sociale et territoriale ne sont pas pleinement pris en compte ainsi que le préconise, dans son esprit et dans sa lettre, le NMD. Sans une résilience des recettes fiscales, les réformes d'amorçage seront compromises, et sans ces réformes primordiales le taux de croissance de 6 % au moins par an ne pourra pas être réalisé et soutenu à l'horizon 2035. Le taux de 4 % visé par le gouvernement est, par conséquent, loin du compte.

iii) La loi-cadre (numéro 50.21) relative à la réforme des établissements et entreprises publiques (EEP) n'est pas non plus en phase avec l'esprit du NMD visant à renforcer le rôle de l'État investisseur, actionnaire et développeur dans la transformation stratégique de l'économie, la stimulation du secteur privé et la conquête de nouveaux marchés internationaux. D'abord, l'objectif de valorisation du patrimoine public a été passé sous silence. Ensuite, les établissements publics à caractère non marchand et les entreprises publiques « à mission », qui ont une place non négligeable dans le NMD en matière, notamment, d'appui aux réformes de l'éducation et de la santé, sont occultés dans la loi-cadre. Enfin, alors que le NMD préconise un regroupement des EEP dans des « pôles ou holdings publics sectoriels » homogènes et cohérents, le gouvernement ne précise pas la configuration générale que doit prendre le secteur public après restructuration/regroupement et ne dit mot, par ailleurs, sur la restructuration/rationalisation des différents fonds d'investissement publics.

Au total, il ne peut être demandé au gouvernement d'appliquer à la lettre le NMD, et la marge d'action dont il dispose en matière d'extension du périmètre des réformes, d'augmentation de leur contenu et d'innovation incrémentale demeure illimitée. En revanche, le citoyen est en droit d'exiger de lui qu'il conçoive son programme en alignement avec l'esprit du NMD et en fidélité aux réformes fondamentales qu'il porte. Car, comme l'écrit Voltaire, si la lettre tue, l'esprit vivifie.

Critique économique

Rédaction
Tél. : (212) (0) 661 22 72 21
E-mail : noureddine.elaoufi@gmail.com

Note aux auteurs

Format
- Article : 40 à 60 000 signes (notes et bibliographie comprises).
- Notes de lecture : environ 3 000 signes.

Texte courant
- Police : Garamond, corps 12, interligne simple, justifié.
- Retrait de 1,25 pour la première ligne de paragraphe.

Titres
- Premier titre (corps 12, gras, sans retrait).
- Deuxième titre (corps 12, gras, retrait).
- Troisième titre (corps 12, gras italique, retrait).

Références
- Citations (auteur, ou auteur et auteur, ou auteur *et al.*, année de publication).
- Notes de bas de page (corps 10, interligne simple, justifié).

Bibliographie
- Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
- Alchian A., Demsetz H. (1972), « Production,Information Costs and Economic Organization », *American Economic Review*, 62, p. 777-795.

Soumission
- Les articles reçus sont soumis à deux référés anonymes. Les notes de lecture sont examinées par le comité de rédaction de la revue.
- Les textes sont adressés à la revue au format **rtf** avec :
 - une première page de garde où figurent le titre de l'article, le nom de(s) l'auteur(s), les résumés et les mots-clés (en français, en arabe et en anglais), la classification JEL, l'adresse et les références professionnelles de(s) l'auteur(s) ;
 - une seconde page, anonyme, où ne figure que le titre de l'article, le résumé, les mots-clés et la classification JEL.

Abonnement (4 numéros)

Maroc 500 Dh
Etranger 100 €
Tous frais d'envoi compris.
Compte bancaire n° 011 810 00000 921 000 60201 86
BMCE Bank, Agence Rabat-Hassan

Dossier de presse : 55/1999 • Dépôt légal : 51/2000 • ISSN : 1114-2790

Critique économique

❑ Au-delà de la pandémie du Covid19-, ce que pourrait être un changement de paradigme civilisationnel
Abdesselam Cheddadi

❑ L'économie du développement au prisme de la crédibilité empirique
Mohamed Soual

❑ Crise écologique : les enjeux et les défis du développement durable
Mohammed Benlahcen Tlemçani

❑ Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers : un dialogue
Mohamed Naciri et Mohamed Berriane

❑ Réflexions sur les stratégies de développement des montagnes
Grigori Lazarev

❑ Politique industrielle et Système national d'innovation au Maroc : portées et limites
Anass Mahfoudi

❑ Peut-on parler de déficits jumeaux au Maroc ? La causalité à l'épreuve
Hamid Bouguendou et Radouane Raouf

❑ Participation aux frais d'entretien et d'investissement et la stabilité conjugale dans la société marocaine
Essaid Tarbalouti, Carine Drapier et Mohamed Elgraa

❑ Transition démographique et stabilité politique dans le monde arabe
Mostafa Kharoufi

❑ Inégalités scolaires et croissance dans les pays en voie de développement : une approche empirique
Hicham Goumrhar et Safae Akodad

❑ Arguments
Des armes pour les jeunes pour construire le futur
Rachid Benmokhtar

❑ Blog notes
Noureddine El Aoufi

❑ Vient de paraître

40

Vingt et unième année • Printemps 2020 • 50 Dh